



European Union

**LE PROJET
D'AMÉLIORATION D'UN MARCHÉ RÉGIONAL DE L'ÉNERGIE DURABLE DANS LA
RÉGION DE L'AFRIQUE ORIENTALE, L'AFRIQUE AUSTRALE ET DE L'OCÉAN
INDIEN (AO-AA-OI), SOUTENU PAR L'UE**

DP No. CS/ADM/707/1

**SERVICE DE CONSEIL VISANT À
ÉLABORER UNE STRATÉGIE
SYNTHÉTISÉE EN MATIÈRE
D'ÉNERGIE RENOUVELABLE ET
D'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE
(REEESAP)**

REEESAP FINALE (AO-AA-OI)

Octobre 2019

REMERCIEMENTS

Le COMESA exprime sa vive reconnaissance aux contributeurs suivants pour l'élaboration de la REEESAP (AA-AO-OI)

- Le Dr. Mohamedain Seif Elnasr (PDG); M. Elijah Sichone (RERA ES); M. Yohane Mukabe (chef de projet); M. Abdelhafiz Fadlall Babikir Elabbas (agent ER&EE); Mme Katende Elizabeth Chelemu (Expert financier); et Mme Yvonne M Muyunda Mambwe (Assistante administrative de l'Association régionale des régulateurs de l'énergie de l'Afrique orientale et australe [RAERESA]); M. Harrison Murabula; et M. Samuel Mgweno (du COMESA / RAERESA et RERA) pour son soutien à la gestion des activités du projet, l'organisation de missions dans les États membres et à l'organisation de voyages en temps opportun.
- Les membres du Comité de projet de l'équipe COMESA / RAERESA / ESREM, de la RERA, de l'EACREEE, du SACREEE, de la COI et le Comité de portefeuille de RAERESA sur l'EE qui étaient présents à la réunion de lancement. Leurs conseils aux experts CEEEZ / EECG ont fourni un bon début pour l'élaboration de la REEESAP (AO-AA-OI).
- Toutes les parties prenantes des États membres de la région AO-AA-OI et des institutions spécialisées en matière d'énergie qui étaient disponibles pour nos réunions et ont contribué à la préparation de ce projet de rapport.
- Toutes les parties prenantes de la région AO-AA-OI qui ont apporté leurs contributions à l'atelier consultatif des parties prenantes tenu à Maurice les 17 et 18 juin 2019. Leurs contributions de travaux de groupe ont éclairé la version provisoire de la vision, de la mission, des objectifs stratégiques et la formulation du cadre d'interventions stratégiques et des plans d'action contenus dans ce rapport.
- Toutes les parties prenantes de la région AO-AA-OI qui ont apporté leurs contributions à l'atelier de validation des parties prenantes qui s'est tenu à Lusaka, Zambie, les 21 et 22 août 2019. Leurs contributions de travaux de groupe ont éclairé la révision finale de la REEESAP (AO-AA-OI).
- Tous les États membres qui ont également fourni leurs contributions à distance via les questionnaires fournis ; et des informations supplémentaires après l'atelier de validation.

Experts contributeurs :

L'équipe d'experts du CEEEZ et de l'EECG (Professeur Francis Yamba, Dr. Peter Zhou et Mme Dorothy Mushayavanhu) tient à remercier, sincèrement, pour le soutien apporté par diverses parties prenantes à l'élaboration de la REEESAP (AO-AA-OI).

TABLE DES MATIÈRES

REMERCIEMENTS	ii
SIGLES ET ABRÉVIATIONS	vii
RÉSUMÉ ANALYTIQUE	xi
1 INTRODUCTION	1
1.1 Contexte	1
1.2 Justification	4
1.3 Objectifs du projet	6
1.3.1 Objectif général.....	6
1.3.2 Objectifs spécifiques	6
1.3.3 Commentaires sur les Termes de référence	7
1.4 Méthodologie et approche	8
1.5 Cadre conceptuel	8
1.6 Plan du rapport	13
2 ANALYSE DE BASE	13
2.1 Aperçu du secteur de l'énergie	14
2.1.1 Situation socioéconomique	14
2.1.2 État actuel du secteur de l'énergie dans la région AO-AA-OI.....	15
2.2 Secteur de l'électricité	22
2.2.1 État actuel de l'électricité	22
2.2.2 Offre et demande d'électricité	22
2.2.3 Taux d'accès à l'électricité.....	26
2.2.4 Objectifs d'accès à l'électricité	26
2.3 Secteur des énergies renouvelables	28
2.3.1 Électricité: déploiement et mélange des ER.....	28
2.3.2 Objectif des ER fixés par les EM.....	29
2.3.3 Combustibles de cuisson.....	30
2.3.4 Biocarburants	33
2.4 Efficacité énergétique	33
2.4.1 Activités d'efficacité énergétique au sein du COMESA-EAC, de la SADC et de la COI.....	33
2.4.2 Mesures de gestion de la demande.....	36
2.4.3 Pertes de réseau.....	37
2.5 Environnement favorable au secteur de l'énergie	38
2.5.1 La politique internationale en matière d'ER et d'EE et l'environnement juridique / réglementaire	38
2.5.2 Les cadres politiques et juridiques / réglementaires sur les ER et l'EE dans la région du COMESA	39
2.5.3 Environnement propice aux ER et EE dans la région AO-AA-OI.....	43
2.5.4 Cadres institutionnels	50
2.6 Plans et objectifs d'ER / EE	51
2.6.1 Évaluation des ressources	51
2.6.2 Planification énergétique intégrée.....	51
2.6.3 Études de stabilité du réseau	52
2.6.4 Objectifs.....	52
2.6.5 Environnement favorable.....	56
2.7 Initiatives et objectifs mondiaux pertinents	57
2.7.1 Énergie durable pour tous (SE4All).....	57
2.7.2 Partenariat Afrique – UE en matière d'énergie (AEEP)	58

2.7.3	<i>Power Africa</i>	58
2.7.4	New Deal de la BAD	59
2.7.5	Corridor des énergies propres en Afrique	59
2.7.6	Initiative pour les énergies renouvelables en Afrique (AREI)	59
2.7.7	Banque mondiale - Indicateurs réglementaires pour l'énergie durable	60
2.7.8	Leçons à tirer des initiatives internationales pour la REEESAP (AO-AA-OI)	62

3. QUESTIONS À PRENDRE EN CONSIDERATION DANS L'ÉLABORATION DE LA REEESAP (AO-AA-OI).....Error!

Bookmark not defined.

3.1	Questions à prendre en considération	Error! Bookmark not defined.
3.2	Énergie renouvelable	Error! Bookmark not defined.
3.3	Efficacité énergétique	Error! Bookmark not defined.
3.4	Accès à l'énergie	Error! Bookmark not defined.
3.5	Récolte durable du bois pour la production de charbon de bois ..	Error! Bookmark not defined.
3.6	Questions transversales / sectorielles	Error! Bookmark not defined.
3.7	Barrières, écarts et opportunités	Error! Bookmark not defined.

4. COMPOSANTES STRATÉGIQUES DE LA REEESAP Error! Bookmark not defined.

4.1	Vision et Mission	Error! Bookmark not defined.
4.2	Objectifs stratégiques	Error! Bookmark not defined.
4.3	Piliers d'interventions stratégiques et plans d'action	Error! Bookmark not defined.
4.3.1	Renforcement et harmonisation des cadres politiques / réglementaires et institutionnels nationaux, régionaux et continentaux	Error! Bookmark not defined.
4.3.2	Normalisation et accréditation	Error! Bookmark not defined.
4.3.3	Investissement et financement des ER / EE	Error! Bookmark not defined.
4.3.4	Transfert du savoir-faire technique	Error! Bookmark not defined.
4.3.5	Renforcement des capacités	Error! Bookmark not defined.
4.3.6	Information, plaidoyer et sensibilisation	Error! Bookmark not defined.
4.3.7	Interventions transversales et trans-sectorielles	Error! Bookmark not defined.

5 STRATÉGIE DE COMMUNICATION, DE VISIBILITÉ ET D'INFORMATION PUBLIQUE (CVPIS) 107

5.1	Introduction	Error! Bookmark not defined.
5.3	AStructures de la CVPIS	Error! Bookmark not defined.
5.4	Objectifs spécifiques de la CVPIS	Error! Bookmark not defined.
5.5	Résultats stratégiques de la CVPIS	Error! Bookmark not defined.
5.6	Activités visant à réaliser les objectifs spécifiques fixés	Error! Bookmark not defined.
5.7	Audiences ciblées et messages clés à disséminer	Error! Bookmark not defined.
5.8	Outils et canaux spécifiques de communication	Error! Bookmark not defined.
5.8.1	Outils et canaux de communication interne	Error! Bookmark not defined.
5.8.2	Outils et canaux de communication enterne	Error! Bookmark not defined.

6 PLAN DE MISE EN ŒUVRE ET CADRE DE S&E..... Error! Bookmark not defined.

6.1	Principes directeurs relatifs à la mise en œuvre	Error! Bookmark not defined.
6.2	Cadre institutionnel de mise en œuvre de la REEESAP (AO-AA-OI).....	Error! Bookmark not defined.
6.3	Mobilisation des ressources	Error! Bookmark not defined.

6.3.1 Options de financement de la REEESAP (AO-AA-OI)	Error! Bookmark not defined.
6.3.2 Budget et programme de travail indicatifs	Error! Bookmark not defined.
6.4 Suivi et évaluation	Error! Bookmark not defined.
6.5 Plan d'évaluation	Error! Bookmark not defined.
6.6 Plan d'établissement de rapports	Error! Bookmark not defined.
7 RÉFÉRENCES	Error! Bookmark not defined.
8 ANNEXES	152
Annexe 8.1 Liste des parties prenantes interrogées	Error! Bookmark not defined.
Annexe 8.2: Cadres juridiques et politiques des ER et EE pour la région AO-AA-OI	Error! Bookmark not defined.
Annexe 8.3: Énergie, changements climatiques et questions de genre	Error! Bookmark not defined.
Annexe 8.4: Analyse détaillée des forces, faiblesses, opportunités et menaces pour la région AO-AA-OI	Error! Bookmark not defined.
Annexe 8.5 Budgets prévisionnels globaux et programme de travail	Error! Bookmark not defined.

LISTE DES FIGURES

Figure 1.1. Carte de la Tripartite montrant la région AO-AA-OI.....	3
Figure 1.2. Cadre conceptuel pour l'élaboration de la REEESAP (AO-AA-OI).....	12
Figure 2.1. Approvisionnement total en énergie primaire des États membres continentaux de la SADC	17
Figure 2.2. Demande totale d'énergie primaire des États membres continentaux de la SADC	17
Figure 2.3. Approvisionnement total en énergie primaire des pays EAPP.....	19
Figure 2.4. Demande totale d'énergie primaire par secteur des pays EAPP	19
Figure 2.5. Approvisionnement total en énergie primaire des pays OI	21
Figure 2.6. Demande totale d'énergie primaire des pays OI.....	21
Figure 2.7. Capacité installée du SAPP	23
Figure 2.8. Combinaison de production de toutes les sources (usines existantes et nouvelles) jusqu'en 2040	23
Figure 2.9. Capacité installée de l'EAPP, 2018.....	25
Figure 2.10. Capacité de production projetée de l'EAPP	25
Figure 2.11. Capacité installée l'OI.....	26
Figure 2.12. Taux d'accès à l'électricité en Afrique par pays	27
Figure 2.13. Part de la Combinaison d'ER en fonction du TFEC	29
Figure 2.14. Les 20 pays ayant le plus faible accès à un combustible de cuisson propre au cours de la période de suivi 2010-2016.....	31
Figure 2.15. Objectifs d'énergies renouvelables dans les États partenaires de l'EAC.....	54
Figure 2.16. Répartition des scores d'accès à l'électricité de RISE 2017, 54 pays à déficit d'accès, 2018.....	61
Figure 6.1. Liens du cadre institutionnel de la mise en œuvre	Error! Bookmark not defined.

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 2.1. États membres, leurs communautés économiques régionales et leur classification économique	14
Tableau 4.1. Plan d'action stratégique - Politiques / stratégies / plans d'ER / EEE Error! Bookmark not defined.	
Tableau 4.2. Intervention stratégique - Cadres juridiques / réglementaires ER / EEE Error! Bookmark not defined.	
Tableau 4.3. Plan d'action stratégique - Cadres institutionnels	Error! Bookmark not defined.
Tableau 4.4. Plan d'action stratégique - Normalisation et accréditation.....	Error! Bookmark not defined.
Tableau 4.5. Plan d'action stratégique - Investissement et financement des ER / EEE Error! Bookmark not defined.	

Tableau 4.6. Plan d'action stratégique - Transfert du savoir-faire technique sur les ER / EE **Error!**

Bookmark not defined.

Tableau 5.1. Interventions et plans d'action de la CVPIS **Error! Bookmark not defined.**

Tableau 6.1. Principes directeurs de la REEESAP (AO-AA-OI) **Error! Bookmark not defined.**

Tableau 6.2. Budget indicatif pour la mise en œuvre de la REEESAP (AO-AA-OI) **Error! Bookmark not defined.**

Tableau 6.3. Cadre de S&E **Error! Bookmark not defined.**

SIGLES ET ABRÉVIATIONS

ACP	Afrique Caraïbes et Pacifique
AEEP	Partenariat Afrique-UE en matière d'énergie
AfD	Agence française de développement (France)
BAD	Banque africaine de développement
AFRAC	Coopération africaine d'accréditation
AFREC	Commission africaine de l'énergie
FARSP	Forum africain des régulateurs des services publics
AFSEC	Commission de normalisation électrotechnique africaine
AOSIS	Alliance des petits États insulaires
APUA	Association africaine des services publics d'électricité
CUA	Commission de l'Union africaine
BAU	Affaires comme d'habitude
BOBS	Bureau des normes du Botswana
BOO	Construire, exploiter et transférer
CEDAW	Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes
CEEEZ	Centre pour l'environnement et l'ingénierie énergétiques de la Zambie
LFC	Lampes fluorescentes compactes
CFT	Combustibles et technologies propres pour la cuisson et le chauffage
COMESA	Marché commun de l'Afrique orientale et australe
CTCN	Centre et réseau de technologie climatique
CV	Curriculum vitae
CVPIS	Communication, visibilité et stratégie d'information publique
DBSA	Banque de développement de l'Afrique australe
DFAT	Ministère des Affaires étrangères et du Commerce
DFID	Département du développement international (Royaume-Uni)
DSM	Gestion de la demande
AE	Afrique de l'Est
EAC	Communauté d'Afrique de l'Est
EACREEE	Centre d'Afrique de l'Est pour les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique
CEDEAO	Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest
EE	Efficacité énergétique
EECG	Energie, environnement, applications informatiques et géophysiques
EES&L	Normes d'efficacité énergétique et étiquetage
BEI	Banque européenne d'investissement
EREA	Association des régulateurs de l'énergie d'Afrique de l'Est
ESREM	Amélioration d'un projet de marché régional de l'énergie durable

UE	Union européenne
DUE	Délégation de l'Union européenne
FIT	Tarif de rachat
SDG	Société de développement géothermique
PIB	Produit intérieur brut
GEEREF	Fonds mondial pour la promotion de l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables
FEM	Fonds pour l'environnement mondial
GETFIT	Programme mondial de Tarif de rachat de transfert d'énergie
GES	Emissions de gaz à effet de serre
INB	Indice national brut
RMER	Réseau mondial des énergies renouvelables
GTZ	Agence allemande de coopération technique
PRMS	Pays à revenu moyen et supérieur
PCI	Partenaires de coopération internationale
IEA	Agence internationale de l'énergie
IGAD	Autorité intergouvernementale pour le développement
INDC	Contribution prévue déterminée au niveau national
OI	Océan Indien
IPCC	Groupe d'experts intergouvernemental sur les changements climatiques
IPP	Producteur indépendant d'électricité
IRENA	Agence internationale des énergies renouvelables
KPI	Indicateurs de performance clés
Kwh	Kilowattheure
DFE	Diode à faible émission
LEAP	Planification alternative énergétique à long terme
PFR	Pays à faible revenu
PFRI	Pays à revenu faible intermédiaire
SPLT	Stratégies de planification à long terme
MEPS	Normes minimales de performance énergétique
S&E	Suivi et évaluation
M&V	Mesure et vérification
MAGREB	Région d'Afrique du Nord bordant la mer Méditerranée
OMD	Objectifs du millénaire pour le développement
Etm	Équivalent en tonnes métriques
EM	États membres
MW	Méga Watt
CDN	Contributions déterminées au niveau national
PEN	Politique énergétique nationale
NEPAD	Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique
ONG	Organisation non gouvernementale
NSEM	Nouvelle stratégie d'électrification des ménages
NIERP	Plan national intégré des ressources énergétiques
NREAP	Plan d'action national sur les énergies renouvelables
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
O&M	Exploitation et entretien
UGP	Unité de gestion de projet
PV	Photovoltaïque
AAE	Accord d'achat d'électricité
PPP	Partenariats public-privé

PRGSP	Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté et la croissance
PWD	Personnes handicapées
RAPID	Activité régionale visant à promouvoir l'intégration et le dialogue
RBF	Financements axés sur les résultats
RCREEE	Centre régional pour les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique
ER	Énergie renouvelable
REA	Agence rurale de l'énergie
CER	Communautés économiques régionales
REF	Fonds d'électrification rurale
REARESA	Association régionale des régulateurs de l'énergie d'Afrique orientale et australe
REEP	Programme d'énergies renouvelables et d'efficacité énergétique
REFIT	Tarif de rachat d'énergie renouvelable
REIPPPP	Programme d'approvisionnement des producteurs d'électricité indépendants d'énergie renouvelable
PER	Politique des énergies renouvelables
REPGA	Association régionale du pétrole et du gaz
RESCO	Entreprises rurales prestataires de services énergétiques
RERA	Association des régulateurs régionaux de l'électricité
AER	Approvisionnement en énergie renouvelable
RESAP	Stratégie et plan d'action pour les énergies renouvelables (SADC 2012)
PIRDS	Plan indicatif régional de développement stratégique
RISE	Indicateurs réglementaires pour l'énergie durable
AA	Afrique australe
SACREEE	Centre de la SADC pour les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique
SADC	Communauté de développement d'Afrique australe
SADCAS	Services d'accréditation de la Communauté de développement d'Afrique australe
SAPIA	Association sud-africaine de l'industrie photovoltaïque
SAPP	Pool énergétique d'Afrique australe
SAWEA	Association sud-africaine de l'énergie éolienne
ODD	Objectifs de développement durable
SCA2D	Stratégie de croissance accélérée et de développement durable
SE4ALL	Énergie durable pour tous
SIDA	Agence suédoise de développement international
PEID	Petits États insulaires en développement
SERA	Autorité de régulation de l'énergie du Swaziland
PME	Petite et moyenne entreprise
SNCCS	Stratégie nationale sur le changement climatique des Seychelles
SPP	Petit producteur d'électricité
SPPA	Accord d'achat de petite quantité d'électricité
PDPE	Production distribuée à petite échelle
STEG	Société Tunisienne d'Electricité et du Gaz
CES	Chauffe-eau solaire
TEDAP	Projet d'accès au développement énergétique de la Tanzanie
T&D	Transport et distribution
CFTE	Consommation finale totale d'énergie
TNA	Évaluation des besoins technologiques
TdR	Termes de référence
ATEP	Approvisionnement total en énergie primaire
TWh	Terawatts

ONU	Organisation des Nations Unies
CNUCED	Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
CEA	Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
CCNUCC	Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques
ONUDI	Organisation des Nations Unies pour le développement industriel
UNITAR	Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche
US\$/USD	Dollar américain
USAID	Aide des États-Unis pour le développement international
USEPA	Agence de protection de l'environnement des États-Unis
CCNUCC	Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques
TVA	Taxe sur la valeur ajoutée
OMS	Organisation mondiale de la santé
OMM	Organisation météorologique mondiale
ZERA	Autorité de régulation de l'énergie du Zimbabwe

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

La stratégie et le plan d'action en matière d'énergie renouvelable et d'efficacité énergétique (REEESAP) de la région de l'Afrique orientale, de l'Afrique australe et de l'océan Indien (AO-AA-OI) aborde les questions d'énergie, de genre, de changement climatique, intersectorielles et de communication dans la perspective de réaliser le résultat 3 du projet d'amélioration d'un marché régional de l'énergie durable (ESREM) financé par l'Union européenne. *Le résultat 3 stipule : Amélioration de la stratégie, des politiques, des directives réglementaires et des plans d'action en matière d'énergie renouvelable (ER) et d'efficacité énergétique (EE) pour promouvoir l'efficacité énergétique et faciliter les investissements ainsi que renforcer les capacités en énergie renouvelable dans la région.*

La REEESAP (AO-AA-OI) est un **cadre régional synthétisé** qui éclairera les États membres des régions dans l'élaboration de leurs propres stratégies et plans d'action ER / EE lorsque ces instruments n'existent pas encore ou doivent être harmonisés.

La **méthodologie** utilisée dans l'étude impliquait une analyse documentaire des rapports de projets et d'initiatives AO-AA-OI et une analyse comparative internationale,¹ des visites de terrain dans certains pays de la Communauté de développement d'Afrique australe (SADC) – la Communauté de l'Afrique de l'Est (EAC) – la Commission de l'océan Indien (COI) et la distribution de questionnaires aux États membres (EM) qui n'ont pas été visités. Les pays visités étaient l'Afrique du Sud, la Namibie, le Botswana, l'Ouganda, le Kenya, l'Éthiopie, Djibouti, l'Égypte, les Seychelles, Maurice et le Zimbabwe. Cela a ensuite été suivi d'une analyse de la documentation pertinente, des informations recueillies lors des visites sur le terrain et par le biais de questionnaires reçus de pays non visités. L'élaboration de la REEESAP (AO-AA-OI) a également été éclairée par les contributions des parties prenantes des trois (3) régions lors de l'atelier consultatif des parties prenantes tenu les 17 et 18 juin 2019 à Maurice. Les parties prenantes ont été constituées en groupes afin de délibérer sur la vision, la mission, les objectifs stratégiques, les interventions stratégiques et les plans d'action. Cette version du rapport a pris en compte leurs contributions, leurs commentaires et leurs conseils lors de l'atelier.

D'autres contributions ont été fournies par les parties prenantes à l'atelier de validation tenu à Lusaka, Zambie, les 21 et 22 août 2019. Les commentaires de l'atelier de validation ont éclairé la finalisation de la REEESAP (AO-AA-OI).

Les déclarations de la vision et de la mission de cette REEESAP (AO-AA-OI) sont les suivants :

¹ Se référer à l'annexe des références

Vision : *Un marché établi de négociation et d'investissement dans les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique pour la région AO-AA-OI d'ici 2030.*

Mission² : *Grâce au renforcement et à l'harmonisation des cadres politiques, juridiques / réglementaires, institutionnels et financiers, et des capacités à déclencher une adoption accrue des systèmes, appareils et services d'énergies renouvelables et d'efficacité énergétique dans la région.*

Les objectifs stratégiques qui en découlent ³ à atteindre en ce qui concerne la Vision sont:

1. L'harmonisation du marché régional commun des ER / EE pour le commerce des technologies et des services dans la région AO-AA-OI ;
2. L'environnement propice et favorable à la participation du secteur privé et aux investissements dans les ER / EE dans toute la région ;
3. L'harmonisation des normes pour les mesures, les essais, la vérification et l'accréditation des technologies et des prestataires de services ;
4. Le renforcement des capacités des institutions, de la technologie et des ressources humaines des secteurs public et privé impliquées dans le développement ER/EE ;
5. Un environnement propice aux ER / EE durable et sensible au genre et aux changements climatiques ; et
6. La communication et la planification coordonnées dans toute la région sur les ER / EE.

Les piliers d'intervention stratégique ci-dessous ont été identifiés et ont été éclairés par la situation de base, les problèmes soulevés et sont conformes à la mission et aux objectifs stratégiques ci-dessus.

1. Renforcement et l'harmonisation des cadres nationaux, régionaux et continentaux.
 - Politiques / stratégies / plans d'ER / EE ;
 - Cadres juridiques / réglementaires ER / EE ; et
 - Cadres institutionnels.
2. Normalisation et accréditation
3. Investissement et financement des ER / EE
4. Savoir-faire technique et transfert
5. Renforcement des capacités
6. Information, plaidoyer et sensibilisation.
7. Questions transversales et trans-sectorielles
 - Analyse de l'énergie et du genre
 - Énergie et changements climatiques
 - Énergie, terres et utilisation productives
 - Lien énergie-eau-nourriture.

En ce qui concerne le **renforcement des politiques / stratégies et plans d'ER / EE**, les États membres qui ne disposent pas de politiques / stratégies dédiées et de plans intégrés des ressources peuvent être aidés à élaborer leurs propres instruments en s'appropriant de cette REESAP synthétisée (AO-AA-OI).

Le renforcement du **cadre politique et juridique / réglementaire** requis pour les ER / EE dans les États membres passe par la fixation de tarifs reflétant les coûts éclairés par des études de coût des services (COSS), harmonisés par l'adoption de modèles de tarifs communs. Les États membres

² Soutient le but et la direction - ce n'est pas une activité

³ État à atteindre également, pas action / activité.

peuvent également être aidés à migrer vers des modèles multi-acheteurs ou modifiés pour un acheteur unique afin de rendre l'ER / EE plus attrayante. D'autres aspects importants de cette intervention qui ont été recommandés sont l'élaboration des accords d'achat d'électricité (AAE) standards, de codes de réseau, de cadres réglementaires harmonisés pour les mini-réseaux et la production intégrée, ainsi que l'accord sur des seuils des pertes de transmission et de distribution.

Il est recommandé de **renforcer les cadres institutionnels nationaux et régionaux** en ce qui concerne le soutien aux associations de régulation régionales afin qu'elles puissent se transformer en autorités plus efficaces pour créer un environnement propice aux ER / EE ; et que les États membres devraient soutenir de manière adéquate les institutions régionales (CREEE, Association des régulateurs et Pools énergétiques) qui fonctionnent car certaines d'entre elles dépendent largement du soutien financier des donateurs et disposent d'un personnel limité. Au niveau des États membres, des organisations dédiées à la gestion des ER / EE telles que l'électrification rurale ou les agences d'ER (REA) et les associations du secteur privé sont nécessaires. Elles peuvent être également soutenues pour former des organisations régionales pour le partage d'expérience, le plaidoyer et le lobbying en vue d'instaurer un meilleur environnement d'investissement. Ces institutions peuvent être organisées en plates-formes publiques et privées où elles se rencontrent pour partager leurs expériences et éclairer les programmes nécessaires au niveau des États membres. De telles interactions créeront également des opportunités pour la participation du secteur privé aux programmes ER / EE. Des plates-formes similaires sont nécessaires au niveau régional (par exemple, parmi les CER / CREEE, les régulateurs) et les agences continentales pour l'échange d'expériences et pour une planification coordonnée.

En ce qui concerne **la normalisation et l'accréditation**, lorsque des mécanismes de suivi et d'application sont en place, l'établissement et l'adoption de normes harmonisées et de normes minimales de performance énergétique (MEPS) pour les équipements et appareils ER / EE sont recommandées. Cette normalisation devrait être associée à un protocole d'essai, d'inspection et de certification harmonisé pour les organismes d'évaluation de la conformité (OEC⁴) et l'adoption d'un système d'étiquetage reconnu pour les équipements et appareils agréés. Les organismes d'accréditation doivent être soutenus pour développer des portées d'accréditation des OEC pour la certification ISO 50001 et pour les tests d'équipements et d'appareils ER / EE. Outre l'accréditation des équipements et des appareils, un système d'accréditation des prestataires de services (auditeurs de l'énergie, professionnels de M&V, gestionnaires de l'énergie, concepteurs d'ER, installateurs, O&M) qui est reconnu sur tout le continent est nécessaire.

S'agissant de **l'investissement et du financement des ER / EE**, des actions cruciales sont recommandées pour aider les promoteurs de projets à proposer des projets bancables, en exploitant une approche programmatique afin d'atteindre les seuils de financement exigés par les banques / IFD pour les projets ER / EE. Les promoteurs de projets seront également aidés à combiner des financements, y compris à exploiter le financement climatique. Les banques et les institutions financières ont besoin de soutien pour créer des montages de financement sur mesure pour le type de projets ER / EE proposés dans la région AO-AA-OI.

Pour ce qui concerne **le savoir-faire technique et le transfert**, il est nécessaire de soutenir les systèmes et les expériences de cartographie des ressources et d'évaluation de la capacité du réseau

⁴ Tels que les organismes de normes

pour les principaux acteurs du secteur, ainsi que de suivre l'évolution, les prix et les modèles de déploiement de technologies telles que les technologies de batterie, les mini / micro réseaux, la numérisation, la production intégrée, les réseaux intelligents et les villes intelligentes, les protocoles de test des appareils et, à une échelle inférieure, la récolte durable du bois et la production de charbon de bois.

Le **renforcement des capacités** identifié est nécessaire pour la prévision de la charge par les acteurs clés tels que les régulateurs, les services publics et les ministères responsables de l'énergie ; pour la maîtrise des installations d'essais et la certification ISO 50001 des OEC ; et pour la définition de nouvelles portées par les organismes d'accréditation. La formation sur la cartographie des ressources, l'élaboration de plans intégrés des ressources (IRP), l'évaluation de la capacité du réseau et le développement de codes de réseau, a été reconnue comme importante et recommandée pour être soutenue. Les prestataires de services, les promoteurs de projets et les institutions bancaires ont besoin d'une spécialisation, de la capacité à élaborer des projets bancables et d'une diligence raisonnable.

Par rapport à **l'information, le plaidoyer et la sensibilisation**, un système de collecte de données uniformisé et harmonisé pour le développement des ER / EE, et la mise en place des systèmes d'information et de partage sur l'énergie, constituent une exigence entre les CER et les États membres, ainsi qu'au niveau continental.

Les **questions transversales et trans-sectorielles** importantes identifiées sont le genre, le changement climatique, l'énergie à des fins productives et la planification collective de l'énergie, de l'eau et des terres. Il est nécessaire de renforcer les capacités et les institutions du genre et les mécanismes pour les initiatives ciblées liées au genre. Des programmes axés sur le changement climatique et des initiatives intersectorielles, en particulier pour le lien énergie-eau-nourriture et la planification intégrée / collective connexe, sont recommandés.

Les plans d'action présentés par rapport à la stratégie de communication, de visibilité et d'information du public comprennent le renforcement des systèmes et des pratiques de communication des CER et de leurs États membres ; l'amélioration de la couverture médiatique en ce qui concerne les questions d'ER / EE ; et le soutien à la participation d'experts et de groupes en communication. Ceci est associé à l'amélioration du partage des informations et des connaissances entre les experts et au renforcement des capacités de suivi et d'évaluation concernant la mise en œuvre de la REEESAP (AO-AA-IO) par les CER et les États membres.

Le **plan de mise en œuvre, le cadre de suivi et d'évaluation (S&E)** fournit des principes directeurs pour la mise en œuvre de la REEESAP (AO-AA-OI), la mobilisation des ressources et un budget indicatif consacré à la mise en œuvre de la REEESAP (AO-AA-OI) et un cadre de S&E pour la stratégie et le plan d'action.

Sur le plan institutionnel, les cinq CER (COMESA, EAC, IGAD, COI et SADC) et leurs institutions régionales spécialisées sont au centre de la mise en œuvre de la REEESAP (AO-AA-OI). Les institutions régionales spécialisées comprennent les centres pour les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique (CREEE), les associations de régulateurs, les pools énergétiques, les organismes de normalisation, les organismes d'accréditation et les comités tripartites. Les CER, à leur tour, interagiront avec les institutions énergétiques compétentes des États membres (comme les ministères responsables de l'énergie, les régulateurs de l'énergie, les services publics, les REA, les

associations du secteur privé et les institutions bancaires) qui effectuent la mise en œuvre au niveau national. La mise en œuvre de la REEESAP (AO-AA-OI) se fera en collaboration avec les organismes continentaux relevant de la Commission de l'Union africaine (CUA). Il s'agit notamment de la Commission africaine de l'énergie (AFREC), de la Commission électrotechnique africaine de normalisation (AFSEC), de la Coopération africaine d'accréditation (AFRAC), du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD / NPCA) et de la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA).

Les CER sont considérées comme ayant une forte capacité de mobilisation de ressources, en particulier celles qui comptent de nombreux membres. Les CER et les EM auront la responsabilité de mobiliser des ressources pour la mise en œuvre de la REEESAP (AO-AA-OI). Les CER ont la possibilité de mobiliser des ressources auprès des partenaires de coopération internationale (PCI), en particulier pour les activités qui doivent être mises en œuvre au niveau régional, et impliquent plusieurs États membres. Les États membres peuvent mobiliser les ressources du PCI pour des activités publiques telles que l'élaboration de leur propre politique / stratégie / législation et instruments réglementaires (en plus de ce qui leur est donné par leurs allocations budgétaires). Les États membres peuvent également aider les promoteurs de projets à accéder à des financements ciblés d'ER / EE et de lutte contre les changements climatiques grâce à un soutien à l'approbation et à la fourniture de garanties. D'autre part, les États membres peuvent créer des incitations grâce à des politiques proactives telles que des tarifs de rachat, des appels d'offres et des réductions d'impôts, et rendre le marché des ER / EE attractif pour le développement et le financement de projets.

Un budget indicatif destiné à la mise en œuvre de la REEESAP (AO-AA-OI) a été élaboré, conformément aux interventions stratégiques, aux plans d'action et aux activités prévues. Le budget estimé pour la mise en œuvre de l'ensemble de la stratégie et du plan d'action est de 18 millions d'euros (20 millions USD).

Le programme de travail pour l'exécution des activités couvre la période : 2021-2030 car il est supposé que la REEESAP (AO-AA-OI) aura été approuvé d'ici la fin de 2020. Le programme de travail a également été conçu de sorte à démarrer certaines des activités qui ne nécessitent pas de ressources substantielles plus tôt, et à examiner et réviser la REEESAP (AO-AA-OI) à mi-parcours du programme, vers 2025.

S'agissant du S&E, les cinq CER mettront en place un système de suivi qui suivra la mise en œuvre des interventions et plans d'action de la REEESAP (AO-AA-OI) et vérifieront si les objectifs stratégiques sont atteints. Le cadre de S&E proposé a mis au point un système d'indicateurs que les CER peuvent utiliser à cette fin. Le système s'appuiera sur les exercices de suivi et d'évaluation déjà en place dans les CER et les États membres. Il sera également lié au Cadre mondial de suivi (GTF) de l'énergie durable pour tous (SE4ALL), qui propose une approche holistique pour suivre les progrès des objectifs SE4ALL, et ainsi créer les données nécessaires au niveau continental et mondial. Les plans d'action d'intervention présentés dans la REEESAP (AO-AA-OI) ont des indicateurs de performance clés (KPI) qui seront suivis pour fournir des informations sur les progrès de la mise en œuvre des interventions stratégiques et en identifier les résultats émergents.

1 INTRODUCTION

1.1 Contexte

Le Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA) est un groupement régional de 22 États africains qui ont accepté de promouvoir l'intégration régionale par le développement du commerce et l'investissement. La Communauté de développement d'Afrique australe (SADC) est une communauté économique régionale comprenant 16 États membres : Afrique du Sud, Angola, Botswana, Comores, République démocratique du Congo, Eswatini, Lesotho, Madagascar, Malawi, Maurice, Mozambique, Namibie, Seychelles, Tanzanie, Zambie et Zimbabwe. Créée en 1992, la SADC est engagée dans l'intégration régionale et l'éradication de la pauvreté en Afrique australe grâce au développement économique et au maintien de la paix et de la sécurité. La figure 1.1 présente la carte de l'Afrique, montrant la région couverte par l'étude sur la REEESAP (AO-AA-OI).

C'est dans ce contexte que le COMESA et la SADC, à travers l'Association régionale des régulateurs de l'énergie pour l'Afrique orientale et australe (RAERESA) et l'Association régionale des régulateurs de l'énergie de l'Afrique australe (RERA), supervisent actuellement la mise en œuvre du projet financé par l'Union européenne sur l'amélioration d'un marché régional de l'énergie durable (ESREM) dans la région Afrique orientale, Afrique australe et océan Indien (AO-AA-OI).⁵ Le projet ESREM a trois domaines de résultats:

Résultat 1 : *Un cadre réglementaire et politique énergétique harmonisé au niveau régional qui intègre les perspectives de genre adoptées par les institutions de régulation régionales, avec un accent particulier sur les questions transfrontalières, pour encourager les investissements dans la région. L'appropriation des réglementations régionales par certains pays sur la base de la demande soutenue.*

Résultat 2 : *Renforcement de la capacité des autorités de régulation nationales et renforcement des capacités des associations régionales (RAERESA et RERA) et des pools énergétiques (EAPP et SAPP) afin qu'ils puissent influencer de manière proactive les développements dans le secteur de l'énergie.*

Résultat 3: *Amélioration de la stratégie, des politiques, des directives réglementaires et des actions en matière d'énergies renouvelables (ER) et d'efficacité énergétique (EE) pour promouvoir l'efficacité énergétique et faciliter les investissements ainsi que renforcer les capacités en matière d'énergies renouvelables dans la région.*

L'objectif global de l'ESREM est d'établir un marché régional de l'énergie durable et de promouvoir ainsi le commerce et les investissements en matière d'énergie dans la région AO-AA-OI. Un accent particulier est mis sur la promotion des investissements dans le secteur de l'énergie afin de parvenir à un accès aux services énergétiques abordables, fiables, durables et modernes (ODD7) pour tous dans la région AO-AA-OI, et d'atteindre l'équilibre entre les sexes (ODD 5). L'élaboration de la REEESAP

⁵ La région AO-AA-OI comprend les pays suivants : Angola, Botswana, Burundi, Comores, Djibouti, République démocratique du Congo, Égypte, Érythrée, Eswatini, Éthiopie, Kenya, Lesotho, Libye, Madagascar, Malawi, Maurice, Mozambique, Namibie, Rwanda, Seychelles, Somalie, Afrique du Sud, Soudan du Sud, Soudan, Tanzanie, Ouganda, Tunisie, Zambie et Zimbabwe

(AO-AA-OI), en particulier, doit contribuer à la réalisation du résultat 3. Certaines CER, comme la SADC, disposent déjà d'instruments similaires en cours de mise en œuvre (SADC REEESAP 2016-2030). La vision du COMESA est de parvenir à un cadre intégré pour le développement et l'utilisation des ER et de l'EE dans toute la région AO-AA-OI. C'est dans ce contexte que le COMESA a facilité l'élaboration de la présente REEESAP synthétisée pour la région AO-AA-OI.

The TRIPATITE



Figure 1.1. Carte de la Tripartite montrant la région EAC, SADC et OI

1.2 Justification

La REEESAP (AO-AA-OI) est considérée comme un instrument nécessaire devant créer un environnement propice susceptible de promouvoir les investissements dans le secteur de l'énergie, en particulier les initiatives ER / EE, dans la région AO-AA-OI, et ainsi accéder à des services énergétiques fiables, durables et modernes, conformément à la réponse aux objectifs de développement durable (ODD), en particulier l'ODD 7, et à atteindre également l'équilibre entre les sexes. Voici l'état actuel de la demande AO-AA-OI pour la création d'un tel instrument :

Du côté faible :

- La plupart des États membres de la région AO-AA-OI ont un faible accès à l'énergie propre sous forme d'électricité, de sources de combustibles et de technologies.
- La demande d'énergie moderne (en particulier d'électricité et de pétrole) dépasse l'offre en raison du manque de fiabilité des systèmes d'approvisionnement. De plus, la demande continue de croître en raison de l'augmentation de la population et de la croissance économique.
- Les infrastructures énergétiques ont une couverture limitée (réseaux de transmission et de distribution) par rapport à l'approvisionnement adéquat des centres de demande en expansion. Dans certains cas, l'infrastructure est vieille (centrales électriques et lignes de transmission) et doit être remplacée et / ou modernisée. Cependant, les investissements et les ressources financières sont limités dans la région à cette fin.
- Les coûts élevés de l'énergie, sous forme de tarifs croissants d'électricité (même si la plupart de ces tarifs ne reflètent pas les coûts), et les approvisionnements et les prix irréguliers et volatils du pétrole sur le marché international et national, entravent les progrès vers l'accès universel et la sécurité d'approvisionnement des services énergétiques modernes.
- Il existe une dépendance excessive vis-à-vis des combustibles traditionnels, ce qui entraîne une pénurie de bois de chauffage. En outre, les combustibles traditionnels ont des effets polluants qui affectent largement les femmes et les enfants en raison de la pollution intérieure et, en particulier, entravent la réalisation de l'objectif de développement durable 5 - « réaliser l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles ». C'est parce que les femmes et les filles ont la responsabilité première de fournir de l'énergie, en particulier pour la cuisson, au niveau du ménage. L'utilisation de la biomasse traditionnelle n'a pas conduit à un développement commercial et industriel significatif, sauf dans certains cas pour les petites et moyennes entreprises.
- L'on déplore une incertitude posée par le changement climatique qui menace la durabilité de l'approvisionnement en hydroélectricité dans la région, en particulier pour les grandes centrales hydroélectriques. Le changement climatique accroît la vulnérabilité des systèmes énergétiques aux événements météorologiques extrêmes et exacerbe la pauvreté et les inégalités entre les différents groupes vulnérables, y compris l'inégalité entre les sexes.
- Le marché de l'énergie n'est pas suffisamment développé pour attirer un financement suffisant pour le développement d'options d'offre et de demande d'ER / EE.

Du côté positif :

- La région AO-AA-OI est bien dotée en ressources renouvelables sous forme de petite hydroélectricité, solaire, éolienne, biomasse et géothermique qui n'ont pas encore été pleinement exploitées.
- Les sources d'ER / EE offrent des opportunités d'options plausibles qui augmentent l'accès à un approvisionnement énergétique moderne et propre avec une faible disposition des capitaux et des délais courts, et peuvent également réduire l'impact des approvisionnements incertains et intermittents posés par l'imprévisible grandes centrales hydroélectriques.
- La région AO-AA-OI, avec la participation du secteur privé, a quelques exemples notables de déploiement réussi de modèles d'ER et d'EE qui offrent des exemples de durabilité financière et d'investissement. De tels modèles de création de marché, combinés à des améliorations du développement technologique des ER / EE, peuvent donner une impulsion au développement ultérieur des marchés des ER / EE.
- Il y a une baisse significative des prix des technologies ER, principalement pour l'énergie solaire et éolienne, qui les rend compétitives par rapport aux sources conventionnelles, ce qui les rend plus susceptibles de lutter de manière fiable contre la pauvreté énergétique, de stimuler la croissance économique et d'éradiquer la pauvreté.
- L'EE a le potentiel d'offrir un moyen moins coûteux d'investir dans une capacité supplémentaire pour répondre à la demande toujours croissante d'électricité. Il existe des solutions rapides d'EE qui ont été identifiées et qui peuvent être exploitées à moindre coût et rapidement.
- Outre le secteur national, les applications solaires thermiques ont le potentiel de répondre à la demande d'énergie dans le commerce et l'industrie également.
- Les ER et l'EE présentent toutes deux des opportunités de réduction des émissions de gaz à effet de serre dans le secteur de l'énergie, contribuant ainsi au développement à faible émission de carbone dans la région, et à la réalisation de l'ODD 13 qui appelle à une action urgente pour lutter contre le changement climatique et son impact. En outre, l'ER / EE contribuera à l'ODD 12 qui traite des modes de consommation et de production durables.
- Il existe un large éventail d'avantages des applications ER / EE qui peuvent lutter contre la pauvreté de temps en allégeant le fardeau des femmes dans leurs rôles de champions agricoles et de fournisseurs de nourriture, d'énergie et d'eau au niveau des ménages ; en tant qu'entrepreneurs de l'énergie ; et faciliter la fourniture d'ER à des fins productives.
- Le projet est également pertinent pour l'Agenda 2030 des Nations Unies sur les ODD et l'Agenda 2063 de l'Union africaine.⁶

Quelles sont les contraintes ?

⁶ Énergie: exploiter toutes les ressources énergétiques africaines pour garantir la disponibilité d'une énergie moderne, efficace, fiable, rentable, renouvelable et respectueuse de l'environnement à tous les ménages, entreprises, industries et institutions africains, en construisant les pools énergétiques et les réseaux nationaux et régionaux, et les projets énergétiques de PIDA

L'Agenda met également fortement l'accent sur l'équilibre entre les sexes, sur la lutte contre les changements climatiques et cherche à mobiliser des ressources financières.

- Incitations inadéquates et cadres politiques / juridiques / réglementaires peu clairs (par exemple, sous forme de normes de technologie, de service et de régimes tarifaires reflétant les coûts) qui pourraient stimuler le commerce de l'énergie et attirer les investissements publics et privés, y compris les producteurs indépendants d'électricité (IPP) sur le marché.
- Capacité désagrégée et limitée pour les tests de technologie / d'appareils dans les différentes CER et États membres, ce qui inhibe la surveillance du marché qui peut stimuler le commerce des produits et des services ER / EE à travers la région.
- Capacité insuffisante pour établir des politiques favorables et promouvoir des projets bancables qui peuvent être financés. La limitation commence par une faible capacité des activités de préparation de projet telles que la cartographie des ressources, la planification des ressources, la conception et l'élaboration de projets, les installations, la gestion, l'exploitation et le maintien et l'évaluation des impacts du projet.
- Manque de mécanismes de financement dédiés, accessibles et bon marché pour les projets d'ER.

La REEESAP (AO-AA-OI) est donc censée être un instrument global qui fournira des orientations dans l'élaboration de stratégies et de plans d'action ER / EE pour les CER et les États membres qui ne disposent pas encore de tels instruments, tirant ainsi parti d'un soutien supplémentaire pour adoption des ER / EE.

1.3 Objectifs du projet

1.3.1 Objectif général

L'objectif global de la mission est la formulation de la REEESAP pour la région AO-AA-OI, qui aborde les domaines suivants : l'énergie, le genre, le changement climatique et les questions intersectorielles dans la réalisation du Résultat 3 du projet ESREM.

1.3.2 Objectifs spécifiques

La portée spécifique des travaux selon les termes de référence (TdR) est la suivante:⁷

1. Examiner les stratégies nationales et régionales en matière d'énergies renouvelables et d'efficacité énergétique ainsi que les cadres institutionnels dans la région AO-AA-OI, comparables aux meilleures pratiques internationales, et proposer des domaines qui peuvent être pratiquement adoptés pour la stratégie régionale AO-AA-OI.
2. Identifier les dispositions des stratégies et des cadres institutionnels existants qui entravent la mise en œuvre efficace de ces stratégies et plans d'action dans la région AO-AA-OI. Analyser de manière critique les domaines hautement prioritaires et faire des recommandations concernant le meilleur modèle régional d'harmonisation.
3. Élaborer un plan d'action pour la mise en œuvre de normes d'efficacité énergétique à l'échelle de la région et un programme d'étiquetage, qui devrait inclure les éléments suivants:⁸

⁷ Lors de la réalisation de ces objectifs spécifiques, certains ajustements seront apportés là où des progrès ont déjà été réalisés.

⁸ La réunion de lancement tenue le 15 mars 2019 a convenu que les termes de référence (TdR) auraient pu être mieux alignés, en tenant compte de certaines des initiatives en cours. Par exemple, les consultants recommanderont de ne pas « élaborer » mais « adopter » les normes minimales de performance énergétique (MEPS), en s'appuyant sur les initiatives passées et en cours. En ce qui concerne la REEESAP

- Identifier et hiérarchiser des équipements et appareils à étiqueter dans le programme régional ;
 - Proposer un mécanisme de processus et un réseau pour développer des normes de test qui constitueront le protocole de test accepté à utiliser pour les équipements et appareils prioritaires dans la région ;
 - Proposer et / ou personnaliser un logo d'étiquetage régional ;
 - Identifier les capacités des laboratoires d'analyse dans la région ;
 - Faciliter la désignation des laboratoires d'essais dans la région ;
 - Développer des normes minimales de performance énergétique (MEPS) et un programme d'étiquetage (EES & L) pour les appareils et équipements prioritaires ;
 - Établir le nombre de pays qui ont intégré des mesures d'efficacité énergétique du côté de l'offre dans leurs stratégies ;
 - Mettre en place un système de suivi et de vérification et un mécanisme visant à impliquer les instituts nationaux compétents dans le processus de suivi et de vérification ; et
 - Suggérer des sources de financement potentielles pour la mise en œuvre du plan d'action.
4. Impliquer les principales parties prenantes ⁹ de la région AO-AA-OI pour convenir d'interventions harmonisées et pour identifier les initiatives d'ER et d'EE en cours dans la région afin d'aligner le plan d'action proposé sur ces initiatives.
 5. Organiser un atelier consultatif sur les mesures visant à accélérer les progrès sur les politiques, les réglementations et les instruments d'efficacité énergétique et à lancer des travaux sur l'analyse comparative, les étapes, le suivi et l'évaluation ; y compris des initiatives d'EE concrètes telles que l'étiquetage, les normes minimales de performance énergétique, les codes du bâtiment, la gestion de l'offre et de la demande. L'atelier devrait attirer des participants des services publics, des régulateurs, des décideurs, des organisations non gouvernementales (ONG) et du secteur privé.¹⁰
 6. Elaborer une stratégie de communication des meilleures pratiques sur l'efficacité énergétique pour sensibiliser les consommateurs d'énergie aux interventions et pratiques d'EE.
 7. Étudier les modèles de financement disponibles pour accélérer les investissements dans les technologies d'ER et d'EE et recommander les meilleures options à appliquer dans la région.
 8. Intégrer les questions de genre dans les pratiques réglementaires régionales en matière d'ER et d'EE.

1.3.3 Commentaires sur les Termes de référence

Les objectifs spécifiques présentés ci-dessus étaient la version originale fournie aux consultants.

Au stade de lancement, il a été convenu que les TdR sont biaisés en faveur de l'EE, à l'exclusion des ER, de sorte qu'un équilibre devait être observé pour satisfaire à la fois les ER et l'EE et la portée des secteurs économiques où les ER / EE s'appliqueraient. Il a également été reconnu que certaines des initiatives proposées dans les objectifs spécifiques étaient soit en cours de mise en œuvre, soit prévues

du Centre de la SADC pour les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique (SACREEE) (2016-2030), les consultants doivent identifier les lacunes telles que les objectifs d'ER et d'EE des États membres. Ils ne révisent pas la REESAP mais enrichiront la mise en œuvre du document de la SADC, sur la base des développements en cours et prévus.

⁹ Cela a été fait à travers des missions sur le terrain, des enquêtes par questionnaire

¹⁰ Cela a été fait dans le cadre de l'atelier des parties prenantes à Maurice où les mesures d'intervention à adopter pour la REESAP (AO-AA-OI) ont été convenues.

pour être mises en œuvre dans certaines parties de la région AO-AA-OI. Celles-ci doivent être reconnues et des propositions doivent être faites sur la manière d'ajouter de la valeur et de les reproduire dans les parties de la région qui n'en ont pas. Dans le même ordre d'idées, il a été observé que la SADC avait déjà une REEESAP approuvée et que la CER mettait déjà en œuvre certaines d'entre elles. Cependant, cela n'a pas été considéré comme un obstacle à l'élaboration d'une REEESAP AO-AA-OI qui soutiendrait également les autres régions et États membres qui n'étaient pas encore impliqués. Le fait que certains des objectifs soient en cours de conception / élaboration / mise en œuvre dans certaines parties de la région AO-AA-OI ne doit pas être considéré comme une duplication, mais comme étant complémentaire. Il a également été proposé que le projet ESREM crée des synergies avec les initiatives régionales et de la CUA en cours.

Il a été souligné que la stratégie régionale du COMESA devrait chercher à s'appuyer sur les activités en cours dans la sous-région AO-AA-OI. Cela permettrait la diffusion des expériences réussies, contribuerait à leur durabilité à long terme et soutiendrait la mise en œuvre de certaines initiatives prévues grâce à la mobilisation de ressources supplémentaires.

Ce qui a été souligné par le comité directeur technique du projet au début et de la phase du lancement était l'importance de se concentrer sur l'élaboration d'une REEESAP avec des interventions réalistes qui seront mises en œuvre par les États membres plutôt que de présenter une prolifération d'options qu'on aura du mal à mettre en œuvre.

1.4 Méthodologie et approche

La méthodologie utilisée dans l'étude comprenait une analyse documentaire approfondie, des visites de terrain dans certains pays de la SADC - EAC - COI et la distribution de questionnaires aux États membres qui n'ont pas été visités. Les pays visités étaient l'Afrique du Sud, la Namibie, le Botswana, l'Ouganda, le Kenya, l'Éthiopie, Djibouti, l'Égypte, les Seychelles, Maurice et le Zimbabwe. Cela a ensuite été suivi d'un examen des documents et d'informations pertinents recueillis lors des visites sur le terrain et de l'analyse des questionnaires reçus des pays qui n'ont pas été visités. Il y avait un défi car certains États membres n'ont pas soumis leurs réponses, mais cela a été atténué par une analyse documentaire approfondie.

1.5 Cadre conceptuel

La REEESAP (AO-AA-OI) est considérée dans le cadre conceptuel présenté dans la figure 1.2 des stratégies d'ER / EE existantes dans les différentes CER (telles que l'EAC, la SADC, l'IGAD, la COI et la CEDEAO) ; et le programme de développement global du COMESA consistant à promouvoir l'intégration régionale par le développement du commerce et l'investissement. Cela va de pair avec le programme de développement des autres CER et de renforcement de la croissance économique en général, de la modernisation des infrastructures, de l'industrialisation et, finalement, de l'amélioration de la croissance économique et de l'éradication de la pauvreté.

La stratégie est alignée sur l'Agenda de développement continental de l'UA (Agenda 2063) et sur des activités telles que le New deal de l'Afrique et SEFA qui sont soutenues dans le cadre des initiatives de la BAD. Les sous-régions telles que la SADC ont déjà une stratégie d'industrialisation et un plan d'action qui alignent leur calendrier sur l'Agenda 2063 de l'UA. De plus, la région de la SADC a adopté la stratégie et le plan d'action ER / EE qui va jusqu'en 2030 et soutient la réalisation de la stratégie d'industrialisation en garantissant un approvisionnement adéquat en services énergétiques propres et modernes, en plus de répondre à la demande d'énergie dans d'autres secteurs. Le SACREEE

est en train de mettre en œuvre la REEESAP de la SADC et de conclure l'élaboration de son programme d'EE pour le secteur industriel (Programme d'efficacité énergétique industrielle de la SADC - SIEEP). Ces ressources ont également éclairé l'élaboration de la REEESAP (AO-AA-OI).

Il semble que les autres sous-régions ne disposent pas ou mettent en œuvre des stratégies actualisées consacrées aux ER / EE. La REEESAP (AO-AA-OI) devrait soutenir l'élaboration des stratégies ER / EE requises dans ces CER et EM.

On note, par ailleurs, un chevauchement des membres dans les diverses CER des pays AO-AA-OI qui peuvent déjà avoir des instruments d'ER / EE en place. Par exemple, la Tanzanie est membre à la fois de l'EAC et de la SADC ; tous les États membres de la COI (Maurice, Seychelles, Madagascar et Comores) appartiennent également à la SADC ; et la majorité des États membres de la SADC sont membres du COMESA. Afin de s'assurer que les intérêts de toutes les sous-régions sont soigneusement pris en compte, la stratégie synthétisée ER / EE tient compte de cette diversité et du chevauchement d'adhésion des membres.

Outre l'alignement sur les instruments sous régionaux AO-AA-OI,¹¹ la REEESAP (AO-AA-OI) a également examiné les activités des partenaires continentaux, notamment de l'UA / AC / NEPAD, de la CEA, de la Banque africaine de développement et du Partenariat Afrique-UE pour l'énergie (AEEP). La Stratégie est en outre alignée sur les initiatives mondiales, parmi lesquelles les ODD, SE4ALL, les initiatives mondiales sur le climat et l'environnement, telles que l'Accord de Paris au titre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), et d'autres initiatives des Nations Unies et de l'Agence internationale de l'énergie (ONU / AIE).

Le cadre d'analyse de la REEESAP a commencé par l'alignement sur les instruments du COMESA et d'autres CER tels que la REEESAP de la SADC, l'Agenda 2063 de la CUA et d'autres initiatives d'ER / EE passées / en cours et prévues qui sont menées par les CER. Cette analyse a été complétée par l'analyse des activités et des stratégies des États membres, comme indiqué dans la figure 1.2.

Le processus d'élaboration de la REEESAP comprenait une analyse situationnelle ou de référence du secteur de l'énergie, en mettant l'accent sur les statistiques énergétiques, les politiques / stratégies, les cadres juridiques et réglementaires et institutionnels, les cadres de financement, les États membres, les CER et les initiatives et pratiques mondiales en matière d'ER et d'EE. Cela a aidé à identifier les principaux problèmes, les barrières / écarts, les opportunités ainsi que les objectifs que la région AO-AA-OI et les États membres ont déjà fixé, ou devraient fixer, pour atteindre un marché des ER / EE propice susceptible d'attirer les investissements appropriés.

La portée considérée à la fois pour les ER et l'EE dans l'analyse est présentée dans l'encadré 1 ci-dessous. Dérivant des objectifs spécifiques et des commentaires sur les termes de référence, la portée équilibre les exigences en matière d'ER et d'EE et les différents secteurs de l'économie.

Encadré 1. PORTÉE DU PROJET

Energie renouvelable

¹¹Ces instruments sous-régionaux auront synthétisé les exigences nationales.

Pour le secteur ER, la REEESAP (AO-AA-OI) a examiné toutes les ressources et technologies disponibles qui peuvent être appliquées dans la région, ainsi que l'état de leur développement et de leurs performances. Les principales ressources sont principalement l'hydroélectriques¹² (pour usage électrique et mécanique), solaire (PV et CSP - pour électricité et SWH - pour usage thermique, solaire pour refroidissement), éolien (usage électrique et mécanique), biomasse (solide, biogaz, chauffage liquide, électricité, biocarburants, déchets en énergie), géothermie (électricité et vapeur / chaleur), marémotrice / océan¹³ (électricité).

Les demandes d'ER seront examinées dans le cadre de :

- *Électricité (réseau et hors réseau), y compris la production intégrée ;*
- *Cuisson / chauffage, y compris les combustibles et les sources et technologies alternatives ;*
- *Biocarburants et arrangements et normes de mélange ; et*
- *Services d'énergie mécanique tels que le pompage de l'eau.*

Les cadres politiques et juridiques / réglementaires recherchés sont ceux qui attireraient les investissements et la participation du secteur privé, tels que les cadres IPP spécialisés, y compris les aspects REFIT, GETFIT, les codes de réseau, l'évaluation de la capacité du réseau, les appels d'offres ; la production intégrée et la facturation nette ; les cadres PPP, les normes des équipements / appareils et services ER.

Des mécanismes de financement et des sources de financement bon marché ont été explorés pour adoption pour les ER dans la région AO-AA-OI.

Les éléments de capacité liés à l'ensemble de la chaîne de valeur, depuis la conceptualisation du projet, l'évaluation des ressources, la conception du projet, la préparation du projet et la structuration du financement, la construction, l'exploitation et le maintien du projet. Les capacités ont également été prises en compte pour la formulation et la planification de politiques / stratégies, par exemple, la formulation d'un plan intégré énergie / ressources.

Efficacité énergétique

La portée de l'EE qui a été prise en compte pour la REEESAP (AO-AA-OI) relève des catégories suivantes :

1. *Normes des équipements / appareils, étiquetage et installations d'essai ;*
2. *Mesure et vérification des économies d'énergie réalisées ;*
3. *Accréditation, adoption et déploiement de systèmes de gestion de l'énergie ;*
4. *Diverses mesures d'efficacité énergétique et de gestion de la demande pour le secteur d'utilisation finale de l'électricité (LFC et LED pour l'éclairage, les tarifs horaires, les prépaiement et les compteurs intelligents, le contrôle de la charge d'eau chaude, les corrections du facteur de puissance, l'alerte de puissance, la conception des bâtiments). Ceux-ci ont été pris en compte dans le contexte de la gestion de la demande (DSM) dans diverses applications des secteurs résidentiel, commercial et industriel ;*

¹² La grande et la petite hydroélectricité existent mais les ER dans le cas de la REEESAP (AO-AA-OI) seront axés sur la petite hydro.

¹³ Stade expérimental en Afrique du Sud

5. *Du côté de l'offre, les pertes en matière de transmission et de distribution pour le secteur de l'électricité telles que les corrections du facteur de puissance, le contrôle de la qualité de l'énergie et les réseaux intelligents, ainsi que l'infrastructure de la facturation avancée connexe ; et*
6. *Les technologies et les substitutions de combustibles dans la cuisson / le chauffage et le refroidissement pour les ménages, les secteurs public et social, l'industrie (petite et grande) (par exemple, ICS ; les combustibles de remplacement - LPG, le biogaz, les biocarburants ; la conception de fours de production de charbon de bois, les climatiseurs efficaces et les moteurs).*

Les problèmes, les barrières/ écarts et les opportunités identifiés ont été regroupés sous les domaines thématiques suivants :

1. Renforcement et harmonisation des politiques / stratégies nationales, régionales et continentales d'ER / EE, des cadres juridiques / réglementaires et institutionnels ;
2. Normalisation et accréditation;
3. Investissement et financement des ER / EE ;
4. Savoir-faire technologique;
5. Renforcement des capacités pour améliorer la promotion et la mise en œuvre des projets et initiatives ER / EE ;
6. Capacité, systèmes et outils d'information et de sensibilisation ; et
7. Questions transversales d'intégration, notamment l'énergie (en particulier dans les ER / EE), par rapport aux questions de genre, de changement climatique, d'eau et de nourriture.

Ces catégories ont éclairé l'élaboration des composantes stratégiques de la REEESAP (AO-AA-OI) qui seront mises en œuvre au niveau des CER ou des États membres.

Une stratégie de communication, de visibilité et d'information publique (CVPIS) a été élaborée afin d'aider la REEESAP (AO-AA-OI) à assurer la diffusion d'informations pertinentes aux États membres, aux CER, aux autres institutions énergétiques spécialisées, aux promoteurs / investisseurs de projets et aux institutions financières qui seront impliqués dans sa mise en œuvre.

Un plan de mise en œuvre a été élaboré qui définit les principes directeurs de la mise en œuvre de la REEESAP (AO-AA-OI), en ce qui concerne l'implication institutionnelle et la mobilisation des ressources avec un budget indicatif et un cadre de S&E. Le cadre de S&E sera utilisé pour suivre les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs stratégiques, des interventions stratégiques et des indicateurs.

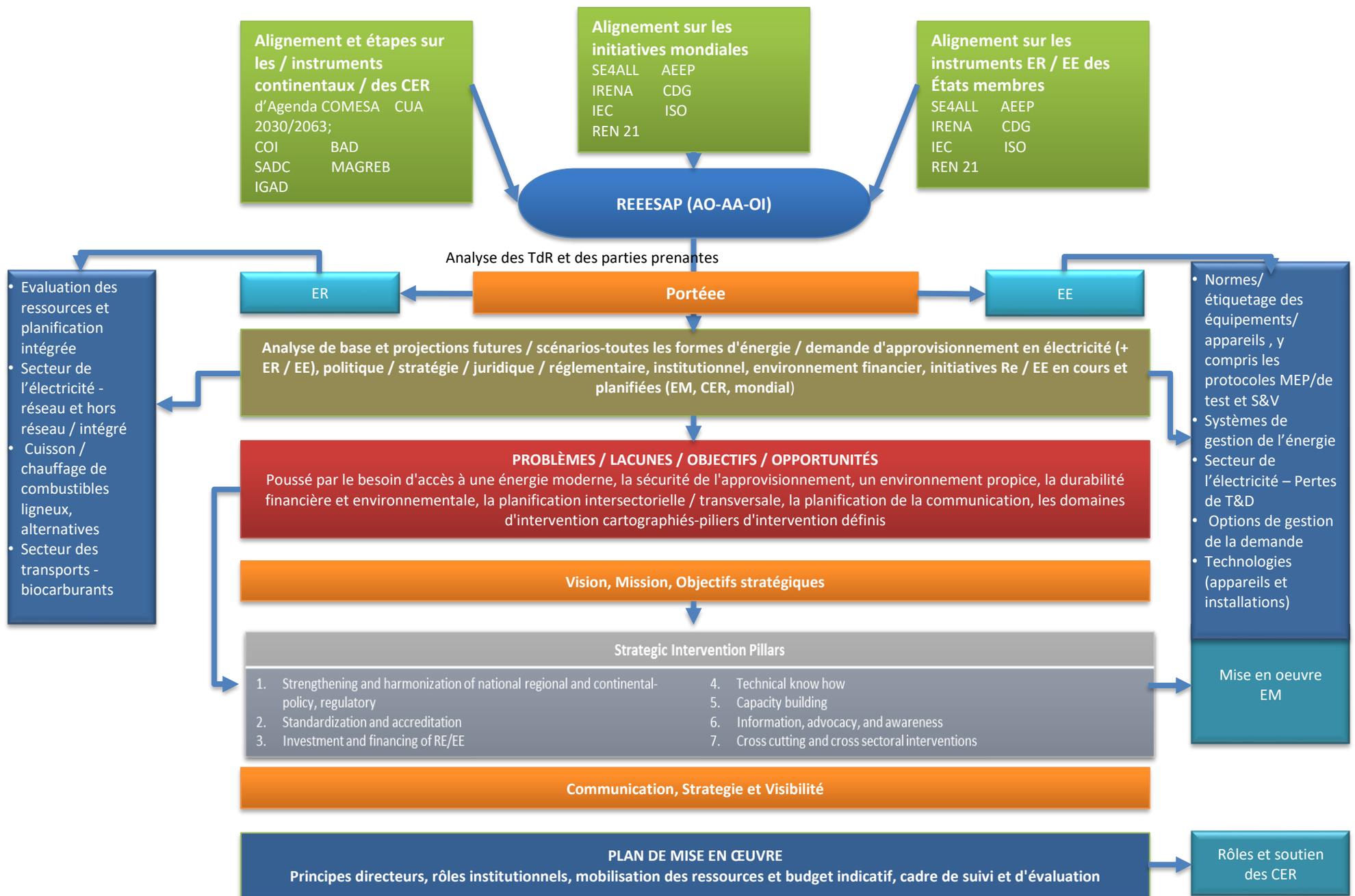


Figure 1.2. Cadre conceptuel de l'élaboration de la REESAP (AO-AA-OI)

1.6 Plan du rapport

Le reste du rapport présente les éléments suivants :

- Chapitre 2 : Analyse de base qui a pris en compte :
 - La vue d'ensemble du secteur de l'énergie de la région AO-AA-OI, en se concentrant sur l'offre et la demande d'énergie primaire totale, la performance du secteur de l'électricité et l'accès à l'électricité, l'état du mélange ER / EE et les mesures d'application ;
 - L'état actuel des ER / EE et l'environnement politique favorable présentent la situation des cadres politiques, juridiques, réglementaires et institutionnels existants dans les CER et les États membres, en analysant la propension à l'adoption des ER / EE ; et
 - Les objectifs des CER / EM en place et autres initiatives régionales et mondiales et leurs objectifs :

- Chapitre 3 : Résumé des problèmes, des obstacles / lacunes et des opportunités à partir desquels construire les piliers et actions stratégiques d'intervention ; une analyse FFOM est présentée qui indique ce qui est déjà réalisé et ce qui peut être exploité dans l'avenir.

- Chapitre 4 : Les composantes stratégiques de la REEESAP qui comprennent la vision et le calendrier, la mission et les objectifs stratégiques qui doivent conduire à la réalisation de la vision. Viennent ensuite les interventions stratégiques et les plans d'action connexes qui doivent être mis en œuvre ; les rôles de mise en œuvre, les délais et les indicateurs de performance clés, ces derniers permettant de mesurer si les activités ont atteint le résultat escompté.

- Chapitre 5 : La stratégie de communication, de visibilité et d'information publique qui présente la substance à communiquer, le public cible, les outils de communication et les produits à développer pendant et après l'élaboration de la REEESAP (AO-AA-OI).

- Chapitre 6 : Le plan de mise en œuvre qui présente les principes directeurs de la mise en œuvre de la REEESAP (AO-AA-OI), les rôles institutionnels, la mobilisation des ressources, le budget indicatif et le cadre de suivi et d'évaluation.

- Chapitre 7 : Les annexes comprenant la liste des parties prenantes interrogées, les outils d'orientation utilisés lors des consultations des parties prenantes et une liste détaillée des instruments d'environnement favorable dans la région AO-AA-OI.

2 ANALYSE DE BASE

L'analyse de base présente un aperçu du secteur de l'énergie, du secteur de l'électricité, des énergies renouvelables, de l'efficacité énergétique et de l'état actuel de l'environnement favorable du secteur de l'énergie dans la région AO-AA-OI. La vue d'ensemble du secteur de l'énergie examine la

situation globale de l'approvisionnement en énergie primaire de la région AO-AA-OI, suivie de la consommation totale de combustibles par secteur. Le secteur de l'électricité tient compte de la capacité installée et de la capacité productive projetée dans la région. Le secteur des ER analyse la part totale des ER par rapport à la consommation totale d'énergie, y compris l'accès à des cuissons propres et les objectifs des ER. L'EF discute des activités d'EE et des mesures de gestion de la demande en cours dans la région. Dans le cadre de l'environnement favorable, on analyse les cadres institutionnels et politiques, juridiques et réglementaires dans la région.

Les consultations avec les États membres visaient à accéder à des données actualisées et récentes provenant de leurs sources officielles et de l'examen et de l'analyse des lacunes des cadres politiques, juridiques et réglementaires. Les tendances historiques ont également fourni une image suffisamment représentative et ont donné un aperçu de la situation de la région AO-AA-OI en ce qui concerne l'évolution du secteur de l'électricité, y compris les sous-secteurs des ER / EE.

2.1 Aperçu du secteur de l'énergie

2.1.1 Situation socioéconomique

La région AO-AA-OI comprend des pays à différents niveaux de développement économique. Il existe huit pays à revenu intermédiaire élevé et supérieur (PRIES) et cinq pays à revenu faible intermédiaire (PRFI). Selon la classification de la Banque mondiale, la majorité des pays appartiennent à la catégorie à faible revenu (PFR), comme indiqué dans le tableau 2.1. Parallèlement à leur statut économique, les intensités énergétiques du PIB (PPA) reflètent l'alignement du statut économique et leurs performances en matière de consommation d'énergie. En général, plus la catégorie de revenu est élevée, plus l'intensité énergétique du PIB est faible, bien que d'autres facteurs puissent également influencer l'intensité. Parfois, la forte intensité énergétique du PIB est due à l'utilisation de la biomasse traditionnelle qui ne génère pas de PIB. Le manque d'activités économiques et l'utilisation répandue de la biomasse traditionnelle, et même de l'énergie commerciale sur des activités non génératrices de PIB, entraîneront également des intensités énergétiques élevées du PIB. Les industries à forte intensité énergétique comme celles d'Afrique du Sud peuvent également influencer sur une intensité énergétique plus élevée du PIB. La collecte de données constitue également un problème tel que, pour certains pays, les chiffres affichés ne sont pas basés sur des déterminations fiables de la consommation d'énergie et du PIB. Cela pourrait être le cas dans les pays en proie à des troubles civils.

Tableau 2.1. États membres, leurs communautés économiques régionales et leur classification économique

Pays AO-AA-OI	CER (tous les États membres du COMESA)	Statut économique ¹⁴	L'intensité énergétique MJ par PIB (PPA)
---------------	--	---------------------------------	--

¹⁴ Pays et groupes de prêt de la Banque mondiale: ← Classification des pays: Pour l'exercice 2017 en cours, les économies à faible revenu sont définies comme celles dont le revenu national brut (RNB) par habitant est de 1 025 USD ou moins en 2015; les économies à revenu intermédiaire de la tranche inférieure sont celles dont le RNB par habitant se situe entre 1 026 et 4 035 dollars; les économies

Angola,	AA	PRIES	4
Botswana,	AA	PRIES	3
Burundi,	AO	PFR	8
Comores,	OI	PFR	5
Djibouti,	AO/IGAD	PRFI	3
République démocratique du Congo,	AA	PFR	21
Egypte	CEN-SAD	PRFI	4
Erythrée,	AO/IGAD	PFR	5
Eswatini	AA	PRFI	5
Ethiopie,	AO/IGAD	PFR	14
Kenya,	AO/IGAD	PRFI	8
Lesotho,	AA	PRFI	10
Libye,	AO	PRIES	4
Madagascar,	OI	PFR	5
Malawi,	AA	PFR	4
Maurice,	OI	PRIES	3
Mozambique,	AA	PFR	17
Namibie,	AA	PRIES	3
Rwanda,	AO	PFR	5
Seychelles,	OI	PRIES	3
Somalie,	AO/IGAD	PFR	40
Afrique du Sud,	AA	PRIES	9
Soudan du Sud,	AO/IGAD	PFR	1
Soudan,	AO/IGAD	PRFI	4
Tanzanie,	AO/AA, mais n'est pas membre du COMESA	PFR	8
Ouganda,	AO/IGAD	PFR	10
Zambie,	AA	PRFI	7
Zimbabwe	AA	PFR	

Sources: *Classification de la Banque mondiale, 2018, Rapport d'étape sur l'énergie durable pour tous, Banque mondiale, 2018, Base de données du Cadre mondial de suivi de la Banque mondiale, 2017*

CLÉ : AO – Afrique orientale ; AA- Afrique australe, IO- Océan Indien ; IGAD - Autorité intergouvernementale pour le développement. CEN-SAD-Communauté des États sahélo-sahariens PRIES- Pays à revenu intermédiaire élevé et supérieur ; PRFI - Pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure ; PFR - Pays à faible revenu.

2.1.2 État actuel du secteur de l'énergie dans la région AO-AA-OI

2.1.2.1 Approvisionnement total en énergie primaire (TPES)

La région Afrique dans son ensemble a l'un des plus faibles approvisionnements et consommation d'énergie au monde. Par exemple, en 2015,¹⁵ l'approvisionnement total en énergie primaire (TPES)

à revenu moyen supérieur sont celles dont le RNB par habitant se situe entre 4 036 et 12 475 dollars; les économies à revenu élevé sont celles dont le RNB par habitant est égal ou supérieur à 12476 dollars: <https://datahelpdesk.worldbank.org/knowledgebase/articles/906519>

¹⁵ Statistiques mondiales de l'énergie, 2018

¹⁶ www.unstats.un.org/unsd/energy

pour le monde était d'environ 551 688 PJ, tandis que la part pour l'ensemble de l'Afrique subsaharienne n'était que de 23 521 PJ ¹⁶ (environ 4,7% du TPES mondial), même si la population africaine représentait environ 15% du total mondial. La consommation d'énergie par habitant était également la plus faible, à 24,4 PJ, contre 75,1 PJ dans le monde. Le faible statut énergétique de l'Afrique exige des efforts concertés pour stimuler la consommation, en particulier d'énergie moderne, afin que la croissance économique et la réduction de la pauvreté aient lieu. L'effort visant à intégrer les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique présente des opportunités de diversification du mix énergétique pour répondre à la demande d'une telle énergie moderne et enrichir les actions contre les changements climatiques.

La figure 2.1 montre l'approvisionnement total en énergie primaire des États membres continentaux de la SADC (Angola, Botswana, RDC, Lesotho, Malawi, Mozambique, Namibie, Afrique du Sud, Eswatini, Tanzanie, Zambie et Zimbabwe), avec un TPES total estimé à 9492,12 PJ. La plus grande contribution de l'énergie provient du charbon, avec 44,9% du TPES, suivi de la biomasse (31,0%) et des produits pétroliers (17,3%). Viennent ensuite de petites proportions comprenant le gaz naturel avec 2,8%, l'hydroélectricité 1,9% et l'énergie nucléaire 1,7%. Il est évident que la contribution des sources d'ER modernes est négligeable. Du côté de la demande, par secteur (graphique 2.2), la contribution la plus importante provenait du résidentiel avec 32,0%, suivi de l'industrie (17,0%) et des transports (12,0%). Le secteur commercial et public, ainsi que l'agriculture et la pêche étaient les moins, soit 2,0% chacun.

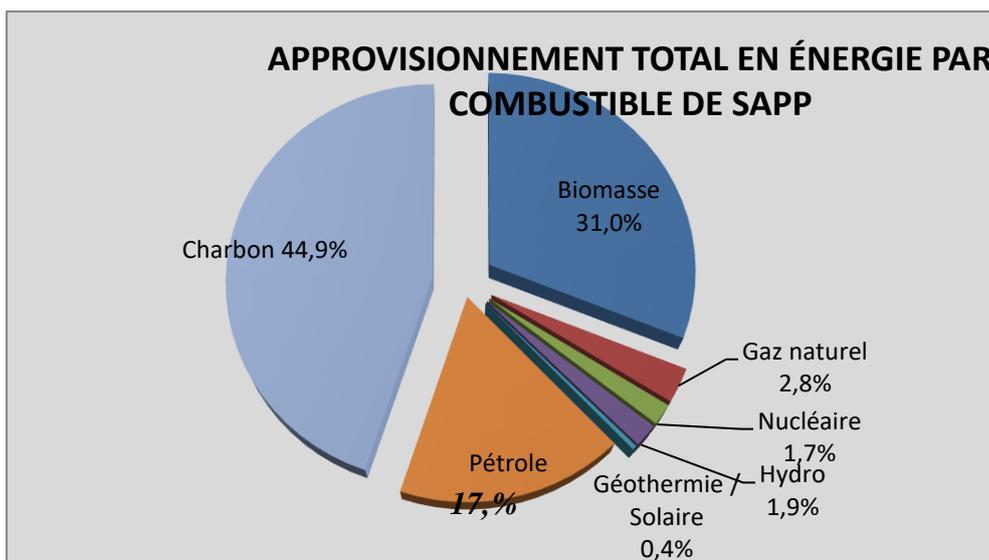


Figure 2.1. Approvisionnement total en énergie primaire des États membres continentaux de la SADC
Données statistiques de l'AIE, 2016

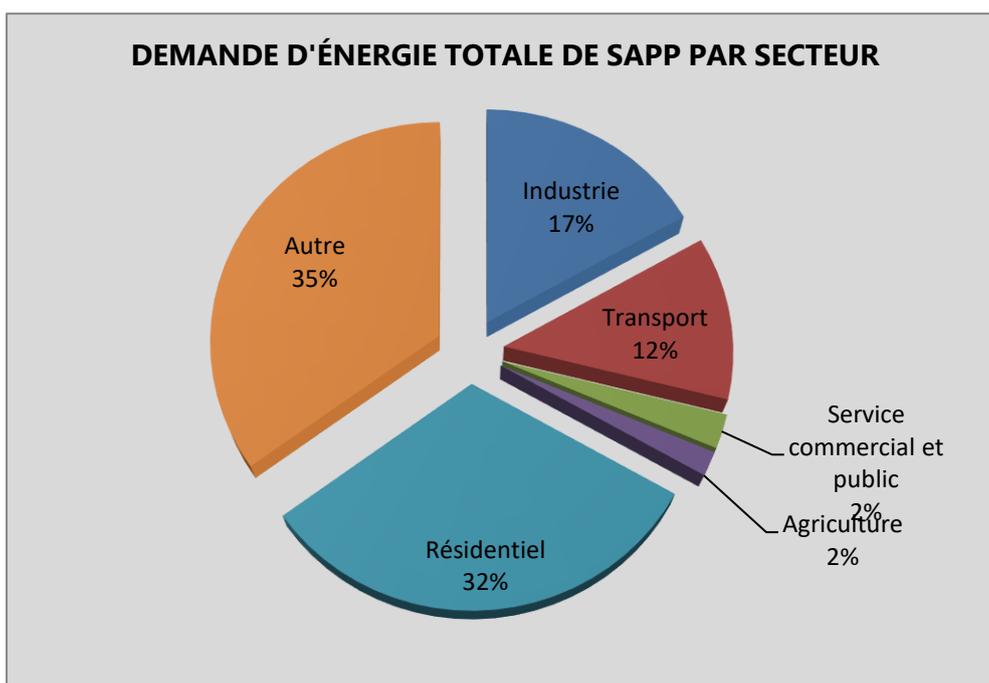


Figure 2.2. Demande totale d'énergie primaire des États membres continentaux de la SADC
Source: Données statistiques de l'AIE, 2016

La figure 2.3 montre le TPES pour les pays de l'EAPP comprenant le Burundi, Djibouti, l'Égypte, l'Érythrée, l'Éthiopie, le Kenya, le Rwanda, le Soudan du Sud, le Soudan, la Tanzanie et l'Ouganda, avec un TPES estimé à 8317,3 PJ. La plus grande contribution de l'énergie provient de la biomasse (39,2%), suivie des produits pétroliers (31,9%) et du gaz naturel (25,0%). Le solaire / géothermie et l'hydroélectricité sont respectivement à 1,9% et 1,5%. Du côté de la demande, par secteur (graphique 2.4), la contribution la plus importante provient du résidentiel (37,0%), suivi du transport (15,0%) et de l'industrie (9,0%). Le secteur commercial et public, et l'agriculture et la pêche étaient les moins à 3,0% et 1%, respectivement.

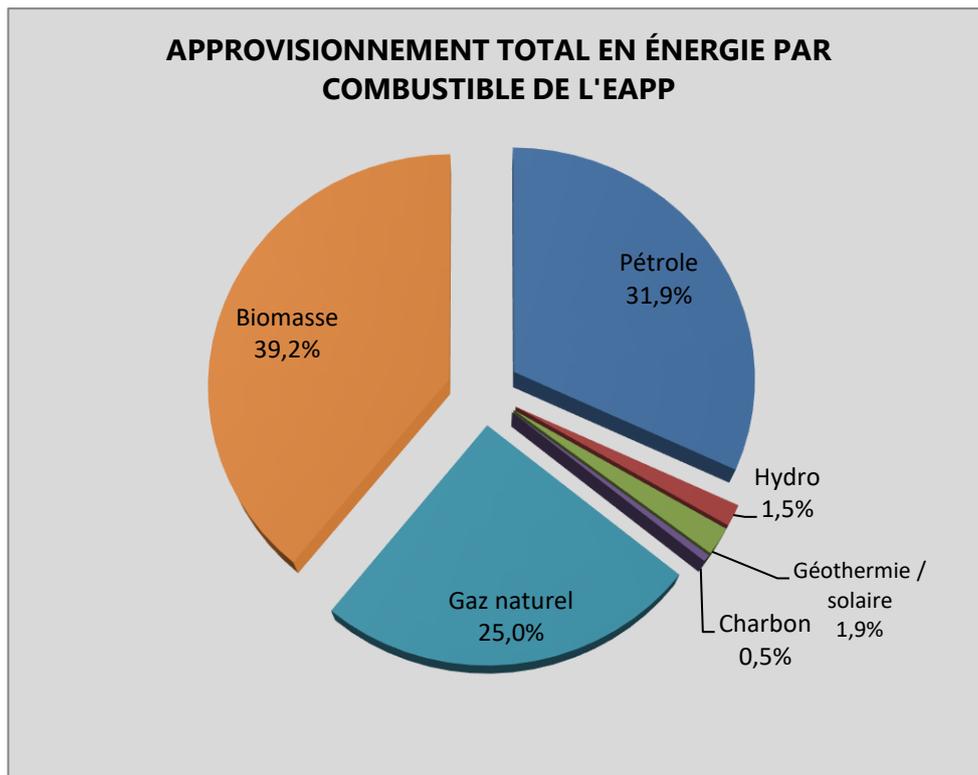


Figure 2.3. Approvisionnement total en énergie primaire pour les pays EAPP
Source: Données statistiques de l'AIE, 2016

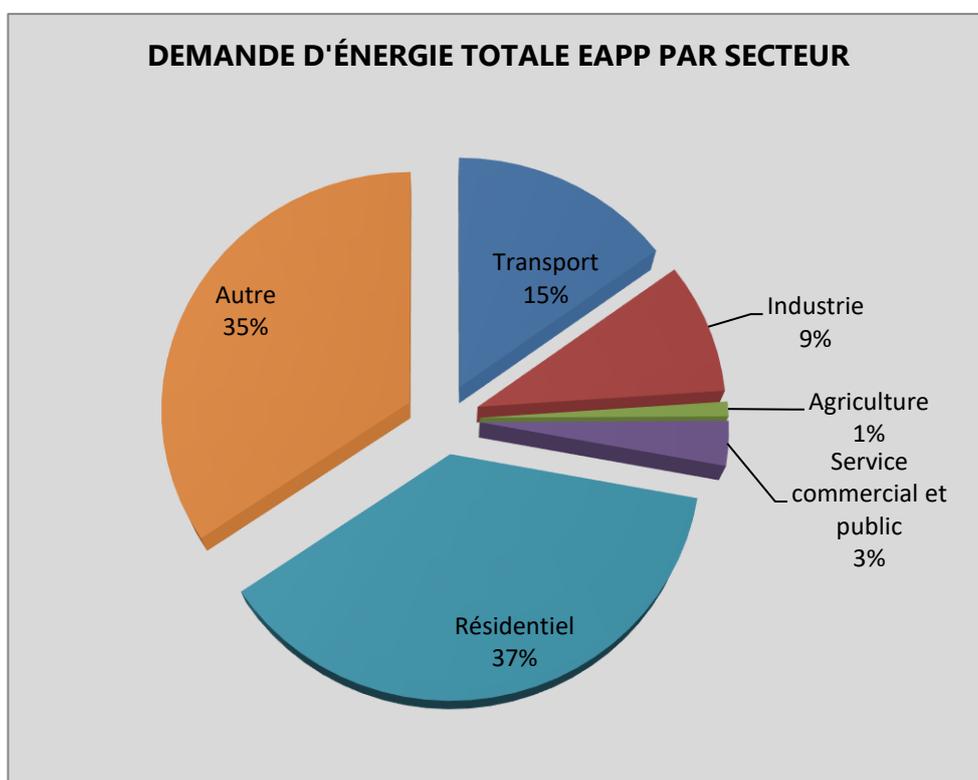


Figure 2.4. Demande totale d'énergie primaire par secteur des pays EAPP
Source: Données statistiques de l'AIE, 2016

La figure 2.5 présente les pays de la COI comprenant les îles Comores, Madagascar, Maurice et les Seychelles, avec un TPES total estimé à 422,3 PJ. La plus grande contribution énergétique provient de la biomasse (60%), suivie des produits pétroliers (26%) et du charbon (12%). Les énergies renouvelables sous forme d'hydro, de PV et d'énergie éolienne ne représentent que 2%. Du côté de la demande, par secteur (graphique 2.6), la contribution la plus importante provient du résidentiel avec 61%, suivi du transport (17%). Le reste a été consommé par les secteurs commercial, public et industriel avec près de 10,5%.

Il est à noter que la contribution à l'approvisionnement en énergie dans la région AO-AA-OI est dominée par la biomasse, le charbon et les produits pétroliers, les deux derniers étant les principaux contributeurs aux émissions de gaz à effet de serre du secteur de l'énergie et, par conséquent, au réchauffement climatique. La seule énergie renouvelable d'importance est l'hydroélectricité. Cela souligne la nécessité d'introduire d'autres énergies renouvelables comme le solaire, l'éolien, la bioénergie et la géothermie, ce que vise à réaliser la présente stratégie.

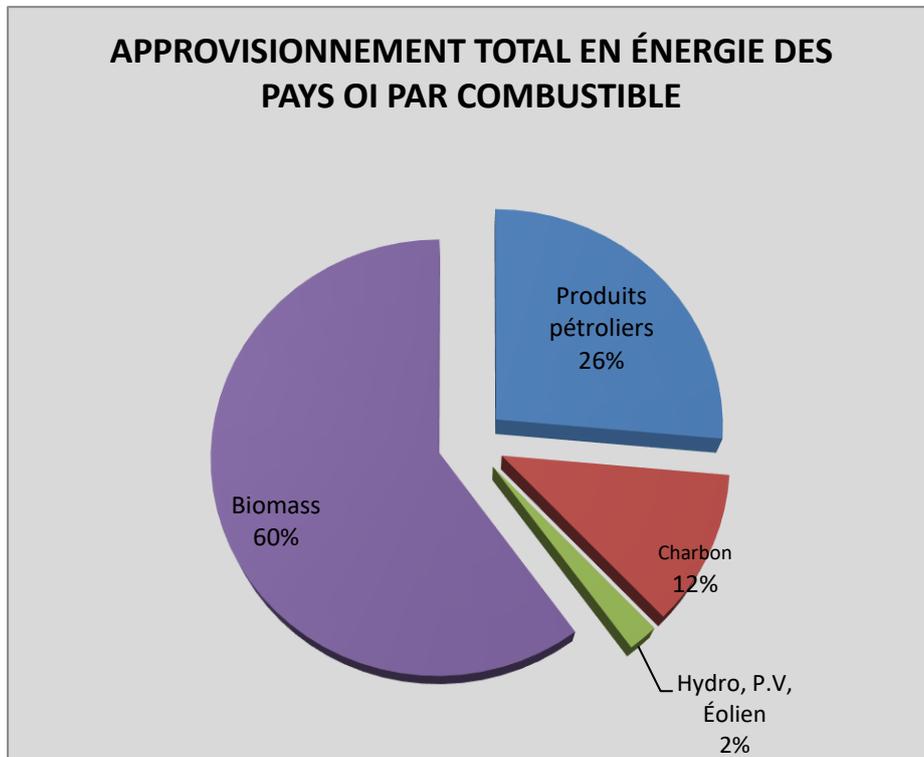


Figure 2.5. Approvisionnement total en énergie primaire pour les pays OI
Source : Données statistiques de l'AIE, 2016

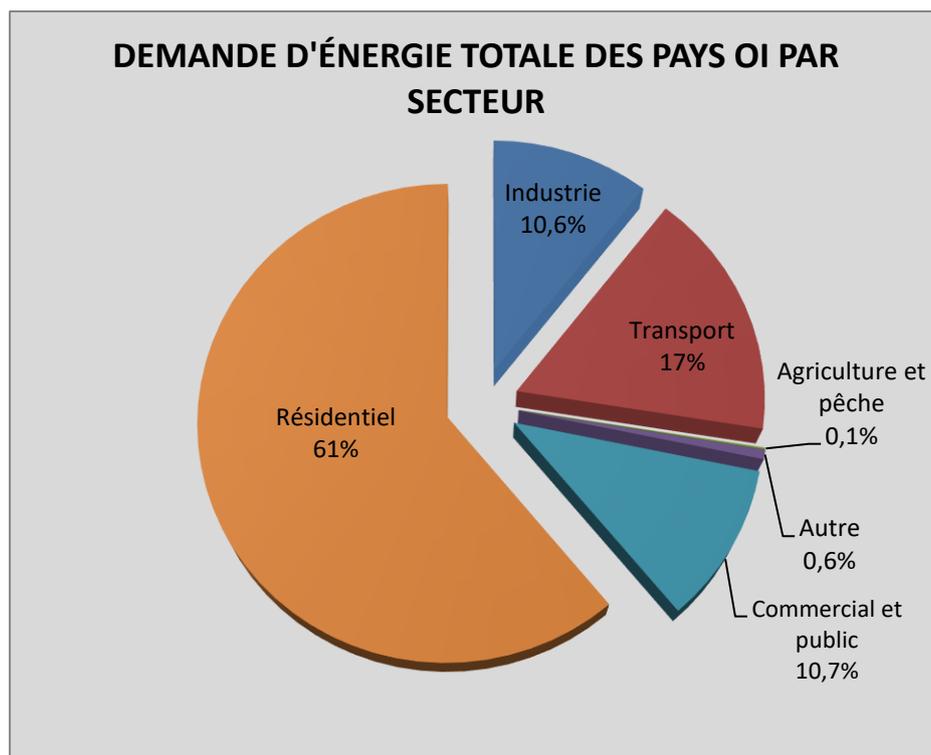


Figure 2.6. Demande totale d'énergie primaire des pays OI
Source: Données statistiques de l'AIE, 2016

2.2 Secteur de l'électricité

2.2.1 État actuel de l'électricité

Avant 2007, la région de la SADC bénéficiait d'un approvisionnement en électricité excédentaire. Selon le Pool énergétique de l'Afrique australe (SAPP), la région de la SADC a un déficit d'approvisionnement en électricité qui devrait se poursuivre jusqu'en 2022. L'insuffisance / le déficit au niveau de l'offre est attribué à la capacité de production inadéquate qui ne répond pas à la demande existante ; à savoir : équipement obsolète ; augmentation des activités économiques et la population croissante dans presque tous les pays de la SADC, entraînant une augmentation de la demande. De nombreux pays de la région de la SADC, tels que l'Afrique du Sud, le Botswana, la Zambie, le Zimbabwe et la Namibie, ont mis en œuvre un rationnement temporaire de l'approvisionnement en électricité en raison du déficit d'approvisionnement. Les investissements dans des installations de nouvelle production dans certains de ces pays ont abouti à des centrales électriques défectueuses qui ne peuvent pas être exploitées et entretenues. L'incertitude persistante dans les approvisionnements hydroélectriques aggrave la situation causée par El Niño plus fréquent pendant les années de sécheresse et les effets du changement climatique perçus.

La pénurie d'énergie a entraîné une perte de production de nombreuses activités économiques importantes, y compris l'exploitation minière en Afrique du Sud, mais l'impact réel doit encore être quantifié.

2.2.2 Offre et demande d'électricité

En 2018, la capacité électrique installée dans le SAPP était de 62928,4 (MW),¹⁷ le principal contributeur étant l'électricité à base de charbon principalement produite en Afrique du Sud (Figure 2.7).¹⁸ La capacité d'exploitation disponible était de 54 045 MW et la demande moyenne de 47 495 MW, soit une capacité de production excédentaire de 6 550 MW.

Le plan du SAPP¹⁹ a été adopté par le Comité exécutif du SAPP en mars 2018 et montre la combinaison de production de toutes les sources (centrales existantes et nouvelles) qui contribuent à la satisfaction de la demande d'énergie, qui devrait atteindre 701768 GWh d'ici 2040 (Figure 2.8). On peut noter que dans la capacité de production projetée, le charbon prédomine toujours dans le mélange énergétique. La seule ER d'importance est l'hydroélectricité. La contribution d'autres sources d'ER, telles que l'énergie éolienne et solaire, est relativement faible.

¹⁷ Rapport annuel du SAPP 2018 ; le SAPP a fourni aussi ce chiffre

¹⁸ N'inclut pas Maurice, Madagascar et les Seychelles

¹⁹ Plan du SAPP

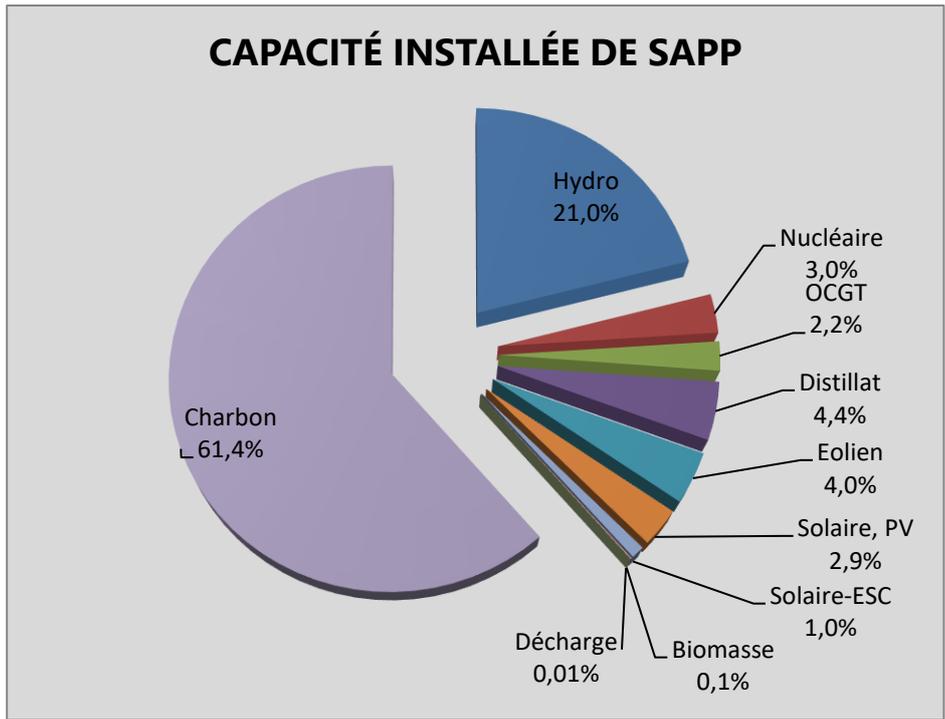


Figure 2.7. Capacité installée de SAPP
 Source : Rapport annuel du SAPP, 2018

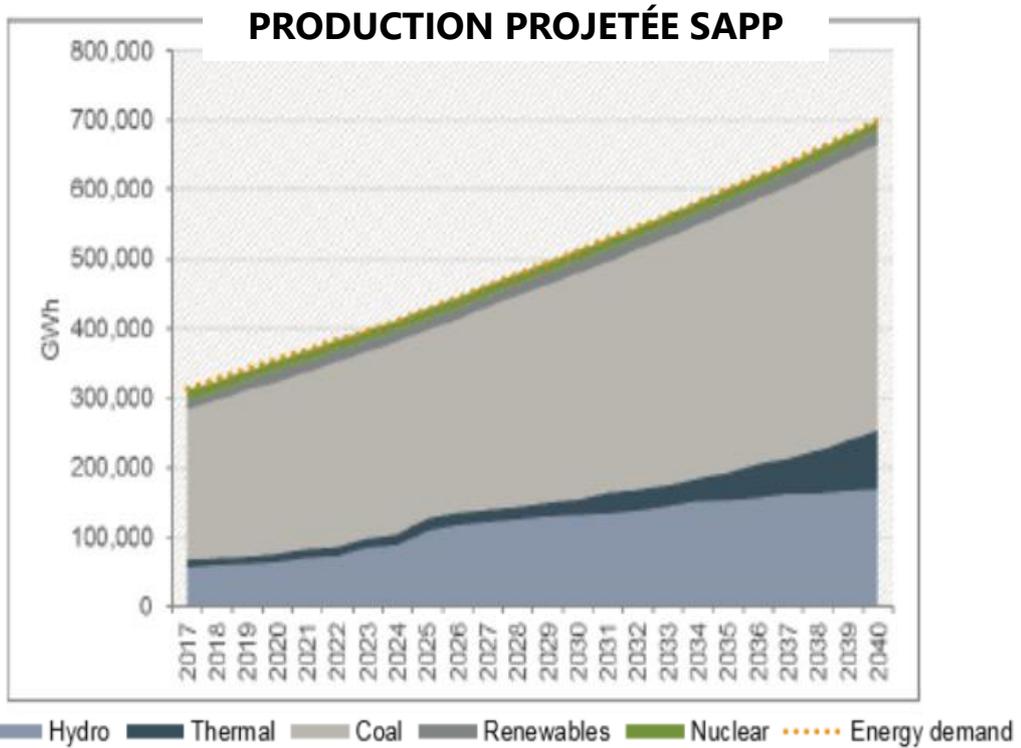


Figure 2.8. Mélange de production de toutes les sources (usines existantes et nouvelles) jusqu'en 2040
 Source : Plan du SAPP, 2018

En 2018, la capacité installée de l'EAPP était de 76 004 MW, avec un mélange de centrales thermiques principalement à partir d'une combinaison de charbon, de HFO / diesel et de gaz naturel, contribuant collectivement à 79,4%, suivi par l'ER avec l'hydroélectricité contribuant à 17,4%, l'éolien et géothermie à 1,9% et 0,9%, respectivement (Fig 2.9)²⁰. La figure 2.10 représente des projections du mix énergétique jusqu'en 2025. Il est à noter que la principale source d'énergie est le gaz naturel, suivi de l'hydroélectricité, de l'éolien et de la géothermie.²¹

²⁰ Communication du Secrétariat de l'EAPP

²¹ Plan directeur révisé de l'EAPP, 2016

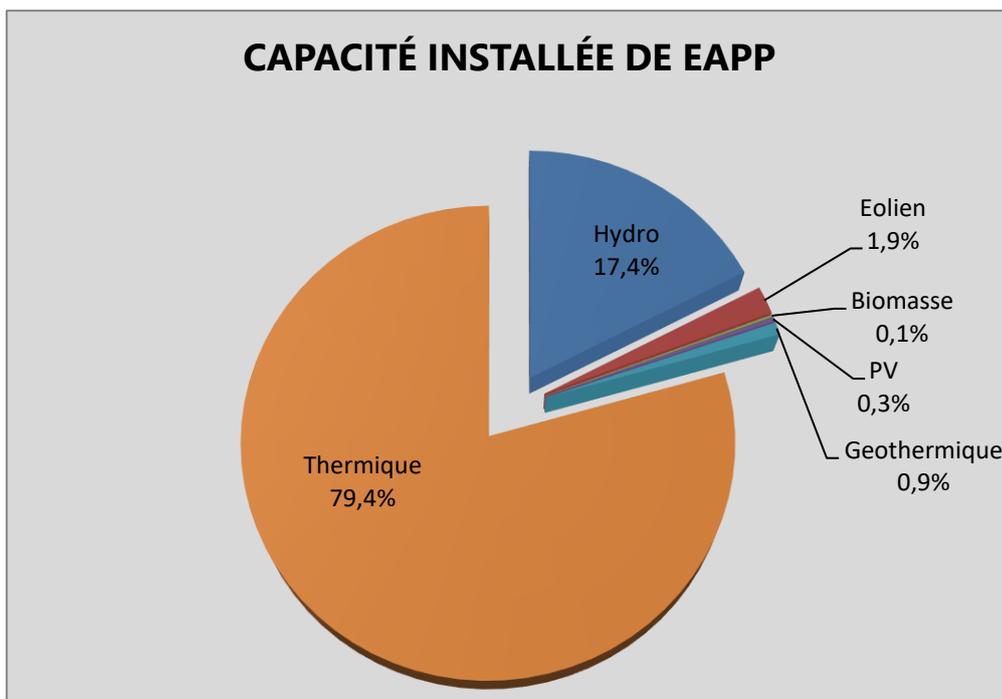


Figure 2.9. Capacité installée de EAPP, 2018
 Source- Plan directeur de l'EAPP 2014-révisé 2016

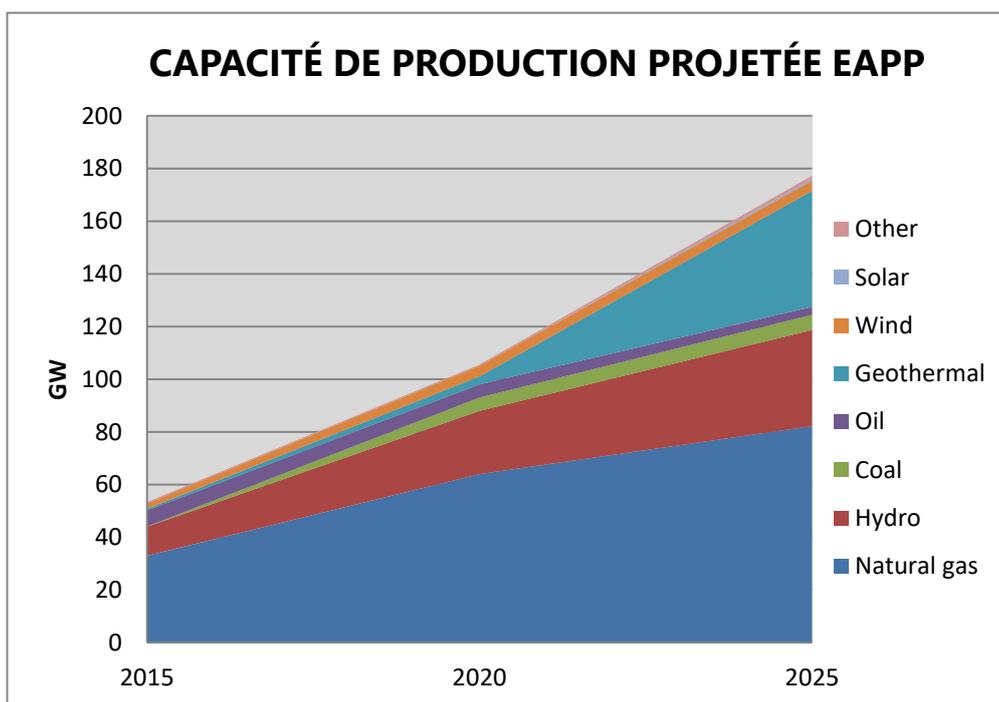


Figure 2.10. Capacité de production projetée de l'EAPP
 Source- Secrétariat de l'EAPP

Dans les pays du COI, les capacités installées à partir de 2016²² sont estimés à 1624,22 MW. La contribution la plus importante provient des combustibles fossiles à 68%, suivis de l'hydroélectricité à 12%. La contribution solaire et éolienne est relativement faible à 2% (Fig 2.11).

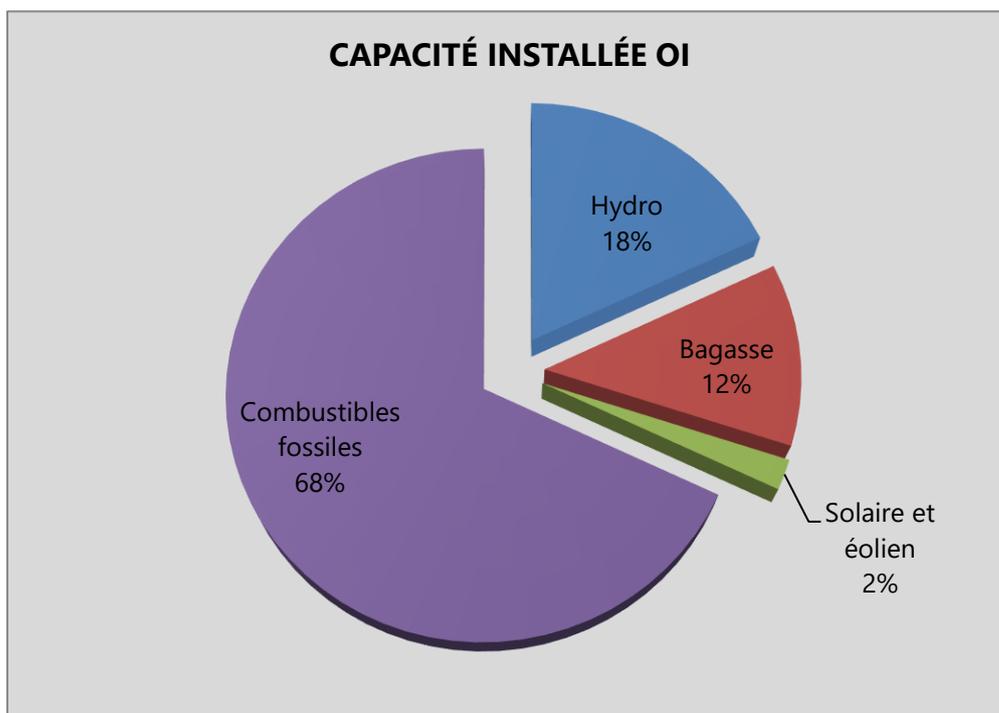


Figure 2.11. Capacité installée OI
Source: Hadush, S.Y., et al., 2019

2.2.3 Taux d'accès à l'électricité

Selon la base de données du Cadre mondial de suivi 2018 de la Banque mondiale pour l'Énergie durable pour tous (SE4ALL), quatre des vingt-huit pays de la région avaient des taux d'accès à l'électricité supérieurs à 90% (Égypte, Tunisie, Maurice et Seychelles). Six autres pays avaient des taux d'accès de 50 à 90% tandis que les autres (15 pays, soit près de 50% des pays) avaient des taux d'accès inférieurs à 50% (Fig 2.12).

2.2.4 Objectifs d'accès à l'électricité

En ce qui concerne les objectifs d'accès à l'électricité, tous les pays de l'EAC et leurs homologues de la COI sont motivés par les objectifs SE4ALL d'accès universel d'ici 2030.

Sur la base de la REEESAP de la SADC approuvé en 2017, les pays homologues de la SADC et de la COI ont des objectifs allant de 30% à l'accès universel. Les Seychelles, Maurice et l'Égypte ont déjà atteint un accès à 100%.

²² Hadush, S.Y et al, 2019: Une étude comparative des politiques et du cadre réglementaire en matière d'ER et d'accès à l'électricité dans les pays de la COI,

Part de la population ayant accès à l'électricité (%)

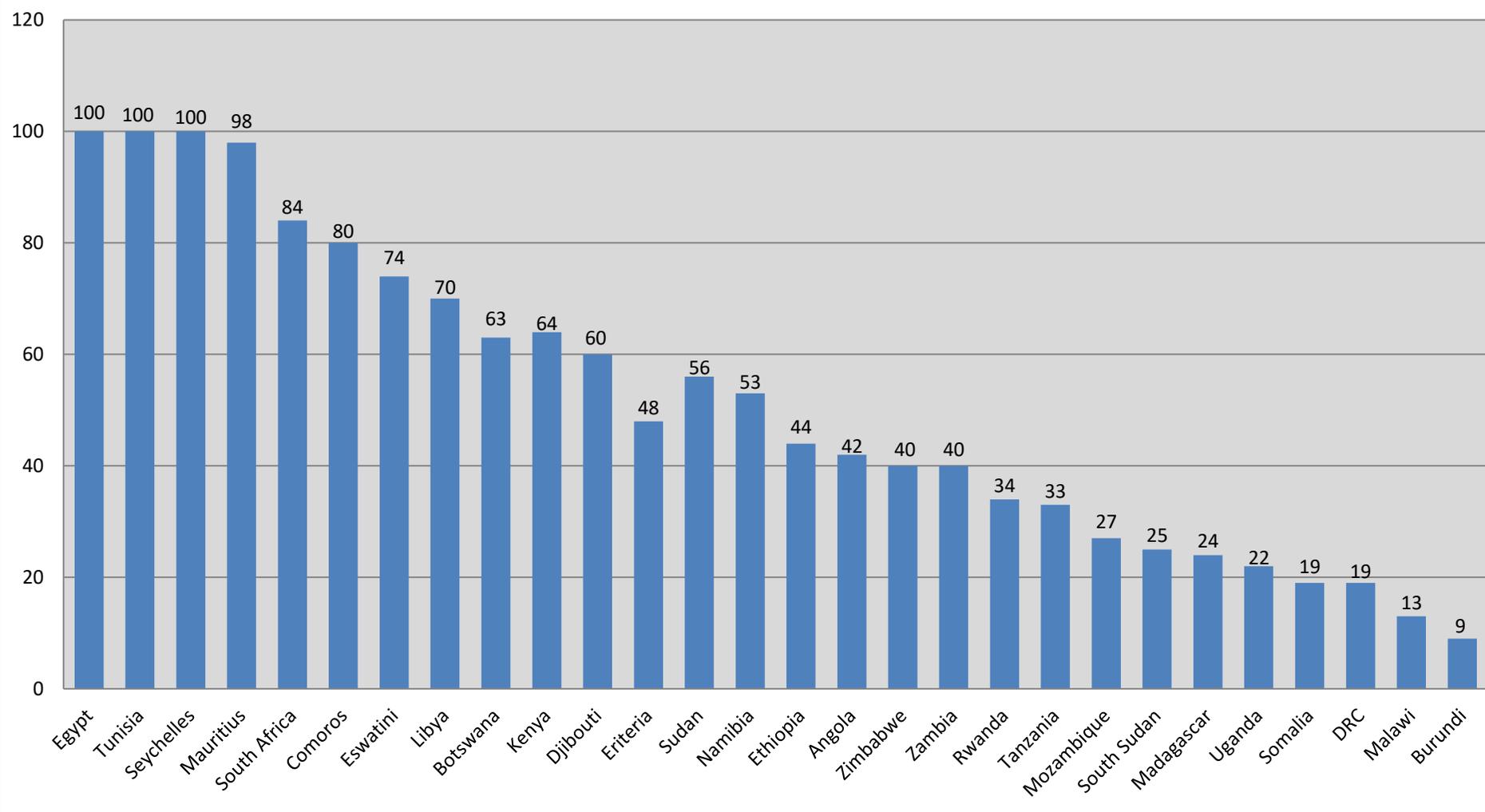


Figure 2.12. Taux d'accès à l'électricité en Afrique par pays

Source: Base de données du Cadre mondial de suivi de la Banque mondiale, 2018

2.3 Secteur des énergies renouvelables

2.3.1 Électricité: Déploiement et mélange des ER

En termes de mélange ER en proportion de la consommation finale totale d'énergie (CFTE), 18 pays sur 28 ont une part importante (supérieure à 50% en moyenne), mais cela est largement dû à la biomasse traditionnelle, et un petit changement semble être intervenu entre 2010 et 2016 (graphique 2.13). En ce qui concerne les énergies renouvelables modernes, le score est de 8% et moins au cours des 20 dernières années.

L'effet de la biomasse traditionnelle se reflète dans la part plus élevée des pays les plus pauvres dans les pays à faible revenu (PFR) et les pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure (PRITI) de l'Afrique subsaharienne (ASS) par rapport à l'Afrique du Nord et aux pays à revenu intermédiaire élevé et supérieur (Maurice, Afrique du Sud, Namibie et Seychelles) (Figure 2.13). Le mélange des ER devrait être redéfini dans la base de données du Cadre mondial de suivi pour désigner uniquement les sources d'ER modernes telles que le solaire, la biomasse moderne (bagasse, biogaz et chaudières à bois), l'éolien, la géothermie, la petite hydroélectricité et les marées / vagues. L'inclusion de la biomasse traditionnelle dans le mélange des ER, comme démontré, ne devrait pas être la solution cible de la REEESAP (AO-AA-OI), sauf lorsqu'elle est utilisée avec des solutions de cuisson / chauffage efficaces.

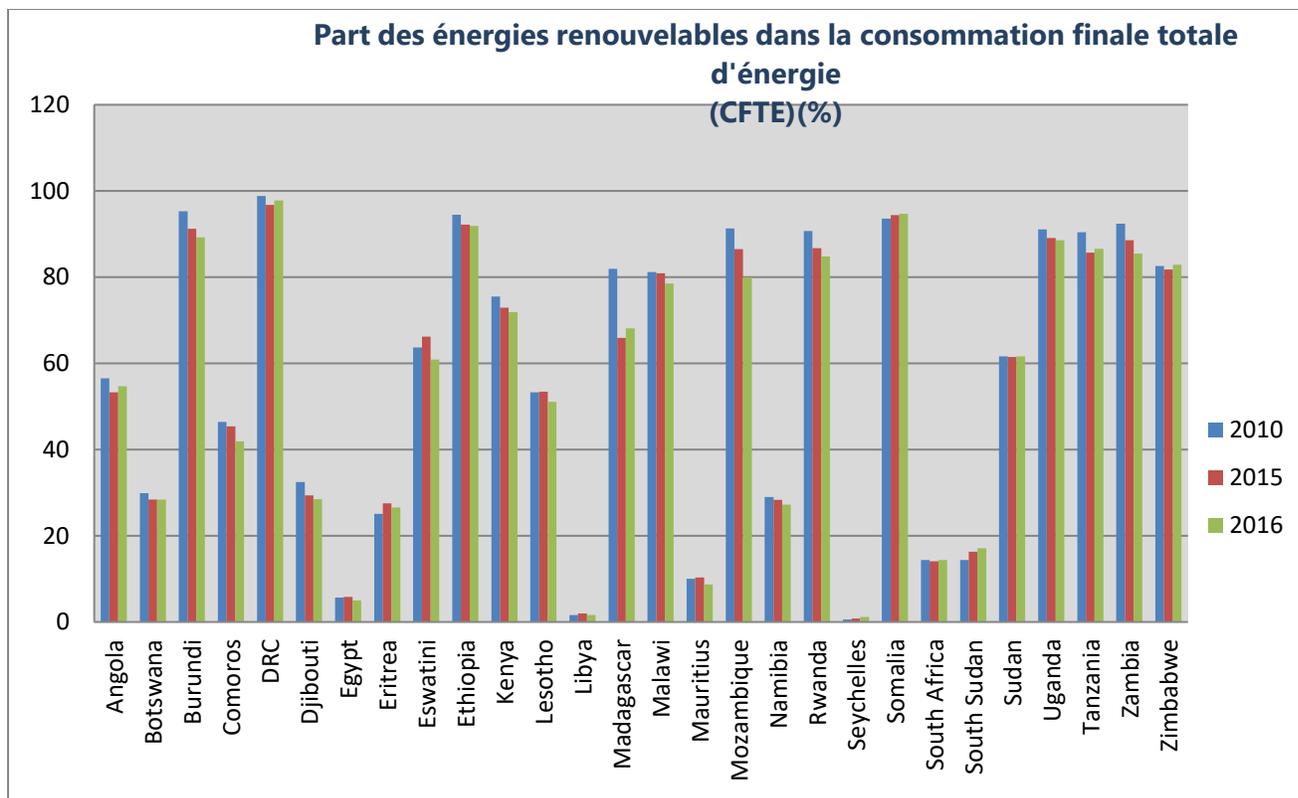


Figure 2.13. Part du mélange des ER en fonction de la CFTE

Source : Base de données du Cadre mondial de suivi de la Banque mondiale, 2018

Il est encourageant de constater que les investissements dans les sources d'ER modernes comme l'énergie solaire, éolienne et géothermique augmentent, avec la participation active du secteur privé, ce qui se traduit par des expériences acquises dans la mise en œuvre de projets connexes. À cet égard, il existe des projets qui peuvent être reproduits dans le reste de la région. La baisse notable des prix des technologies permettra également l'élargissement du déploiement technologique dans la région.

On note un intérêt croissant pour le déploiement de systèmes hors réseau / mini-réseau en vue d'améliorer les systèmes d'approvisionnement en énergies renouvelables, y compris les aspects de la production distribuée / intégrée, accompagnés dans quelques cas de facturation nette. Le cadre réglementaire visant à introduire / promouvoir la production distribuée / intégrée et la facturation nette a été introduit dans des pays comme le Zimbabwe et la Namibie. Jusqu'à présent, une bonne expérience a été acquise des projets d'ER en réseau, par exemple en Afrique du Sud. Le cadre réglementaire des systèmes hors réseau / mini-réseau est en cours d'élaboration dans un certain nombre d'États membres, dans toute l'Afrique.

2.3.2 Objectifs des ER fixés par les EM

Plusieurs sortes d'objectifs concernant les ER sont fixés par les pays AO-AA-OI, bien que neuf États membres AO / OI n'aient pas d'objectifs fixés, sur les 15 pays AO / OI. Ces objectifs sont exprimés soit en pourcentage des besoins énergétiques, de la consommation finale totale d'énergie

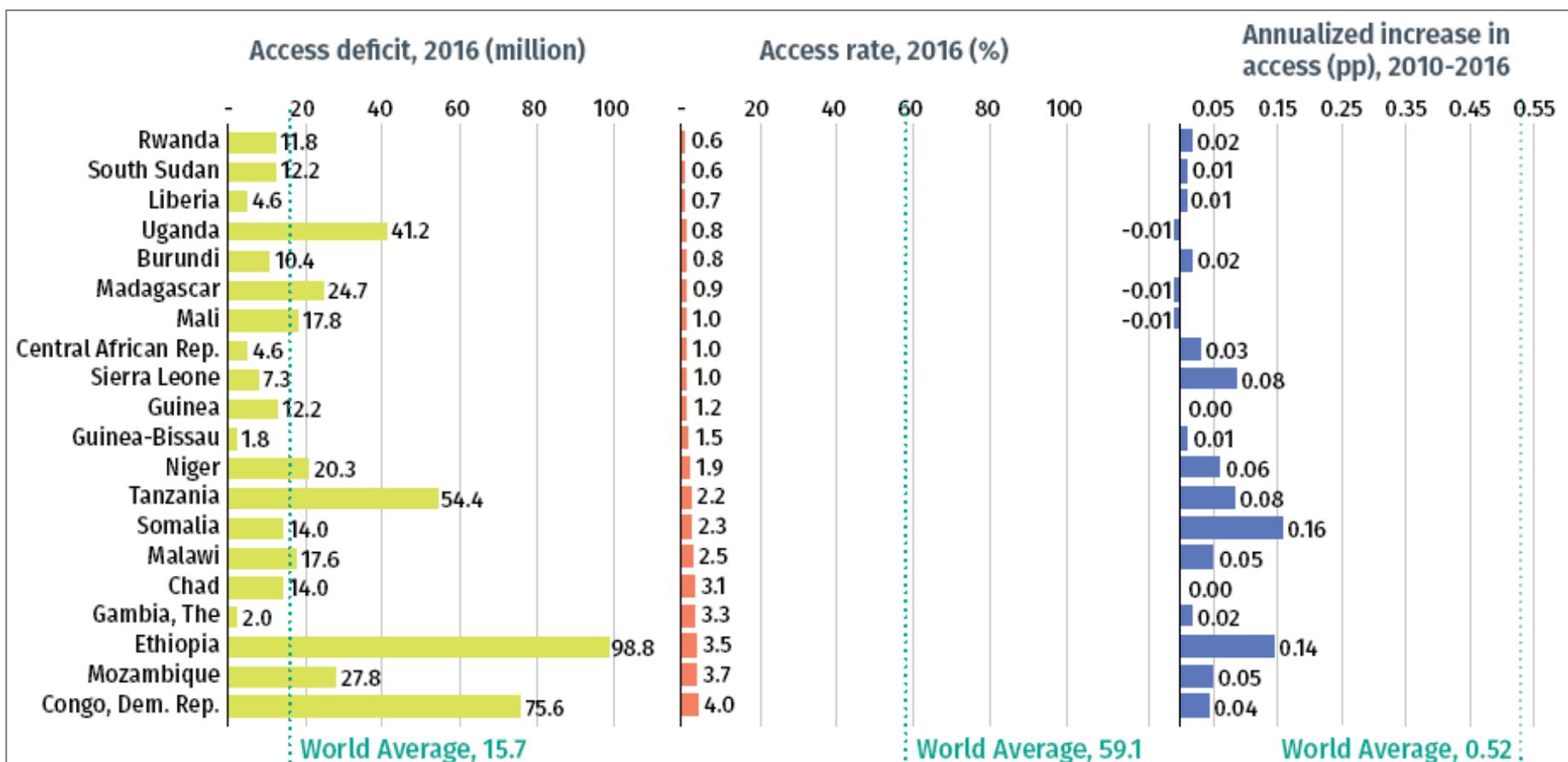
et du mélange électrique, soit uniquement en MW d'ER. L'harmonisation des objectifs ER est envisagée dans le cadre du projet REEESAP (AO-AA-OI).

Neuf Etats membres de AA / OI ont fixé des objectifs ER, tandis que six Etats membres n'en ont pas. De plus, les objectifs fixés sont exprimés soit en pourcentage de l'énergie totale, soit en électricité. Il est intéressant de noter que les États OI disposant d'un accès universel à l'électricité auront encore de faibles énergies renouvelables dans leur mélange électrique en 2030.

2.3.3 Combustibles de cuisson

La figure 2.14 montre que parmi les 20 pays les moins accessibles du monde qui n'ont vu aucune augmentation de l'accès à une cuisson propre, parmi lesquels 12 étaient de la région AO_AA_OI. Sur la période de suivi 2010-2016,²³ les 20 pays ayant le plus faible accès à une cuisson propre se trouvaient dans la région AO-AA-OI.

²³ Accès aux combustibles et aux technologies propres pour la cuisson, OMS 2018



Source: World Health Organization. Population estimates based on the use UN population data

Figure 2.14. Les 20 pays ayant le plus faible accès à une cuisson propre sur la période de suivi 2010-2016
 Source : Accès aux combustibles et aux technologies propres pour la cuisson, OMS, 2018

D'après le tableau 2.2, les pays de la COI que sont les Seychelles, Maurice et l'Égypte ont atteint ou ont presque atteint 100% d'utilisation de combustibles et de technologies propres (CFT). Les pays à revenu élevé ont également des parts plus élevées utilisant les CFT que les pays à faible revenu.

Tableau 2.2. Part de la population utilisant des combustibles et des technologies propres par pays

Pays AO-AA-OI	Part de la population utilisant les CFT (%)
Angola	48
Botswana	64
Burundi	1
Comores	9
Djibouti	12
République démocratique du Congo	4
Egypte	98
Erythrée	16
Eswatini	51
Ethiopie	4
Kenya	13
Lesotho	36
Libye	Pas de données
Madagascar	1
Malawi	3
Maurice	93
Mozambique	4
Namibie	42
Rwanda	1
Seychelles	74
Somalie	9
Afrique du Sud	85
Soudan du Sud	1
Soudan	45
Tanzanie	2
Ouganda	2
Zambie	16
Zimbabwe	29

Source : Base de données du Cadre mondial de suivi de la Banque mondiale, 2018

2.3.4 Biocarburants

Pendant de nombreuses années dans la région de la SADC, les biocarburants, en particulier le bioéthanol de la canne à sucre, ont été produits au Malawi, en Afrique du Sud et au Zimbabwe, principalement à des fins industrielles et, parfois, comme combustible de transport lorsque les conditions étaient réunies. Il n'y a pas eu de mouvement significatif dans la production de bioéthanol et de biodiesel dans le reste des pays de la SADC. Les efforts antérieurs pour produire du biodiesel à partir de jatropha ont échoué en raison de son faible rendement et, dans une certaine mesure, de l'absence de politiques de soutien et d'un environnement propice. Dans un passé récent, un certain nombre de pays ont formulé des ratios de mélange obligatoires ou volontaires. Eswatini a déclaré un mélange obligatoire jusqu'à 10% d'éthanol d'ici 2022. Le Zimbabwe a également un ratio de mélange obligatoire de 20% d'éthanol et 5% de biodiesel. Maurice, dans le cadre de son plan stratégique à long terme (LTSP), a fixé un ratio de mélange de 5% qui passera progressivement à 10% d'ici 2025. La Zambie a depuis de nombreuses années des ratios de mélange d'éthanol fixés à 10% et de biodiesel à 5%.

Bien que la région de l'EAC dispose d'un énorme potentiel de production et d'utilisation de biocarburants, en particulier l'éthanol, l'utilisation de biocarburants liquides dans le système de transport n'a pas encore décollé. À quelques exceptions près au Kenya et en Ouganda,²⁴ il n'y a pas eu de politiques visant à encourager correctement la production de biocarburants dans la région. Au Kenya, la Loi sur le mélange de gasoil de 2007 prévoit un cadre de mélange obligatoire de 10%, mais la politique n'a pas encore été mise en œuvre en raison de l'approvisionnement insuffisant en éthanol. Le Kenya a également adopté un règlement sur les licences de biodiesel d'un taux de mélange de 5%, bien que la politique pertinente n'ait pas encore été approuvée. En 2015, le gouvernement ougandais a approuvé un projet de loi sur le mélange de biocarburants d'un taux de mélange de 20%, mais le projet de loi n'a pas encore été approuvé par le Parlement en raison d'un approvisionnement insuffisant en biocarburant pour atteindre le seuil du mélange de 20%.

2.4 Efficacité énergétique

2.4.1 Activités d'efficacité énergétique au sein du COMESA-EAC, de la SADC et de la COI

Des mesures d'EE sont en cours de déploiement dans la sous-région AO-AA-OI. En tenant compte de l'évaluation panafricaine,²⁵ l'étendue de l'application de ces mesures dans la région AO-AA-OI sont les compteurs prépayés (75% des pays africains); les lampes fluorescentes compactes (LFC) ou diodes électroluminescentes (LED) (69%), la sensibilisation (53%); la correction du facteur de puissance (29%); et l'améliorations de la perte de réseau (28%). Ces mesures sont largement menées par les services publics avec une participation limitée du secteur privé. L'intention de la plupart des services publics est de répondre à la pénurie de capacité électrique dans leur pays. Des programmes d'EE concertés sont donc nécessaires pour tous les secteurs économiques afin que

²⁴ REN 21 East Africa

²⁵ Cadre mondial de suivi de l'énergie durable pour tous 2017: Rapport sur le rapport régional de l'Afrique: Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique, octobre, 2017

l'objectif SE4ALL soit atteint. Des cadres juridiques et réglementaires plus solides sont également nécessaires pour promouvoir efficacement l'EE.

Le Centre de la SADC pour les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique (SACREEE) a reçu le mandat de mettre en œuvre la REEEPSAP de la SADC pour l'Afrique australe qui, en ce qui concerne l'EE, doit se concentrer sur la demande identifiée et le portefeuille de projets d'EE; la sensibilisation, y compris la mise en œuvre de labels d'efficacité énergétique et de normes minimales de performance énergétique (MEPS); les technologies plus efficaces, y compris l'éclairage, l'équipement industriel et les technologies de cuisson efficaces; le changement de combustible, par exemple l'utilisation de GPL; la gestion de la charge, y compris le contrôle des ondulations et les tarifs en fonction de la durée d'utilisation; l'atténuation des pertes du réseau électrique, par exemple, avec des compteurs prépayés et intelligents; et les codes EE du bâtiment et des mises à niveau de l'éclairage.²⁶

Dans le souci de réaliser ces éléments livrables, le SACREEE a commencé à mettre en œuvre trois projets, à savoir : le programme d'efficacité énergétique industrielle de la SADC (SIEEP) ; le projet d'amélioration de l'accès à l'énergie, y compris des appareils de cuisson propres ; et le Projet Éclairage et appareils électroménagers d'EE (EELA) en Afrique australe et orientale soutenu par les SIDA en collaboration avec l'EACREEE. Le SIEEP vise à soutenir la mise en œuvre de la stratégie et de la feuille de route d'industrialisation de la SADC (2015-2063) en améliorant la compétitivité des secteurs industriels des États membres de la SADC. Cet objectif doit être atteint en renforçant leur capacité à adopter, investir et utiliser des technologies et des pratiques écoénergétiques. Le SIEEP a six piliers de programme à savoir : (i) les cadres politiques, réglementaires et institutionnels, (ii) le renforcement des capacités et le développement des compétences, (iii) la démonstration de projets et la sensibilisation, (iv) le financement des interventions en faveur des initiatives ER et EE, (v) l'application des énergies renouvelables dans l'industrie, et (vi) l'appropriation des technologies ER et EE. Les groupes cibles sont les petites et moyennes industries.²⁷

Le Programme Réchaud comprend l'adaptation de systèmes technologiques plus propres et plus efficaces à la cuisson domestique, le chauffage des locaux et l'éclairage. Le Projet Éclairage et appareils électroménagers d'EE (EELA) en Afrique australe et orientale qui est soutenu par le SIDA, implique le développement de normes minimales de performance énergétique (MEPS), l'étiquetage des appareils, la cartographie et le renforcement des capacités dans les laboratoires d'essais régionaux.²⁸

L'EACREEE pour l'Afrique orientale, en plus d'entreprendre le programme conjoint d'EELA avec SACREEE, est impliqué dans l'élaboration de normes pour la réfrigération et la climatisation qui alimenteront le projet EELA. Les programmes de renforcement des capacités consacrés aux mini-

²⁶ Débouchés commerciaux du SACREEE en matière d'ER et d'EE, Document présenté à l'atelier de zonage, 2017

²⁷ REN 21, 2018

²⁸ Clasp, février 2019. Vue d'ensemble des marchés en réseau et hors réseau en Afrique orientale et australe, rapport final, www.Clasp.ngo

réseaux pour toutes les technologies couvriront à la fois les aspects techniques et commerciaux, le genre étant une référence importante dans la conception, l'installation, la mise en service, la réparation et l'entretien. D'autres projets incluent le développement des compétences des entrepreneurs impliqués dans la fabrication locale de composants ER et EE, et la collaboration avec l'Institut mondial des ressources aux États-Unis visant à développer une plate-forme basée sur le SIG pour évaluer les ressources énergétiques au sein de l'EAC.²⁹

L'Afrique de l'Est a également été impliquée dans l'éclairage d'efficacité énergétique et l'efficacité énergétique dans l'industrie. Les programmes d'éclairage écoénergétique qui cherchent à remplacer les ampoules à incandescence par des lampes fluorescentes compactes (LFC) ont connu un succès considérable dans la région. L'Ouganda a distribué gratuitement 800 000 LFC entre 2008 et 2010, générant des économies estimées à 100 millions USD. Au Rwanda, le remplacement de 800 000 ampoules à incandescence par des LFC a entraîné une économie d'énergie annuelle estimée à 64 GWh et une réduction de la demande d'électricité de 30 MW. Des efforts d'EE sont également menés dans l'industrie. Le programme national d'audit énergétique de la Tanzanie et le règlement de gestion de l'énergie du Kenya en 2012 exigent que les grands consommateurs d'énergie réalisent des audits énergétiques tous les trois ans. L'Ouganda a mis en place un programme similaire.³⁰

La feuille de route de l'EE de l'Ouganda a donné la priorité aux recommandations relatives à la mise en œuvre de l'EE et l'estimation des coûts. Afin de maximiser les avantages pour atteindre les objectifs et les priorités établis dans son programme d'action SE4ALL 2015, un projet de loi sur l'EE est actuellement adopté par le gouvernement afin d'éclairer le cadre juridique / réglementaire et institutionnel d'EE³¹. Le Kenya a promulgué une nouvelle loi, la loi sur l'énergie de 2019, qui réglemente la conservation de l'énergie dans les usines et les bâtiments.

Depuis les années 80, les cinq gouvernements de l'EAC ont encouragé l'utilisation de cuisinières améliorées et plus efficaces. Entre 2012 et 2014, environ 5,3 millions de cuisinières propres ont été distribuées dans la région. En outre, le Kenya, le Rwanda et l'Ouganda ont pris des initiatives visant à améliorer l'efficacité de la production de charbon de bois. Malgré ces efforts, il est encore nécessaire de mettre en œuvre d'autres mesures d'EE dans tous les États de l'EAC grâce à un programme intégré et holistique dans tous les secteurs.³¹

Les États membres de la COI mettent en œuvre le projet de développement des énergies renouvelables et d'amélioration de l'efficacité énergétique (2014 à 2019). Dans l'espace EE, des normes et des étiquettes ont été élaborées dans la plupart des États membres de la COI pour toutes les catégories de bâtiments et pour les appareils et équipements ménagers, en mettant davantage l'accent sur la consommation d'électricité et la charge de pointe.³²

²⁹ Propre communication, 2019

³⁰ REN 21 EAC, 2018.

³¹ Feuille de route EE 2015 et propre communication

³² Document de projet de la COI.

2.4.2 Mesures de gestion de la demande

Dans la SADC, le SAPP a collaboré avec les services publics d'électricité, à travers un cadre d'EE, pour réduire la consommation et la demande d'électricité en particulier, pendant les moments de pointe. Le cadre d'EE consiste à mettre en œuvre des mesures de la demande et des initiatives telles que la promotion des LFC, des lampes à LED, le contrôle de la charge d'eau chaude, le chauffage solaire de l'eau et l'éclairage commercial. Les autres économies réalisées provenaient des activités industrielles et minières. En 2017, le SAPP a fait état d'économies d'énergie cumulées de 4031 MW, contre une capacité d'exploitation installée de 54397 MW.³³

2.4.2.1 Éclairage, appareils et équipements efficaces au sein de la SADC, l'EAC et la COI

Un certain nombre de pays des régions de la SADC, de l'EAC et de la COI se trouvent à des stades différents de l'élaboration ou de la mise en œuvre de normes minimales de performance énergétique (MEPS) juridiquement contraignants qui ciblent les appareils électriques. Au sein de la SADC, seules l'Afrique du Sud, les Seychelles et Maurice mettent en place des MEPS juridiquement contraignants. Pour l'Afrique du Sud, cela se fait par le biais du programme intitulé « Transformation du marché grâce aux normes d'efficacité énergétique et à l'étiquetage des appareils en Afrique du Sud ». L'initiative fait partie d'un projet de 13 millions USD visant à promouvoir l'EE en Afrique du Sud, soutenu par le PNUD / FEM et mis en œuvre en collaboration avec le ministère du Commerce et de l'Industrie. L'objectif du projet est de promouvoir l'EE dans le secteur de ménages en réduisant la demande d'électricité des appareils ménagers sud-africains, en vue de réduire les émissions de gaz à effet de serre. Cet objectif sera atteint via l'introduction de MEPS ainsi que de normes et d'étiquetage sur le marché des appareils électroménagers, afin d'influencer les modes de consommation en sensibilisant les décideurs, les fabricants, les distributeurs et les consommateurs.

Le programme cherche également à surmonter les obstacles qui entravent l'adoption généralisée des appareils à haut rendement énergétique et s'est concentré sur cinq domaines d'activité clés. À la mi-2018, le programme avait établi un cadre politique et réglementaire nécessaire pour un programme durable de normes et d'étiquetage ; des classes énergétiques et des seuils MEPS définis pour 12 appareils ciblés ; et avait renforcé les capacités des institutions locales participant au programme de normes et d'étiquetage. Le gouvernement de la Zambie a publié un instrument statutaire (SI) n ° 74 de 2016,³⁴ conformément à la loi sur le contrôle des marchandises pour éliminer progressivement les ampoules à incandescence en interdisant la fabrication et l'importation des produits, et devrait permettre de réaliser des économies d'énergie supplémentaires d'environ 200 MW. Le Zimbabwe a également interdit les ampoules à incandescence le 1er mai 2017 en vertu de l'instrument statutaire 21 de 2017³⁵ et le pays devait économiser 300 MW d'électricité grâce à l'utilisation d'ampoules à diodes électroluminescentes plus efficaces.

³³ REN 21 SADC, 2018

³⁴ Gouvernement de la Zambie, Instrument statutaire (SI) n ° 74 de 2016

³⁵ Gouvernement du Zimbabwe, 1er mai 2017 en vertu de l'instrument statutaire 21 de 2017

En Afrique de l'Est, le Kenya met en œuvre le MEPS par le biais du Règlement de 2018 sur la performance énergétique et l'étiquetage des appareils électroménagers (amendement), qui a établi des exigences MEPS et d'étiquetage pour plusieurs appareils, notamment : les lampes auto-ballastées ; les lampes fluorescentes à double culot ; les ballasts pour lampes fluorescentes ; les appareils de réfrigération ; les climatiseurs sans conduits ; et les moteurs asynchrones triphasés à cage d'écureuil. Le projet de loi sur l'efficacité et la conservation de l'énergie ³⁶ en Ouganda est toujours d'actualité et a été soumis au premier Conseil parlementaire pour rédaction. Le projet de loi vise à fournir : le cadre juridique, réglementaire et institutionnel de l'EE ; et la mise en place de MEPS pour les équipements tels que les réfrigérateurs, les climatiseurs, les moteurs et l'éclairage.

Dans la COI, les Seychelles ont adopté un règlement relatif aux MEPS. L'initiative d'approbation des chauffe-eau solaires a établi des normes. Une formation en audit énergétique est en cours pour le secteur public dans le cadre du programme d'EE. Maurice a un étiquetage EE obligatoire pour les appareils ³⁷ comme les réfrigérateurs, les lave-vaisselle et les fours électriques. Il applique une taxe de 25% sur ces appareils dont l'indice EE est inférieur aux seuils fixés.

La plupart des pays des régions de la SADC, de l'EAC et de la COI ne disposent pas d'installations d'essai en laboratoire pour les équipements MEPS, à l'exception de l'Afrique du Sud. Maurice a récemment introduit des tests en laboratoire pour les réfrigérateurs, les lave-vaisselle et les fours électriques, et prévoit de couvrir les climatiseurs et les machines à laver en janvier 2020, grâce à un financement de l'UE destiné à la COI.

Les organismes d'accréditation concernés en Afrique qui sont également membres de l'AFRAC comprennent le *Kenya Accreditation Service* (KENAS), le Conseil égyptien d'accréditation (EGAC), le Bureau national d'accréditation éthiopien (ENAO), le Conseil tunisien d'accréditation (TUNAC), le Système d'accréditation ouest-africain (SOAC) (les pays francophones en Afrique de l'Ouest), le *Nigeria National Accreditation Service* (NINAS), le *Ghana Accreditation Board* (GAB), *South African National Accreditation System* (SANAS), les Services d'accréditation de la Communauté de développement d'Afrique australe (SADCAS) (couvrant 13 États membres de la SADC), le Conseil soudanais d'accréditation (SDAC) et MAURITAS (Maurice). Seul SANAS a déjà été accrédité dans ce domaine et il existe un certain nombre d'organismes d'accréditation avancés dans d'autres parties du monde.³⁸

2.4.3 Pertes de réseau

Les pertes de transport d'électricité pour l'année 2016 varient de 1,96%³⁹ pour ESKOM (Afrique du Sud) à 10 et 11% pour ENE (Angola) et LEC (Eswatini), respectivement. La plupart des

³⁶ Projet de loi sur l'efficacité et la conservation de l'énergie

³⁷ Étiquetage des mécanismes réglementaires, de la réglementation, 2017

³⁸ Communication personnelle de SADCAS

³⁹ Rapport d'étude sur l'état des pertes du système électrique dans les services publics d'électricité de la région de la SADC. RERA octobre 2018

services publics ont des pertes de transport d'environ 6% (Escom-Malawi, EDM-Mozambique, Eswatini-CEE, ZESCO-Zambie et TANESCO-Tanzanie).⁴⁰ Les pertes de transport sont encore élevées, par rapport à la moyenne mondiale de 5%. Dans la région de l'Afrique de l'Est, les pertes du réseau électrique sur le transport et la distribution sont importantes, avec des pertes moyennes de 22% à l'échelle de la région tandis que des pertes de 18% sont encourues au Kenya. Ceci est comparable à la moyenne des pertes d'énergie dans la région de la CEDEAO (21–25%), mais est supérieur aux moyennes en Afrique subsaharienne (12%) et dans le monde (8%).

41

2.5 Environnement favorable au secteur de l'énergie

Cette section présente le cadre propice aux ER et à l'EE pour les pays de la SADC, de l'EAC et de la COI. Les indicateurs comprennent la politique, la stratégie et le plan d'action, ainsi que les réglementations et les normes qui peuvent aider à améliorer et à diffuser les technologies ER et EE. L'appropriation et l'alignement de la politique nationale et des cadres juridiques sur certains Accords environnementaux multilatéraux (AME) sont envisagés.

2.5.1 La politique internationale en matière d'ER et EE et l'environnement juridique / réglementaire

Au titre de cet examen et cette analyse, un alignement a été fait avec un environnement international favorable pertinent constitué d'accords multilatéraux sur l'environnement (AME) tels que l'Accord de la CCNUCC et l'Accord de Paris qui abordent également l'ODD 13 et d'autres ODD auxquels il est fait allusion dans cette section.

2.5.1.1 L'Accord de Paris⁴²

L'Accord de Paris traite spécifiquement à la fois de l'atténuation et de l'adaptation au climat et est le premier accord international qui reconnaît le concept de justice climatique. L'accord lance un appel aux États parties à établir des engagements contraignants, à préparer, à communiquer et à maintenir une contribution déterminée au niveau national (CDN) ainsi qu'à adopter des mesures nationales pour les atteindre. Les CDN sont soumises tous les 5 ans et doivent fournir les informations nécessaires à la clarté et à la transparence. Les CDN sont des outils qui peuvent être utilisés pour aborder les investissements dans les initiatives ER / EE, par conséquent la mise en œuvre de la REEESAP (AO-AA-OI) explorera les avantages liés au Fonds vert pour le climat.

Les objectifs de développement durable (ODD) renforcent l'intersectionnalité de l'accès à l'énergie et l'égalité des sexes, qui sont promues par divers accords internationaux sur les droits de l'homme et AME. En outre, la Déclaration Rio + 20 a réaffirmé l'importance de l'efficacité énergétique comme suit :

⁴⁰ Rapport annuel 2017 du SAPP

⁴¹ REN 21 2016 East Africa

⁴² <https://unfccc.int/process-and-meetings/the-paris-agreement/d2hhdC1pcy>

« Nous reconnaissons que l'amélioration de l'efficacité énergétique, l'augmentation de la part des énergies renouvelables et des technologies plus propres d'efficacité énergétique sont importantes pour le développement durable, y compris pour lutter contre les changements climatiques. (...) Nous reconnaissons également l'importance de promouvoir des incitations en faveur de l'efficacité énergétique et de la diversification du mélange énergétique et de les supprimer, y compris la promotion de la recherche et du développement dans tous les pays, y compris les pays en développement. »⁴³

2.5.2 Les cadres politiques et juridiques/réglementaires sur les ER et l'EE dans la région du COMESA

Cette partie traite de la politique en matière d'ER et d'EE et du cadre juridique / réglementaire des CER de la SADC et de l'EAC.

Les cadres d'ER et EE de la SADC⁴⁴ sont éclairés, entre autres, par:

- Le Traité de la SADC (1992) qui vise à réaliser la complémentarité entre les stratégies et programmes nationaux et régionaux;⁴⁵ harmoniser les politiques et les plans politiques et socio-économiques;⁴⁶ et à renforcer et partager la maîtrise de la technologie entre les Etats membres.⁴⁷ Le SAPP a été créé sous les auspices du Traité de la SADC;
- Le Protocole SADC sur l'énergie (1996) fournit un cadre de coopération en matière de politique énergétique entre les États membres de la SADC;⁴⁸ Le Protocole appelle à la promotion du commerce de l'électricité et de la mise en commun de l'électricité comme décrit dans les accords du SAPP adoptés par les États membres; la promotion d'une planification intégrée des ressources pour tirer parti des économies d'échelle et de l'optimisation des investissements et du partage des avantages; la coordination de l'élaboration et de la mise à jour d'un plan directeur régional d'électricité; la promotion de l'évolution des normes, des règles et des procédures régionales communes pertinentes pour la production, le transport et la distribution d'électricité, y compris la normalisation des installations de production d'électricité; le développement et l'utilisation de l'électricité d'une manière écologiquement rationnelle; l'accent sur la fourniture d'un service client universel, abordable et de qualité à tous les citoyens; et l'encouragement des accords entre membres et non-EM sur le développement et le commerce régional de l'électricité conformément au mécanisme institutionnel établi pour la mise en œuvre du Protocole;
- La politique et stratégie de coopération dans le secteur de l'énergie et le plan d'activité (2000) définissent les priorités de développement stratégique du secteur de l'énergie dans la région de la SADC ;

⁴³ L'avenir que nous voulons - Document final, para 128. A / RES / 66/288 - L'avenir que nous voulons. Voir <https://sustainabledevelopment.un.org/rio20/futurewewant>

⁴⁴ Les EM sont l'Angola, le Botswana, les Comores, la RDC, l'Eswatini, le Lesotho, Madagascar, le Malawi, Maurice, le Mozambique, la Namibie, les Seychelles, l'Afrique du Sud, la Tanzanie, la Zambie et le Zimbabwe.

⁴⁵ Article 1(e) du Traité de la SADC.

⁴⁶ Article 2(a) du Traité de la SADC.

⁴⁷ Article 2(e) du Traité de la SADC.

⁴⁸ <https://www.sadc.int/themes/infrastructure/en/>

- Le Protocole révisé de la SADC sur le genre et le développement prévoit l'autonomisation des femmes, l'élimination de la discrimination et la réalisation de l'égalité et de l'équité entre les sexes grâce à l'élaboration et à la mise en œuvre des lois, politiques, programmes et projets sensibles au genre.⁴⁹ Ses objectifs sont alignés sur divers objectifs mondiaux tels que les ODD et l'Agenda 2063, et des questions émergentes comme le changement climatique;
- La stratégie et le plan d'action sur les énergies renouvelables de la SADC (2017). Ses principaux objectifs sont de :
 - Atteindre la sécurité énergétique en comblant le déficit actuel de l'offre et de la demande, principalement dans le secteur de l'électricité et en permettant la croissance économique et l'industrialisation futures ;
 - Accroître la disponibilité, l'accessibilité et l'abordabilité des services énergétiques modernes, en particulier pour les pauvres qui dépendent largement de formes traditionnelles d'énergie inefficaces afin d'améliorer leur situation socio-économique et de réduire la pauvreté ;
 - Compenser le risque lié aux importations d'énergie sous forme de factures d'importations importantes et d'incertitude d'approvisionnement aggravée par l'impact des fluctuations des devises ;
 - Mobiliser des ressources financières pour l'investissement dans la région de la SADC, à la fois pour les projets ER / EE et la fabrication d'équipements ER / EE, ces derniers contribuant au programme d'industrialisation de la SADC ; et
 - Réaliser des voies de développement à faible émission de carbone et des systèmes énergétiques résilients au climat dans les États membres, et donc dans la région ;
- Le Plan indicatif de développement stratégique régional (RISDP) révisé (2015-2020) consolide l'intégration dans la région pour accélérer l'éradication de la pauvreté et atteindre d'autres objectifs de développement économique et non économique.⁵⁰ Le RISDP se concentre sur le développement de l'électricité et de l'hydroélectricité;
- La stratégie d'industrialisation et la feuille de route de la SADC (2015-2063) reconnaissent certains éléments de l'industrialisation qui incluent l'industrialisation comme la clé de voûte de transformation et de renforcement des liens interindustriels; l'importance d'établir un pacte pour l'industrialisation et le développement, composé du gouvernement, du secteur privé, de la société civile, des partenaires de développement et des investisseurs potentiels; et l'importance d'assurer la durabilité environnementale et sociale, en tenant compte des impacts envisagés de l'industrialisation sur les changements climatiques; et l'adoption de technologies et de modalités qui améliorent l'utilisation efficace des ressources et réduisent les déchets;
- Le plan d'action pour la stratégie et la feuille de route d'industrialisation de la SADC (2015-2020) décrit certains des domaines dans lesquels les capacités doivent être renforcées. Celles-ci comprennent un environnement commercial avec un programme compétitif, un programme visant à améliorer la qualité de l'éducation, la formation ainsi que des innovations désireuses de

⁴⁹ Article 3 du Protocole de la SADC sur le genre et le développement.

⁵⁰ <https://www.sadc.int/about-sadc/overview/strategic-pl/regional-indicative-strategic-development-plan/>

soutenir les institutions qui incluent le renforcement / la création de centres d'excellence et de centres de spécialisation ;

- Le plan directeur de développement des infrastructures régionales de la SADC (2012) vise à garantir la sécurité énergétique, à améliorer l'accès aux services énergétiques modernes en exploitant d'abondantes ressources énergétiques et à réaliser des investissements financiers et la durabilité environnementale ;
- Le protocole d'accord intergouvernemental (IGMOU) et le protocole d'accord inter-services publics (IUMOU) permettent aux IPP de devenir membres du SAPP;⁵¹ et
- Le programme d'élimination des ampoules à incandescence (ordinaires) a été approuvé par la résolution de mai 2013 du Conseil des ministres de l'énergie de la SADC en 2015.

Le cadre politique et juridique / réglementaire de l'EAC⁵² en matière d'ER et d'EE comprennent les éléments suivants:

- Le Traité de l'EAC prévoit la promotion d'une contribution potentielle au renforcement de l'intégration dans la région de l'Afrique de l'Est ; la proximité géographique et l'interdépendance entre l'Organisation et ses États partenaires ; l'établissement et le maintien d'une économie de marché ; et des politiques sociales et économiques compatibles avec celles de la Communauté.
⁵³ L'article 101 invite les États partenaires à adopter des politiques et des mécanismes qui favorisent une exploitation, un développement, une recherche conjointe et une utilisation efficaces des diverses ressources énergétiques disponibles dans la région ;
- La politique d'industrialisation de l'EAC pour la période 2012-2032 favorise, entre autres, le renforcement des cadres institutionnels et des capacités pour la conception et la mise en œuvre de la politique industrielle ; des capacités de R&D, de technologie et d'innovation qui favorisent la transformation structurelle du secteur manufacturier ; et la modernisation industrielle ;
- La stratégie industrielle de l'EAC (2012-2032) reconnaît que les opportunités industrielles offertes par le secteur de l'énergie devraient inclure le biogaz / le combustible, l'éthanol, l'énergie solaire, géothermique, hydroélectrique et thermique ;
- Le cadre de politique et de sécurité énergétique de l'EAC (2017) recommande que les États partenaires élaborent une politique, une stratégie et des lois nationales de sécurité énergétique en vue de l'élaboration d'un système énergétique plus résilient garantissant la sécurité de l'approvisionnement en biomasse, en électricité, en pétrole et en gaz; la coopération régionale dans la gestion de la sécurité énergétique sur la base des défis communs rencontrés en matière de sécurité de l'approvisionnement en biomasse, électricité et pétrole et gaz, et partager les opportunités politiques pour y faire face; établir un cadre institutionnel pour le suivi et l'évaluation de la sécurité énergétique et pour la coordination des décisions et des directives

⁵¹ https://sadc-energy.sadc.net/attachments/article/141/ETG_Policy_Brief_4.pdf

⁵² Les États membres sont le Burundi, l'Éthiopie, le Kenya, le Soudan du Sud, le Rwanda et la Tanzanie.

⁵³ Article 3 (c), (d), (e) et (f).

relatives à la sécurité énergétique et la gestion des urgences; élargir le mandat du régulateur du secteur de l'énergie pour englober l'énergie de la biomasse en aval afin de remédier à l'état actuel de la chaîne de valeur de la biomasse en aval non réglementée; et développer et renforcer les capacités nationales en matière de statistiques du secteur énergétique et de base de données de suivi de la sécurité énergétique, sur la base des indicateurs de suivi et d'évaluation identifiés pour la sécurité de l'approvisionnement en biomasse, en électricité et en pétrole et gaz;⁵⁴

- La Vision 2050 de l'EAC envisage la promotion des ODD, l'intégration de divers réseaux tels que le transport de l'énergie. La Vision 2050 guide l'élargissement de l'accès aux services énergétiques modernes dans l'EAC et peut être atteinte en exploitant diverses sources d'énergie.
- La politique de l'EAC sur les personnes handicapées (2012) reconnaît les rôles, les contributions et le potentiel des personnes handicapées dans le processus de développement.⁵⁵
- La politique de genre de l'EAC (2017) guide l'institutionnalisation des stratégies de genre dans le processus d'intégration de l'EAC;⁵⁶
- La stratégie régionale sur l'élargissement de l'accès aux services énergétiques modernes (2009) a des objectifs sur les points suivants: l'accès aux pratiques de cuisson modernes pour 50% de la population utilisant des combustibles traditionnels; l'accès à une électricité fiable pour tous les pauvres des zones urbaines et périurbaines; l'accès à une énergie moderne pour toutes les écoles, cliniques, hôpitaux et centres communautaires; l'accès à l'énergie mécanique pour le chauffage et les utilisations productives pour toutes les communautés;⁵⁷
- La loi sur la gestion des douanes (amendement) prévoit des exonérations de droits de douane pour les équipements et accessoires solaires; et technologies éoliennes;⁵⁸
- Le protocole d'accord intergouvernemental (IGMOU) a créé l'EAPP en 2005; et
- La création de l'EACREEE a été adoptée par les États partenaires lors de la 9ème réunion du Conseil sectoriel de l'EAC sur l'énergie, qui s'est tenue le 21 avril 2014.⁵⁹

Il est important de noter que la Tanzanie est un membre ayant un chevauchement d'adhésion entre la SADC et l'EAC. Ses cadres politiques et juridiques sont guidés par les cadres d'ER et d'EE de la SADC et de l'EAC. En outre, quatre (4) États membres de la région de la COI sont également membres de la SADC et sont donc guidés par le cadre ER et EE de la SADC. Afin d'adopter une approche régionale pour faire face aux défis énergétiques communs, les États insulaires sont en outre guidés par «l'initiative phare de l'IRENA pour les petits États insulaires en développement

⁵⁴ https://www.uneca.org/sites/default/files/images/SROs/EA/executive_summary_revised.pdf

⁵⁵ http://meac.go.ke/wp-content/uploads/2017/03/adopted_eac_disability_policy_march_2012.pdf

⁵⁶ <https://www.eac.int/press-releases/146-gender,-community-development-civil-society/1217-eac-launches-gender-policy>

⁵⁷ https://caast-net-plus.org/object/document/1578/attach/EAC_Policy_and_Strategy_Framework_for_the_Energy_Sector.pdf

⁵⁸ Rapport de situation régional de l'EAC (2016), p 58.

⁵⁹ https://energycharter.org/fileadmin/DocumentsMedia/Occasional/Energy_in_the_East_African_Community.pdf

(SIDS) et le Réseau mondial des énergies renouvelables (GREIN); l'Alliance des petits États insulaires (AOSIS); le «pacte insulaire» en Europe et d'autres initiatives insulaires dans l'océan Indien, les Caraïbes, l'Atlantique et le Pacifique ». ⁶⁰

Djibouti, l'Éthiopie, l'Érythrée, le Kenya, la Somalie, le Soudan, le Soudan du Sud et l'Ouganda sont également membres de l'IGAD. En outre, les Comores, Djibouti, l'Égypte, la Somalie, le Soudan et la Tunisie sont des pays panarabes. Leurs cadres juridiques et politiques nationaux sont également éclairés par la Stratégie panarabe pour le développement des applications d'ER (2010-2030); ⁶¹ et le cadre national arabe des ER. La Stratégie panarabe «représente la première fois qu'un large consensus politique est atteint dans la région arabe sur les objectifs à long terme des énergies renouvelables ». ⁶² Ses objectifs visent à utiliser l'abondance des ressources énergétiques renouvelables; améliorer la sécurité énergétique future grâce à la diversification des ressources énergétiques; répondre aux exigences du développement national et régional; garder le pétrole et le gaz naturel indigènes comme réserves stratégiques aussi longtemps que possible; et à contribuer à résoudre les problèmes environnementaux liés à l'exploration, au transport et à l'utilisation du pétrole et du gaz.

2.5.3 Environnement propice aux ER et EE dans la région AO-AA-OI⁶³

Les politiques de la région AO-AA-OI sont étayées par des conventions internationales telles que la CCNUCC, l'Accord de Paris et les protocoles de la SADC, de l'EAC et de la COI, les initiatives ODD et SE4All. Les États membres ont adopté un large éventail de cadres politiques internationaux et régionaux afin de promouvoir l'accès à une énergie propre et moderne, et de faire la transition vers les ER et l'EE, de soutenir la croissance du marché des TER et des appareils d'EE, ainsi que d'attirer les investissements. Les politiques d'ER et d'EE ont été institutionnalisées par des lois et réglementations nationales ; les stratégies, plans directeurs, plans d'action et programmes approuvés par les États membres. Ils aident également à la mise en œuvre des objectifs SE4All et ODD ainsi qu'à la réalisation des objectifs des contributions déterminées au niveau national (CDN) dans le cadre de l'Accord de Paris.

Le tableau 2.3 présente certains indicateurs habilitants en matière d'ER et d'EE sur la politique, la stratégie et les plans d'action pour la région AA, AO et OI qui sont considérés comme étant pertinents pour l'élaboration et la mise en œuvre de la REEESAP (AO-AA-OI).

⁶⁰ Samson Yemane Hadush & Swetha Ravi Kumar Bhagwat (2019), Une étude comparative des politiques et des cadres réglementaires d'accès aux énergies renouvelables et à l'électricité dans les îles de l'océan Indien : le cas de Maurice, des Seychelles, de Madagascar et des Comores.

⁶¹ Adoptée par le Sommet arabe sur le développement économique et social en janvier 2013

⁶² IRENA, Stratégie panarabe relative à l'application des énergies renouvelables (2010-2030) : Feuille de route pour les activités de mise en œuvre, p 16.

⁶³ Voir : **Annexe 8.2**: Cadres juridiques et politiques des ER et EE de la région AO-AA-OI.

Tableau 2.3. Indicateurs d'ER et d'EE sur la politique, la stratégie et les plans d'action de la région AO, AA et OI

État membre	Politique énergétique	Année	Cadre politique des ER			Politique IPP	Cadre politique d'EE			Loi sur l'énergie / l'électricité	Tarif de rachat/ Paiement de prime	Incitations fiscales		ER intégré dans l'électrification rurale
			Politique	Stratégie	Plan directeur/ d'action		Politique	Stratégie	Plan d'action			Facturation nette	Remises / exonération d'impôts / de TVA	
Botswana	D		D	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓		✓	✓
Burundi	R		D	D	✓	✓	R			✓	✓		✓	✓
Comores	D	2008	D	D	D	✓	D						✓	
Djibouti	D		D	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓				D
RDC	✓					✓				✓			✓	✓
Egypte	✓		✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Erythrée	✓	2009	✓	D	D	✓				✓				
Eswatini	✓	2018			✓	✓	D			✓				
Ethiopie	R	2013	R	R	✓	✓	R	✓	D	✓	✓		✓	✓
Kenya	✓	2018	D		✓	✓				✓	✓	✓	✓	✓
Lesotho	✓	2015 – 25	✓	✓	✓	✓	✓	D	D	D	✓	✓	✓	D
Libye				✓	✓									
Madagascar	✓	2015 – 30	✓	✓	✓	✓			✓	✓	✓		✓	D
Malawi	✓	2016	✓	✓		✓		✓		✓	✓		✓	✓
Maurice	R		D	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓		✓	✓	
Mozambique	✓	2011-15	R	✓	✓	✓				✓	✓		✓	✓
Namibie	✓	2016	✓		✓	✓				✓	✓	✓	✓	✓
Rwanda	✓	2015	✓	✓	✓	✓				✓	✓		✓	✓
Seychelles	✓	2010 – 30	R	R	R	✓	D	D	D	✓		✓	✓	-
Somalie	✓	2010	D							✓			✓	D

Afrique du Sud	✓	1998	✓		✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Soudan du Sud	✓	2007	D	D	D					✓				✓
Soudan	D		D	✓	✓	D			D	✓				✓
Tanzanie	✓	2015	✓	✓	✓	✓	✓	✓	D	✓	✓		✓	✓
Tunisie					✓	✓	✓			✓	✓	✓	✓	✓
Ouganda	✓	2007-17	D		D	✓				✓	✓		✓	D
Zambie	✓	2008	✓	✓	✓	✓	-	D	D	✓	✓		✓	✓
Zimbabwe	✓	2012	✓		R	✓	D	D	D	✓	✓	✓	✓	✓

✓ : approuvé ; R : en cours de révision ; et D : en cours d'élaboration. Sources : Analyse documentaire et données des EM.

Sur 28 États membres, 19 ont approuvé des politiques énergétiques axées sur des objectifs, avec des engagements sur l'augmentation des sources d'ER dans le mix énergétique. Cinq (Botswana, Comores, Djibouti, Kenya et Soudan) ont des politiques énergétiques en cours d'élaboration tandis que le Burundi, l'Éthiopie et Maurice sont en train de réviser les leurs. Trois États membres sur 28 ont des politiques énergétiques qui s'étalent sur 10 à 15 ans. Madagascar et les Seychelles ont des politiques énergétiques dont l'échéance va jusqu'en 2030 ; et le Lesotho a une période de 10 ans, jusqu'en 2025. Onze États membres ont des politiques énergétiques nationales dépassées et adoptées avant 2015.

En ce qui concerne les politiques d'ER dédiées, 11 États membres ont approuvé des politiques, le Zimbabwe ayant adopté sa politique d'ER en juin 2019 ; dix États membres élaborent leurs politiques ; et trois, à savoir l'Éthiopie, le Mozambique et les Seychelles, révisent les leurs. Treize États membres ont mis en place des stratégies d'ER tandis que quatre (Burundi, Comores, Érythrée et Soudan du Sud) élaborent leurs stratégies. Eswatini et les Seychelles révisent leurs stratégies.

Il existe des tendances positives dans l'élaboration de politiques d'intégration des ER et dans l'adoption de politiques réglementaires qui attirent et stimulent les investissements. Des plans directeurs / d'actions énergétiques sont en place dans 20 États membres. Quatre États membres (Comores, Érythrée, Soudan du Sud et Ouganda) élaborent ces plans ; et les Seychelles et le Zimbabwe révisent leurs plans. Ces plans directeurs / actions énergétiques sont influents pour guider le déploiement des TER; veiller à ce que les ressources soient utilisées conformément aux objectifs et visions nationaux; fournir des orientations sur la réalisation des objectifs en matière d'ER et d'EE; et dans le transfert de compétences et de connaissances.⁶⁵ L'élaboration de plans est en cours aux Comores, en Érythrée, au Soudan du Sud et en Ouganda. La révision des plans est en cours aux Seychelles et au Zimbabwe. Le Malawi, l'Afrique du Sud et l'Égypte ont adopté des plans intégrés des ressources (IRP) qui contribuent à «l'identification et l'optimisation d'une combinaison appropriée de ressources énergétiques afin de répondre de manière durable aux besoins en électricité à court et à long terme».⁶⁶ Le Zimbabwe et le Botswana ont un projet de plan national intégré des ressources énergétiques et la Namibie révisé son IRP.

Vingt-quatre États membres ont adopté des cadres politiques intégrés pour les IPP, les mini-réseaux et les systèmes d'énergie renouvelable décentralisés lorsqu'ils négocient des accords d'achat d'électricité avec le secteur privé. L'élaboration de cadres IPP est en cours en Libye et au Soudan. Dix-sept États membres ont intégré les énergies renouvelables dans les politiques, plans et programmes d'électrification rurale. Cinq États membres (Djibouti, Lesotho, Madagascar, la Somalie et l'Ouganda) élaborent ces programmes. En raison des particularités et de la topographie des Seychelles, il n'y a pas d'électrification rurale et toutes les îles éloignées et périphériques sont alimentées par des mini-réseaux et des groupes électrogènes diesel.

⁶⁵ Stephen Heyns (Ed), Atténuation du changement climatique par le développement et la mise en œuvre de l'efficacité énergétique ; Opinion de la société civile sur une transition durable et équitable vers un avenir énergétique sobre en carbone et respectueux de l'environnement en Afrique du Sud ; Projet 90 d'ici 2030, p 27.

⁶⁶ IRENA (2013) Rapport d'évaluation de l'état de préparation aux énergies renouvelables de la Zambie, p 35.

Auparavant, il y avait un monopole d'État sur le secteur de l'électricité dans de nombreux États membres d'AO-AA-OI. Les lois sur l'électricité ont été modifiées pour augmenter les sources d'énergie dans le mix énergétique, encourager les producteurs indépendants d'électricité, promouvoir la gestion de la demande et créer des régulateurs indépendants de l'énergie. Environ 25 États membres ont adopté des lois sur l'électricité / les énergies renouvelables. Le Kenya, qui a publié une loi n ° 1 sur l'énergie de 2019, vise à consolider toutes les lois relatives à l'énergie. La loi prévoit un système de tarif de rachat pour les énergies renouvelables, des plans énergétiques intégrés et des licences pour les IPP. Les États membres ont adopté des lois et des politiques énergétiques directes qui comportent «des mesures politiques dédiées qui démontrent une corrélation entre l'énergie et les investissements – les enchères solaires, les appels d'offres, la facturation nette, les incitations fiscales et financières»⁶⁷.

Ces politiques sont essentielles au déploiement et à la promotion des TER et ont intégré des objectifs à long terme ainsi que des incitations visant à attirer les investisseurs ER et EE et à renforcer leur confiance dans les marchés de l'énergie dans différentes CER. Certaines des mesures politiques qui stimulent les investissements comprennent les FIT, les enchères, les fonds renouvelables solaires,⁶⁸ la facturation nette, les remises et les exonérations à l'importation de produits / équipements ER et d'appareils EE. Des réglementations relatives à la facturation nette ont été adoptées dans neuf États membres : Afrique du Sud, Égypte, Maurice, Namibie, Seychelles, Tunisie et Zimbabwe. Les avantages des politiques de facturation nette peuvent ne pas se concrétiser dans des pays comme le Zimbabwe où les clients ne peuvent pas exporter vers le réseau en raison de pannes d'électricité excessives. Il convient de noter que les réglementations relatives à la facturation nette, en raison des particularités d'îles telles que Maurice et les Seychelles, pourraient bénéficier à l'industrie du tourisme.

Diverses mesures fiscales uniques et combinées sous forme de remises, de crédits d'impôt, d'exonérations de TVA et de droits d'importation sur les produits solaires et les équipements ER ont été adoptées dans 23 États membres, réduisant considérablement le prix des produits solaires, en particulier les systèmes solaires pico (produits d'éclairage solaire et systèmes domestiques).⁶⁹ Le Burundi, le Kenya, le Rwanda, l'Ouganda et la Tanzanie ont des réglementations qui prévoient des exonérations de droits d'importation sur les produits et appareils ER et de taxe sur la valeur ajoutée (TVA). Les accessoires solaires spécialisés, notamment les chauffe-eau solaires, les panneaux solaires et les batteries, sont exonérés de TVA au Kenya. Le Rwanda a exonéré les chauffe-eau solaires et les appareils solaires tels que les ventilateurs, les pompes à eau, les réfrigérateurs, les chargeurs et les modules et les batteries PV. Les panneaux solaires, les modules, les collecteurs à tubes à vide et les batteries sont exonérés en Tanzanie; et en Ouganda, il existe une exonération de TVA sur l'énergie solaire photovoltaïque, les chauffe-eau solaires, les réfrigérateurs solaires et les cuisinières solaires.⁷⁰

Des États membres comme l'Éthiopie, le Kenya, le Rwanda, la Tanzanie, la Zambie et l'Ouganda ont mis en place des mesures fiscales telles que des enchères solaires compétitives.⁷¹ L'Égypte a introduit des contrats de construction, d'exploitation et de propriété (BOO). Cependant, il y a eu des incohérences politiques ou des

⁶⁷ IRENA, OCDE / AIE et REN21 (2018) Politiques en matière d'énergies renouvelables au moment de la transition

⁶⁸ La Namibie dispose d'un fonds renouvelable solaire pour encourager l'achat de systèmes solaires domestiques, de chauffe-eau solaires et de pompes solaires. La période de remboursement est de 5 ans.

⁶⁹ Rapport situationnel régional de l'EAC, 2016, p 58.

⁷⁰ Rapport situationnel de l'EAC, p 57.

⁷¹ Rapport situationnel régional de l' EAC (2016), p 57.

incohérences concernant l'application de la réglementation sur les remises et les exonérations de droits de douane sur les produits / appareils solaires.

L'EE est régie par des lois, des politiques et des instruments basés sur le marché tels que la norme de gestion de l'énergie ISO 50001, car ils sont interdépendants. Les lois et les politiques soutiennent également le renforcement des capacités, les audits énergétiques et les accords volontaires tels que ISO 50001. Par exemple, les réglementations devraient incorporer des normes qui les rendent exécutoires. Ainsi, l'EE devrait être abordée à la fois par des lois et des normes volontaires pour renforcer une approche multidisciplinaire. Il convient de noter que «la CEDEAO, l'EAC et la SADC ont des régimes politiques solides en termes de stratégies régionales sur l'énergie renouvelable / l'efficacité énergétique et l'accès à l'énergie, soutenus par des institutions dédiées comme le CEREEC, la EACREEE et le SACREEE, respectivement ».⁷² Cependant, le tableau 2.3 montre que le paysage d'élaboration du cadre de politique d'EE est encore à la traîne. Sept États membres ont mis en place des politiques d'EE. Quatre (Comores, Eswatini, Seychelles et Zimbabwe) élaborent actuellement leurs politiques d'EE et deux (Burundi et Ethiopie) révisent la leur. La SADC a interdit les technologies inefficaces telles que l'éclairage incandescent. À ce titre, la Zambie⁷³ et le Zimbabwe⁷⁴ ont déjà interdit l'utilisation de l'éclairage incandescent en 2016.

Six États membres (Kenya, Malawi, Mozambique, Afrique du Sud, Soudan et Zimbabwe) ont des politiques qui vont au-delà du secteur de l'énergie et soutiennent le secteur des transports par le biais de mandats de mélange de combustibles, en utilisant des biocarburants pour remplacer les importations de combustibles fossiles. Trois sur 28 (Maurice, Seychelles et Afrique du Sud) ont des incitations pour les véhicules électriques. Le Botswana, le Kenya, le Lesotho, le Malawi, Maurice, la Namibie, le Rwanda, l'Afrique du Sud, la Tanzanie, la Tunisie, les Seychelles et le Zimbabwe ont des politiques d'aide à la cuisson et au chauffage en termes de réglementations et de programmes qui promeuvent les chauffe-eau solaires.⁷⁵

L'Égypte a adopté des normes volontaires pour quatre appareils ménagers, tandis que l'Afrique du Sud a des normes pour les bâtiments et des normes de gestion environnementale, ainsi que des mesures et des vérifications. L'Afrique du Sud a élaboré la norme nationale sud-africaine SANS 50001 : 2011, également appelée SANS / ISO 50001. Cette norme est un instrument volontaire qui guide les organisations dans la mise au point d'un système efficace de gestion de l'énergie (SGE).⁷⁶ Une approche interdisciplinaire est donc nécessaire dans la mise en œuvre et l'application des mesures statutaires et des normes volontaires.⁷⁷ Du fait que «les questions liées au climat et à l'environnement sont devenues une caractéristique importante de la vie quotidienne de chaque personne», il est «donc nécessaire de passer d'une approche en silo à une approche intégrée dans laquelle les sciences naturelles, les sciences humaines et les sciences sociales abordent des questions telles que le changement climatique et l'environnement de manière holistique ».⁷⁸

⁷² Commission des Nations Unies pour l'Afrique (2017), Cadre mondial de suivi de l'énergie durable pour tous. Rapport pour l'Afrique, p iii.

⁷³ SI 74 de 2016 Règlement sur le contrôle des marchandises (fabrication locale et importation d'appareils d'éclairage incandescents et inefficaces) (interdiction).

⁷⁴ Zimbabwe SI 21 de 2017 Règlement sur les produits d'éclairage inefficaces (interdiction et étiquetage). Il a interdit tout commerce, fabrication et utilisation d'ampoules à incandescence inefficaces.

⁷⁵ Darlan F. Martí, Pôle de croissance : technologies des énergies renouvelables. Chapitre 4. Exploiter le potentiel des énergies renouvelables : le cas de l'accès à l'énergie dans les zones rurales. Secrétariat de la CNUCED https://unctad.org/en/Docs/ditcted20092ch4_en.pdf, p 153.

⁷⁶ <https://www.iso.org/files/live/sites/isoorg/files/store/en/PUB100400.pdf>

⁷⁷ Du Plessis W. Efficacité énergétique et la loi : une approche multidisciplinaire, p 7. S Afr J Sci. 2015;111(1/2), Art. #2013-0302, 8 pages. <http://dx.doi.org/10.17159/sajs.2015/20130302>

⁷⁸ Du Plessis W. Efficacité énergétique et la loi : une approche multidisciplinaire, p 7. S Afr J Sci. 2015;111(1/2), Art. #2013-0302, 8 pages. <http://dx.doi.org/10.17159/sajs.2015/20130302>

Des leçons pourraient être tirées du Japon qui a établi deux types de normes en termes de loi sur les économies d'énergie. L'une des normes est volontaire tandis que l'autre est obligatoire. « Par conséquent, il est recommandé que le pays établisse des normes obligatoires avec des seuils bas, et également de fixer des objectifs de gestion séparément, en se référant à des exemples de normes au Japon. Dans le cas du Japon, les normes techniques mentionnées ci-dessus ont été établies dans le cadre d'un processus de recherche d'un consensus entre les parties prenantes par la tenue de réunions de comités impliquant des industries ». ⁷⁹ Les entreprises qui ne respectent pas les normes obligatoires sont sanctionnées et leurs noms sont publiés. « Il est noté ici que la publication des noms des entreprises en difficulté est considérée comme l'une des fortes incitations pour les entreprises à atteindre leurs objectifs de conservation de l'énergie. » ⁸⁰

Seize États membres ont adopté les systèmes REFIT et / ou GET FiT. Il s'agit du Botswana, du Burundi, de l'Égypte, du Kenya, du Lesotho, de Madagascar, du Malawi, du Mozambique, de la Namibie, du Rwanda, de l'Afrique du Sud, de la Tanzanie, de la Tunisie, de l'Ouganda, de la Zambie et du Zimbabwe. Cependant, le Botswana n'a pas mis en œuvre le système de tarif de rachat (FIT). Il a été établi que « GET FiT Ouganda a joué un rôle déterminant pour prouver que l'approvisionnement compétitif en énergie renouvelable est possible dans un pays africain très différent de l'Afrique du Sud ». ⁸¹ Cependant, l'Égypte et l'Afrique du Sud se sont éloignées des modèles FIT pour se tourner vers des processus d'appels d'offres d'ER compétitifs. ⁸² Des appels d'offres pour l'éolien ont été adoptés en Éthiopie, à Madagascar et en Zambie. ⁸³

Des institutions compétentes chargées de superviser la mise en œuvre des réglementations et des politiques ont été établies par ces lois et politiques dans les États membres. L'environnement favorable visait à promouvoir la coordination et la cohérence dans le secteur de l'énergie, mais cela doit être renforcé. Par exemple, il y a une coordination inadéquate entre les différentes parties prenantes et il y a une faible volonté politique concernant la mise en œuvre des politiques. Les leçons de coordination EE peuvent être tirées du Conseil de coordination EE de Turquie. Par exemple, des représentants de haut niveau de tous les ministères liés à l'EE et de certaines associations industrielles sont représentés au Conseil. Ses « principales fonctions sont de » (a) élaborer les stratégies, plans et programmes nationaux d'EE, évaluer leur efficacité et réviser / mettre en œuvre si nécessaire, (b) piloter les études d'EE et approuver l'autorisation des certificats pour le service d'EE, (c) approuver les projets éligibles d'EE aux programmes d'incitation gouvernementaux et suivre les résultats, (d) créer des commissions ad hoc selon les besoins, (e) fixer les ordres du jour des réunions et inviter les participants aux réunions des comités consultatifs, et (f) établir et publier les frais des certificats chaque année. » ⁸⁴ Ainsi, la Turquie a été félicitée pour « avoir établi un cadre politique et juridique solide, créé une structure institutionnelle solide et élaboré des programmes pour soutenir la mise en œuvre de l'EE ». ⁸⁵

⁷⁹ AGENCE JAPONAISE DE COOPÉRATION INTERNATIONALE (JICA) & L'INSTITUT DE L'ÉCONOMIE DE L'ÉNERGIE, JAPON (IEEJ)(2013), Rapport final sur l'étude sur l'efficacité énergétique en Afrique du Sud (2013) p 102.

⁸⁰ AGENCE JAPONAISE DE COOPÉRATION INTERNATIONALE (JICA) & L'INSTITUT DE L'ÉCONOMIE DE L'ÉNERGIE, JAPON (IEEJ)(2013), Rapport final sur l'étude sur l'efficacité énergétique en Afrique du Sud (2013) p 103.

⁸¹ IRENA 2018 Cas d'enchères d'énergie renouvelable en Afrique subsaharienne, p 40.

⁸² Rapport situationnel mondial, p 56.

⁸³ Rapport situationnel mondial, p 60.

⁸⁴ Groupe de la Banque mondiale (2015) République de Turquie : Examen institutionnel de l'efficacité énergétique de l'énergie → & pratique mondiale des industries extractives, p 25.

⁸⁵ Ibid., p 9.

2.5.3.1 Cadres politiques des ER et de l'EE des États OI

Les États insulaires ont adopté les TER en raison de leur vulnérabilité au changement climatique, des coûts élevés des prix du pétrole, des importations élevées et de l'incertitude de la production d'électricité.⁸⁶ Les îles de l'océan Indien sont fortement dépendantes des combustibles fossiles, mais sont maintenant en train de passer aux TER.⁸⁷ En raison de leurs particularités et de leur caractère unique, ces États membres nécessitent soit une approche de portefeuille, soit une série d'outils politique étayée par des règlements ou des normes qui incluent des mandats d'ER pour les nouveaux bâtiments et la facturation nette; des instruments de qualité avec des objectifs d'ER spécifiques, des normes de portefeuille d'énergies renouvelables et des crédits d'ER.⁸⁸

Le portefeuille devrait inclure les marchés publics dans la mesure où les gouvernements sont de gros consommateurs qui devraient montrer l'exemple en achetant la consommation d'électricité à partir de sources d'ER et des offres compétitives qui éclairent les tarifs.⁸⁹ Deux États membres (Maurice et Seychelles) sur quatre ont adopté des règlements relatifs à la facturation nette et des enchères. La facturation nette est à l'étude à Madagascar et aux Comores.⁹⁰ Deux États membres (Comores et Seychelles) sur quatre ont adopté des incitations fiscales. Seules les Comores ont les marchés publics dans le cadre de leur trousse à outils politique.⁹¹ Les mesures de politique fiscale attirent également de nouveaux investissements dans les entreprises vertes pour les économies touristiques insulaires comme les Comores, Madagascar, Maurice et les Seychelles.⁹² Par exemple, la suppression des subventions aux combustibles fossiles peut décourager les importations de combustibles fossiles tandis que l'accès aux crédits pour les entreprises touristiques peut attirer des investissements dans les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique.

2.5.4 Cadres institutionnels

2.5.4.1 Cadres régionaux

Les communautés économiques régionales (CER) qui sont pertinentes pour cette étude sont le COMESA, la SADC, l'EAC, la COI et l'IGAD. Les CER sont essentielles et instrumentales pour une mise en œuvre, un financement, un suivi et une évaluation efficaces de l'Agenda 2063⁹³ et ses programmes phares, notamment au niveau régional.

La SADC et l'EAC mettent déjà en œuvre les instruments mentionnés dans la section 2.5.1 et soutiendront le COMESA, en collaboration avec l'IGAD et la COI, dans la mise en œuvre de la REEESAP (AO-AA-OI).

Les deux Pools énergétiques, à savoir le SAPP et l'EAPP, bénéficieront de la REEESAP (AO-AA-OI) en cours d'élaboration et s'appuieront sur les travaux actuels qu'ils entreprennent. Le SAPP, par exemple, a été impliqué dans l'élaboration du cadre d'EE, avec l'intention de coordonner les activités d'EE dans les services publics membres, y compris les rôles du secteur privé et des entreprises de services énergétiques. L'EAPP, en revanche, ne dispose pas de politiques, stratégies ou plans d'action régionaux en matière d'ER et d'EE. Les Centres

⁸⁶ Samson Yemane Hadush & Swetha Ravi Kumar Bhagwat (2019) Une étude comparative des politiques d'accès aux énergies renouvelables et à l'électricité, p 11.

⁸⁷ Ibid.

⁸⁸ Ibid., p 13.

⁸⁹ Ibid.

⁹⁰ Ibid.

⁹¹ Ibid. p 14.

⁹² IRENA, Opportunités ER pour le tourisme insulaire, p 35

⁹³ [L'Agenda 2063 est une vision panafricaine sur, « Une Afrique intégrée, prospère et pacifique, animée par une force dynamique dans l'arène mondiale », L'Agenda 2063 donne un nouvel élan à un engagement renforcé.](#)

d'Excellence, SACREEE et EACREEE seront mandatés avec la responsabilité de mettre en œuvre certaines des interventions recommandées dans cette étude. RAERESA et RERA contribueront à la facilitation et à l'harmonisation des politiques réglementaires, de la législation, des normes et des pratiques et seront la plateforme d'une coopération efficace entre les régulateurs de l'énergie dans la région de la SADC, de l'EAC et de la COI.

2.5.4.2 Cadres institutionnels des États membres

Plus de 90% des pays de la région ont des ministères responsables de l'énergie, à travers les départements de l'énergie. De même, tous les pays ont des services publics intégrés verticalement, à l'exception du Kenya et de l'Ouganda qui ont dégroupé la production, le transport et la distribution. La plupart des pays disposent de régulateurs d'électricité ou d'énergie, à l'exception du Soudan du Sud et de la Somalie. Ils disposent également d'agences ou d'autorités pour l'énergie rurale ou l'électricité chargées d'étendre le réseau aux zones rurales. Certains pays ont mandaté leurs départements de l'énergie pour être responsables de l'électrification rurale. En outre, la plupart des pays ont des organes de normalisation, mais n'ont pas encore élaboré de normes sur les ER et l'EE, à l'exception de la Zambie, qui est en train de les élaborer. Les organismes d'accréditation au niveau des États membres sont limités, mais des entités régionales comme la SADCAS soutiennent le reste des États membres de la région de la SADC qui n'ont pas leurs propres organismes d'accréditation.

2.6 Plans et objectifs d'ER/EE

2.6.1 Évaluation des ressources

Les régions EAPP et SAPP offrent un énorme potentiel d'énergie renouvelable. Cependant, les estimations disponibles du potentiel et de l'utilisation ne sont pas très fiables en raison de l'absence d'évaluations systématiques des ressources en la matière, sauf pour les grandes centrales hydroélectriques et géothermiques. Il existe également très peu d'informations sur le potentiel et l'utilisation de cette ressource.⁹⁴ L'Éthiopie en a utilisé moins de 3%, tandis que la RDC n'a utilisé que 2% de son potentiel hydroélectrique. Seule l'Égypte a utilisé 85% de son potentiel hydroélectrique.⁹⁵ Jusqu'à présent, moins de 2% du potentiel géothermique de la région a été exploité par le Kenya, avec une capacité de 654 MW.⁹⁶ L'Égypte représente 86% de l'éolien et 100% de la capacité solaire. De même, le potentiel des ressources ER pour de nombreux pays de la SADC n'a pas non plus été entièrement évalué, mais les énergies renouvelables non hydroélectriques, en particulier éoliennes et solaires, sont estimées à plusieurs ordres de grandeur supérieures au potentiel hydroélectrique.

Des efforts sont déployés dans les pays visités pour entreprendre une évaluation des atlas éoliens et solaires. L'Égypte, le Kenya, l'Ouganda, la Zambie et Maurice ont produit des cartes d'atlas éolien et solaire. Le Zimbabwe procède à des évaluations de l'éolien. En 2012, le plan solaire de l'Égypte a été approuvé, dont le but est d'installer environ 3700 MW d'ici 2027 (280 MW CSP) et 700 MW P.V pour les services utilitaires. Le Kenya, à travers la *Geothermal Development Corporation* (GDC), a réussi à exploiter avec succès un potentiel géothermique estimé à 10 000 MW.

2.6.2 Planification énergétique intégrée

Une planification énergétique intégrée est nécessaire pour garantir que les besoins actuels et futurs en matière de services énergétiques peuvent être satisfaits de la manière la plus rentable, efficace et socialement bénéfique, tout en tenant compte en même temps de l'impact environnemental et de l'élaboration de politiques

⁹⁴ IRENA 2015. Analyse des infrastructures pour les énergies renouvelables en Afrique orientale et australe.

⁹⁵ Kadiyi, 2013

⁹⁶ Communication privée EAPP, 2019

pour façonner le futur paysage énergétique du pays. Dans les régions de l'EAC, de la SADC et de la COI, seule l'Afrique du Sud dispose d'un plan énergétique intégré complet de 2016, qui est actuellement en cours d'examen. Pour Maurice, un plan intégré de l'électricité (IEP) existe couvrant la période 2013-2022. Après cela, un plan intégré des ressources (IRP) sera élaboré pour la période 2022-2030. Au Kenya, la loi sur l'énergie de 2019 prévoit l'élaboration d'un plan énergétique national intégré de l'énergie. La Namibie est sur le point de revoir son IRP de 2016 pour se conformer à la dynamique d'une économie en mutation. Le Zimbabwe a un projet d'IRP.

2.6.3 Études de stabilité du réseau

L'intégration d'une certaine capacité de technologies d'énergies renouvelables variables dans les réseaux électriques nécessite des transformations substantielles pour augmenter la flexibilité des réseaux existants. En tant que telles, les études de stabilité du réseau sont essentielles de temps en temps. Certains pays de la région de l'EAC, de la SADC et de la COI ont réalisé une croissance raisonnable de la pénétration des énergies renouvelables dans les réseaux nationaux. Il est important que des études de stabilité du réseau soient entreprises pour s'assurer que les seuils de fiabilité du réseau électrique ne sont pas dépassés. Un certain nombre de pays visités, comme l'Ouganda, l'Égypte, Maurice, les Seychelles, le Kenya, la Zambie et l'Afrique du Sud, ont entrepris des études de stabilité du réseau. Par exemple, un seuil de 35% a été confirmé pour Maurice.

2.6.4 Objectifs

2.6.4.1 Objectifs d'ER

i. Objectifs régionaux

Pour la SADC, les objectifs ER ont été fournis dans la REEESAP de la SADC et sont résumés dans le tableau 2.4.

Tableau 2.4. Objectifs d'accès à l'électricité, des énergies renouvelables et d'efficacité énergétique dans les États membres de la SADC, 2020-2030

Targets	2020 (%)	2025 (%)	2030 (%)
Access to electricity	–	71	85.5
Renewable energy mix in the grid	33	–	39
Off-grid share of renewable energy as per total grid electricity capacity	5	–	7.5
Cooking/heating efficient devices penetration	10	–	15
Ethanol blending ratio with gasoline	10	–	20
Biodiesel blending ratio with diesel	5	–	10
Energy efficiency % savings achieved from grid consumption	10	–	15
Efficient charcoal production share in the charcoal market	5	–	5

Source : Rapport de situation sur les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique, REN21 SADC, 2018

L'objectif proposé pour le mélange ER dans le réseau est de 33% d'ici 2020 et de 39% d'ici 2030, tandis que la part hors réseau des énergies renouvelables par rapport à la capacité électrique totale du réseau est de 5%

en 2020 et 7,5% en 2030. La part de production efficace de charbon de bois sur le marché du charbon de bois reste la même en 2020 et 2030, à 5%. Il sera intéressant de voir si cet objectif sera atteint, vu l'engagement des États membres concernant cet objectif important. Les pays de l'EAC ont des objectifs nationaux en matière d'ER, mais pas d'objectifs régionaux comme les pays de la SADC.

ii. Objectifs nationaux

Le SACREEE a reçu le mandat de mettre en œuvre la réalisation de ces objectifs. Une analyse des objectifs des différents pays de la SADC montre que la plupart des objectifs tournent autour de l'accès à l'électricité et du mélange énergétique des énergies renouvelables dans le réseau. Le reste des six objectifs ne sont pas encore fixés et les pays membres devraient être encouragés à les poursuivre puisque 2020 approche à grands pas. À l'exception du Burundi, les États partenaires de l'EAC ont fixé des objectifs pour les ER (figure 2.15).

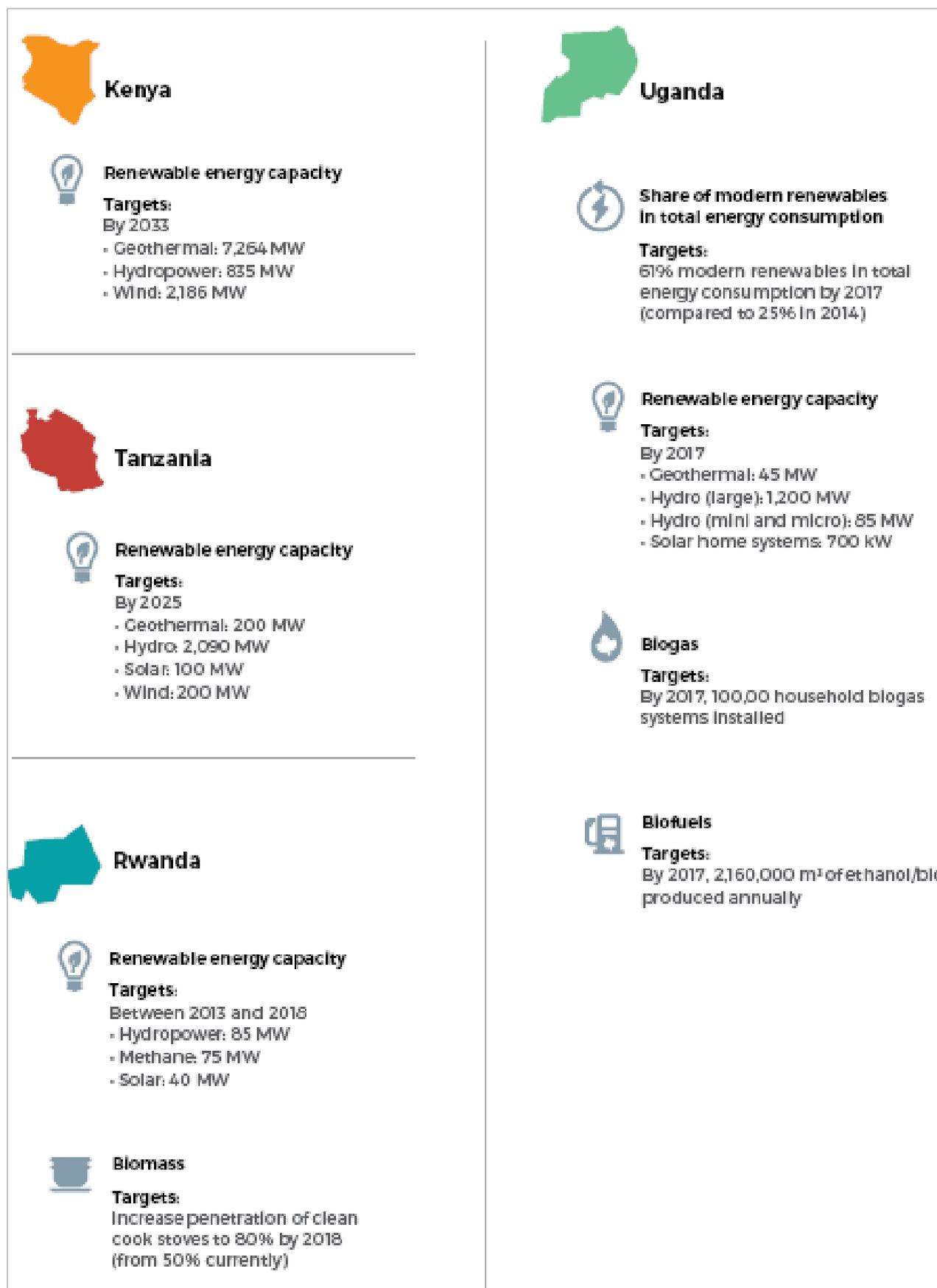


Figure 2.15. Objectifs d'énergie renouvelable dans les États partenaires de l'EAC

Source : Rapport de situation régional sur les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique, REN21 EAC, 2016

Bien que la fixation d'objectifs soit une étape importante vers une politique intégrée des énergies renouvelables, le manque de clarté sur la manière dont ces objectifs seraient atteints, l'absence de plans de financement adéquats et d'un processus de suivi et d'évaluation approprié ont entravé la capacité des pays de l'EAC à atteindre leurs objectifs.

Le Kenya et la Tanzanie ont des objectifs d'ER dans le mélange énergétique total fixés pour 2033 et 2025, respectivement. Outre les objectifs en matière d'ER dans le mix énergétique total, le Rwanda a fixé des objectifs en matière de cuissons propres, tandis que l'Ouganda a des objectifs en matière de biogaz pour la cuisson des ménages et de biocarburants pour l'éthanol et le biodiesel.

Dans l'EAPP, l'Égypte peut être classée comme ayant la meilleure pratique des objectifs d'ER, atteignant 20% d'ER, y compris l'hydroélectricité, le solaire et l'éolien d'ici 2022, à savoir : 12% éolien (7200 MW), 6% hydro (2800 MW), avec 2% d'énergie solaire (1320 MW) et 45% d'ici 2045, étant tout à fait réalisable.

Les pays de la COI ont fixé les objectifs ER comme suit : Maurice (35% d'ici 2035), Madagascar (85% d'ici 2030), les Seychelles (15% d'ici 2030) et les Comores (35% d'ici 2030). Pour atteindre les objectifs, divers instruments politiques ont été introduits¹⁶. Maurice et les Seychelles ont un portefeuille diversifié d'instruments. Par exemple, Maurice a des tarifs de rachat, des facturations nettes, des produits solaires domestiques, des enchères et des économies pour les PME et, les Seychelles ont des programmes de remise PV, d'incitations fiscales, de facturations nettes et d'activités connexes. Madagascar et les Comores n'ont que des incitations fiscales comme instruments politiques.

2.6.4.2 Objectif d'EE

i. Objectifs régionaux

Au sein de la SADC, la REEESAP de la SADC a proposé trois (3) objectifs d'efficacité suivants pour 2020 et 2030 :

- Économies en pourcentage de la consommation du réseau (c.-à-d. Consommation finale d'électricité) : 10% et 15%
- Pénétration efficace des appareils de cuisson / chauffage : 10% et 15% ; et
- Part de marché de la production efficace de charbon du bois : 5% et 5%.

Des économies sur la consommation du réseau peuvent être réalisées grâce à un certain nombre de méthodes, à savoir : la réduction des pertes de transport et de distribution ; l'adoption des technologies d'utilisation finale plus efficaces ; l'amélioration du facteur de puissance dans les installations industrielles ; et l'instauration d'une meilleure gestion de la charge²⁷. Il n'y a pas d'objectifs régionaux d'EE pour l'EAC.

ii. Objectifs nationaux

De tous les pays de la SADC, seuls le Botswana, Maurice, la Namibie, les Seychelles et l'Afrique du Sud ont fixé des objectifs pour l'EE et se sont concentrés sur les économies réalisées grâce à la consommation au niveau du réseau. Il n'y a pas d'objectifs fixés pour une pénétration efficace des appareils de cuisson et une production efficace de charbon de bois. La Tanzanie et Eswatini ont des stratégies d'EE en cours d'élaboration. Il y a une élaboration en cours des réglementations d'EE pour le Zimbabwe.

Il ne semble pas y avoir d'objectifs d'EE fixés pour les pays de l'EAC, à l'exception de la déclaration des pertes de transport et de distribution en tant que part de la production d'électricité dans les États partenaires de l'EAC,

en Afrique subsaharienne et dans le monde en 2013 et le nombre de cuisinières distribuées dans les États partenaires de l'EAC entre 2012 et 2014.

2.6.5 Environnement favorable

L'environnement favorable requis pour l'élargissement et l'investissement dans les énergies renouvelables comprend des politiques de fixation de prix et de réduction des coûts. Les politiques de fixation des prix incluent le FIT, les normes de portefeuille renouvelables ou l'allocation de quotas et les appels d'offres, tandis que la politique de réduction des coûts couvre les subventions en capital, les allègements fiscaux, les subventions et les prêts.

Au sein de la SADC, six pays (Lesotho, Madagascar, Malawi, Mozambique, Namibie et Zambie) ont lancé des programmes de tarifs de rachat au cours de la période 2015 à mi-2018, bien que seule la Zambie soit pleinement opérationnelle. Les programmes de tarifs de rachat (FIT) dans trois des pays (Mozambique, Namibie et Zambie) sont calqués sur le programme mondial de tarif de rachat de transfert d'énergie (GET FiT) qui a été utilisé avec succès en Ouganda. La Zambie a conclu le premier programme GET FiT visant à contracter 100 MW d'énergie solaire photovoltaïque dans des attributions de 20 MW chacun.⁹⁷ Le *GET FiT Zambia* a attribué 120 MW dans le cadre d'un appel d'offres international hautement compétitif pour l'énergie solaire photovoltaïque. Six projets IPP solaire PV, totalisant 120 MW, ont été attribués dans le cadre de l'appel d'offres *GET FiT Zambia Solar PV*. La soumission la plus basse retenue était de 3,99 USD / kWh, la moyenne pondérée des six projets retenus étant de 4,41 USD / kWh. C'est la première fois qu'un tarif inférieur à 4 USD c/ kWh est atteint grâce à un appel d'offres public en Afrique subsaharienne. Le Zimbabwe a un projet de tarif de rachat d'énergie renouvelable (REFiT), qui vise à promouvoir l'accélération des petits projets qui couvrent l'énergie solaire photovoltaïque, la petite hydroélectricité, le biogaz, la biomasse et l'énergie éolienne.

Au sein de la SADC, aucun pays ne promeut la Norme du portefeuille renouvelable, qui exige la spécification d'objectifs de production accrue d'énergie à partir des énergies renouvelables. Bien que plusieurs États membres aient imposé des objectifs de contribution des énergies renouvelables à la production d'électricité, ceux-ci peuvent être classés dans la catégorie « obligation de quota ». Un appel d'offres a été mis en œuvre avec succès en Afrique du Sud et en Zambie dans le cadre du programme REIPPP, qui a produit 4200 MW d'ER à partir du solaire PV, du CSP solaire, de l'énergie éolienne et du biogaz. Le projet d'élargissement de l'énergie solaire de la Banque mondiale en Zambie a produit deux projets solaires de 50 MW chacun à partir de la première initiative et les deux projets sont maintenant opérationnels. Le projet de politique des producteurs indépendants d'électricité (IPP) du Zimbabwe encourage l'appel d'offres des processus d'achat.

Certaines formes de subventions en capital, de subventions ou de remises sur les chauffe-eau solaires pour les ménages⁹⁸ ont été introduits à Maurice, en Namibie et en Afrique du Sud. La Zambie dispose d'une subvention en capital intelligente sur les technologies d'ER jusqu'à 50% pour soutenir des projets d'électrification rurale privés, le reste étant financé par un promoteur du secteur privé afin de tirer parti du tarif dans les zones rurales.⁹⁹ Le Zimbabwe dispose d'un fonds similaire qui était initialement lié à l'extension du réseau mais qui est maintenant utilisé pour des projets hors réseau.

⁹⁷ Programme GET Fit de la Zambie

⁹⁸Kritzinger, K et al Examen du programme solaire en Afrique du Sud, 2026(74), https://www.researchgate.net/publication/308168429_Review_of_South_Africa's_Solar_Water_Heating_Rebate_Programme. REF 68, 74 70 REN21 SADC Policy Landscape)

⁹⁹ « Fonds de coopération Afrique-UE sur les ER », <https://www.africa-eu-renewables.org/market-information/Zambia/governmental>.

Un instrument qui a grandement propulsé le développement des énergies renouvelables dans la région EAC est le FIT. À l'exception du Burundi, tous les États partenaires de l'EAC ont mis en place des politiques FIT en raison du fort élément de prévisibilité qu'elles offrent. En termes de performances, le FIT de l'Ouganda n'a pas connu de succès au départ avant l'introduction du programme GET FiT. Ce programme prévoyait des paiements supplémentaires par kWh en plus des tarifs REFIT. Le programme GET FiT a permis de réaliser 17 projets totalisant 157 MW de technologies hydroélectriques, solaires et bagasse.¹⁰⁰ Il a considérablement amélioré la stabilité financière des projets d'ER en Ouganda. Il a également réussi à attirer des investissements privés dans le secteur des énergies renouvelables.¹⁰¹

Dans les pays de l'EAC, seul l'Ouganda a attribué des contrats à deux entreprises privées (en 2014) pour l'installation de systèmes solaires photovoltaïques d'une capacité totale de 20 MW, à la suite d'un appel d'offres dans le cadre du mécanisme GET FiT. Ces dernières années, le Kenya et l'Ouganda ont fourni des incitations fiscales sous forme d'exemptions de droits et de TVA à des projets hors réseau dans la région de l'EAC. Il existe des politiques limitées dans les régions d'Afrique orientale et australe qui offrent un environnement propice à l'EE. Les instruments notables de la SADC sont les instruments statutaires interdisant les ampoules à incandescence et tout autre éclairage inefficace en Zambie et au Zimbabwe. Au sein de l'EAC, l'Ouganda, le Kenya et l'Égypte soutiennent les audits subventionnés en faveur de l'industrie.

2.7 Initiatives et objectifs mondiaux pertinents

2.7.1 Énergie durable pour tous (SE4All)

L'énergie a été décrite comme « le fil d'or » reliant la croissance économique, l'équité sociale et la durabilité environnementale. Dans cet esprit, l'Assemblée générale des Nations Unies en 2012 a adopté les objectifs de SE4ALL pour 2030, visant à atteindre l'accès universel à l'énergie moderne ; doubler le taux historique d'amélioration de l'efficacité énergétique et doubler la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique mondial. En 2015, l'ODD 7 a été adopté pour 2030, afin de « garantir l'accès à une énergie abordable, fiable, durable et moderne pour tous », en s'appuyant davantage sur les trois objectifs de SE4ALL. Lors de la Conférence historique de Paris sur le climat (COP21) de 2015, des pays du monde entier se sont engagés en faveur des CDN, et nombre d'entre eux ont appelé à avancer dans le cadre de l'agenda de l'énergie durable.¹⁰²

En ce qui concerne l'électrification, l'accès à l'électricité dans le monde est passé à 87,0% en 2016, soit une augmentation de près de dix points de pourcentage depuis 1990. C'était la première fois depuis 1990 que le nombre absolu de personnes vivant sans électricité passait sous le seuil symbolique d'un milliard. Les plus gros déficits en électricité se trouvent en Asie du Sud et en Afrique subsaharienne. Cependant, les deux régions ont fait des progrès substantiels. De 2000 à 2016, le taux d'accès à l'électricité est passé de 60% à 86% en Asie du Sud et de 26% à 43% en Afrique subsaharienne.

Malgré ces développements prometteurs, les perspectives d'électrification montrent que le monde n'est pas encore sur la bonne voie pour atteindre l'accès universel d'ici 2030. Depuis 2010, une quarantaine de pays ont atteint l'objectif. 98 autres pays devront intensifier leurs efforts pour y parvenir. L'accès à l'électricité en Afrique n'est pas proportionnel à la croissance démographique rapide (Rapport sur les objectifs de

¹⁰⁰ Rapport annuel de GET FiT 2015

¹⁰¹ Investissement CIF SREP pour l'Ouganda

¹⁰² <https://www.seforall.org>

développement durable, 2018). Le taux d'électrification global de la SADC est de 48% (Rapport annuel de la SADC 2018), alors que celui de l'EAC était plus faible, en moyenne de 17% (Rapport EAC REN 21 de 2016).

En 2016, l'accès aux combustibles propres et aux technologies de cuisson est passé à 59,0%, en légère hausse par rapport à 57,4% en 2014. Trois virgule quatre (3,4) milliards de personnes, soit environ neuf fois la population des États-Unis, n'avaient pas accès à une cuisson propre. Ceci était légèrement supérieur au déficit de 2012. La plupart de ces personnes vivent en Asie et, dans une moindre mesure, en Afrique, où une cuisson propre ne semble pas être une priorité politique. Le cas de l'Afrique, où la population augmente de 20 millions par an, est significatif, tandis que l'accès à une cuisson propre n'augmente que de 4 millions. Par rapport à l'électricité, seuls quelques pays enregistrent des progrès encourageants en matière d'accès à une cuisson propre, notamment l'Indonésie, le Pérou et le Vietnam.¹⁰³

2.7.2 Partenariat Afrique-UE en matière d'énergie (AEEP)

L'Afrique et l'UE prendront des mesures conjointes pour atteindre des objectifs concrets et ambitieux en matière d'accès à l'énergie, de sécurité énergétique, d'énergies renouvelables et d'efficacité énergétique d'ici 2020 (Déclaration de Vienne, 2010). Le Partenariat Afrique-UE en matière d'énergie (AEEP) est un cadre de partenariat à long terme pour un dialogue politique structuré et une coopération sur les questions énergétiques d'importance stratégique, reflétant les priorités africaines et européennes. L'Afrique et l'UE se sont engagées à fournir un leadership politique en créant un environnement propice au commerce de l'énergie et à l'investissement dans les infrastructures, et en mobilisant les ressources adéquates destinées à la mise en œuvre des objectifs du AEEP. Le programme contribue aux objectifs politiques ambitieux du AEEP visant à accroître l'accès aux services énergétiques modernes en Afrique; améliorer la sécurité énergétique en accélérant l'utilisation des énergies renouvelables et contribuer à un développement économique et social inclusif et durable en suivant une voie de développement résiliente au climat.¹⁰⁴

2.7.3 Power Africa

Power Africa est une nouvelle initiative présidentielle américaine de cinq ans visant pour soutenir la croissance et le développement économiques en augmentant l'accès à une énergie fiable, abordable et durable en Afrique. Le programme est conçu comme un partenariat multipartite entre les gouvernements des États-Unis d'Amérique (USA), de la Tanzanie, du Kenya, de l'Éthiopie, du Ghana, du Nigéria et du Libéria, et le secteur privé africain. La BAD a été un partenaire clé dans la conception de cette initiative et continuera de l'être pendant sa mise en œuvre. Les États-Unis, par le biais de son agence de développement USAID, et en collaboration avec la BAD, ont pris l'initiative d'élaborer une liste de transactions énergétiques prioritaires dans les six principaux pays cibles où les interventions leur permettront de franchir des étapes importantes.

La BAD prévoit d'allouer jusqu'à 3 milliards de dollars au cours des cinq prochaines années. Cela générera au moins quatre fois plus d'investissements dans le secteur de l'énergie. Les interventions de la BAD, qui comprennent des prêts d'investissement, des réformes, des conseils et des garanties, engageront au moins 3 milliards de dollars dans les 6 pays prioritaires. « Les milliards de dollars disponibles pour l'investissement dans le secteur de l'énergie se traduiront par des ampoules réelles dans les foyers et par l'électricité nécessaire

¹⁰³ <http://www.worldbank.org/en/topic/energy/publication/global-tracking-framework-2017>

¹⁰⁴ <https://sustainabledevelopment.un.org/partnership/?p=737>

à la croissance des petites entreprises si les services publics fonctionnent de manière efficace et efficiente. Les réformes politiques faciliteront et amélioreront les marchés énergétiques transfrontaliers. »¹⁰⁵

2.7.4 New Deal de la BAD

Le *New Deal* sur l'énergie pour l'Afrique est un effort de partenariat qui aspire à atteindre l'accès universel à l'énergie en Afrique d'ici 2025. Pour atteindre cet objectif, la BAD a travaillé avec les gouvernements, le secteur privé et les initiatives bilatérales et multilatérales du secteur énergétique pour développer un partenariat transformateur sur l'énergie pour l'Afrique et une plateforme de partenariats public-privé pour des financements innovants dans le secteur de l'énergie en Afrique.

L'objectif du *New Deal* est de fournir un accès à l'énergie à plus de 645 millions de personnes et de pouvoir alimenter suffisamment les entreprises. L'Afrique doit atteindre quatre objectifs:

- Augmenter la production en réseau pour ajouter 160 GW de nouvelle capacité d'ici 2025.
- Augmenter le transport d'électricité sur le réseau et les raccordements au réseau qui créeront 130 millions de nouveaux raccordements d'ici 2025, soit 160% de plus qu'actuellement.
- Augmenter la production hors réseau pour ajouter 75 millions de raccordements d'ici 2025, soit vingt fois ce que nous avons aujourd'hui.
- Améliorer l'accès à une énergie de cuisson propre pour environ 130 millions de foyers.¹⁰⁶

2.7.5 Corridor des énergies propres en Afrique

Le Corridor des énergies propres en Afrique (ACEC) est une initiative régionale visant à accélérer le développement du potentiel d'énergie renouvelable et le commerce transfrontalier d'énergie renouvelable dans les régions EAPP et SAPP. Les améliorations récentes des performances et du coût des technologies ER favorisent l'Afrique, étant donné le vaste potentiel d'ER du continent et la nécessité de répondre à la demande croissante. Le développement de l'ACEC est guidé par un communiqué approuvé lors de la quatrième Assemblée de l'Agence internationale pour les énergies renouvelables (IRENA) en janvier 2014. Les ministres de l'Angola, du Botswana, du Burundi, de la République démocratique du Congo, de Djibouti, de l'Égypte, de l'Éthiopie, du Kenya, du Lesotho, du Malawi, du Mozambique, de la Namibie, de l'Afrique du Sud, du Soudan, du Swaziland, de l'Ouganda, de la République-Unie de Tanzanie et de la Zambie et du Zimbabwe, ont participé à l'Assemblée. Depuis lors, l'appui à l'initiative s'est élargi, avec l'engagement supplémentaire de plus de 30 gouvernements, organisations régionales, partenaires de développement et institutions financières.¹⁰⁷

2.7.6 Initiative pour les énergies renouvelables en Afrique (AREI)

L'Accord de Paris a également conduit à l'élaboration et à la formulation d'AREI pour aider les pays africains à respecter l'engagement des Accords de Paris à travers la promotion des énergies renouvelables. L'AREI est une initiative unique qui a démontré la détermination des dirigeants africains à travailler ensemble en tant que continent et à prendre le leadership international sur le développement, l'accès à l'énergie, le développement durable et les changements climatiques. L'AREI a été lancé à Paris en 2015 comme l'un des résultats les plus importants de la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques de 2015 qui a été approuvé par les chefs d'État et de gouvernement africains pour développer des actions transformatrices visant à réaliser l'Accord de Paris, les objectifs de développement durable et les aspirations de développement national.

¹⁰⁵ <https://www.afdb.org/en/topics-and-sectors/initiatives-partnerships/power-africa-initiative/>

¹⁰⁶ <https://www.afdb.org>

¹⁰⁷ <https://www.irena.org/cleanenergycorridors/Africa-Clean-Energy-Corridor>

2.7.7 Banque mondiale – Indicateurs réglementaires pour l'énergie renouvelable (RISE)

2.7.7.1 Principales conclusions : accès à l'énergie

Une analyse de presque toutes les dimensions politiques montre des cadres politiques plus faibles en Afrique que dans d'autres régions à déficit d'accès, en particulier en Asie du Sud. C'est un sujet de préoccupation car l'Afrique a le plus grand déficit d'accès à l'électricité et ses progrès historiquement ont été plus lents que dans d'autres régions. Outre l'existence et le suivi d'un plan d'électrification approuvé, l'Afrique subsaharienne a des scores légèrement supérieurs à l'Asie du Sud (la seule autre région avec un large déficit d'accès à l'électricité). Le contraire est vrai pour tous les autres indicateurs.

Les indications sont que les scores moyens en Afrique subsaharienne, lors de la mesure des progrès dans la création d'un environnement propice à l'accès à l'électricité, sont en couleur jaune, (c'est-à-dire qu'ils ont des cadres politiques avec certains éléments clés d'un cadre d'appui politique et réglementaire, mais reste une marge d'amélioration importante) et rouge (ceux-ci ont des cadres réglementaires d'accès très limités) (Figure 2.16). Les pays de la région AO-AA-OI en jaune sont la Zambie, le Zimbabwe, le Soudan, l'Angola, le Malawi et le Burundi, et ceux en rouge sont l'Érythrée, la RDC, Madagascar, le Mozambique, le Soudan du Sud et la Somalie. Cependant, il y a des points lumineux en vert tels que le Kenya, la Tanzanie, l'Ouganda et l'Éthiopie dans l'EAPP, et l'Afrique du Sud dans le SAPP qui déploient des efforts en vue de la création d'un environnement propice attractif dans les trois options.¹⁰⁸

¹⁰⁸ RISE 2018, Score global des décideurs

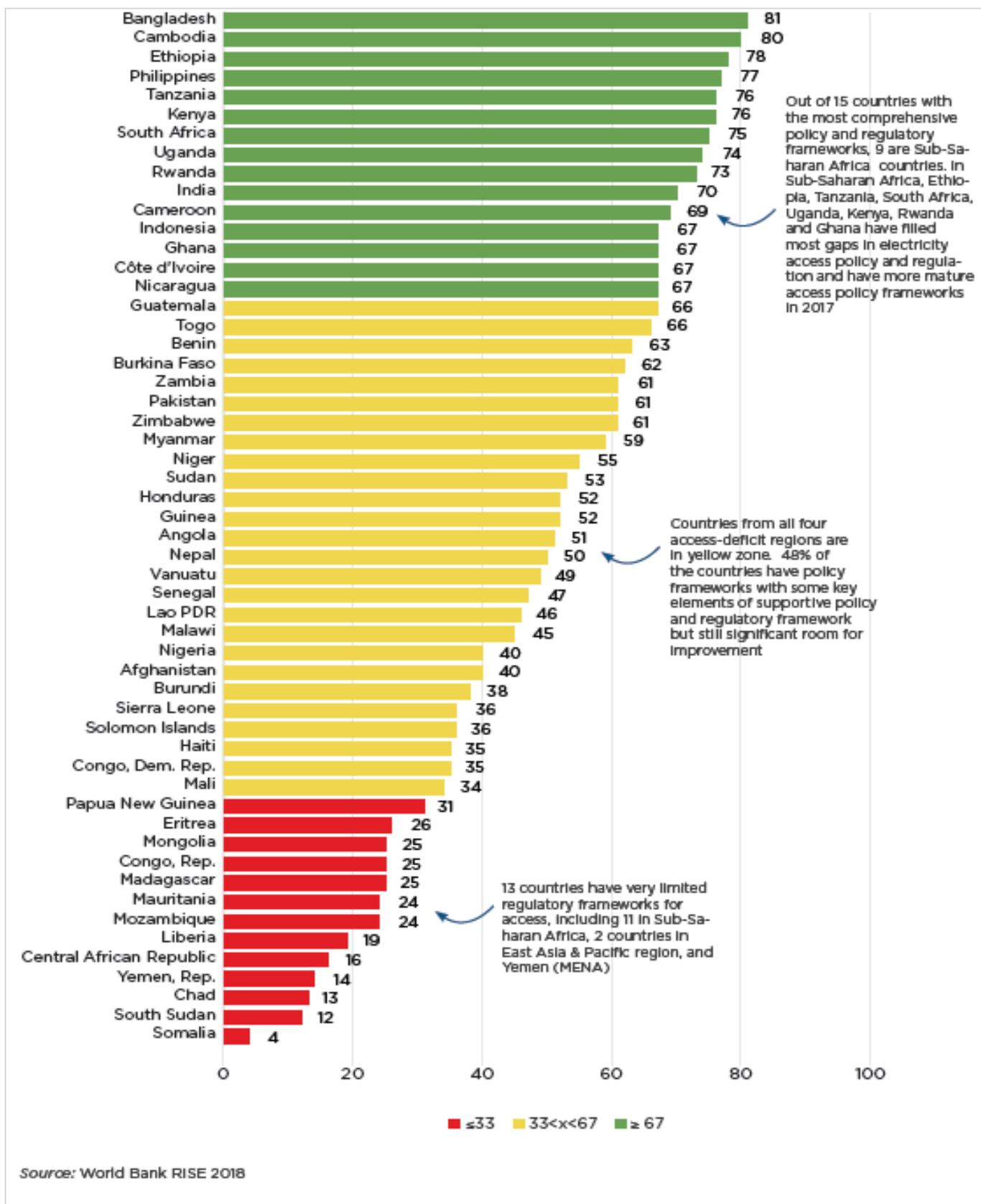


Figure 2.16. Répartition des scores d'accès à l'électricité de RISE 2017, 54 pays à déficit d'accès, 2018

2.7.7.2 Principales conclusions: Efficacité énergétique

Les pays du monde entier se débrouillent relativement bien sur certains aspects de l'environnement propice à l'EE, mais semblent en négliger systématiquement d'autres. La plupart des pays fournissent des signaux et des informations essentielles dont les consommateurs ont besoin pour utiliser l'électricité plus efficacement. Ils mettent également en place les structures de base nécessaires pour encourager l'efficacité énergétique. Les aspects bien notés comprennent la fourniture d'informations sur la consommation d'énergie aux consommateurs, l'émission des plans d'EE ; la désignation d'entités ayant une responsabilité institutionnelle en matière d'efficacité énergétique ; et l'adoption de structures tarifaires progressives. En ce qui concerne les indicateurs d'EE, ceux qui sont à la traîne sont l'Asie de l'Est et le Pacifique, l'Amérique latine et les Caraïbes, l'Asie du Sud et l'Afrique subsaharienne.

2.7.7.3 Principales conclusions: Énergie renouvelable

De nombreux éléments d'appui politique aux ER sont assez courants, notamment les cadres juridiques, la planification et les incitations à la production, mais il n'y a pas de cadres harmonisés. La promulgation d'objectifs d'ER, par exemple, est presque universelle, et la majorité des pays ayant des indicateurs réglementaires pour l'énergie durable (RISE) ont des lois régissant le secteur et, au moins, des incitations financières ou réglementaires à la production d'énergie renouvelable et à la participation du secteur privé. Les deux domaines qui semblent les plus systématiquement négligés sont le raccordement et l'accès au réseau, ainsi que la tarification et la surveillance du carbone. Des politiques d'ER fortes peuvent être trouvées dans toutes les régions, bien que le Moyen-Orient, l'Afrique du Nord et l'Afrique subsaharienne soient à la traîne. De plus, les politiques ER ne sont en grande partie pas sensibles au genre.

2.7.8 Leçons à tirer des initiatives internationales de la REEESAP (AO-AA-OI)

Il y a des leçons à tirer des initiatives internationales de la REEESAP (AO-AA-OI). Elles comprennent des objectifs mondiaux et régionaux qui devraient inspirer la région, des connaissances sur l'appui financier, y compris le financement climatique pour la mise en œuvre des ER et de l'EE. Il existe des initiatives disponibles dans le monde entier, en particulier pour l'Afrique, qui fournissent un éventail de politiques et de réglementations pour assurer l'accès à l'électricité, la cuisson propre, les énergies renouvelables, ainsi que les initiatives d'EE et les contributions déterminées au niveau national (CDN) qui font partie de l'Accord de Paris.

SE4ALL a fixé des objectifs mondiaux pour la réalisation des objectifs d'ER et d'EE d'ici 2030, tandis que la BAD a fixé des objectifs spécifiques pour l'Afrique sur l'extension et le transport du réseau, hors réseau et l'accès à une cuisson propre, sur la base desquels la REEESAP a fixé ses objectifs. L'AEEP et la BAD offrent déjà des financements innovants qui contribuent à l'amélioration de la sécurité énergétique en accélérant l'utilisation des énergies renouvelables en Afrique et en contribuant à un développement économique et social inclusif et durable, sur la base duquel la REEESAP peut construire sa stratégie de financement. Les orientations de la Banque mondiale sur les indicateurs réglementaires de l'énergie durable aideront la REEESAP à formuler sa stratégie de suivi et d'évaluation. La plupart des CDN de la région AO-AA-OI ont été formulées dans le cadre de l'Accord de Paris et contiennent des objectifs et des projets sur les ER et l'EE qui inspireront la région à mettre en œuvre les initiatives des CDN.

3. QUESTIONS A PRENDRE EN CONSIDERATION DANS L'ELABORATION DU RAPPORT DE LA REEESAP (AO-AA-OI)

3.1 Questions à prendre en considération

Il y a des questions à prendre en considération (énergie renouvelable, efficacité de l'énergie et accès à l'énergie), ainsi que des défis liés à l'exploitation et à l'utilisation de la biomasse sous forme de charbon. Des questions transversales ont été mises en exergue afin de montrer de façon réaliste l'élaboration du rapport REEESAP (AO-AA-OI).

3.2 Energie renouvelable

Il est important de noter que les communautés de plusieurs pays, en particulier les pays à faibles revenus, sont fixées dans leur façon d'utiliser les combustibles traditionnelles, avec leurs infrastructures modelées sur mesure. Les initiatives régionales et nationales existantes n'ont pas complètement changé ce statut. L'introduction d'accès aux services d'énergie modernes à travers l'énergie renouvelable va requérir l'adoption d'une approche agressive par les Etats membres.

L'énergie hydro-électrique qui est considérée comme étant une énergie renouvelable, doit avoir une définition prudente dans le cadre de la REEESAP (AO-AA-OI), surtout dans la mesure où l'hydro-électricité d'envergure a présenté un modèle d'alimentation peu fiable et incertain, à cause des sécheresses récurrentes dues au changement climatique. L'avantage est que d'autres énergies renouvelables telles que l'énergie solaire, éolienne, géothermique et les technologies de la biomasse, sont devenues abordables et quelque niveau d'expertise est actuellement disponible dans la région. Il y a eu un grand impact avec des projets de grands réseaux, mais des systèmes de hors/petits réseaux souffrent toujours d'investissement limité et de financement inadéquat. En ce qui concerne les projets sur réseaux, les grilles de réseaux ont des limitations pour évacuer le courant, ce qui rend attrayants les systèmes hors réseau/systèmes décentralisés d'énergie renouvelable, s'ils sont bien situés, réglementés, encouragés et financés.

Les combustibles et biocarburants de cuisson ont suscité de l'excitation par le passé, mais l'impact est restreint et très peu de ressources publiques des Etats membres sont affectées à ces sous-secteurs d'énergie renouvelable.

3.3 Efficacité de l'énergie

Il existe d'importantes opportunités, surtout avec de faibles investissements dans l'infrastructure et l'actuelle utilisation de vieilles technologies inefficaces dans les divers secteurs de la plupart des pays. Outre l'absence d'accent agressif sur l'efficacité de l'énergie, il n'existe pas non plus de financement conventionnel pour l'efficacité de l'énergie. La gestion du côté de la demande qui était promue et financée par les services utilitaires, s'est ralentie, et les services utilitaires n'ont plus le même attrait, bien que certaines initiatives puissent se poursuivre toujours.

Les pertes de transmission et de distribution (T&D) en Afrique, sont généralement de 20%¹⁰⁹. C'est plus élevé pour les pays de l'EAC qui ont une moyenne de 22%¹¹⁰. Selon un rapport similaire sur la situation de l'ER/EE au sein de la SADC, les pays de la SADC ont eu en moyenne des pertes de transmission de 6%. Ce qui est considéré comme une surestimation, car cela suggère que la région de la SADC a une meilleure performance que les pays à hauts revenus qui ont enregistré une perte moyenne de 7%. Les chiffres de la Banque mondiale¹¹¹ montrent seulement quatre pays de la SADC ayant moins de 10% de pertes de transmission et de distribution. Selon la BAD¹¹², les pertes d'électricité à travers la transmission, la distribution et la collecte, représentaient en moyenne 17,1% de l'électricité brute générée en Afrique. Le chiffre pourrait être plus élevé si les pertes étaient calculées comme une fraction du courant transmis au lieu de la génération brute. L'Agence internationale de l'énergie (AIE) a indiqué que les pertes de transmission et de distribution demeurent un problème en Afrique subsaharienne, alors il faut des mesures pour réduire ces pertes. Avec un tel cas incertain de ce que sont les pertes réelles de transmission et de distribution, et le manque d'une approche harmonisée pour résoudre le problème, des cadres et programmes juridiques/réglementaires spécifiques sont essentiels.

Des aspects intéressants émergent en ce qui concerne le développement et le déploiement des systèmes de chauffage et de refroidissement thermiques au niveau industriel, à part ceux de la cuisson, du chauffage et du refroidissement de l'espace aux niveaux domestique et commercial. Les technologies de cuisson ont été soit appuyées par l'assistance au développement et dans certains pays, tel le Kenya, le secteur privé a créé un marché pour lui-même. Lorsque le secteur privé a pénétré le marché, il y a de l'espoir pour la fourniture et l'adoption durables des technologies de cuisson tels les réchauds.

3.4 Accès à l'énergie

Une définition commune de l'accès à l'énergie est requise pour guider les efforts vers une approche commune, uniforme et harmonisée aux évaluations. Actuellement, la définition de «l'accès à l'électricité» diffère à travers l'Afrique. L'accès pourrait signifier la connectivité au réseau, ou juste être dans les limites d'une certaine distance au seuil du réseau. Une autre définition de «l'accès» qui est reprise dans tout le cadre de pistage global SE4, comprend la quantité et le temps l'électricité est consommée, et constitue un important aspect à prendre en considération. Les chiffres actuels d'accès tendent à se rapporter à l'accès à l'infrastructure en termes de connectivité ou juste la proximité et les technologies utilisées, sans nécessairement se référer au montant de l'énergie consommée.

Alors que des efforts en vue d'améliorer agressivement l'accès à l'électricité sont déployés, la croissance démographique s'accroît plus rapidement que le taux d'électrification, étant donné qu'on n'enregistre pas d'améliorations significatives. Ce qui pourrait être mal interprété comme une absence totale d'investissement.

Dans le cas des combustibles et technologies de cuisson, il y a toujours très peu d'activité. Les programmes qui ont été mis en œuvre n'ont pas réalisé des progrès significatifs. Ils ne sont pas considérés comme étant intégrés et par conséquent, ne bénéficient pas de fonds sur les budgets nationaux. Dans une large mesure, ils

¹⁰⁹ Réduction des pertes techniques à travers la compensation réactive d'électricité. Etudes de cas du Mozambique, de l'Ouganda, de Zambie et du Zimbabwe, 2018. GFA Consulting et UNFCCC

¹¹⁰ Ren 21, Rapport situationnelle de l'EAC, 2018.

¹¹¹ Pertes de transmission et de distribution en Afrique subsaharienne (source: Document de travail sur la recherche politique de la Banque mondiale 7788, Viabilité financière des secteurs d'électricité en Afrique subsaharienne: Déficit quasi-fiscaux et coûts cachés, par Chris Trimble et al. (2016).

¹¹² Revue annuelle de l'efficacité du développement 2018, BAD.

ont été conduits par des programmes de donateurs et des initiatives du secteur privé. Par ailleurs, le marché ciblé, n'est pas si bien doté en termes de revenus.

3.5 Récolte durable du bois pour la production du charbon

Dans la plupart des pays africains, la récolte du bois pour la production du charbon se fait dans les régions boisées (*miombo*), qui prennent longtemps pour régénérer. L'actuelle méthode de récolte en coupant des arbres, se caractérise par la récolte non régulée et d'habitude en morceaux. Cette technique cause la déforestation et la dégradation qui sont encore plus exacerbées par les effets du changement climatique. Il y a une ancienne pratique qui, si elle est réintroduite, pourrait réduire considérablement la déforestation et partant la dégradation. Cette méthode de récolte s'appelle la récolte du bois en bande, qui comprend des coupes et ceintures sous abris. Les bandes sont réparties en cinq coupes et en cinq ceintures sous abris. La récolte des arbres est alternée en intervalles de 10 ans.¹¹³ De plus, l'introduction de fours améliorés se traduira par la réalisation de plus de durabilité.

3.6 Questions transversales / sectorielles

Cette partie du rapport identifie les questions transversales d'égalité du genre et d'accès à l'énergie (voir annexe 6.3). Elle explore également dans quelle mesure les pays ont intégré les objectifs du genre, de l'énergie, du changement climatique dans les politiques et programmes. Ce qui est nécessité par divers accords internationaux sur les droits de l'homme et les objectifs de développement durable (ODD). La Convention sur l'élimination de toutes formes de discrimination contre les femmes (CEDAW) reconnaît le lien entre le genre et l'énergie, surtout en zones rurales. En conséquence, l'article 14 (2) de la CEDAW précise, «Les Etats parties doivent prendre toutes les mesures appropriées pour éliminer la discrimination contre les femmes en zones rurales, afin d'assurer, sur base d'égalité entre hommes et femmes, qu'elles participent et bénéficient du développement rural et, en particulier, garantit à ces femmes le droit de jouir des conditions de vie adéquates, particulièrement en ce qui concerne le logement, l'assainissement, l'électricité et l'approvisionnement en eau, le transport et les communications».¹¹⁴

Ainsi, l'approvisionnement en électricité pourrait se faire par des systèmes sur réseau ou hors réseau pour l'énergie renouvelable. De plus, l'accès à l'électricité est une question de droit humain qui renforce la jouissance d'autres droits tels que l'accès aux services de santé adéquats; l'accès à tous types de formation et d'éducation, à la liberté d'organiser des groupes et coopératives d'auto-assistance, afin d'obtenir un accès équitable aux opportunités économiques à travers l'emploi et l'auto-emploi, suite à leur participation aux projets d'énergie; ainsi que la liberté de participer à toutes autres activités communautaires telles que les projets communautaires d'énergie renouvelable.

Il est important de noter que, «Aborder les questions du genre et d'énergie, offre des gains potentiels à travers un certain nombre d'ODD, en plus de l'ODD 7; notamment ceux liés à la pauvreté (ODD 1); la santé et le bien-être (ODD 3); l'éducation (ODD 4); l'égalité du genre (ODD 5); le travail décent et la croissance économique (ODD 8); l'industrie, l'innovation et les infrastructures (ODD 9); la réduction des inégalités (ODD 10); le changement climatique (ODD 13) et les modèles de consommation et de production durables (ODD 12)¹¹⁵. En conséquence, il est important de se focaliser sur les liens énergie-développement-genre;

¹¹³ Chidumayo, EN, 1993, Réaction à l'écologie de récolte et à la gestion des régions boisées (miombo). SEI

¹¹⁴ Article 14 (2)(h) de CEDAW.

¹¹⁵ https://sustainabledevelopment.un.org/content/documents/17489PB_12_Draft.pdf

énergie-agriculture-nourriture; les liens entre le changement climatique et les questions du genre; les aspects du changement climatique et l'énergie/énergie renouvelable dans les politiques du genre; et l'analyse en genre des contributions déterminées nationalement.

3.6.1 Lien énergie-développement-genre

Les intersections du genre, l'égalité du genre et l'énergie sont démontrées dans les ODD, en particulier les ODD 1, 3, 5, 7, 8, 9, 10, 12 et 13. L'énergie durable est actuellement conçue en termes de droits humains et de droits des femmes, de réformes politiques, de budgétisation sensible au genre.¹¹⁶ Ce qui s'illustre par quelques politiques nationales d'énergie et de climat qui sont influencées par les principes de droits humains et d'égalité du genre et des dispositions constitutionnelles qui rendent l'accès à l'énergie un droit justiciable. Par exemple, la Politique nationale sur le cadre de changement climatique du Kenya (2016) reconnaît que le cadre réglementaire du changement climatique devrait prendre en considération l'égalité du genre tel qu'il est défini dans la Constitution (2010).

L'accès à l'énergie propre et aux réchauds de cuisson modernes est essentiel pour la promotion du bien-être des femmes et des enfants. L'énergie propre réduit le souci des femmes d'être essentiellement responsables des besoins en énergie au niveau du foyer. Il offre également de nouvelles opportunités aux femmes et aux jeunes.¹¹⁷ Par exemple, «En Afrique du sud, l'électrification a accru l'emploi des femmes dans les communautés nouvellement électrifiées de près de 10%, parce qu'elle a amélioré l'efficacité de réaliser les tâches domestiques».¹¹⁸ Cependant, l'accès à l'énergie, dont le résultat est l'accroissement de l'efficacité et de la mécanisation,¹¹⁹ peut également avoir un impact négatif sur la création de l'emploi pour les femmes qui sont pour la plupart de petits paysans et ouvriers agricoles.

Il y a plusieurs points d'entrée à l'intégration du genre dans les cadres et programmes légaux et politiques de l'énergie. Il s'agit des liens entre l'accès à l'énergie et la santé (ODD 3) qui abordent une meilleure qualité de l'air domestique et la santé, surtout pour les femmes et les enfants,¹²⁰ et l'accès à l'énergie à des fins productives (ODD 1, 8 et 9). Par exemple, l'accès à l'énergie devrait permettre d'appuyer la génération des activités génératrices de revenus dans les domaines tels que l'agriculture, l'industrie et l'extraction minière, et devrait également produire des résultats tangibles dans les secteurs de l'éducation et de la santé.¹²¹ D'autre part, il est important de développer «les capacités et les compétences techniques et financières, les infrastructures, des marchés fonctionnels et l'accès au crédit et au financement».¹²² L'intégration du genre comprend l'identification des femmes en tant que championnes qui peuvent concevoir et présenter des solutions d'accès à l'énergie; intégrer les besoins du genre en énergie dans les programmes et politiques, tout en documentant les meilleures pratiques. Car les femmes peuvent devenir productrices de l'énergie, d'ultimes usagers et entrepreneurs qui vendent des services d'énergie et partant influentes dans la conception des produits d'énergie. «D'habitude les femmes et leurs enfants sont les principaux bénéficiaires de l'énergie

¹¹⁶ SE4ALL 2017a

¹¹⁷ Perspective mondiale de l'énergie de l'OCDE 2017: Rapport spécial.

¹¹⁸ Dinkelman, T. (2011), "Les effets de l'électrification rurale sur l'emploi: Nouvelle preuve de l'Afrique du sud", La perspective économique américaine, vol. 101/7, pp. 3078-3108.

¹¹⁹ OCDE/AIE, Perspective mondiale de l'énergie 2017, p 30.

¹²⁰ Ibid, p 28.

¹²¹ Ibid, p 29.

¹²² Ibid, p 30.

propre et donc, représentent le point d'entrée le plus logique à la création et au maintien des entreprises locales de l'énergie"¹²³.

Les programmes d'énergie tels que l'Alliance mondiale pour les réchauds propres, SE4ALL, Politique & règlement énergie-genre de la CEDEAO, ENERGIA et Ministère de l'Énergie propre, ont intégré le genre, la santé et le climat avec l'autonomisation, l'emploi et la représentation des femmes dans le secteur de l'énergie. Ce qui est critique lorsqu'il faut aborder les barrières clés à l'amélioration de l'accès à l'énergie et à la conception des programmes d'accès efficaces.¹²⁴ La Zambie a cherché à renforcer le Ministère chargé de l'Énergie en lui confiant la responsabilité de coordonner et diriger l'agenda du genre, lui assigner la haute priorité dans le secteur ainsi que renforcer les capacités pour l'autonomisation du genre.¹²⁵ D'autre part, la Politique nationale du genre de la Zambie (2000) encourage la mise en œuvre rapide des programmes d'électrification rurale visant à réduire le fardeau des femmes dans la provision de l'énergie au foyer.

Au niveau de la politique, il existe certaines tendances positives dans l'intégration du genre dans les politiques d'énergie. Cependant, le défi est que certaines politiques ont des chapitres ou documents politiques séparés sur le genre, au lieu d'intégrer entièrement le genre dans les principales politiques. Le Botswana, le Malawi et le Zimbabwe ont incorporé les questions liées au changement climatique dans les politiques d'énergie/énergie renouvelable. Bien que les politiques du Kenya et du Malawi reconnaissent les besoins des femmes, des jeunes et des personnes handicapées, elles ne précisent pas clairement les différentes vulnérabilités ni n'abordent leurs causes profondes.¹²⁶ A l'exception du Soudan du sud, tous les pays ont incorporé les questions liées à l'énergie renouvelable et à l'efficacité de l'énergie et les perspectives du genre dans leurs politiques de l'énergie. En Afrique orientale, tous les pays ont adopté des politiques nationales du genre, mais le Kenya et l'Ouganda n'ont pas incorporé les aspects énergétiques dans leurs politiques.

La plupart de la région COMESA reconnaît que les femmes sont les usagers de l'énergie, sont des pourvoyeuses de l'énergie, entrepreneurs et propriétaires commerciaux, et ont incorporé les questions liées au genre dans les politiques de l'énergie/énergie renouvelable. Certaines politiques reconnaissent que l'accès à l'énergie encourage l'égalité du genre et se traduit par l'autonomisation économique. Elles reconnaissent que la pauvreté en énergie, le manque de temps et les questions liées à la santé humaine telles que les maladies respiratoires suite à la pollution interne due à l'utilisation de sources impropres de l'énergie, peuvent être abordés à travers l'adoption de sources d'énergie propres et efficaces telles que l'énergie solaire et le biocarburant.

Certaines des politiques notables concernant les interconnexions entre les questions liées à l'énergie/énergie renouvelable et au genre, relèvent de Maurice, du Rwanda et des Seychelles. La stratégie énergétique à long terme de Maurice reconnaît les rôles que les consommateurs de l'énergie et les producteurs de l'énergie jouent dans les foyers et dans les affaires. Étant donné ces rôles, les femmes peuvent, « dans une grande mesure, réaliser des objectifs d'épargne d'énergie et d'efficacité de l'énergie ». En tant que reconnaissance des femmes comme entrepreneurs d'énergie, la Politique énergétique du Rwanda prévoit une disposition pour le

¹²³ Politique EAC sur les personnes handicapées 2012, p 42.

¹²⁴ OCDE/AIE, Perspectives mondiales de l'énergie 2017, p 28.

¹²⁵ Stratégie d'intégration du genre et de l'énergie de la Zambie (2011- 2013).

¹²⁶ Brève note sur le genre, l'énergie et la politique: Une perspective des politiques énergétiques en Afrique orientale et australe.

Voir: <https://www.unpei.org/sites/default/files/publications/Gender%2C%20Energy%20and%20Policy-%20A%20Review%20of%20Energy%20Policies%20in%20East%20and%20Southern%20Africa-%2>

développement des programmes de crédit et de micro-finance renforcés. Ces programmes visent les femmes pour qu'elles puissent orienter des investissements qui appuient l'adoption des technologies d'énergie propre. Certains des objectifs prioritaires stratégiques de la Stratégie nationale sur le changement climatique des Seychelles, englobent la mise en place des mesures visant à adapter, développer la résilience et réduire la vulnérabilité aux impacts du changement climatique, tout en réalisant la sécurité durable de l'énergie à travers la réduction des émissions du gaz à effet de serre.

Il y a divers impacts socioéconomiques positifs de l'électrification, par exemple en abordant les questions de manque de temps, en créant l'emploi et en améliorant l'éducation et la santé maternelle.¹²⁷ Tel qu'il ressort du tableau 2.3, la plupart des politiques énergétiques ont mis en place des Fonds d'ER/EE, d'électrification rurale et d'énergie solaire, mais elles ne précisent pas comment créer des organes bénéficiant aux femmes et aux jeunes dans les chaînes de valeur de l'énergie. Les femmes sont disproportionnellement affectées par le manque d'accès aux connexions électriques «dû à des niveaux élevés de pauvreté, à l'accès réduit au crédit (compliqué par un accès réduit à la terre comme nantissement), aux faibles taux d'alphabétisation, au manque d'accès à l'information».¹²⁸ De plus, «dans d'autres régions de l'Afrique orientale, les entreprises appartenant aux femmes ont eu plus de difficultés à obtenir des connexions que les entreprises appartenant aux hommes».¹²⁹ Par exemple, les femmes entrepreneurs au Kenya, au Ghana et en Zambie, ont connu une plus grande discrimination que leurs homologues mâles de par des retards à obtenir la connexion au réseau et ont dû finalement verser des pots de vin.¹³⁰

La plupart des politiques et programmes d'électrification rurale encouragent l'électrification des infrastructures sociales, y compris les centres de santé, les écoles et les services de pompage d'eau. Certaines des politiques encouragent également des usages productifs d'électricité tels que l'irrigation, la valeur ajoutée agricole et les entrepreneurs. Cependant, les projets d'énergie renouvelable qui n'incluent pas la consultation et la participation communautaires dans les risques de planification et de mise en œuvre ne sont pas efficaces ni viables. Il y a manque de données désagrégées du genre-énergie qui pourraient soutenir le suivi des progrès sur l'ODD 7 en particulier, et l'indicateur 7.1 qui assurent l'accès universel aux services d'énergie abordables, fiables et durables. Il est important de noter que «les données sur la participation des femmes au secteur énergétique africain, sont limitées, bien que le secteur soit communément reconnu comme étant dominé par les hommes»¹³¹, un fait qui a été observé durant les visites sur terrain dans la plupart des Etats membres.

Etant donné l'impératif des ODD selon lequel «nul n'est laissé de côté», il est nécessaire d'inclure toutes les parties prenantes (gouvernement, collectivités locales, secteur privé, partenaires au développement, ONG) et les ultimes usagers) dans la formulation et la mise en œuvre de la politique énergétique. Les collectivités locales sont importantes pour contribuer aux cibles du gouvernement concernant l'efficacité de l'énergie en termes de mise en application des normes de construction. Les Ministères responsables du genre et de l'autonomisation économique des femmes devraient analyser les différents impacts de l'énergie et des programmes sur les femmes et les hommes, et désagréger les données qui appuieront les politiques et les plans d'action. De plus, il est nécessaire d'avoir une analyse plus profonde des problèmes d'accès à l'énergie

¹²⁷ Intégration du genre dans les projets d'électrification rurale en Ouganda: Mission initiale d'envergure.

¹²⁸ Ibid.

¹²⁹ Ibid.

¹³⁰ Ibid. Voir aussi Alstone, P., C. Niethammer, B. Mendonça And A. Eftimie. (2011). "Etendre le rôle des femmes sur le marché moderne d'électricité hors réseau", Projet d'électrification de l'Afrique, Société financière internationale (SFI), Washington, Dc

¹³¹ <https://Medium.Com/Power-Africa/Energizing-Equality-In-The-African-Energy-Sector-Cd1a3174fb9a>

confrontant les personnes handicapées, et les données afférentes devraient être désagrégées selon le type d'handicape.¹³²

3.6.2 Lien énergie-agriculture-alimentation

Le déploiement et le choix des types d'électrification rurale dans l'électrification rurale, présentent des opportunités pour les actions de changement climatique qui sont conformes aux objectifs nationaux et aux engagements régionaux et mondiaux au cadre de la Convention cadre des Nations Unies sur le changement climatique et de l'Accord de Paris. L'accès à l'énergie améliore la résilience sociale des communautés rurales dont les moyens d'existence pourraient être affectés par le changement climatique.¹³³ Ainsi donc, il est important d'intégrer les questions liées à l'électrification rurale dans les politiques de développement national, de changement climatique et de genre. Ce qui souligne la nécessité pour la coordination et la cohérence des politiques dans le secteur de l'énergie renouvelable.

Les atouts de l'énergie renouvelable sur base de l'électrification rurale comprennent la réduction des émissions, la connexion au cadre de la Convention des Nations Unies sur le changement climatique et l'Accord de Paris, l'accès à l'énergie à des fins productives dans le secteur agricole, et de meilleurs moyens d'existence dans les chaînes de valeur énergétiques et agricoles.¹³⁴ C'est parce que la planification de l'utilisation des terres, la gestion des ressources hydrauliques, les moyens d'existence durables et la production alimentaire auraient été intégrés dans la planification de l'énergie. La planification intégrée est essentielle dans les projets d'électrification du fait qu'elle assure une meilleure gestion de l'utilisation des terres, des pratiques agricoles plus durables, et l'évacuation et le recyclage des batteries de plomb et d'autres déchets.¹³⁵

Des leçons pourraient être tirées de l'Ethiopie, qui encourage une approche sectorielle à l'électrification. Le Programme national d'électrification 2.0 « adopte une approche sectorielle pour la conception, la mise en œuvre et la syndication des besoins en financement. Il vise à coordonner les activités et les investissements en se fondant sur l'appui du secteur public, du secteur privé et des partenaires au développement comme leviers ». ¹³⁶ Il faut noter que « L'approche sectorielle adoptée a permis aux différents partenaires au développement de se focaliser sur leurs domaines d'expertise particulière, en utilisant comme leviers, les forces respectives de chaque agence dans l'assistance technique, financière et consultative aux fins de répondre de façon exhaustive aux besoins du gouvernement pour l'appui au programme ». ¹³⁷ Il y a plusieurs atouts multiples pour la promotion de l'énergie propre et moderne. L'accès à l'énergie en termes de son adéquation et sa fiabilité, peut « améliorer la productivité de chaque phase de la chaîne agro-alimentaire, depuis la production jusqu'à la préparation ». ¹³⁸ Par exemple, l'énergie renouvelable offre des opportunités aux communautés locales pour sécher l'arachide et fumer le poisson en utilisant des séchoirs électriques, réduisant ainsi les toxines qui ont un effet négatif sur le marché d'exportation. L'énergie est importante pour la cuisson, le maintien des « températures chaudes et froides sûres, et la réduction de la détérioration, rendant ainsi les

¹³²Electricité Afrique (2018) Analyse situationnelle du genre et l'énergie durable dans la Communauté de l'Afrique de l'Est, Projet EACREEE pour revue et commentaire, p 63.

¹³³ CNUCED, p 151.

¹³⁴ CNUCED, p 151.

¹³⁵ CNUCED, p 151.

¹³⁶ Annexe 7: Aperçu des activités des partenaires au développement en Ethiopie: Un effort coordonné à l'appui de l'approche sectoriel, voir le Programme national d'électrification 2.0: Planification intégrée pour l'accès universel (2019), p 121.

¹³⁷ Ibid.,

¹³⁸ OCDE/AIE, p 31

entreprises potentiellement plus rentables et plus compétitives»¹³⁹ Malgré le fait que l'énergie encourage des usages productifs, «il s'agit de l'un des domaines les moins documentés du débat de l'accès à l'énergie à ce jour».¹⁴⁰

Bien que les cadres légaux et politiques encouragent la génération, la transmission et la distribution des projets d'électricité, leur impact sur l'infrastructure liée au genre est rarement abordé. Par exemple, «Certains des principaux impacts connus sur le genre dans le cadre de grandes infrastructures, concernent les questions liées au déplacement, au rétablissement, à la perte de moyens d'existence, à la création de l'emploi, au partage des bénéfices, aux titres fonciers et à l'exposition au travail dangereux (affectant les hommes pour la plupart)».¹⁴¹ Ces derniers sont censés être abordés à travers des évaluations de l'impact environnemental et des études de faisabilité, mais il y a une mise en application générale des mécanismes.

3.6.3 Liens entre le changement climatique et le genre

Les Etats membres de la région COMESA sont conscients du changement climatique et leurs citoyens ont été affectés par les effets de ce dernier. Près de 21 Etats membres ont pris des engagements conformément à la Convention des Nations Unies sur le changement climatique en adoptant des politiques, stratégies, plans et lois sur le changement climatique.¹⁴² Cependant, seul le Kenya a adopté une loi sur le changement climatique, tandis que deux Etats membres (Afrique du sud et Zimbabwe) ont élaboré des projets de lois sur le changement climatique. Le projet de loi sur le changement climatique de l'Afrique du sud encourage les droits des générations présentes et futures et ceux des divers groupes qui sont vulnérables, aux effets du changement climatique. Djibouti et le Rwanda disposent chacun d'un projet de Politique sur le changement climatique. Il y a quelques tendances positives concernant l'intégration des questions liées au genre dans les politiques, plans, lois et projets de lois sur le changement climatique. Ce qui peut s'attribuer le cadre de la Convention des Nations Unies sur le changement climatique qui encourage l'égalité et l'intégration du genre dans les politiques, stratégies et programmes. Ce qui démontre également le fait que les Etats membres sont maintenant conscients des effets du changement climatique sur les femmes et d'autres groupes vulnérables. Comme il sera discuté ci-après, il y a une analyse et évaluation limitées du genre ainsi qu'un suivi limité de l'ODD 7 pour fournir des informations sur la formulation et les cibles.

En relation avec les interconnexions entre le changement climatique et le genre, quelques politiques progressives proviennent du Kenya et du Lesotho. La Politique nationale du cadre de changement climatique du Kenya (2016) reconnaît le rôle de la jeunesse dans la planification du changement climatique, la prise de décisions et la participation de la jeunesse à la gouvernance du changement climatique. Un des objectifs de la Politique, c'est l'adoption des «besoins spéciaux intergénérationnels et des approches d'intégration à travers tous les aspects de la réponse du Kenya au changement climatique». Ainsi, la Politique vise à promouvoir les droits des générations présentes et futures dans le développement socioéconomique. Les principes directeurs de la Politique comprennent l'équité et l'inclusion sociale; les besoins et circonstances particuliers qui comprennent sans s'y limiter, les groupes vulnérables tels que les femmes, les enfants, les personnes âgées et les personnes handicapées. Il est instructif de noter que les groupes vulnérables comprennent les déplacés

¹³⁹ Electrifier l'Afrique (2018): Analyse situationnelle du genre et l'énergie durable dans la Communauté de l'Afrique de l'Est, Projet EACREEE pour revue et commentaire, p 39.

¹⁴⁰ Electrifier l'Afrique (2018): Analyse situationnelle du genre et l'énergie durable dans la Communauté de l'Afrique de l'Est, Projet EACREEE pour revue et commentaire, p 37.

¹⁴¹ Programme d'assistance à la gestion du secteur de l'énergie (ESMAP) Rapport annuel 2015, p 58.

¹⁴² Les Etats membres sont Botswana, Burundi, Comores, Egypte, Ethiopie, Erythrée, Eswatini, Kenya, Lesotho, Madagascar, Malawi, Maurice, Mozambique, Namibie, Seychelles, Somalie, Afrique du sud, Tanzanie, Tunisie, Ouganda et Zimbabwe.

internes à cause des catastrophes causées par le conflit et le changement climatique; les jeunes et les réfugiés. Selon le Centre de suivi des déplacés internes, il y avait en tout 2.104.000 déplacés internes, et 1.935.992 réfugiés dans la région de l'EAC.¹⁴³

La Politique nationale sur le cadre du changement climatique du Kenya (2016) définit les étapes à suivre «pour assurer que les disparités existant entre les femmes et les hommes soient abordées afin de réduire voire éliminer la vulnérabilité et la pauvreté qui sont exacerbées par le changement climatique». Elle propose en outre l'adoption d'une approche d'intégration du genre à toutes les étapes du cycle de la politique sur le changement climatique depuis la recherche, à l'analyse, à la conception et la mise en œuvre des mesures. La Politique du changement climatique du Lesotho (2017) est guidée par le principe d'équité sociale qui reconnaît et respecte les droits humains et que l'atténuation et l'adaptation au changement climatique doivent inclure le genre. D'autres principes directeurs de la politique sont ceux de l'égalité, de la parité genre et de la participation et représentation des femmes aux organes directeurs et à la direction générale.

Il existe quelques politiques d'énergie pour faire référence aux: femmes et /ou filles comme groupe vulnérable, aux hommes/mâles, aux besoins et rôles des hommes et des femmes, à l'usage de l'énergie au niveau du foyer, à l'accès à l'énergie, aux services et technologies appropriés pour l'autonomisation des femmes, à la participation des femmes aux processus de prise de décisions et dans le secteur de l'énergie, d'intégration du genre; le genre et l'environnement.¹⁴⁴ Seules quelques politiques du genre prennent en considération l'énergie et le changement climatique. Le Malawi, l'Ouganda et le Zimbabwe ont incorporé les questions liées au changement climatique dans les politiques du genre. Le Malawi, le Rwanda, l'Afrique du sud et la Zambie ont également incorporé les questions liées à l'ER/EE dans leurs politiques du genre.

Les principales questions du genre dans l'énergie sont liées à l'accès à l'énergie: la pauvreté temporaire liée à l'énergie au ménage et à l'électrification rurale; l'infrastructure d'électricité: le déplacement de la génération, transmission et distribution; l'énergie propre: l'ER/EE; et les subventions des politiques, tarifs et réformes de l'énergie¹⁴⁵. Certaines des questions transversales liées au genre comprennent: l'énergie, le genre et la pauvreté temporaire; le lien genre-énergie en zones rurales, le lien genre-énergie en zones urbaines; l'énergie et la santé et le bien-être des femmes; les femmes dans la technologie et l'innovation de l'énergie; et l'inclusion des femmes dans le secteur de l'énergie.¹⁴⁶

Des aspects de l'énergie et du changement climatique peuvent être retracés dans les politiques nationales du genre de la Tanzanie, de l'Ouganda et de la Zambie. La Politique nationale du genre du Malawi (2011) encourage des approches sectorielles dans la programmation du gouvernement et la réalisation des ODD. La Stratégie nationale du changement climatique (2012) encourage l'intégration «du genre et des préoccupations des groupes vulnérables en abordant l'adaptation et l'atténuation du changement climatique, dans le but d'accroître l'équité sur les mesures abordant le changement climatique».

¹⁴³ Voir Africacheck.org2017.

¹⁴⁴ Revue du genre, énergie et politique. Une revue des politiques énergétiques en Afrique orientale et australe

¹⁴⁵ ESMAP 2017 dans Egalité énergisantes. L'importance d'intégrer les principes d'égalité du genre dans les politiques et cadres nationaux. Bureau mondial du genre IUCN (2017) P 11. <https://Portals.lucn.Org/Union/Sites/Union/Files/Doc/lucn-Egi-Energizing-Equality-Web.Pdf>

¹⁴⁶ Egalité énergisante. L'importance d'intégrer les principes d'égalité du genre dans les politiques et cadres nationaux. Bureau mondial du genre (2017) P 11. <https://Portals.lucn.Org/Union/Sites/Union/Files/Doc/lucn-Egi-Energizing-Equality-Web.Pdf>

La Politique nationale du changement climatique de l'Ouganda a adopté des priorités politiques communes, qui comprennent: l'apport d'un appui approprié au partage d'information et à la recherche qui est requis pour mieux comprendre les impacts du changement climatique et les vulnérabilités des groupes et populations particulières. Elle a également intégré les questions liées au genre dans les approches d'adaptation et d'atténuation du changement climatique, afin de réduire la vulnérabilité des femmes et des enfants aux impacts du changement climatique, et reconnaître leurs rôles principaux dans la solution du problème. La Politique nationale du genre de la Zambie (2014) reconnaît le changement climatique comme une question transversale, et l'énergie comme une question sectorielle du genre.

Elle encourage un accès équitable renforcé à l'énergie renouvelable abordable, à l'eau potable et sécurisée, ainsi qu'aux services d'assainissement, afin de réaliser ses objectifs sur l'énergie, l'eau et l'assainissement. Certaines des mesures politiques comprennent la promotion de l'énergie renouvelable alternative appropriée pour l'utilisation à grande échelle; identifier l'énergie renouvelable alternative appropriée; mener des campagnes de sensibilisation sur les avantages de l'énergie renouvelable alternative; et assurer un accès facile à la disponibilité de l'énergie renouvelable alternative.

3.6.4 Analyse genre des contributions déterminées nationalement (CDN)

L'analyse a établi que les CDN cherchent à promouvoir des cibles et priorités nationales, telles que l'égalité du genre et l'intégration du genre. Les CDN sont conformes au cadre de la Convention des Nations Unies sur le changement climatique et à l'Accord de Paris qui ont adopté l'égalité du genre et la justice climatique comme parties intégrantes de leurs négociations. L'analyse encourage les CDN qui font la promotion du développement humain durable. Par exemple, l'Accord de Paris promeut l'égalité du genre et les droits humains des communautés qui sont les plus affectées par le changement climatique. Le défi est que la plupart des pays ne seront pas en mesure de montrer qu'ils auront réduit les émissions tel qu'il est spécifié dans les CDN, surtout lorsqu'ils ne disposent pas d'indicateurs du genre. De plus, les CDN sont plus penchées vers le côté de l'offre de l'énergie/énergie renouvelable et des mesures du changement climatique, que vers le côté de la demande qui vise à réduire les inégalités et les vulnérabilités entre tous les genres.

L'Erythrée a incorporé les questions liées au genre dans le renforcement des capacités et a priorisé les secteurs les plus vulnérables. Elle encourage également la participation communautaire à la sensibilisation sur les aspects négatifs du changement climatique. L'Afrique du sud s'engage à aborder les inégalités du genre et appelle à ce que le genre soit considéré dans l'adaptation et l'atténuation du changement climatique. Maurice promeut l'utilisation d'une technologie plus propre pour faire face à la pollution interne et à la pauvreté temporaire. Celles-ci affectent les femmes à cause de leur responsabilité primaire à rechercher des sources d'énergie. La Namibie cherche à promouvoir l'autonomisation des tranches les plus pauvres de la société. A long terme, ses objectifs visent à développer la résilience aux effets du changement climatique dans les secteurs les plus vulnérables; et formuler des stratégies appropriées d'adaptation visant à réduire l'impact des inondations, de la faible pluviométrie et des hautes températures sur les populations.

3.7 Barrières, écarts et opportunités

Les barrières, écarts et opportunités qui ont été évalués dans l'étude, ont été également présentés sous forme de forces, faiblesses, opportunités et menaces (FFOM) pour mieux définir le développement des interventions et mesures stratégiques.

Analyse des forces, faiblesses, opportunités et menaces de la région AO-AA-OI (pour des informations détaillées, voir l'annexe 8.4)

FORCES	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> • Une plus grande acceptation de l'adoption de l'ER/EE avec les cadres d'appui IPP/PPP/IRP/BOO/BOOT. • Quelque ouverture du marché au secteur privé pour des investissements dans l'énergie renouvelable avec des modèles d'acheteurs émergents d'appui et des études pour déterminer des tarifs qui reflètent les coûts. • Intérêt croissant dans l'adoption des normes minimum pour la performance de l'énergie (MEPS), mini/micro réseaux, génération distribuée, technologie de batterie. • Energie renouvelable/efficacité de l'énergie, normes, institutions d'accréditation créées au niveau régional et partenariats public/privé au niveau des Etats membres. • Il y a des initiatives continentales visant l'harmonisation des marchés d'électricité qui sous-tendent les initiatives d'ER/EE des CER/Etats membres. • Quelques fonds de financement novateurs pour le déploiement de l'ER/EE. • Initiatives en cours de renforcement des capacités, même si elles sont inadéquates pour les décideurs et les prestataires de services. • Intérêt et initiatives nationales/continentales pour développer les statistiques d'énergie et des systèmes de suivi. • Une forte concentration sur le genre au niveau des politiques et de l'appui des donateurs. • Les Etats membres participent activement aux initiatives de changement climatique telles que la soumission des contributions déterminées nationalement (CDN). • Le lien énergie-eau-alimentation recevant l'attention dans certains Etats membres et CER. • Les systèmes de communication deviennent de plus en plus importants dans la formulation et la mise en œuvre des programmes d'ER/EE. 	<ul style="list-style-type: none"> • Dans certains Etats membres, aucun instrument dédié d'ER/EE et très peu ont développé des plans intégrés de ressources complets. • Des tarifs rentables ne sont toujours pas introduits, à part un Etat membre, et plus d'Etats membres doivent mener des études sur les coûts de service aux fin de déterminer les tarifs. • La dominance utilitaire de l'électricité dont la majorité pratique un modèle unique d'acheteur. • Les services utilitaires ont réduit la gestion du côté de la demande qui a assisté comme une mesure significative d'efficacité de l'énergie. • L'adoption des normes MEPS est à ses débuts et l'accréditation ISO 500001 est requise par les organes d'évaluation de la conformité des Etats membres et des CER • Le cadre de régulation pour les mini/micro réseaux et la génération distribuée requis, et seulement très peu ont commencé par développer un tel cadre de régulation. • Appui toujours requis pour développer des codes de réseau pouvant accommoder l'énergie renouvelable. • L'appui des Etats membres aux agences régionales toujours limité par de faibles niveaux de personnel. • Institutions d'ER/EE des Etats membres et comme un groupement régional, sont inadéquates • Mise en application de la régulation régionale requise pour l'électricité et d'autres ressources énergétiques et équipements. • Accès au financement pour les petits projets d'ER/EE et pour le développement des projets bancaubles, est toujours limité. • Savoir-faire limité sur les technologies émergentes telles que la batterie, la numérisation, les réseaux mobiles et la production durable du charbon. Les capacités liées au déploiement de l'ER/EE, depuis la planification, l'évaluation des

	<p>ressources jusqu'à la gestion des infrastructures et les options de financement, ne sont pas adéquates.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Données de base obsolètes et affectation des ressources limitées pour la conduite des enquêtes/suivis nécessaires, ainsi que le partage du marché évolutif de l'ER/EE. • La planification collective pour le genre, le changement climatique et à travers les secteurs, est limitée et manque de données désagrégées pour une telle planification. • Disparité dans les capacités pour la communication.
<p>OPPORTUNITES</p>	<p>MENACES</p>
<ul style="list-style-type: none"> • La stratégie de la REEESAP (AO-AA-OI) peut être transposée par ceux qui ne disposent pas d'instruments dédiés d'ER/EE • Bénéficier de la complémentarité avec les initiatives continentales, par exemple, sur les cadres réglementaires des mini-réseaux, des lignes directrices MEPS, modèles tarifaires, etc. • Les Etats membres apprennent des modèles d'acheteurs multiples dans les Etats membres pratiquant déjà le modèle. • Partenariats public/privé renforcés au niveau des Etats membres sur le développement des programmes d'ER/EE et, au niveau continental, renforcement des partenariats pour l'harmonisation des cadres de régulation pour les marchés d'électricité. • Création des cadres de financement, apprendre à partir des options de financement existantes, y compris les fonds de dotation et fonds de préparation de projets. • Création de lignes directrices et de capacités à l'appui de l'apprentissage des technologies/applications d'ER/EE, et adoption des évaluations de la gestion des réseaux/ressources, essais et application des normes MEPS. • Renforcer les systèmes de collecte d'informations au niveau continental en vue de l'harmonisation du suivi des marchés évolutifs d'ER/EE. 	<ul style="list-style-type: none"> • Le manque de certitude politique est un obstacle, surtout pour les applications d'ER/EE émergentes, telle la génération ciblée. • Le manque de volonté des Etats membres à sacrifier leurs propres ressources et leur dépendance excessive vis-à-vis de l'aide des donateurs pour les programmes. • Le manque de volonté des Etats membres à restructurer/séparer les services utilitaires. • Les institutions de financement adoptent une approche traditionnelle à améliorer le financement de l'ER/EE, y compris la requête de cofinancement important même pour les promoteurs de petits projets. • Forte dépendance des importations pour les équipements. • Le mouvement et la migration du personnel laissent des déficits capacitaires. • Le manque de volonté des Etats membres à affecter des ressources à développer des données crédibles de planification, et baser la planification sur des caprices politiques. • Planifier les secteurs isolément. • Manque de formation ciblée des experts en communication sur l'ER/EE.

- Créer des lignes directrices pour l'intégration du genre. Pour le changement climatique, établir la synergie entre la fixation des cibles et la mobilisation des ressources pour les contributions déterminées nationalement et les initiatives d'ER/EE.
- Mettre en place des systèmes de communication en adoptant la stratégie de communication de la stratégie de la REEESAP (AO-AA-OI).

4. COMPOSANTES STRATEGIQUES DE LA REEESAP

Les composantes de la REEESAP (AO-AA-OI) comprennent la vision, la mission et les objectifs stratégiques en vue de la réalisation de la vision. Les interventions stratégiques tirées des questions/vides/barrières et opportunités sont analysées, et des plans d'action prévoyant des activités à mener pour chaque plan, sont présentés, ainsi que les rôles de mise en œuvre, les calendriers et les indicateurs clés d'exécution pour faire le suivi et établir si les plans d'action atteignent les objectifs visés.

4.1 Vision et mission

La vision¹⁴⁷ a été tirée du mandat des CER et des aspirations des CER et des Etats membres concernant le développement de l'énergie renouvelable et l'efficacité de l'énergie, en plus des objectifs mondiaux de l'Agenda 2030 et de l'Agenda 2063.

Vision: *Un marché d'échange et d'investissement pour l'énergie renouvelable et l'efficacité de l'énergie pour la région AO-AA-OI d'ici 2030.*

Mission: ¹⁴⁸ *A travers la promotion et l'harmonisation des cadres politiques, juridiques/réglementaires, institutionnels et de financement, et le renforcement des capacités pour déclencher l'adoption renforcée des systèmes et services d'énergie renouvelable et d'efficacité de l'énergie dans la région. .*

4.2 Objectifs stratégiques

Les objectifs stratégiques à atteindre pour réaliser la vision, sont:

1. Marché régional commun harmonisé d'ER/EE pour le commerce des technologies et des services dans la région AO-AA-OI.
2. Environnement favorable et de facilitation pour la participation et l'investissement du secteur privé dans l'ER/EE à travers la région.
3. Normes harmonisées pour les mesurages, essai, vérification et accréditation des technologies et prestataires de services.

¹⁴⁷ La vision doit être brève, c'est une déclaration (et non une activité) et devrait avoir un calendrier.

¹⁴⁸ Appuie l'objet et l'orientation – ce n'est pas une activité.

4. Capacités renforcées dans les institutions d'ER/EE, de la technologie et des ressources humaines pour les secteurs public et privé.
5. Environnement de facilitation durable d'ER/EE sensible au genre et au changement climatique.
6. Communication et planification coordonnées à travers la région sur l'ER/EE.

4.3 Piliers d'interventions stratégiques et plans d'action

Les piliers d'interventions stratégiques ci-après, ont été identifiés et conçus sur base des questions soulevées, de la mission et des objectifs stratégiques susvisés.

1. *Renforcement et harmonisation des cadres nationaux, régionaux et continentaux*

- a) *Politiques/stratégies/plans d'ER/EE;*
- b) *Cadres politique et juridique/réglementaire d'ER/EE; et*
- c) *Cadres institutionnels*

2. *Normalisation et accréditation*

3. *Investissement et financement de l'ER/EE*

4. *Savoir-faire technique*

5. *Renforcement des capacités*

6. *Information, plaidoyer et sensibilisation*

7. *Questions transversales et trans-sectorielles*

7.1. *Analyse de l'énergie et du genre*

7.2. *Energie et changement climatique*

7.3. *Energie, terres et usages productifs*

7.4. *Lien énergie-eau-nourriture.*

4.3.1 Renforcement et harmonisation des cadres politiques/réglementaires/ institutionnels nationaux, régionaux et continentaux

4.3.1.1 Politiques/stratégies/plans d'ER/EE

Il existe des disparités, comme prévues, entre les CER et les Etats membres dans la formulation de leurs propres politiques, stratégies et plans d'action d'ER/EE. Les CER/Etats membres qui n'ont pas encore formulé des stratégies et plans d'action ciblés d'ER/EE, peuvent être assistés à définir leurs propres stratégies et plans d'action nationaux en transposant la présente stratégie REESAP (AO-AA-OI). Les Etats membres adopteront non seulement ces aspects dont ils ne disposent pas mais voudront adopter. L'adoption de la stratégie régionale sera déjà un moyen d'harmoniser les stratégies et plans d'action des CER/Etats membres.

Il y a plus d'Etats membres qui disposent des politiques/stratégies et plans d'action d'énergie renouvelable que d'efficacité de l'énergie, ce qui rend primordiale la nécessité d'orienter un appui significatif vers les instruments politiques d'efficacité de l'énergie. Même dans les pays plus avancés telles l'Afrique du sud et Maurice, seules les stratégies et la législation d'efficacité de l'énergie sont en place, et parfois des plans directeurs et plans de gestion du côté de la demande sont sous-développés dans d'autres Etats membres. La majorité dispose des politiques d'efficacité de l'énergie dans leur politique de l'énergie mais manque des instruments ciblés d'efficacité de l'énergie.

Bien que des documents aient été élaborés, même pour l'énergie renouvelable, les cibles visées ne sont pas actualisées et il n'y a de preuve que les cibles ont été tirées sur base d'une cartographie de

ressources/opportunités. Ainsi, la définition des cibles sera une importante composante de la formulation des stratégies et plans d'action régionaux et nationaux ciblés pour l'énergie renouvelable et l'efficacité de l'énergie.

L'élaboration des plans de ressources intégrés complets n'est pas répandue dans la plupart des Etats membres. Là où ils existent déjà, comme en Afrique du sud et en Namibie, les plans de ressources intégrés sont en révision ou programmés pour l'être, afin d'intégrer les questions de développement contemporain. Le processus d'élaboration des plans de ressources intégrés devrait être rigoureux, pour être utile dans le développement des scénarios de l'offre et de la demande avec un ferme engagement des parties prenantes. Par ailleurs, il faut reconnaître qu'une telle analyse va requérir des données fiables et actualisées qui ne sont jusqu'ici pas immédiatement disponibles dans la majorité des Etats membres. En plus d'être de bons instruments pour guider le développement du secteur d'électricité des Etats membres, les plans de ressources intégrés nationaux peuvent constituer des composantes des plans de pools d'électricité.

Les plans de ressources intégrés passés se sont focalisés sur d'assez grands projets conventionnels sur réseaux et d'énergie renouvelable, n'avaient pas inclus la génération distribuée/génération fixe telle que par panneaux photovoltaïques sur les toits, qui deviennent de plus en plus populaires parmi certains Etats membres et partenaires au développement. Le plan intégré des ressources de l'Afrique du sud en révision a maintenant attribué la génération fixe. La période pour les révisions des plans de ressources intégrés peut être harmonisée et les Etats membres doivent déployer des efforts pour mobiliser des ressources pour actualiser les plans de ressources intégrés, de préférence tous les deux ou trois ans. Le plan d'action stratégique proposé pour le cadre politique/stratégique/plan, est présenté au tableau 4.1.

Les activités de faisabilité dans l'amélioration de la formulation et l'harmonisation des cadres politiques et du plan dans la région AO-AA-OI, passent par l'élaboration des lignes directrices qui guident la formulation des politiques et plans sur la base des informations et approches fiables et réalistes ainsi que la fixation de cibles réalistes. Les Etats membres n'attendent pas nécessairement les ressources mobilisées à travers la REEESAP (AO-AA-OI) pour élaborer de tels instruments politiques, étant donné que certaines initiatives se poursuivent dans certains Etats membres. Les lignes directrices peuvent être définies à l'aide des ressources du Projet de renforcement d'un marché régional viable d'énergie (ESREM). Entre temps, les applications pilotes se font dans des Etats membres sélectionnés. L'appui à l'adoption des lignes directrices élaborées est une intervention qui sera continue, mais elle peut commencer dès la conclusion de la stratégie REEESAP (AO-AA-OI).

Tableau 4.1. Plan d'action stratégique – Politiques/stratégies/plans d'ER/EE

Déclaration du problème: Les Etats membres ont commencé par élaborer ou ont des instruments politiques ciblés d'ER/EE et de plans intégrés de ressources qui, dans la majorité des cas, n'ont pas de cibles; certains Etats membres ne se sont toujours pas embarqués sur la création de tels instruments politiques ciblés et plans intégrés de ressources, et ont besoin d'assistance financière et technique pour développer les instruments et les plans intégrés de ressources qui soient complets et aient des cibles qui peuvent être harmonisées.

Actions		Activités	Niveau d'exécution -CER, Etat membres	Principale agence d'exécution	Institutions de collaboration	Calendrier ¹⁴⁹	Résultat-Indicateurs clés d'exécution
4.1.1	Elaborer une politique/stratégie/ plan d'action harmonisés d'énergie renouvelable/ efficacité de l'énergie avec des objectifs réalistes	Préparer des lignes directrices sur la transposition de la stratégie REEESAP (AO-AA-OI) pour permettre aux Etats membres de formuler leurs politiques/stratégies/plans d'action ciblés d'ER/EE. Cela s'appliquera à ceux qui ne disposent pas de tels instruments et/ou ceux qui n'ont pas d'objectifs spécifiques dans leurs instruments et/ou ceux dont les instruments devront être révisés	Etats membres	Ministères de l'Energie	Régulateurs SACAREEE/EACRE EE/RCREEE, COI, SADC, EAC, COMESA	A partir du début de 2021	% d'Etats membres ayant des politiques/stratégies/plans d'action dotés d'objectifs fixés selon les lignes directrices AO-AA-OI, et les Etats membres évoluant vers leurs objectifs
4.1.2	Elaborer et harmoniser les plans intégrés de ressources des Etats membres	Mobiliser des ressources à l'appui des Etats membres n'ayant pas commencé l'élaboration de leurs plans de ressources intégrés. A part l'Afrique du sud, même ceux qui se sont embarqués sur l'élaboration des plans de ressources	Etats membres	Ministères chargés de l'Energie, services utilitaires et des régulateurs	Etats membres ayant acquis de l'expérience à travers des programmes d'échange	2022	% d'Etats membres ayant des plans intégrés de ressources harmonisés avec les lignes directrices des Etats membres AO-AA-

¹⁴⁹ Il est attendu que la REEESAP (AO-AA-OI) sera conclue à la fin 2019 et que le processus d'approbation prendra jusqu'à un an. La mobilisation des ressources en vue de l'élaboration des lignes directrices pour la préparation des instruments politiques et des plans intégrés de ressources, peut commencer par bénéficier de l'appui du budget actuel du Projet de renforcement d'un marché régional viable d'énergie (ESREM). Etant donné que certains Etats membres élaborent déjà leurs instruments, ces lignes directrices seront utiles à cette fin.

		intégrés, peuvent toujours requérir une assistance technique et un financement pour accomplir leur mandat. Ce qui sera réalisé à travers les lignes directrices sur la préparation des plans intégrés de ressources					OI et des normes IRPS mises en œuvre
--	--	---	--	--	--	--	--------------------------------------

4.3.1.2 Cadres juridiques/réglementaires de l'ER/EE

Il existe des tendances positives dans la transposition des obligations minimum internationales et régionales en lois sur l'énergie et le climat. Cependant, la formulation d'une loi type et d'une politique pour guider l'harmonisation et l'inclusion du genre dans les lois et politiques d'énergie renouvelable et d'efficacité de l'énergie aux niveaux régional et national, est importante.

On se rend compte que les mini/micro réseaux permettront l'accès à l'électricité plus rapidement que le réseau d'extension mais, à ce jour, tous les Etats membres interrogés, ont soit des cadres réglementaires de mini/micro réseaux non testés, sous-développés ou n'en disposent pas du tout. Certaines leçons sont tirées des pays telle la Zambie qui a conclu l'élaboration d'un cadre réglementaire d'un mini-réseau. D'autre part, le NEPAD déploie actuellement des micro-réseaux de démonstration dans certains pays (Zimbabwe et Ghana) en vue de tirer des leçons sur comment concevoir les cadres de tels projets. Il faut également une clarté quant à ce qui arrive aux mini-réseaux lorsque le réseau principal est installé.

Un cadre de régulation pour la génération fixe et l'opération nette des compteurs, n'a pas été défini dans la plupart des Etats membres mais quelques leçons peuvent être tirées des expériences de certains Etats membres tels que l'Afrique du sud (municipalités) et la Namibie. Dans certains cas, l'opération nette des compteurs ou la facturation nette a été déployée, mais sans tarifs d'incitation spécifiques en place. Les règles régissant l'opération nette des compteurs sont actuellement définies dans un certain nombre de pays (par exemple au Zimbabwe et en Zambie), mais on peut affirmer que les questions liées à l'octroi de licences et à la tarification ne sont pas bien réglées dans la majorité des Etats membres. Il y a volonté d'harmoniser les cadres de régulation pour les mini/micro réseaux et la génération fixe à travers la région AO-AA-OI afin d'exploiter le grand potentiel pouvant être réalisé.

Une question qui est communément délibérée mais sans conclusion, est celle des tarifs qui reflètent les coûts. Seule la Namibie dans la région de la SADC est considérée comme ayant réalisé des tarifs qui reflètent les coûts. Un certain nombre de pays qui avaient fixé 2020 comme l'année pour réaliser des tarifs reflétant les coûts, y compris ceux de la SADC, sont toujours loin de leurs cibles. La plupart sont soit en train de mener leurs études sur le coût/tarif des services, ou n'ont même pas commencé, et ainsi, il manque d'informations pour guider la tarification. Certains pays tels que Maurice et le Botswana subventionnent les grandes entreprises qui créent le PIB et l'emploi, et donc se tourner vers des tarifs reflétant les coûts, va requérir une volonté politique. En ce qui concerne la tarification, il serait prudent d'avoir un modèle de tarifs harmonisés.

Le modèle prédominant dans la région, est celui des producteurs indépendants d'électricité qui vendent aux services utilitaires selon un modèle d'acheteur unique, sans vendre directement aux clients. Il existe une opportunité pour drainer plus d'investissement si les producteurs indépendants d'électricité peuvent vendre directement aux consommateurs. Cela peut également garantir le paiement pour les services d'énergie. Le modèle d'acheteur (MSBM) par lequel les producteurs indépendants d'électricité peuvent vendre une partie de leur électricité générée directement aux consommateurs. Les consommateurs peuvent acheter 30% de leur consommation auprès des producteurs indépendants d'électricité. Dans la plupart des Etats membres, les services utilitaires n'ont pas de crédibilité financière et ne peuvent pas honorer les accords d'achat d'électricité (PPA). Pour eux, un modèle d'acheteurs multiples pourrait créer un plus grand marché d'électricité. Cependant, l'entrée des MSBM/MBM requiert que les régulateurs demeurent éveillés pour s'assurer que les producteurs indépendants d'électricité ne vendent pas leur courant à un tarif plus élevé que le tarif pratiqué

sur le marché global des Etats membres. Le fait d'avoir des accords d'achat d'électricité standardisés faciliterait ainsi des accords entre les producteurs indépendants d'électricité et les services utilitaires et les consommateurs concernés.

Selon les consultations, le développement de codes de réseaux a reçu l'attention dans plusieurs Etats membres mais selon les indications, pour certains Etats membres, les codes de réseaux ont été adoptés à partir d'autres pays, mais il faut des codes de réseaux nationaux. Les codes de réseaux peuvent avoir été censés desservir les services utilitaires, mais il faut des codes intégrés. Dans certains cas, les codes de réseaux n'ont pas entièrement couvert l'injection de l'énergie renouvelable dans le réseau. Les Etats membres peuvent introduire des règlements et normes spécifiques liés à l'énergie renouvelable pour les codes de réseaux, ainsi que des normes pour faciliter le commerce régional de l'électricité. Ces codes permettront également d'attirer l'investissement du secteur privé.

Du côté de l'offre, il faut des régulateurs pour contrôler et réguler les pertes de transmission et de distribution des services utilitaires. Un effort régional coordonné à cet égard sera utile pour établir un plafond cible convenu sur les pertes auquel les Etats membres devraient s'efforcer de se conformer. Il s'agit d'une mesure d'efficacité de l'électricité qui peut contribuer à la réduction du coût d'approvisionnement. Le plan d'action stratégique proposé pour les cadres juridiques/réglementaires de l'ER/EE, est présenté au tableau 4.2.

En supposant que l'approbation de la REEESAP (AO-AA-OI) soit conclue à la fin de 2020, certains des plans d'action proposés peuvent être initiés en 2021 et ne vont pas requérir d'importantes ressources financières. Les ressources sont largement requises pour la préparation des lignes directrices régionales et nationales, la conduite du travail analytique et pour les études qui guideront les Etats membres (et parfois les institutions spécialisées de l'énergie) sur la mise en place d'un cadre juridique/réglementaire propice. Il est également possible d'appuyer cette action à partir des ressources disponibles du projet ESREM et ainsi commencer dès 2021. Pour les initiatives qui sont déjà en cours au niveau continental, leur adoption peut être sous forme d'un atelier collectif pour les introduire aux Etats membres, pour en faciliter l'adoption et la transposition.

Tableau 4.2. Intervention stratégique – Cadres juridiques/réglementaires de l'ER/EE

<p>Déclaration du problème: Certains cadres juridiques/réglementaires importants pour promouvoir l'adoption de l'ER/EE pour la génération distribuée sur réseau et hors réseau, sont soit faibles ou inexistantes, et sont nécessaires pour appuyer l'harmonisation du développement du marché de l'ER/EE. Les instruments juridiques et réglementaires, le travail analytique et les études qui peuvent faciliter la tarification propice, sont présentés dans les Plans d'action.</p>							
Actions		Activités	Niveau d'exécution -CER, Etats membres	Principale agence d'exécution	Institutions de collaboration	Calendrier	Résultat – Indicateurs clés d'exécution
4.2.1	Elaborer et harmoniser un cadre réglementaire pour les systèmes de mini/micro réseaux et hors réseaux	Elaborer un cadre type régional avec des lignes directrices sur comment les Etats membres peuvent définir leurs cadres réglementaires	CER	Etats membres (Ministère de l'Energie et régulateurs) RAERESA/RERA/EREA	Régulateurs/Ministères de l'Energie et des Services utilitaires	2022 (développer) 2023 harmonisation	Cadres réglementaires régionaux de mini/micro réseaux et hors réseaux, adoptés par les Etats membres. % d'Etats membres ayant adopté des lignes directrices et opérant des cadres réglementaires
4.2.2	Elaborer et harmoniser un cadre réglementaire pour la génération fixe/distribuée,	Elaborer un cadre type régional pour la génération fixe/distribuée tout en spécifiant les instruments d'accompagnement	Développer au niveau des Etats membres Harmoniser au niveau des CER	RAERESA/RERA/E Etats membres Agence régionale de l'énergie	Régulateurs/Ministères des Etats membres chargés de l'énergie et des services utilitaires	2023(développer) (harmonisation en cours jusqu'à 2030)	Cadre réglementaire type de la génération fixe. % d'Etats membres de la région AO-AA-OI qui ont établi leurs propres cadres réglementaires

	y compris les instruments d'opération nette de compteurs	requis pour l'opération de ces compteurs					
4.2.3	Appuyer les Etats membres à conclure leurs études sur les coûts de service afin de déterminer les tarifs reflétant les coûts	Ressources financières et assistance technique dispensées aux Etats membres n'ayant pas conclu les études sur les coûts de service. . Ce qui se fera à travers le déploiement des experts pour mener les études à l'intention des Etats membres ayant besoin des tarifs reflétant les coûts	CER	COMESA	Régulateurs/Ministères des Etats membres chargés de l'énergie/services utilitaires	2021-2023. Tarifs reflétant les coûts dans les Etats membres d'ici en 2024 ¹⁵⁰	% d'Etats membres ayant des études d'enquêtes conclues sur les coûts et les tarifs reflétant les coûts
4.2.4	Appuyer l'adoption du	Analyser divers modèles de tarifs et recommander	CER	COMESA	Régulateurs/Ministères des Etats membres chargés de	2022	% d'Etats membres utilisant le modèle de tarif

¹⁵⁰ La date butoir de la SADC a été fixée à 2019/2020 mais n'a pas été prise en compte étant donné que certains Etats membres n'ont pas commencé leurs études sur les coûts de service tandis que d'autres Etats membres subventionnent toujours certains tarifs en faveur de grandes communautés qui créent l'emploi et les revenus nationaux

	tarif type harmonisé	l'adoption des modèles tarifaires qui sont propices pour usage parmi les Etats membres AO-AA-OI. Un modèle de tarifs pratique a été déjà élaboré au niveau continental qui peut être adopté et/ou adapté pour convenir aux Etats membres			l'énergie/services utilitaires		et les tarifs reflétant les coûts adoptés
4.2.5	Définir des lignes directrices pour appuyer les Etats membres à passer au modèle modifié d'acheteur unique ou d'acheteurs multiples	Analyser les modèles d'acheteurs et recommander l'adoption d'un modèle approprié pour la diversité des marchés d'électricité des Etats membres	CER	RAERESA/RERA/EREA	Régulateurs/Ministères des Etats membres chargés de l'énergie/services utilitaires	2022-2030	% d'Etats membres ayant fait le passage d'acheteur unique vers MSBM/MBM et ont attiré l'investissement du secteur privé vers l'ER/EE (USD)
4.2.6	Soutenir le développement et l'adoption des accords d'achat	Analyser et recommander des accords d'achat d'électricité	CER	RAERESA/RERA/EREA	Régulateurs/Ministères des Etats membres chargés de	2022	% d'Etats membres utilisant les accords d'achat d'électricité standardisés et le niveau

	d'électricité pour des petits et grands projets d'énergie renouvelable, en s'inspirant des accords d'achat d'électricité utilisés dans certains pays AO-AA-OI	standardisés appropriés pour la diversité des Etats membres et adoption			l'énergie/services utilitaires		d'augmentation de l'investissement privé – USD – dans les Etats membres en faveur de l'ER/EE
4.2.7	Harmoniser l'approche à la définition des codes de réseaux des Etats membres et l'application des mesures d'efficacité de l'énergie	Analyser et formuler des lignes directrices pour l'adoption des codes de réseaux appropriés pouvant promouvoir l'adoption de l'ER/EE au niveau des Etats membres et pour les réseaux de pools d'électricité	CER	RAERESA/RERA/EREA	Régulateurs/Ministères des Etats membres chargés de l'énergie/services utilitaires	2021-	% des Etats membres et de pools d'électricité ayant des codes de réseaux révisés ER/EE connectés (méga watts)
4.2.8	Fixer un plafond pour les pertes de transmission et de distribution	Formuler des lignes directrices et stratégies pour la réduction des pertes de transmission et de distribution, et	CER	RAERESA/RERA/EREA	Régulateurs/Ministères des Etats membres chargés de l'énergie/services utilitaires	2022	Cibles convenues pour les pertes techniques/commerciales et non techniques de transmission et de distribution, et les

	<p>dans les réseaux nationaux</p>	<p>fixer des cibles pour les pertes techniques et non techniques permissibles aux niveaux des Etats membres et des CER. Créer un régime de suivi et de rapport lié aux pertes de transmission et de distribution par les services utilitaires et les pools d'électricité à l'intention des régulateurs régionaux. Des lignes directrices similaires sont actuellement définies au niveau continental, lesquelles peuvent être adaptées pour adoption par les Etats membres</p>					<p> systèmes de suivi et de rapport aux niveaux des Etats membres et des CER; Réduction des pertes de transmission et de distribution dans les Etats membres et par les CER.</p>
--	-----------------------------------	--	--	--	--	--	--

4.3.1.2 Cadres institutionnels

Les Associations régionales de régulation que sont RERA, RAERESA et EREA, dispensent un appui significatif pour améliorer l'environnement réglementaire dans leurs régions. Si elles demeurent comme associations, cela limiterait l'utilisation des informations et capacités essentielles qu'elles produisent et ont acquises. La transformation des associations régionales de régulation en autorités pourrait renforcer leur rôle de régulation et permettre la mise en application des instruments mandataires de régulation.

D'autre part, on s'est rendu compte que les organisations subsidiaires spécialisées des CER qui comprennent des Centres d'ER/EE (CREEE), des associations de régulation et dans une certaine mesure, des pools d'électricité qui ne reçoivent pas suffisamment de ressources de la part des Etats membres pour recruter plus de personnel. Elles dépendent largement de l'assistance au développement pour mettre en œuvre des programmes. Toutes ces organisations ont des responsabilités, particulièrement les CREEE, pour promouvoir l'adoption de l'ER/EE. Par exemple, les SACREEE n'avaient pas encore obtenu un statut légal complet jusqu'à août 2019. Un Protocole d'accord inter-gouvernemental (IGMoA) et l'appui de l'ONUDI soutiennent actuellement les opérations du centre.

Dans la région de l'Océan indien, la création de solides plateformes publiques et privées dans les Etats membres pour appuyer les programmes d'ER/EE (par exemple, les affaires à Maurice), est conçue comme ayant joué un rôle important pour drainer la participation du secteur privé dans le secteur d'ER/EE depuis divers secteurs économiques qui comprennent l'industrie, le commerce/bâtiments. De telles plateformes seront utiles dans d'autres CER et Etats membres, et encourageront la participation du secteur privé aux investissements dans l'ER/EE.

Le cadre institutionnel pour l'adoption et la mise en œuvre de l'énergie renouvelable et l'efficacité de l'énergie, est dispersé parmi les institutions. L'ER/EE en réseau est actuellement coordonnée par les services utilitaires au niveau des Etats membres, et par des pools d'électricité au niveau régional, pour l'exploitation commune de l'électricité et l'optimisation des ressources énergétiques au niveau régional. Une disposition coordonnée similaire est requise pour les systèmes hors réseaux. Bien que les Etats membres aient créé des agences pour l'électrification rurale/agences pour l'énergie rurale et, dans certains cas, des agences pour l'énergie renouvelable (REA, par exemple, MARENA de Maurice), elles ne sont pas assez coordonnées au niveau régional pour assurer l'échange d'expériences, les économies d'échelle et les synergies dans leur mandat de réaliser l'accès à l'énergie propre à travers des systèmes hors réseaux. Un tel partenariat a été présenté par les Etats membres comme étant nécessaire pour l'échange d'expériences, le plaidoyer et le lobbying pour l'usage des systèmes hors réseaux.

Les organes faïtiers sous forme d'associations se sont constitués naturellement lorsque les entreprises et les investisseurs ont le désir d'entrer sur le marché, mais il y a des disparités en termes de comment ils sont influents dans certains Etats membres. Des associations telles que l'Association de l'énergie éolienne de l'Afrique du sud (SAWEA), les Associations de producteurs indépendants d'électricité de l'Afrique du sud (SAIPPA) et l'Association de l'industrie photovoltaïque de l'Afrique du sud (SAPIA) sont des exemples d'associations bien établies ayant capacité de faire le lobbying auprès du gouvernement et faire le plaidoyer en faveur des initiatives d'énergie renouvelable et d'efficacité de l'énergie. Les associations peuvent également être développées et renforcées pour devenir un noyau pour mobiliser la participation du secteur privé local, y compris les institutions financières dans la mise en œuvre de l'ER/EE. Outre ces organes faïtiers,

les conseils du bâtiment sont également nécessaires pour promouvoir l'adoption de l'énergie renouvelable et l'efficacité de l'énergie dans le secteur du bâtiment.

Il y a des plateformes formalisées, par exemple, la tripartite EAC/SADC/COMESA et d'autres telles que l'IGAD et au niveau continental sont, par exemple, AFREC (statistiques), AFSEC (normalisation), AFRAC (accréditation), APUA (services utilitaires et le Forum africain pour les régulateurs des services utilitaires (AFUR)). Il est important d'assurer la coordination et la synergie des activités de ces organes pour le partage des ressources, des expériences et des informations. Quelque planification de projets peut se faire en impliquant plusieurs de ces organisations. AFREC, par exemple, est active dans le développement des statistiques qui peuvent harmoniser la collecte des données et le traitement des protocoles. De même, il sera important d'associer AFSEC et AFRAC dans la mise en œuvre des plans d'action de normalisation et d'accréditation.

Le plan d'action stratégique proposé pour les cadres institutionnels de l'ER/EE, est présenté au tableau 4.3

Tableau 4.3. Plan d'action stratégique – Cadres institutionnels

Déclaration du problème: Les associations des régulateurs régionaux requièrent un appui pour mettre en application des cadres réglementaires régionaux convenus, mais leur mandat ne leur permet pas d'aller plus loin. Il y a également la limitation générale des ressources aux entités CER et aux mandats en suspens des entités nouvellement créées qui appuient déjà l'adoption de l'ER/EE. Dans d'autres Etats membres, il faut améliorer la coordination et l'organisation pour permettre la participation effective des institutions publiques et privées.							
Actions		Activités	Niveau d'exécution - CER, Etats membres	Principale agence d'exécution	Institutions de collaboration	Calendrier	Résultat – Indicateurs clés d'exécution
4.3.1	Appui aux associations de régulateurs, à devenir «aux autorités de régulation» ¹⁵¹	Mobiliser l'assistance financière et technique pour appuyer la migration des associations en AO-AA-OI, vers autorités pour celles qui sont toujours des associations. Les ressources et l'assistance technique sont requises pour formuler le mandat, les structures constitutionnelles et institutionnelles de ces autorités. IRB a autorité de mettre en application; RERA amorce déjà la migration mais RAERESA, EREA créent actuellement une autorité similaire dans la région COI qui peut être aussi soutenue.	CER	RERA/REARSA/EREA	Régulateurs et Ministères des Etats membres chargés de l'énergie	2022	Autorités régionales de régulation mettant en application les cadres réglementaires dans leurs CER
4.3.2	Les Etats membres doivent appuyer suffisamment les entités CER	Le plaider à travers les Etats membres et les CER pour la	CER	SADC/EAC/COI	Ministères chargés de	A partir de	Entités juridiques régionales –

¹⁵¹ Processus RERA en cours

	régionales en mettant à disposition des ressources et selon les mandats	signature ponctuelle des IGMoA et le paiement des souscriptions, et envisager d'accroître la part des contributions pour permettre plus de personnel dans les Divisions de l'énergie et d'autres institutions spécialisées			l'énergie ou points focaux des CREEE	2020	Montant en USD des budgets des Etats membres aux entités régionales par rapport à 2019
4.3.3	Créer des plateformes de parties prenantes publiques et privées pour guider les programmes d'ER/EE dans les Etats membres	Les parties prenantes publiques et privées de l'énergie créent un forum pour des réunions régulières en vue de délibérer sur les programmes d'ER/EE et partager des expériences. Elles auront un Statut et détermineront des souscriptions pour guider et financer leurs activités. Un secrétariat sera requis pour l'organisation des réunions et la documentation des résolutions	Etats membres	Ministères chargés de l'énergie et associations d'ER/EE	CREEE/CER	A partir de 2021 et réunions en cours	% d'Etats membres ayant des plateformes publiques/privées fonctionnelles pour les programmes d'ER/EE
4.3.4	Créer un cadre institutionnel régional des agences régionales de l'énergie et établir ces agences au niveau régional où elles n'existent pas	Les CER doivent mobiliser les REAS à travers les ministères chargés de l'énergie afin de créer une institution régionale de l'énergie tels des pools d'électricité. Des ressources seront requises pour faciliter la	CER	CER/CREEE	Agences d'énergie rurale des Etats membres	2022	Entité régionale d'agences d'énergie rurale en place Etats membres avec les organisations de

		création de l'institution – mandat, constitution légale, fonctions/programmes et création des structures de financement pour l'organisation et pour les membres de leurs Etats membres.					l'agence d'énergie rurale
4.3.5	Appuyer la création/établissement d'associations d'ER/EE du secteur privé	Mobiliser des ressources financières et l'assistance technique et renforcer les associations d'ER/EE par la création des statuts avec des souscriptions. Les CER mobiliseront les associations d'Etats membres pour former des associations régionales d'ER/EE	CER	CREEE	Associations d'ER/EE des Etats membres	2021	Associations d'ER/EE des CER et Associations des Etats membres
4.3.6	Créer des plateformes formalisées pour des organes régionaux et continentaux afin d'échanger des expériences et des plans	Réunions organisées sur les initiatives d'ER/EE au sein de la région AO-AA-OI avec la participation d'agences continentales chargées de l'ER/EE	Niveau continental	CER/CREEE, Organes continentaux /CUA	Institutions des Etats membres, CUA	En cours	Réunions des plateformes des organes continentaux programmées avec les CER/CREEE sur

							les initiatives d'ER/EE.
--	--	--	--	--	--	--	-----------------------------

4.3.2 Normalisation et accréditation

4.3.2.1 Normalisation et étiquetage

Les normes techniques et de qualité de service harmonisées pour les diverses technologies d'énergie renouvelable et d'efficacité de l'énergie, sont requises à travers la région pour permettre le commerce transfrontalier. Les Etats membres ont certaines de ces normes en place, mais elles devraient être révisées, actualisées et mises en application.

Les Etats membres sont soit membres ou affiliés de l'IEC et de l'ISO et ils ont ainsi pu adopter (et parfois adapter) les normes d'ER/EE. Quelques équipements/appareils sont fabriqués dans la région, mais la plupart des équipements d'ER/EE sont importés de différents marchés, notamment de l'Europe, de l'Asie et de l'Amérique. Les normes harmonisées pour les équipements d'ER/EE peuvent être utilisées pour certifier (et mettre en application) les normes des produits manufacturés et importés à travers la région AO-AA-OI, seront utiles et pourront générer le commerce des appareils/équipements à travers la région. Les organes régionaux et continentaux tels que SADCSTAN, AFSEC, peuvent être mobilisés pour appuyer de tels efforts d'harmonisation des normes. Ce qui crée la reconnaissance mutuelle des normes, facilitant ainsi le commerce à travers la région AO-AA-OI.

Certains efforts sont actuellement déployés par quelques pays, par exemple, l'Afrique du sud et Maurice, pour tester les divers équipements qui arrivent sur le marché. La gamme d'appareils testés est limitée mais selon les indications, la gamme augmentera avec l'accroissement des infrastructures et des capacités humaines. Le test est censé confirmer la conformité des équipements approvisionnés aux normes fixées/adoptées ou à la certification venant avec les équipements. La mise en application est également requise et peut être difficile. Les spécifications nationales de régulation obligatoire (NRCS) en Afrique du sud, et l'Agence pour les normes obligatoires de Zambie, sont des exemples d'institutions spécifiquement créées pour la mise en application des normes. Il est nécessaire d'avoir les capacités pour faciliter le commerce des équipements à travers la région, soit fabriqués localement ou importés. L'harmonisation des certificats d'essai ou de vérification qui viennent avec les appareils, est également nécessaire.

Ce qui est important dans le débat actuel, c'est l'harmonisation des normes MEPS. La CUA a approuvé des lignes directrices pour les normes MEPS et l'étiquetage de l'énergie¹⁵² au niveau continental. Il s'agira d'un programme de 10 ans visant à appuyer les normes, les essais et l'étiquetage de plusieurs équipements. Bien que certains Etats membres procèdent déjà à l'essai de certains équipements d'ER/EE, aucun Etat n'a encore couvert toute la gamme des appareils proposés dans les lignes directrices, d'où il y a possibilité dans cette initiative continentale de guider la normalisation de plus d'appareils à travers la région. Le projet EELA actuellement mis en œuvre par EACREEE et SACREEE, et financé par l'ASDI, constituera aussi de pilier pour l'harmonisation des normes MEPS permettant aux Etats membres participants de commencer la normalisation et l'essai, en commençant par les équipements sur réseau et hors réseau. Ces deux projets sont censés appuyer les Etats membres, à travers les CER/CREEE, afin de renforcer les capacités pour la mise en œuvre des normes minimum de performance de l'énergie et la mise en place des laboratoires d'analyse

¹⁵² Lignes directrices pour les normes minimums de performance de l'étiquetage de l'énergie et conception écologique au niveau continental

pouvant être utilisées à travers la région. L'adoption des normes MEPS et l'analyse des protocoles à partir de ces deux projets, seront utiles pour les Etats membres AO-AA-OI.

L'essai des capacités, de l'inspection et de la certification des organes d'évaluation de la conformité tels que les institutions et laboratoires nationaux de normalisation, sont nécessaires pour vérifier la conformité aux normes stipulées ou adoptées. Les infrastructures et les capacités humaines seront requises dans ces organes d'évaluation de la conformité (OEC) lorsqu'ils traitent des technologies d'ER/EE et élargissent leur gamme d'équipements à tester et des normes à certifier.

La plupart des OEC dispensent la certification des biens/technologies, souvent ceux qui sont fabriqués localement. L'étiquetage, surtout des technologies telles que l'ER/EE, n'existe pas au niveau régional et doit être créé ou adopté dans les Etats membres là où il n'existe pas.

4.3.2.2 *Accréditation*

La fonction d'accréditation devient primordiale suite au renforcement des capacités des OEC pour leur permettre de procéder au test, à l'inspection et à la certification. L'accréditation immédiate est prévue pour les OEC qui conduiront l'essai des équipements d'ER/EE, pour les organes de mise en application qui assureront la conformité aux normes et à la certification de l'ISO 50001. Les initiatives de la CUA et d'EELA cibleront certains OEC qui serviront dans leurs CER et devront être initialement formés et accrédités pour leur rôle spécifique. Les organes d'accréditation n'ont plus d'expérience ni de possibilité pour accréditer la performance des OEC en matière d'ER/EE et devront acquérir la possibilité et les capacités pour un tel rôle. Les assesseurs utilisés par les organes d'accréditation auront également besoin de renforcement des capacités à cette fin.

Une autre dimension d'accréditation requise eu égard aux technologies et services d'ER/EE, c'est pour les prestataires de services, par exemple, les auditeurs d'énergie, les experts de mesure et de vérification (M&V), les gestionnaires de l'énergie, les concepteurs et installateurs des systèmes ER/EE, et les prestataires de services d'organisation & gestion. Ces derniers seront accrédités par des institutions reconnues et non nécessairement des organes d'accréditation. Ces institutions existent de par le monde, mais un cadre institutionnel ou des centres d'excellence qui sont reconnus au niveau régional, peuvent être identifiés et mandatés pour accréditer de tels experts et professionnels dans la région AO-AA-OI. Ce qui confèrera une reconnaissance aux experts à travers la région et leur permettre de fournir leurs services à travers la région AO-AA-OI. Le plan d'action stratégique proposé pour la normalisation et l'accréditation de l'ER/EE, est présenté au tableau 4.4.

L'adoption des normes MEPS par l'AO-AA-OI est déjà en cours et va requérir un appui pour accélérer le processus. L'accréditation des organes d'accréditation et des organes d'évaluation de la conformité tels que les institutions de normalisation, retient aussi l'attention et certains OEC sont déjà accrédités pour l'essai des équipements d'ER/EE. Ce qui ne nécessite que la coordination et l'harmonisation. Par conséquent, les calendriers proposés ici sont à court terme étant donné qu'il y aura un appui venant du niveau continental, et certaines initiatives venant de l'Afrique orientale et de l'Afrique australe peuvent compléter le mandat de la REESAP (AO-AA-OI).

Tableau 4.4. Plan d'action stratégique – Normalisation et accréditation

Déclaration du problème: Les séries d'initiatives liées à la mise en œuvre des normes MEPS qui impliquent l'accréditation et la conduite et le renforcement de l'essai, de l'inspection et de la certification des équipements par rapport aux normes MEPS, assureront que les équipements commercialisés à travers la région, soient acceptables aux niveaux régional et continental.							
Actions	Activités	Niveau d'exécution - CER, Etats membres	Principale agence d'exécution	Institutions de coopération	Calendrier	Résultat – Indicateurs clés d'exécution	
NORMALISATION							
4.4.1	Adopter, mettre en œuvre et harmoniser les normes et les normes minimum de performance de l'énergie pour les équipements et appareils d'ER/EE	Adoption et propagation des lignes directrices continentales par les CER et les Etats membres concernant les équipements stipulés. Ce sera un bon début pour l'harmonisation lorsque les Etats membres mettent en œuvre les normes MEPS dans les lignes directrices. Des ateliers nationaux devront être organisés pour délibérer sur les lignes directrices et désigner des entités pour la régulation, la mise en application et le suivi	CER/Etats membres	Etats membres et CREEE	Régulateurs et agences de régulation/conformité/mise en application ¹⁵³	A partir de 2021	% d'Etats membres appliquant les normes MEPS continentales pour les équipements/appareils d'ER/EE
4.4.2	Créer des mécanismes de suivi et de mise en application pour la conformité aux normes/MEPS	Les CER et Etats membres ayant adopté les MEPS et qui les mettent en œuvre, seront appuyés en les assistant à créer des systèmes de suivi dotés de mécanismes de collecte et d'analyse de données ainsi que l'établissement de rapports dans	Etats membres	Agences de mise en application des normes/MEPS, organes de normalisation/régulateurs	CREEE/REC/ CUA doivent appuyer les initiatives	A partir de 2021	Etats membres et agences de mise en application et systèmes de suivi de la mise en œuvre des MEPS pour les

¹⁵³ Y compris les organes de normalisation

		leurs entités désignées. Renforcer et accréditer les entités d'essai, d'inspection et de certification/OEC aux niveaux des Etats membres et des CERT					équipements/appareils d'ER/EE
4.4.3	Adopter des protocoles harmonisés de test, d'inspection et de certification pour les organes d'évaluation de la conformité	Définir des lignes directrices sur les méthodologies de test, inspection et certification d'équipements qui sont comparables à travers la région AO-AA-OI	Etats membres	Institutions nationales de normalisation	Autres laboratoires nationaux, CREEE,	2021-2022	% d'Etats membres appliquant les lignes directrices pour le test, inspection et certification des normes MEPS pour les équipements/appareils d'ER/EE
4.4.4	Adopter un système d'étiquetage reconnu pour les équipements/appareils d'ER/EE	Analyse des systèmes d'étiquetage de l'énergie utilisés parmi les Etats membres et les CER et recommander des étiquettes pour adoption, et éventuellement créer une étiquette continentale unique pour les produits échangés dans la Zone de libre échange continentale	CER continentaux	CREEE/CER/ CUA	Instituts de normalisation/laboratoires des Etats membres	2023	Etiquettes de fournisseurs/fabricants adoptées dans la région AO/AA/OI
ACCREDITATION							
4.4.5	Définir et adopter la portée des organes d'accréditation dans l'accréditation des OEC	Analyser la portée requise pour l'accréditation des organes d'évaluation de la conformité de l'ER/EE pour l'ISO 50001. Mobiliser des ressources et l'assistance	Etats membres	Organes d'accréditation des Etats membres	SADCAS/ AFRAC	A partir de 2021	% d'organes d'accréditation certifiant les OEC pour la portée de l'ISO 50001 dans

	pour la certification d'ISO 50001	technique pour former les organes d'accréditation sur la portée de l'ISO 50001 pour l'énergie renouvelable et efficacité de l'énergie					la région AO-AA-OI
4.4.6	Définir et adopter la portée de l'accréditation des OEC par les organes d'accréditation pour l'essai des équipements d'ER/EE	Analyser la portée requise par les organes d'accréditation pour l'accréditation des OEC en ce qui concerne les équipements d'ER/EE. Mobiliser des ressources financières et l'assistance technique pour former les organes d'accréditation sur la portée requise pour certifier les OEC sur l'essai des équipements d'ER/EE qui n'est pas encore réalisé.	Etats membres	Organes d'accréditation des Etats membres	SADCAS/AFRAC	A partir de 2021	% d'organes d'accréditation accréditant les OEC pour l'essai des équipements d'ER/EE
4.4.7	Mettre en place un système d'accréditation des prestataires de services (auditeurs d'énergie, experts en mesurage & vérification, gestionnaires d'énergie, concepteurs et installateurs d'énergie renouvelable, experts en organisation et gestion à travers la région AO-AA-OI	Identification et sélection de centres d'excellence pouvant accréditer les divers prestataires de services. Mobiliser des ressources financières et l'assistance technique pour renforcer ces centres de sorte à définir les portées d'accréditation et s'auto-accréditer	CER continentales	CREEE	Ministères des Etats membres chargés de l'énergie Centres d'excellence sur l'ER/EE	2023	Centres d'excellence accréditant les prestataires de services d'ER/EE

4.3.3 Investissement et financement de l'énergie renouvelable/efficacité de l'énergie (ER/EE)

Le financement des petits projets d'énergie renouvelable et de projets d'efficacité de l'énergie, souffre toujours du manque d'accès facile au financement. Les banques commerciales et les institutions de financement du développement ont des seuils quant à la taille des projets qu'elles peuvent financer. A moins d'adopter une approche programmatique pour de tels petits projets d'énergie renouvelable, par exemple, les institutions financières ne vont pas s'intéresser aux projets tels que la génération hors réseau et la génération fixe. Dans tous les cas, les projets EE ne disposent pas souvent d'actifs qu'on peut déposséder, ni d'aucune preuve d'épargnes adéquates pour attirer le financement et être bancaables. Par conséquent, les projets EE requièrent leurs propres programmes de financement ciblés qui peuvent accepter et gérer ces anomalies, fonds de dotation, tels que les *EEP* qui ont des appels spécifiques à propositions pour l'efficacité de l'énergie et peuvent tailler sur mesure leur appui à ces projets.

Pour ce qui concerne les projets ER hors réseau, outre la taille (qui peut ne pas se conformer aux seuils), les institutions de financement vont également requérir des cadres de régulation tels que la clarté sur l'octroi de licences, les tarifs et les normes, qui leur donneront la confiance que ces projets peuvent être réellement exécutés dans les pays où ils sont proposés. Il existe des opportunités pour fusionner avec le financement du climat, mais cela ne semble pas survenir de façon significative dans les Etats membres de la région AO-AA-OI. Certains Etats membres ont exploré le Fonds du climat vert (GCF), mais cela n'est pas encore courant. L'accès à un tel financement permettra d'accroître l'investissement dans les projets ER/EE.

La mobilisation du financement pour les projets ER/EE est souvent sous forme d'obligation, mais les promoteurs des projets, surtout des petits projets, tendent à manquer d'apport au capital et les banques et les institutions de financement de développement requièrent jusqu'à 50% de participation au capital. Ce qui est particulièrement vrai à l'étape de préparation des projets. Même les fonds de dotation tels que *EEP Africa* requièrent un cofinancement de l'ordre de 30%. Ce qui nécessite la conception d'un financement novateur pour les promoteurs de petits projets ER et EE. Le plan d'action stratégique proposé pour l'investissement et le financement ER/EE, est présenté au tableau 4.5.

L'appui initial au développement et au financement des projets, est déjà en cours. Il est attendu que tout appui apporté à travers la REEESAP (AO-AA-OI) aura beaucoup d'impact qui permettra d'adopter une approche coordonnée et harmonisée pour soutenir les projets ER/EE. Les calendriers sont ainsi en cours, mais tout accroissement de l'impact sera suivi à durant la période de la vision jusqu'en 2030. Bien que les ressources requises pour le travail analytique ne nécessitent pas de gros montants d'argent, un point de départ plus réaliste serait 2021, après l'approbation de la REEESAP (AO-AA-OI).

Tableau 4.5. Plan d'action stratégique – Investissement et financement ER/EE

Le financement ER/EE souffre de l'accès au financement moins cher et cette intervention stratégique explore diverses options de financement de projets pouvant s'appliquer aux projets sur réseau et hors réseau et pour la promotion des projets ER/EE pouvant attirer le financement.							
Actions		Activités	Niveau d'exécution –CER/, Etats membres	Principale agence d'exécution	Institutions de collaboration	Calendrier	Résultat – Indicateurs clés d'exécution
4.5.1	Soutenir l'élaboration et l'adoption d'une approche programmatique requise par les banques/institutions de financement de développement (IFD) pour les projets ER/EE hors réseau	Définir des lignes directrices sur l'application d'une approche programmatique pour les projets ER/EE qui peuvent se conformer aux seuils des diverses institutions de financement et formuler les méthodologies requises, (en s'inspirant de l'expérience du mécanisme de développement propre (CDM))	CER/Etats membres	CREEE/Ministères chargés de l'énergie	Institutions bancaires, IFD, promoteurs de projets	2021	Activités de programme soutenues par les institutions bancaires/IFD et montant de financement en USD accordé annuellement et jusqu'à 2030
4.5.2	Partager les expériences de fusion de financement, y compris le financement du climat et les fonds nationaux de l'énergie.	Définir des modèles de financement de projets qui profitent du financement du climat	Etats membres	Ministères chargés de l'énergie et Ministères chargés du changement climatique et financement connexe	CREEE, Partenaires à la coopération internationaux, BAD et Fonds de retraite	Depuis 2021, en cours	Financement du changement climatique en USD, déployé à l'ER/EE dans chaque Etat membre annuellement et d'ici à 2030
4.5.3	Prendre attache avec les banques/IDF pour créer des mécanismes innovants de financement par le capital-	Analyse des options de financement à l'intention d'ER/EE et le partage des conclusions à travers un forum	CER	Ministères des Etats membres chargés de l'énergie	IFD, banques nationales de développement	2021-2022	Mécanismes de financement assurant le capital-actions et capital obligations en

	actions et capital-obligation en faveur des projets ER/EE	d'atelier. Ce qui sera suivi par l'élaboration de lignes directrices sur la création des sources de financement par actions et obligations facilement accessibles en faveur des projets ER/EE			CREEE.		faveur des promoteurs de projets ER/EE et niveau de financement en USD annuellement et jusqu'à 2030
4.5.4	Appuyer la préparation de projets bancables ER/EE dans les Etats membres	Définir des lignes directrices sur le développement de projets bancables et entreprendre l'application pilote sur des projets sélectionnés	Etats membres	CREEE	Ministères chargés de l'énergie, IFD, banques nationales de développement	2021-2023	Projets pilotes ER/EE bénéficiant du financement des banques et valeur investie en USD annuellement et d'ici 2030
4.5.5	Soutenir la mise en place de fonds ciblés pouvant appuyer les petits projets ER/EE hors réseau	Analyser divers mécanismes de financement qui s'appliquent aux petits projets ER/EE hors réseau et ne sont pas conformes aux seuils des banques. Recommander des options de financement appropriés et comment les banques peuvent créer des guichets de financement de tels projets (commerciaux, micro-finances et IFD)	Etats membres	Ministères des Etats membres chargés de l'énergie	Ministères chargés de l'énergie, IFD, banques nationales de développement	2021-2024	Fonds en USD en faveur des petits projets ER/EE hors réseau par an et d'ici 2030

4.3.4 Transfert du savoir-faire technique

Il existe un certain nombre d'aspects de savoir-faire qui ont été soulevés et qui nécessitent un appui à travers la REEESAP (AO-AA-OI). Bien que des initiatives d'évaluation des ressources aient été conduites dans de nombreux Etats membres, quelques compétences pour des ressources ER spécifiques, tels le vent, le raz-de-marée et la géothermique, ont besoin d'attention. L'évaluation de la capacité du réseau permettant l'injection dans le réseau ER, est une autre approche qui doit être propagée à divers praticiens tels que les régulateurs et d'autres opérateurs de réseaux comme les compagnies de distribution et les municipalités.

Il est évident que, malgré le fait que des aspects de régulation, de normalisation et d'accréditation soient discutés, le savoir-faire sur les technologies ER/EE et leur application, est requis par les organes de normalisation, les organes d'accréditation, voire-même les régulateurs, surtout nouvellement venus, et il est proposé que cela soit présenté aux divers groupements lors de leurs réunions annuelles, par exemple, les organes d'accréditation peuvent le faire lors des assemblées annuelles de l'AFRAC.

L'application des technologies de micro-réseaux similaires à celles que le NEPAD est en train de tester au Zimbabwe et au Ghana, est perçue comme une forme de leçons sur l'autonomisation communautaire, la viabilité de tels projets, l'automatisation des systèmes, les liens entre réseaux et le couplage avec les stockages de batteries.

Il y a un intérêt croissant dans l'application de la technologie de batterie pour les systèmes de stockage, qui peuvent appuyer la stabilisation des systèmes de réseau et la gestion de la demande de pointe. L'application de cette technologie est en cours dans certains pays, par exemple, aux sous-stations à Maurice, comme partie de la génération fixe, couplée avec les micro-réseaux. Le NEPAD, ESKOM, CSIR explorent aussi actuellement la science et la technologie sur le développement et les applications de la technologie de batterie, tout en collaborant avec les sociétés de batterie internationales et régionales. Une bonne compréhension des innovations et applications de la technologie de batterie, y compris les services utilitaires, est requise par plusieurs praticiens.

Les concepts de réseaux intelligents, de numérisation et de villes intelligentes ne sont pas largement pris en considération dans la région et auront besoin d'exploration et d'application supplémentaires avant de fournir des leçons qui se traduiront par l'utilisation efficiente de l'énergie, des ressources et des systèmes de gestion.

La génération fixe/distribuée prend de l'ampleur et est de plus en plus reconnue par le secteur public et le secteur privé; par exemple, en Afrique du sud, elle fait maintenant partie du plan intégré des ressources (IRP) 2050. Les cadres réglementaires existent actuellement et un certain nombre de municipalités et quelques centres commerciaux disposent d'une importante capacité installée. Ce qui a l'avantage d'assurer que les consommateurs contribuent à l'investissement des actifs et répondent en partie/entièrement à leurs propres besoins en énergie, surtout lorsque l'alimentation en électricité à partir des services utilitaires nationaux d'électricité, n'est pas fiable. Les toits, les zones de parking, les cadres, le flottage sur les barrages et sur les océans, sont certaines des options pour installer la génération solaire fixe, qui est la technologie la plus utilisée actuellement pour la génération fixe.

Le savoir-faire sur comment réduire les pertes de transmission et de distribution, ainsi que l'instabilité du réseau, sur l'application de la correction du facteur électrique et des systèmes avancés de facturation nette,

peuvent permettre de réduire les pertes anticipées. Etant donné que les fils de cuivre sont ciblés par les voleurs, la migration vers les fils d'aluminium renforcés par l'acier, résoudra le problème. De plus, ces fils sont plus durables.

Les OEC ont commencé par tester les technologies/équipements ER/EE dans certains pays. Même dans les pays qui conduisent déjà les essais, certains protocoles d'essai sont requis pour les appareils qui ne sont pas encore testés ou pour l'équipement de laboratoire qui est neuf.

L'audit d'énergie n'est pas une nouvelle science et un certain nombre d'Etats membres forment actuellement leurs professionnels/praticiens en tant qu'auditeurs d'énergie; par exemple, Maurice, l'Afrique du sud, la Zambie et le Zimbabwe. Ce qui manque, c'est la spécialisation dans les systèmes, par exemple, la vapeur, la réfrigération et l'exposition aux applications pratiques.

La production durable du charbon pose un défi dans les pays qui utilisent le combustible; par exemple, dans la région AO et dans certains pays de la SADC comme la Zambie, le Malawi et la RDC. Le défi se situe dans la gestion des forêts et dans la technologie du four qui est utilisé. Par conséquent, le savoir-faire sur la gestion des forêts et des technologies, est requis dans ces pays. Le plan d'action stratégique pour le transfert du savoir-faire ER/EE est présenté au tableau 4.6.

Tableau 4.6. Plan d'action stratégique – Transfert de savoir-faire sur ER/EE

Déclaration du problème. Il y a des technologies émergentes et des applications ER/EE qui doivent être maîtrisées par les décideurs, régulateurs et praticiens pour promouvoir l'adoption ER/EE dans la région et il faut partager la connaissance et les expériences à travers la région							
Actions		Activités	Niveau d'exécution -CER, Etats membres	Principale agence d'exécution	Institutions de collaboration	Calendrier	Résultat – Indicateurs clés d'exécution
4.6.1	Créer et développer des systèmes d'Etats membres pour la cartographie des ressources	Définir des lignes directrices des évaluations de ressources pour les sources ER dans les Etats membres qui n'ont pas mené de telles évaluations. Mobiliser le financement pour des études pilotes dans ces Etats membres	Etats membres	CREEE	CER/Etats membres, régulateurs et services utilitaires	2023	Potentiel de ressources ER établi. (MW ou MWh) par type de source
4.6.2	Créer et développer des systèmes d'Etats membres pour l'évaluation de la capacité des réseaux	Définir des lignes directrices pour faire l'évaluation de la capacité des réseaux dans les Etats membres qui n'ont pas encore conduit l'évaluation et mobiliser le financement pour des études pilotes dans ces Etats membres	Etats membres	CREEE	CER/Etats membres, régulateurs et services utilitaires	2023	Capacité d'absorption des réseaux ER (MW) des Etats membres établie ainsi qu'au niveau de la région AO-AA-OI
4.6.3	Créer des mécanismes pour partager le savoir-faire technique sur les protocoles d'essai des technologies ER/EE parmi les régulateurs, organes de	Ceci prendra la forme de travail analytique et de partage du savoir-faire sur la recommandation. Le test des équipements ER/EE à travers les canaux de communication et des événements tels que la formation ou des ateliers consécutifs	CER continentales	CREEE	Régulateurs/organes de normalisation/organes d'accréditation	A partir de 2022	Entités d'essai et organes d'accréditation appliquant un protocole d'essai et d'accréditation ER/EE similaire pour le protocole recommandé

	normalisation et organes d'accréditation						
4.6.4	Retracer, assurer le suivi et partager des mécanismes pour les évolutions dans les technologies et applications, par exemple, mini-réseaux, technologies de batterie, facturation nette, réseaux informatisés et villes intelligentes	Travail analytique et établissement de rapports pour le partage lors des ateliers (événements et formation) parmi les praticiens ER/EE	CER continentales	CREEE	Ministères des Etats membres chargés de l'énergie, services utilitaires, NEPAD	A partir de 2021	Niveau élevé d'adoption de ces technologies et applications (enquêtes) annuellement et d'ici 2030
4.6.5	Etude de marché sur la génération fixe/distribuée potentielle	Conduire une étude régionale dans les Etats membres sur le potentiel de génération fixe/distribuée, analyser le potentiel au niveau AO-AA-OI et extrapoler au potentiel continental	Dans les Etats membres, puis les CER continentales	CREEE	CER/régulateurs des Etats membres, Ministères des Etats membres chargés de l'énergie, promoteurs de projets	2023	Potentiel commercial et technique (MW) de la génération fixe/distribuée dans les Etats membres/CER/Afrique. Nombre d'Etats membres ayant évalué le potentiel de génération fixe
4.6.6	Appuyer la spécialisation des compétences des prestataires de services et leur système de reconnaissance/appréciation	Activités de développement de compétences pour la spécialisation telles que les audits d'énergie pour les systèmes de vapeur et de réfrigération. Il s'agira du travail analytique en vue du renforcement des compétences et comment et où ce travail peut être conduit. Ce qui va requérir la	CER continentales	CREEE	Ministères des Etats membres chargés de l'énergie. Centres excellence ER/EE	A partir de 2021	Prestataires de services spécialisés pratiquants, accrédités

		mobilisation des ressources financières et de l'assistance technique pour organiser des activités de développement des compétences ou de formation formalisée et activités pilotes.					
4.6.7	Promouvoir la récolte viable du bois à travers l'introduction du système alternatif de coupe et de bande sous abris (ACOSSS)	Réaliser des projets pilotes pour démontrer la faisabilité de l'ACOSSS dans des Etats membres sélectionnés qui utilisent considérablement le charbon	CER continentales	CREEE	Ministères des Etats membres chargés de l'énergie et centres d'excellence de foresterie ER/EEE	2022	Le système ACOSSS est pratiqué

4.3.5 Renforcement des capacités

Divers besoins en renforcement des capacités ont été exprimés par les parties prenantes durant la formulation de la REEESAP (AO-AA-OI). Certains organes de normalisation ont indiqué qu'ils requièrent le renforcement des capacités pour formuler des normes. Les capacités techniques sont requises au sein des comités techniques.

Les régulateurs et certains services utilitaires ont exprimé le besoin en capacités pour faire la prévision des charges et, dans certains cas, pour la tarification et l'analyse des tarifs. Les OEC et les organes d'accréditation ont exprimé le besoin en capacités pour définir les portées des fonctions liées à l'ER/EE qu'ils n'entreprennent pas encore. Il est envisagé qu'on peut réaliser cela à travers l'échange de programmes, l'apprentissage paire à paire, une meilleure efficacité/automatisation de l'essai. De plus, le besoin en formation des assesseurs et auditeurs des organes d'accréditation et des OEC à travers la formation et l'exposition, a été exprimé. Ce qui se rapporte aux aspects d'accréditation des OEC pour l'essai des équipements ER/EE et la certification ISO 50001.

Les services utilitaires et les régulateurs ont exprimé le besoin pour l'évaluation de la capacité des réseaux, le développement des codes de réseau, et cela peut se faire à travers l'apprentissage actif. Cela est vrai pour les Etats membres qui n'ont pas encore conduit des évaluations de la capacité du réseau et des codes de réseau pour l'énergie renouvelable ciblé qu'ils se proposent d'injecter dans le réseau.

Le développement des producteurs indépendants d'électricité (IPP) requiert des éléments intégrés depuis la prévision de la demande jusqu'à l'analyse des scénarios et l'ajustement des politiques ultimement pour approbation. Les capacités des institutions publiques doivent être renforcées à cet égard. Il est mieux de contracter les centres d'excellence pour entreprendre le développement des IPP travaillant avec les institutions publiques, par exemple, les départements de l'énergie, les services utilitaires et les régulateurs. Ces entités peuvent également donner des orientations sur le développement, mais l'apprentissage sur le tas sous l'impulsion de consultant(s) désignés. Le renforcement des capacités des auditeurs d'énergie, des professionnels de mesurage & vérification, des gestionnaires d'énergie, des prestataires de services ER, c'est atteindre un niveau d'accréditation acceptable par des institutions renommées.

La formation des promoteurs de projets est requise pour leur permettre d'élaborer des propositions de projets qui peuvent remplir les conditions des initiatives d'appui telles que *EEP-Africa*, *Electrify*, *Global Climate Fund*, entre autres. Une formation similaire est requise par les institutions de financement pour concevoir des programmes de financement pouvant assurer des fonds de dotation pour les promoteurs de projets, surtout ceux qui ont de petits projets ER hors réseau/génération fixe, ainsi que des projets d'efficacité de l'énergie. Des capacités pour les vérifications prudentielles, seront également requises.

Le plan d'action stratégique proposé pour le renforcement des capacités ER/EE est présenté au tableau 4.7. Les initiatives de renforcement des capacités consolident également les initiatives existantes tout en assurant que toute la région AO-AA-OI puisse bénéficier de l'intervention. Les activités de renforcement des capacités seront répétées durant la période allant à 2030 et il est supposé que des cours peuvent être dispensés tous les trois ans pour assurer la continuité du développement des capacités. Le point de départ de 2020 prend en considération le fait que certains Etats membres appuient déjà une formation similaire dans leurs pays.

Tableau 4.7. Plan d'action stratégique – Renforcement des capacités sur l'ER/EE

Déclaration du problème. Le renforcement des capacités est requis par les décideurs, entités de régulation et praticiens pour pouvoir exécuter leurs mandats et fournir des services liés à l'adoption d'ER/EE dans la région AO-AA-OI.							
Actions		Activités	Niveau d'exécution – CER, Etats membres	Principale agence d'exécution	Institutions de collaboration	Calendrier	Résultat – Indicateurs clés d'exécution
4.7.1	Identifier des modèles, organiser et développer des programmes de formation à l'intention des acteurs pertinents (Ministères chargés de l'énergie, services utilitaires et régulateurs) sur la prévision des charges	Planifier un cours de formation et matériels sur la prévision des charges et dispenser la formation à l'intention d'agents sélectionnés des Ministères de l'énergie, régulateurs et services utilitaires. Un atelier de formation en groupe au niveau régional est recommandé pour l'emploi efficient des ressources.	CER	RERA/REARES A/EREA	Régulateurs et services utilitaires des Etats membres	En cours depuis fin 2021	% d'Etats membres ayant à jour une prévision des charges
4.7.2	Concevoir et dispenser la formation sur la tarification et l'analyse des tarifs, à l'intention des services utilitaires, régulateurs et	Organiser un cours et matériels de formation sur la tarification, et former des agents sélectionnés des Ministères chargés de l'énergie, des régulateurs et des services utilitaires. Un atelier de formation en groupe au niveau régional est recommandé pour l'emploi efficient des ressources	CER	RERA/REARES A/EREA	Régulateurs et services utilitaires des Etats membres, Ministères chargés de l'énergie	En cours depuis 2021	% d'Etats membres ayant des tarifs fixés à jour

	Ministères chargés de l'énergie						
4.7.3	Former les organes d'accréditation sur la définition et la mise en œuvre de nouvelles portées ER/EE dont ils ont besoin pour accréditer les OEC	Analyser les conditions d'adoption des portées d'accréditation ER/EE et concevoir la formation sur l'introduction et la formation des assesseurs sur les portées d'accréditation des équipements ER/EE et l'essai des OEC	CER continentales	CREEE	SADCSTAN, SADCAS, AFRAC, AFSEC, OEC des Etats membres, organes d'accréditation	En cours depuis 2021	Portées des OEC accrédités sur l'essai ER/EE
4.7.4	Former les OEC à s'approprier pour l'accréditation et à la certification ER/EE et ISO 50001	Formation d'agents sélectionnés des OEC des Etats membres sur les besoins d'accréditation ISO 50001	Etats membres	CREEE	CER continentales/OEC des Etats membres/organes d'accréditation	En cours depuis 2021	Nombre d'OEC avec l'accréditation ISO 50001.
4.7.5	Former les services utilitaires et les régulateurs sur l'évaluation de la capacité des réseaux et l'analyse de la stabilité	Formation d'agents sélectionnés des services utilitaires sur l'évaluation de la capacité des réseaux, et sur les lignes directrices définies selon les cadres juridiques et réglementaires (section 4.3.1.2)	CER	RERA/REARES A/EREA	Pools d'électricité, services utilitaires et régulateurs des Etats membres, AFUR	En cours depuis 2021	% d'Etats membres ayant la capacité de mener leur propre évaluation de la capacité des réseaux et déterminer leur capacité potentielle d'injection ER (MW)
4.7.6	Former les Etats membres (services utilitaires et régulateurs) sur le	Formation d'agents sélectionnés des services utilitaires sur les lignes directrices de définition des codes de	CER	RERA/REARES A/EREA	Pools d'électricité, services utilitaires	En cours depuis 2021	% d'Etats membres ayant la capacité de définir leurs propres

	développement des codes de réseaux	réseaux selon les cadres juridiques et réglementaires (section 4.3.1.2)			et régulateurs des Etats membres, AFUR		codes de réseaux pouvant accommoder les acteurs des projets ER
4.7.7	Former sur le développement des IRP	Formation des services utilitaires, régulateurs et ministères chargés de l'énergie sur le développement des IRP selon les lignes directrices définies à la section 4.3.1.1	CER	CREEE	Ministères chargés de l'énergie, CER/Etats membres, régulateurs, services utilitaires	En cours depuis 2021	% d'Etats membres ayant capacité de développer leurs propres plans intégrés des ressources
4.7.8	Renforcement des compétences des auditeurs d'énergie, experts de mesurage & vérification, gestionnaires d'énergie, prestataires de services ER à travers l'exposition pour accréditation.	Formation régionale organisée à l'intention de divers praticiens au niveau régional. Le travail analytique développé à section 4.3.4 sera utilisé pour la formation et l'élaboration de matériels de cours et de formation. Formation conduite lors d'un atelier régional	CER	CREEE	Ministères chargés de l'énergie, associations ER/EE, associations REA, centres d'excellence	En cours depuis 2021	% de professionnels accrédités par compétences et Etats membres, combinés à la région AO-AA-OI
4.7.9	Former les promoteurs de projets sur la préparation et le financement de la mise en œuvre des projets ER/EE tels que requis par les	Concevoir les cours et matériels de formation sur la préparation de projets bancables, et la formation utilisera les lignes directrices définies à la section 4.3.3. Formation dispensée sous forme d'atelier régional	CER	CREEE	Ministères chargés de l'énergie, associations ER/EE, banques nationales de développement et	En cours depuis 2022	Projets bancables développés

	institutions financières				IFD, fonds de dotation		
4.7.10	Former les institutions bancaires sur les prêts et la vérification prudentielle pour les projets ER/EE	Le travail analytique sur l'évaluation des besoins en renforcement des capacités des banques pour les prêts et la conduite de la vérification prudentielle sur les projets ER/EE. Concevoir les cours et matériels pour la formation des institutions bancaires sélectionnées intéressées dans la formation au sein de la région AO-AA-OI	CER	CREEE	Ministères des Etats membres chargés de l'énergie, institutions bancaires proactives et IFD	On-going starting 2023	Nombre de projets ER/EE analysés pour financement par les institutions bancaires formées

4.3.6 Information, plaidoyer et sensibilisation

Il y a une pénurie évidente de données fiables et actualisées sur la consommation de l'énergie dans la plupart des Etats membres, et des études de base n'ont pas été menées ces dernières années, par exemple, telles que les données collectées durant le recensement démographique, l'analyse faite n'est pas toujours appropriée pour déterminer les soldes d'énergie et la planification de l'énergie. L'insuffisance est reconnue aux niveaux des CER/Etats membres et la coordination de la collecte et le traitement des données fait défaut. Les données et des études de base régulières sont requises non seulement sur l'énergie mais aussi dans des secteurs transversaux tels que l'eau. Le lien entre la collecte et le traitement des données et les systèmes d'information, est requis à travers les CER, les institutions d'énergie spécialisées (par exemple, les pools d'électricité, régulateurs régionaux) et avec AFREC qui dispose déjà du mandat et quelque plateforme pour le système continental de données. D'autre part, l'état actuel des données d'AFREC montre des lacunes. Un effort en vue d'améliorer la situation des données devrait être accompagné par la mise en place d'un système d'information solide et utile sur l'énergie aux niveaux des Etats membres et des CER. L'effort actuellement déployé pour collecter des données sur l'énergie, requiert des interactions étroites des institutions de l'énergie avec les organes statistiques nationaux. Les organes statistiques savent bien comment conduire des enquêtes sur la collecte de données, mais ils ont besoin d'orientation sur l'établissement de rapports utiles pouvant appuyer la prise de décisions et la planification de l'énergie. Les interventions proposées devraient reconnaître l'effort en cours par les Ministères chargés de l'Energie et du Plan, par les pools d'électricité et les régulateurs. Les rapports sur les données peuvent être harmonisés à travers les régions AO-AA-OI pour la comparaison, le partage et la dissémination générale.

Les bons résultats provenant de la fourniture et la consommation de l'énergie sectorielle fiable et actualisée, peuvent former la base pour le plaidoyer et la sensibilisation. La plupart des Etats membres et des CER ont des fonctions de communication mais ils aimeraient s'inspirer des meilleures pratiques sur comment mieux sensibiliser et gérer la communication effective à travers des organisations nationales et aider les organes régionaux à devenir familiers avec les diverses initiatives ER/EE menées dans la région AO-AA-OI. Le Plan d'action stratégique pour l'information, le plaidoyer et la sensibilisation ER/EE, est présenté au tableau 4.8.

Tableau 4.8. Plan d'action stratégique - Information, plaidoyer et sensibilisation sur l'ER/EE

Déclaration du problème: Des informations et données fiables constituent le début de la planification mais la situation de la création et l'exploitation des données requiert de l'attention.							
Actions		Activités	Niveau d'exécution - CER, Etats membres	Principale agence d'exécution	Institutions de collaboration	Calendrier	Résultat – Indicateurs clés d'exécution
4.8.1	Concevoir/adopter des outils et protocoles standardisés de collecte de données – basés sur des enquêtes de base et fréquences, détermination des indicateurs des soldes d'énergie et planification d'énergie, y compris la mise en place des systèmes d'information sur l'énergie	Définir des lignes directrices pour la conception des enquêtes de base et systèmes d'information sur l'énergie tout en consolidant d'autres plateformes tel AFREC. Les lignes directrices appuieront ainsi les Etats membres AO-AA-OI mais elles peuvent être harmonisées au niveau continental.	CER	CREEEs, SADC/EAC/COI, AFREC	Ministères des Etats membres chargés de l'énergie, pools d'électricité, services utilitaires, organes statistiques, régulateurs actifs dans la collecte de l'information	En cours depuis 2021	Etats membres crédibles, CER et statistiques continentales de l'énergie, soldes d'énergie et systèmes de gestion de l'information
4.8.2	Protocoles convenus de sensibilisation et de communication concernant les meilleures pratiques de partage de	Elaboration des informations ER/EE pour diffusion aux niveaux des Etats membres, CER et niveau continental, y compris les résultats du suivi de l'adoption des technologies ER/EE.	CER continentales/Etats membres	CREEE	Départements de la communication des Ministères chargés de l'énergie,	En cours à partir de 2022	Une plus grande sensibilisation sur les technologies et applications

	l'information sur les expériences d'autres organisations et Etats membres				régulateurs des CER et des Etats membres		ER/EE et d'où leur adoption (enquêtes)
--	---	--	--	--	--	--	--

4.3.7 Interventions transversales et trans-sectorielles

4.3.7.1 Questions transversales

Analyse énergie et genre

En ce qui concerne l'énergie et le genre, les Etats membres désirent vivement promouvoir des programmes sensibles au genre qui bénéficieront aux femmes, aux filles et aux jeunes. Il y a quelques initiatives sur le terrain mais il paraît que les Etats membres ont des capacités et des connaissances inadéquates pour comprendre comment l'énergie et le genre se croisent, ainsi que des outils pour guider leurs actions sur la formulation des politiques sensibles au genre et reconnaître les besoins des femmes et des hommes dans les transitions énergétiques.

Les Fonds de dotation tels que *EEP Africa* ont encouragé un appui sensible au genre à travers des appels ciblés à propositions sensibles au genre. Ce qui peut être un moyen focalisé pour assurer que les projets appuyés couvrent suffisamment les perspectives du genre. Dans des Etats membres tels que le Lesotho et les Seychelles, il existe des groupements d'initiatives dirigées par les femmes telles les femmes dans l'énergie et des projets pour l'électrification rurale. En outre, les femmes sont formées à desservir les prestataires d'installations et de maintenance solaires. Des équipements ER spécifiques seraient utiles pour cibler les femmes et les jeunes dans la chaîne de valeur d'ER.

Energie et changement climatique

Les Etats membres ont présenté des rapports sur les contributions déterminées nationalement (CDN) qui incluent également les projets ER/EE, mais ce qui n'est pas clair, c'est la mobilisation collective du financement en faveur de ces projets au sein des Ministères chargés de l'énergie et des Ministères chargés du changement climatique. Il y a aussi des ressources, par exemple, au sein du Fonds mondial pour le climat (GCF), qui sont employées pour promouvoir des projets ER/EE, par exemple, à Maurice et en Zambie. Une telle fusion des ressources peut être propagée à travers toute la région AO-AA-OI. Ce qui peut donner l'occasion d'explorer dans le second cycle des CDN, des projets ER/EE qui ciblent le financement du climat, et promouvoir l'analyse et l'intégration du genre dans les CDN. De plus, cela donne aux Etats membres la chance d'assurer le suivi des ODD liés à l'énergie.

4.3.7.1 Analyse trans-sectorielle

Energie, terre et utilisation productive

La terre devient de plus en plus importante quant à la propagation des projets ER, essentiellement des champs solaires et champs éoliens, et elle est devenue un préalable pour l'approbation et l'octroi de licences aux projets des producteurs indépendants d'électricité, même pour le fameux programme REIPPP en Afrique du sud. Selon les indications, l'acquisition des terres pour de tels projets peut prendre beaucoup de temps, retardant ainsi la mise en œuvre des projets, dans la mesure où certaines terres appartiennent aux communautés et à des propriétaires fonciers privés. Par ailleurs, la terre a posé problème avec la promotion du biocarburant, étant en conflit avec la production alimentaire et, partant, avec la sécurité alimentaire. Il faut de l'équilibre à travers toutes ces multiples utilisations de la terre, ce qui requiert une planification coordonnée avec les secteurs de l'énergie.

L'énergie pour les utilisations productives a été déjà exploitée dans le cadre de la production agricole et le pompage d'eau, et s'étend vers les aspects sociaux de la santé et de l'éducation. Avec l'émergence de la génération fixe/distribuée, de tels secteurs peuvent aussi produire leur propre énergie, par exemple, à travers

des champs solaires et la connexion solaire sur les toits, les rendant ainsi auto-suffisants pour l'alimentation en électricité. Les déchets agricoles peuvent être aussi une source de génération d'énergie. Une telle synergie entre l'énergie et d'autres secteurs, peut être utile dans la réalisation des objectifs de la REEESAP (OA-AA-OI).

Lien énergie-eau-alimentation

L'eau et l'énergie ont un lien spécifique en ce qui concerne l'hydroélectricité et font une nette contribution au refroidissement des stations d'énergie thermique. Il paraît qu'aborder collectivement ces deux secteurs suscite de l'intérêt, par exemple, les ministres de l'énergie et de l'eau de la SADC ont un événement annuel pour donner des orientations. Par ailleurs, il est intéressant que la sécurité alimentaire soit intégrée dans ce forum. Ce qui ne ressort pas, c'est la planification collective et la génération des données de planification pour ces trois secteurs. Tout comme le cas de l'énergie, les données des secteurs de l'eau et de l'alimentation, ne sont pas bien développées.

Les activités au niveau politique entreprises par les ministres chargés de l'énergie, de l'eau et de la sécurité alimentaire de la SADC, peuvent être reproduites dans d'autres CER d'AO-AA-OI, voire même au niveau des Etats membres. En plus, il faudrait la planification conjointe, par exemple, à travers la collecte et le traitement des données pour la prise de décisions. Par exemple, il n'existe actuellement pas de données disponibles sur la consommation de l'eau dans les stations d'énergie thermique. Avec des températures croissantes à cause du changement climatique, la planification précoce est requise. De même, l'impact du changement climatique sur la sécurité alimentaire doit être évalué.

Le plan d'action stratégique proposé pour les interventions ER/EE transversales et trans-sectorielles, est présenté au tableau 4.9.

Tableau 4.9. Plan d'action stratégique – Interventions transversales et trans-sectorielles sur l'ER/EE

<p>Déclaration du problème: La planification des interventions transversales et trans-sectorielles a été en silos et pendant que la connaissance existe sur ce qu'il faut faire avec l'intégration du genre et du changement climatique, le résultat est loin d'être atteint. De même la planification collective est requise pour l'énergie et les secteurs qu'elle soutient, doit être toujours améliorée indépendamment des efforts actuellement déployés dans d'autres parties/CER de la région AO-AA-OI. En conséquence, l'orientation est nécessaire pour harmoniser l'approche par les Etats membres et éventuellement au niveau des CER.</p>							
Actions		Activités	Niveau d'exécution - CER, Etats membres	Principale agence d'exécution	Institutions de collaboration	Calendrier	Résultat – Indicateurs clés d'exécution
4.9.1	Appuyer le renforcement des capacités et le renforcement institutionnel pour l'intégration du genre et du changement climatique dans les projets d'énergie renouvelable	Définir des lignes directrices à adopter dans l'intégration du genre au niveau des initiatives du genre et du changement climatique	Etats membres/CER	Ministères chargés de l'énergie et du genre	CREEE/CER. Ministères chargés des femmes et du genre	2022	Intégration harmonisée du genre dans la planification nationale de l'énergie et du changement climatique
4.9.2	Soutenir la recherche basée sur preuves qui produit des données solides	Définir des lignes directrices pour la collecte des données de base qui couvrent la désagrégation du genre. Les lignes directrices seront ensuite adoptées au niveau des	CER	SADC/EAC/COI/COMESA	Ministères chargés de l'énergie et du plan, services utilitaires, pools d'électricité	2022 au plus tard	Données d'enquête de base avec des données désagrégées pour les

	désagrégées sur l'énergie, l'eau et les effets du changement climatique sur les femmes et autres groupes vulnérables.	Etats membres pour mise en œuvre. Ce qui peut être combiné avec le plan d'action 4.8.1 à la section 4.3.6					Etats membres et les CER.
4.9.3	Créer des mécanismes d'intégration ciblée pour les projets ER/EE focalisant le genre, par exemple, appels à propositions ciblant les projets dirigés par les femmes avec des avantages évidents	Etats membres et donateurs définissent des programmes qui ciblent l'application par les femmes, ou des projets ER/EE privilégiant les femmes, avec des avantages probants pour les femmes et les femmes handicapées	Etats membres/CER	Ministères chargés de l'énergie, et donateurs	Ministères chargés du genre. CER avec des bureaux du genre, CREEE	A partir de 2022	Mise en œuvre des projets dirigés par les femmes ou projets bénéficiant aux femmes et aux femmes handicapées.
4.9.4	Appuyer l'auto-génération pour les secteurs d'usages productifs à travers la génération distribuée/fixe	Formation des petits paysans ciblant les femmes, les hommes et les handicapés sur la génération de sa propre énergie pour la production, le traitement alimentaires et la réduction des pertes	Etats membres	Ministères chargés de l'énergie et de l'agriculture/sécurité alimentaire	Communauté des partenaires internationaux à la coopération	Tous les trois ans, à partir de 2023	Projets de génération distribuée à des fins de production agricole

4.9.5	Promouvoir la planification coordonnée de l'énergie, l'eau, la terre, l'agriculture et l'alimentation dans les Etats membres à travers des forums politiques des ministères concernés	Soutenir la région AO-AA-OI tout entière à avoir des forums ministériels sur l'énergie, l'eau, l'agriculture, et partant, fournir une orientation sur la planification collective et l'engagement à générer les données nécessaires dans ces secteurs à l'appui de la planification.	CER, Etats membres	Ministères chargés de l'énergie/terre/agriculture /alimentation	CREEE/CER	A partir de 2024	Réunions ministérielles trans-sectorielles dans chaque CER et planification collective de l'énergie, eau, agriculture, et sécurité alimentaire
-------	---	--	--------------------	---	-----------	------------------	--

5 STRATEGIE DE COMMUNICATION, DE VISIBILITE ET D'INFORMATION PUBLIQUE (CVPIS)

Si la communication est l'échange de l'information entre un expéditeur et un receveur; et la stratégie est le plan d'action qui détaille comment cette communication devrait être reçue afin d'atteindre un objectif à long terme; la CVPIS est la stratégie utilisée par une organisation pour atteindre son marché cible à travers divers types de communication. Elle comprend le message (ce qui doit être dit); le moyen (où il devrait être dit); et le destinataire (à qui le message est adressé). Ces trois éléments combinés permettent aux CER, aux institutions spécialisées de l'énergie et aux Etats membres de réaliser leurs objectifs ER/EE globaux.

5.1 Introduction

Chaque fois qu'une organisation s'embarque sur une stratégie CVPIS, il est important que les sources de la CVPIS et l'audience à laquelle la communication s'adresse, soient définies. Normalement, il y a un point focal pour l'exécution de la CVPIS qui fait le lien avec les parties prenantes qui constituent l'audience, mais toutes les parties prenantes peuvent être également des sources d'une certaine information particulière sur les activités de proximité qui devraient être communiquées. Dans ce cas, bien que le COMESA dirige et facilite la formulation de la REEESAP (AO-AA-OI), la CVPIS sera également exécutée conjointement par tous les cinq (5) CER (COMESA, EAC, IGAD, COI et SADC), tout en évoluant vers l'implication des Etats/pays membres. Par conséquent, les interventions stratégiques et plans d'action recommandés sont ciblés par tous les CER, Etats membres et parties prenantes. La CVPIS promeut l'interface et l'engagement entre les parties prenantes et consommateurs institutionnels, ainsi que les grands publics péri-urbains et urbains, tout en encourageant l'adoption des équipements ER, EE, et la cuisson et l'éclairage modernes.

5.2 Méthodologie

La formulation de la présente CVPIS se base sur les meilleures pratiques émanant des revues bibliographiques; la consultation des échantillons de CVPIS similaires formulées pour les CER de la région AO-AA-OI; les apports reçus durant les missions terrain dans les Etats membres et par des questionnaires; et un atelier tenu à Maurice du 17 au 18 juin 2019.

Les parties prenantes ont pu indiquer les fonctions de communication qui sont désirées aux niveaux des CER et des Etats membres; les capacités requises; et quelles informations et activités de proximité doivent être disséminées et communiquées.

5.3 Structure de la CVPIS

La présente CVPIS comprend les phases suivantes:

- Fixation des objectifs spécifiques et mesurables
- Définition des piliers stratégiques
- Définition des audiences cibles
- Elaboration des messages clés
- Détails des outils et canaux de communication qui permettront la réalisation des objectifs susvisés

- Définition des interventions et actions stratégiques.

5.4 Objectifs spécifiques de la CVPIS

Améliorer les fonctions de communication, particulièrement dans toutes les CER, étant donné qu'elles sont les principales organisations chargées de la coordination, de la formulation et de l'exécution de la REEESAP de la région (AO-AA-OI). Il est important de noter que l'appui aux Etats membres peut être échelonné par les CER sans porter préjudice au soutien pouvant être octroyé directement aux Etats membres. La CVPIS est centrale dans la promotion de l'échelonnement des activités liées à l'accès à l'électricité sur réseau et hors réseau, aux solutions de cuisson améliorées, à l'amélioration de l'efficacité de l'énergie et à la diversification du portefeuille d'ER.¹⁵⁴

Les objectifs spécifiques définis pour la CVPIS sont les suivants:

1. Renforcer les systèmes et pratiques de communication des CER et leurs institutions spécialisées de l'énergie (essentiellement, associations régionales des régulateurs, CREEE et pools d'électricité). La CVPIS devrait assurer des synergies avec ses homologues qui comprennent les Ministères des Etats membres chargés de l'énergie, les services utilitaires, les régulateurs nationaux et les associations régionales de l'énergie (REA) dans le contexte ER/EE.
2. Améliorer la sensibilisation du secteur public et du secteur privé, ainsi que comprendre les opportunités et les contraintes ER/EE, et les rôles et responsabilités des CER, de leurs institutions spécialisées de l'énergie, ainsi que des institutions similaires des Etats membres comme acteurs importants du secteur ER/EE.
3. Promouvoir l'emploi approprié des divers canaux de communication sur les aspects d'accès à l'énergie, essentiellement les initiatives ER/EE (passées, en cours et planifiées) conduites dans le cadre de la REEESAP (AO-AA-OI) et d'autres initiatives.
4. Promouvoir et maintenir des partenariats stratégiques avec des parties prenantes clés dans l'exécution de l'accès à l'énergie et des initiatives de publicité ER/EE de la REEESAP (AO-AA-OI).
5. Améliorer la préparation de l'information et le partage de la connaissance parmi tous les acteurs importants sur les aspects de l'énergie, du genre, du changement climatique et autres questions transversales et trans-sectorielles.
6. Améliorer les capacités en communication des Etats membres pour influencer l'exécution de la REEESAP (AO-AA-OI).

5.5 Résultats stratégiques de la CVPIS

Les résultats stratégiques attendus sont les suivants:

¹⁵⁴ Ethiopie: Evaluation rapide actualisée et analyse des écarts sur l'énergie durable pour tous (2013). Initiative du Secrétaire général des Nations Unies, p 38.

Résultat 1: Accès à l'information

Ce pilier existe pour sensibiliser sur l'utilisation de l'énergie renouvelable dans la région AO-AA-OI et les multiples avantages de l'énergie renouvelable à contribuer au mixage énergétique des Etats membres; à lutter contre la pauvreté énergétique; à contribuer aux initiatives liées au changement climatique.

Résultat 2: Structures rationalisées de communication

Ce pilier facilite l'échange et le partage de l'information, l'harmonisation des lois et normes, et la coordination des multiples parties prenantes dans le contexte ER/EE.

Résultat 3: Coopération parmi les Etats membres et les CER

Ce pilier encourage et promeut l'adoption ER/EE parmi les Etats membres, les CER et les pools d'électricité.

5.6 Activités en vue de réaliser les objectifs spécifiques fixés

Afin d'atteindre les objectifs spécifiés, les piliers stratégiques suivants sont reconnus. (Les trois piliers stratégiques de la CVPIS sont présentés ci-après):

1. **Pour renforcer les systèmes et pratiques de communication**, les activités suivantes seront menées:
 - a. Les CER doivent offrir un leadership efficace dans la création d'un marché propice de l'énergie pour permettre l'essor ER/EE;
 - b. Renforcer les relations entre les CER et leurs Etats membres;
 - c. Sensibiliser sur le lien énergie, changement climatique, environnement, alimentation et questions du genre; et
 - d. Mettre en place des mécanismes internes solides de partage de l'information et de la connaissance pour assurer que les parties prenantes clés développent une compréhension des questions liées à l'énergie renouvelable/efficacité de l'énergie.

2. **Pour améliorer la sensibilisation du secteur public et du secteur privé** sur les questions ER/EE, les activités ci-après sont prévues:
 - a. Sensibiliser sur les multiples avantages de l'intégration coordonnée des actions sur le genre, l'énergie et le climat parmi les décideurs et responsables politiques;
 - b. Faire le plaidoyer pour l'intégration coordonnée du genre et du climat dans tous les programmes régionaux et continentaux;
 - c. Collecter les matériels de campagne et de commercialisation ER/EE pour la sensibilisation;
 - d. Intensifier des programmes d'éducation publique par une combinaison des canaux multimédias, médias de masse et nouveaux médias;
 - e. Concevoir de simples messages dédiés à l'intention de toutes les parties prenantes ciblées; et
 - f. Disséminer largement tous les rapports clés, dans ce cas, de même que la REESAP (AO-AAO-O).

- 3. Pour promouvoir les divers canaux de communication** parmi les CER, Etats membres et d'autres parties prenantes clés du secteur ER/EE, les activités ci-après seront menées:
 - a. Renforcer l'attention des médias et les efforts de marketing, afin de démontrer le travail des CER, Etats membres, et CREEE dans le secteur;
 - b. Initier et participer aux activités régionales pouvant servir de leviers pour la diffusion de l'information; et
 - c. Assurer le suivi et être au diapason des évolutions ER/EE afin d'éviter des occasions manquées et la dissémination des messages incohérents.

 - 4. Pour développer et maintenir des partenariats avec les parties prenantes clés**, il est prévu les activités ci-après:
 - a. Maintenir le contact avec les partenaires clés, y compris les responsables politiques, régulateurs, exécutants, institutions financières, secteur privé et société civile du secteur;
 - b. Améliorer les relations avec les médias;
 - c. Prendre attache avec les consommateurs dans divers secteurs (résidentiels, commerciaux et industriels) en tant que parties prenantes dans l'accès à l'énergie propre et à l'efficacité de l'énergie;
 - d. Promouvoir l'engagement effectif de toutes les parties prenantes à l'exécution coordonnée des interventions et plans d'action stratégiques de la REEESAP (AO-AA-OI);
 - e. Promouvoir des mécanismes d'obligation redditionnelle parmi les CER, Etats membres et promoteurs des projets ER; et
 - f. Identifier les domaines de reproduction des projets ER/EE, avec les CER, Etats membres et CREEE.

 - 5. Pour améliorer le partage de l'information et de la connaissance**, les activités suivantes seront menées:
 - a. Etablir des plateformes de partage d'information et de connaissance entre les CER et institutions spécialisées de l'énergie et leurs homologues des Etats membres;
 - b. Exploiter les synergies avec ces institutions partenaires dans des événements spécifiques; et
 - c. Renforcer la sensibilisation des communautés locales sur les questions clés dans les plans développés liés à l'énergie, en utilisant des canaux de communication efficaces.

 - 6. Pour améliorer les capacités de communication des Etats membres** afin d'influencer la mise en œuvre de la REEESAP (AO-AA-OI), il est prévu les activités suivantes:
 - a. Echelonner les objectifs de la CVPIS aux Etats membres à travers les CER;
 - b. Les CER/CREEE devront appuyer le renforcement des fonctions de communication dans les organisations cohérentes des Etats membres;
-

- c. La retro-information aux CER et à leurs institutions spécialisées de l'énergie pour indiquer les évolutions de l'exécution de la REEESAP (AO-AA-OI); et
- d. Mettre en place un cadre consultatif pour le plaidoyer, l'information publique, l'éducation, le changement social et de comportement, le suivi des communications et l'évaluation.

5.7 Audiences ciblées et messages clés à disséminer

Ci-après, les audiences ciblées et les messages clés à l'intention des parties prenantes.

Partie prenante	Messages clés
Secrétariats des CER (unités de gestion des projets)	<ul style="list-style-type: none"> • Vous êtes les leaders dans l'adoption et l'exécution de la REEESAP (AO-AA-OI) et la définition de vos rôles et responsabilités est cruciale pour son succès. • L'harmonisation des lois et politiques ER/EE, dépend de vous. • La mobilisation des ressources et de l'assistance technique devrait commencer avec vous et peut également soutenir les Etats membres.
Institutions spécialisées de l'énergie des CER	<ul style="list-style-type: none"> • Vous avez le rôle de faire le plaidoyer pour l'exécution des initiatives ER/EE au niveau des CER.
Organes de prise de décisions des CER	<ul style="list-style-type: none"> • Vos décisions influencent la capacité à assurer et drainer des investissements d'ER. • Le lien entre la politique et la communication est important. • L'action d'intégrer le genre, l'énergie renouvelable et le changement climatique.
Ministères chargés de l'énergie/changement climatique/genre	<ul style="list-style-type: none"> • Vos conseils techniques influencent les décisions politiques et l'utilisation des technologies ER ainsi que l'adoption des équipements efficaces de l'énergie. • Le renforcement des capacités ER/EE est essentiel pour le développement national et l'intégration régionale. • Les atouts de l'intégration coordonnée du genre, de l'énergie et du changement climatique, sont importants pour lutter contre la pauvreté énergétique et réaliser l'efficacité de l'énergie et les ODD. • Les audits d'énergie des secteurs d'énergie renouvelable peuvent motiver une meilleure planification de l'énergie et du genre, vers une meilleure affectation des dotations budgétaires aux initiatives ER/EE et au changement climatique. • Une plus grande participation des femmes à la planification des ressources d'énergie. Chaines de valeur des Conseils et d'ER. • L'analyse genre des contributions déterminées nationalement, est essentielle. • Leçons apprises et études de cas. • L'énergie propre améliore la santé et les moyens d'existence.
Services utilitaires/régulateurs	<ul style="list-style-type: none"> • Définition des cadres réglementaires et exécution des projets d'ER propre peuvent être mieux réalisés en s'ouvrant aux acteurs du secteur privé. • Analyse genre ER/secteur de l'énergie. • Assurer le suivi des indicateurs sensibles au genre
Secteur privé	<ul style="list-style-type: none"> • Les associations ER sont essentielles pour la sécurité énergétique et le lobbying des politiques.

	<ul style="list-style-type: none"> • Il existe diverses opportunités le long des chaînes de valeur ER.
Groupes de réflexion et universités/CREEE/centres d'innovation	<ul style="list-style-type: none"> • La gestion de la connaissance ER/EE est importante. • L'élaboration de manuels et trousseaux de formation sur l'ER/EE dépend de vous. • La formation ER/EE dépend de vous. • Les prototypes ER/EE dépendent de vous. • Etudes de cas et leçons apprises. • Vous pouvez contribuer à l'accréditation des prestataires de services.
ONG/ organisations de la société civile	<ul style="list-style-type: none"> • Le lobbying des Etats membres pour l'énergie propre dépend de vous. • La sensibilisation ER/EE dépend de vous. • Les études de cas et leçons apprises peuvent être disséminées largement par vous. • Vous pouvez être des champions ER/EE à travers des projets de démonstration pour le renforcement du secteur privé. • L'énergie à usages productifs par tous les genres peut être promue par vous. • L'enquête de base sur des données solides de genre différenciées et l'élaboration d'indicateurs sont nécessaires. • Assurer le suivi des ODD liés à l'énergie et au genre. • L'analyse genre des contributions déterminées nationalement, est essentielle.
Donateurs et partenaires	<ul style="list-style-type: none"> • L'octroi du financement à risque ciblé de l'énergie renouvelable est requis par les promoteurs de projets pour financer des équipements pouvant appuyer le secteur privé et tous les genres. • L'appui à l'évaluation de l'impact des politiques ER/EE et de changement climatique, est requis. • L'analyse des contributions déterminées nationalement peut identifier là où le financement est nécessaire. • Outils pour la collecte des leçons apprises.
IFD, banques et institutions de micro-finance	<ul style="list-style-type: none"> • Des programmes novateurs de financement des projets ER/EE, sont requis.
Médias	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports ER/EE sur les initiatives et résultats positifs et négatifs émergents. • Rapports sur les histoires les plus significatives de changement ER/EE. • Prix médiatiques d'ER/EE. • Mémoires médiatiques sur l'ER/EE.
Grand public/bénéficiaires	<ul style="list-style-type: none"> • Atouts multiples des systèmes ER et équipements EE. • Réduire les factures suite à l'utilisation des équipements EE. • Leçons apprises et études de cas comme preuves.

5.8 Outils et canaux spécifiques de communication

Les canaux internes et externes de communication sont recommandés.

5.8.1 Outils et canaux internes de communication

Les canaux internes de communication recommandés comprennent:

- Rapports actualisés
- Réunions de revue annuelles telles que l'état d'harmonisation des lois, procédures et l'intégration coordonnée du genre, de l'énergie, du changement climatique et des questions de l'environnement
- Ateliers d'ER/EE
- Formation sur l'ER/EE, le genre, le changement climatique; le lien alimentation et autres questions trans-sectorielles
- Courrier électronique (envois en nombre)
- Bulletin d'information (électronique)
Bulletin d'information électronique (e-bulletin)
- Diffusions de SMS mobiles
- Médias sociaux tels que Twitter, LinkedIn, YouTube et Facebook
- Blogs et Vlogs
- Cyber-sites et webinars – actualiser et créer des cyber-sites des CER et des organisations des Etats membres ayant récemment adopté des lois, politiques, stratégies, plans d'action et autres études et rapports pertinents liés à l'ER/EE
- Portails d'ER/EE
- Intranet
- Panneaux d'affichage et mécanismes de retro-information
- Réunions du personnel
- WhatsApp/groupes télégramme de bureau

5.8.2 Outils et canaux externes de communication

Ces derniers ont été présentés sous les résultats stratégiques ci-après:

Résultat stratégique 1: Accès à l'information

- Utiliser les hubs d'information des CER, Etats membres, pools d'électricité
- Concevoir des prospectus, fiches d'information, magazines, dessins animés, bulletins d'information/e-bulletins d'information, documentaires ER/EE sur les histoires de changement significatif, panneaux d'affichage et vidéos
- Mener des campagnes de sensibilisation sur l'ER/EE à travers le théâtre, les jeux, les spectacles en tournée, les expositions et démonstrations
- Utiliser les médias écrits et électroniques, les radios nationales et communautaires
- Appuyer les concours de dissertation ER/EE
- Exposer aux foires agricoles, foires commerciales et foires solaires et de biogaz
- Rapports médiatiques et production de contenu ER/EE
- Appuyer les visites et tournées sur terrain et d'échange par les praticiens et journalistes
- Matériels de marque ER/EE
- Prix pour les rapports médiatiques ER/EE
- Actualiser les rapports présentés aux CER et Etats membres.

Résultat stratégique 2: Structures de communication rationalisées

- Encourager la création d'unités focales ER/EE au sein des Ministères. Les responsabilités comprennent les relations publiques et l'intégration des questions liées au genre, ER et changement climatique;
- Réunions du personnel - cadres supérieurs et chefs d'unités ER/EE;
- Ateliers nationaux et régionaux de dissémination;
- Réunions-déjeuners sur les domaines thématiques ER/EE avec intersection du genre, du changement climatique et des TIC;
- Interaction directe avec les parties prenantes clés; et
- Groupes de discussion avec les parties prenantes telles que les femmes, les handicapés, les déplacés internes, les réfugiés et autres bénéficiaires communautaires.

Résultat stratégique 3: Coopération entre les Etats membres et les CER

- Réunions de coordination
- Tables rondes de donateurs sur l'ER/EE
- Nouer des partenariats stratégiques avec des organisations, institutions universitaires et de recherche, et organisations de femmes ayant le même état d'esprit
- Projets ER/EE conjoints, recherches et documentation des études de cas et leçons apprises.

Les interventions et plans d'action identifiés pour la CVPIS, sont présentés au tableau 5.1.

Tableau 5.1. Interventions et plans d'action de la CVPIS

Intervention stratégique 1. Renforcement des systèmes et outils de communication dans les CER et Etats membres							
Actions		Activités	Niveau d'exécution - CER & Etats membres	Principale agence d'exécution	Institutions de collaboration	Calendrier	Indicateurs clés d'exécution
5.1.1	Renforcer les systèmes et pratiques de communication sur l'ER/EE dans les Etats membres et CER	Identifier et renforcer les systèmes et pratiques de communication	CER et Etats membres	Services de communication dans les institutions chargées de l'ER/EE dans les Etats membres et CER	Etats membres ou CER homologues	En cours	Systèmes de communication établis.
5.1.2	Appuyer les CER et Etats membres pour renforcer la couverture médiatique sur les questions d'ER/EE	Former les organes médiatiques sur les questions d'ER/EE	CER et Etats membres	Bureaux de communication des institutions chargées d'ER/EE dans les CER et Etats membres	Maisons des médias	En cours	Portée de couverture médiatique sur l'ER/EE. % des maisons des médias faisant rapport sur les questions d'ER/EE.
5.1.3	Appuyer les CER et Etats membres à sensibiliser les jeunes et les étudiants pour leur inclusion et participation aux projets et programmes d'ER/EE	Incorporer l'ER/EE dans les programmes	CER et Etats membres	Bureaux de communication des institutions chargées d'ER/EE dans les CER et Etats membres	Institutions universitaires et tertiaires	En cours	Nombre d'activités de proximité impliquant les jeunes et les étudiants. % de programmes se focalisant sur l'ER/EE
5.1.4	Soutenir les CER et Etats membres à renforcer l'implication et la participation des groupes de protection des consommateurs dans les questions d'ER/EE	Identifier les groupes de protection des consommateurs aux niveaux des CER et des Etats membres. Sensibiliser sur les aspects de protection	CER et Etats membres	Bureaux de communication des institutions chargées d'ER/EE dans les CER et Etats membres		En cours	Nombre de groupes de protection des consommateurs touchés et participant aux initiatives d'ER/EE Nombre d'initiatives de sensibilisation

		des consommateurs en rapport avec l'ER/EE					
5.1.5	Soutenir le partage amélioré d'information et de connaissance entre les experts en communication des CER et Etats membres chargés de l'exécution du projet de la REEESAP (AO-AA-OI)	Créer des plateformes pour le partage de l'information.	CER et Etats membres	Bureaux de communication des institutions chargées d'ER/EE dans les CER et Etats membres		En cours	Programmes d'information partagés parmi les parties prenantes d'ER/EE. Nombre de plateformes créées Nombre d'intervenants sur l'ER/EE. Nombre d'articles de journaux sur l'ER/EE Nombre d'entrées ER/EE sur Facebook.
5.1.6	Appuyer le suivi et l'évaluation améliorés de la communication et de la visibilité durant l'exécution du projet REEESAP (AO-AA-OI).	Créer des mécanismes de suivi & évaluation pour renforcer la communication et la visibilité.	CER	Division de la communication du COMESA	Bureaux des institutions responsables d'ER/EE dans les CER et Etats membres	En cours	Rapports de suivi & évaluation sur la REEESAP, en cours.
5.1.7	Soutenir le renforcement des organisations de femmes et experts en genre dans la sensibilisation sur la CVPIS.	Identifier les organisations de femmes et experts en genre pour la sensibilisation sur la CVPIS.	CER/Etats membres	Division de la communication du COMESA	Bureaux des institutions responsables d'ER/EE dans les CER et Etats membres	En cours	Nombre d'organisations de femmes soutenues Nombre d'experts en genre soutenus
5.1.8	Appuyer les interventions sensibles au genre se focalisant sur l'ER/EE	Identifier les interventions sensibles au genre se focalisant sur l'ER/EE	CER/Etats membres	Division de la communication du COMESA	Bureaux des institutions responsables d'ER/EE dans les CER et Etats membres	En cours	Langage sensible au genre, utilisé. Perspectives du genre et de tous les groupes

							vulnérables, incorporées. Nombre d'interventions en place pour aborder les normes du genre en rapport avec l'ER/EE. Opportunités équitables aux matériels/messages ER/EE.
5.1.9	Concevoir des programmes ciblés de proximité sur l'intégration du genre dans les initiatives portant sur l'énergie et le changement climatique	Identifier des programmes de proximité et sensibiliser sur les initiatives d'énergie et de changement climatique sensibles au genre	Niveau continental/CER/Etats membres	SADC/EAC/COI	Division de la communication des Ministères chargés de l'énergie, régulateurs des CER et des Etats membres	En cours à partir de 2022	Nombre de programmes de proximité ciblés
5.1.10	Identifier des modèles, guides, et entraîneurs femmes	Servir de guides et d'entraîneurs sur les questions d'ER/EE	Niveau continental/CER/Etats membres	SADC/EAC/COI	Ministères chargés de l'énergie & genre, régulateurs des CER et des Etats membres	En cours à partir de 2022	Nombre de modèles femmes identifiées. Nombre de guides femmes identifiés. Nombre d'entraîneurs femmes identifiées.
5.1.11	Soutenir le changement des normes sociales et du genre vers l'ER/EE	Identifier les normes sociales et du genre qui ont un impact négatif sur l'adoption d'ER/EE. Mener une évaluation de l'impact sur les normes sociales et du genre concernant l'adoption d'ER/EE	Niveau continental/CER/Etats membres	SADC/EAC/COI	Ministères chargés de l'énergie & genre, régulateurs des CER et des Etats membre s	En cours à partir de 2022	Connaissance accrue et changement des normes vers l'adoption d'ER/EE. Groupes vulnérables utilisant des sources alternatives d'énergie. Inclusion des personnes handicapées dans l'ER/EE,

							Evaluation de l'impact de la CVPIS.
5.1.12	Soutenir le plaidoyer régional et national sur l'ER/EE	Identifier les initiatives de plaidoyer régionales et nationales.	Niveau continental/CER/Etats membres	SADC/EAC/COI	Ministères chargés de l'énergie & genre, régulateurs des CER et des Etats membres	En cours à partir de 2022	Nombre d'activités de plaidoyer régionales et nationales aux niveaux des CER et des Etats membres
5.1.13	Appuyer le suivi médiatique de l'impact de la visibilité et de la communication.	Renforcement des capacités des praticiens médiatiques sur le suivi de l'impact de la visibilité et de la communication	Niveau continental/CER/Etats membres	SADC/EAC/COI	Division de la communication des Ministères chargés de l'énergie, régulateurs des CER/Etats membres	En cours à partir de 2022	Nombre d'organes médiatiques couvrant l'ER/EE. Nombre d'intervenants sur l'ER/EE. Nombre d'articles de journaux sur l'ER/EE. Nombre d'entrées sur Facebook concernant l'ER/EE.

6 PLAN D'EXECUTION, CADRE DE SUIVI & EVALUATION

6.1 Principes directeurs de mise en œuvre

La mise en œuvre de la REEESAP (OA-AA-OI) sera guidée par les principes suivants qui ont été adaptés à partir des Lignes directrices de la politique de la SADC, telles que présentées au tableau 6.1.

Tableau 6.1. Principes directeurs de la REEESAP (AO-AA-OI)

Responsabilité	Les Etats membres choisiront et mettront en œuvre les actions de la REEESAP (AO-AA-OI) jugées prioritaires dans leurs pays sur base de la motivation par la demande
Subsidiarité	La REEESAP (AO-AA-OI) sera exécutée aux niveaux les plus appropriés par les agences de la région et des Etats membres, tels que présentés sous les interventions et plans d'action stratégiques
Participation	Les institutions autres que les CER et les Etats membres peuvent proposer et participer à l'exécution des interventions de la REEESAP (AO-AA-OI). Ces institutions peuvent être le secteur public, le secteur privé, les universités ou partenaires au développement
Harmonisation et rationalisation	La REEESAP (AO-AA-OI) est censée promouvoir la cohérence et l'alignement des initiatives, objectifs et cibles nationaux, régionaux, continentaux et mondiaux,
Coordination	La REEESAP (AO-AA-OI) est censée promouvoir la planification transversale et trans-sectorielle aux niveaux des CER et des Etats membres.
Flexibilité	La REEESAP est ouverte aux amendements et révisions durant son exécution (jusqu'à 2030), pour mieux répondre aux circonstances changeantes.
Géométrie variable	Certains Etats membres peuvent évoluer plus rapidement avec la mise en œuvre de certaines activités lorsqu'ils ont un avantage comparatif ou ont placé une haute priorité et mobilisé des ressources. Ce qui est censé couvrir les disparités à travers les pays et les régions.
Meilleures pratiques	La REEESAP (AO-AA-OI) doit être exécutée sur base des meilleures pratiques, et en bénéficiant du partage des leçons apprises parmi les Etats membres et les CER.
Approche participative	Les parties prenantes cohérentes sont informées, consultées et impliquées pendant toute l'exécution de la REEESAP (AO-AA-OI) et durant la mise au point et la mise en œuvre des interventions et plans d'action des CER/Etats membres.
Viabilité	La REEESAP doit promouvoir l'appropriation, la sensibilisation, le renforcement des capacités et le développement institutionnel au niveau local, et est ancrée dans la participation active des Etats membres où les résultats sont les plus nécessaires,
Optimisation	La REEESAP doit faire le meilleur emploi des ressources financières disponibles, tout en priorisant des solutions 'à haut impact/à faibles

	coûts' et des actions de comparaison avec des mécanismes de financement les plus appropriés.
--	--

6.2 Cadre institutionnel de l'exécution de la REEESAP (AO-AA-OI)

Le cadre institutionnel proposé pour la mise en œuvre de la REEESAP (AO-AA-OI) est présenté dans la figure 6.1. Le COMESA a été le facilitateur durant la formulation de la REEESAP (AO-AA-OI) et l'on s'attend à ce qu'il dirige son exécution. Cependant, la mise en œuvre se fera par toutes les cinq CER (COMESA, EAC, IGAD, COI et SADC), appuyées par leurs institutions spécialisées de l'énergie dont notamment, RERA, REARESA, EREA, SAPP, EAPP, COI, CREEE (SACREEE, EACREEE, RCREEE).

Les CER dirigeront l'adoption de la REEESAP (AO-AA-OI) et les Etats membres mettront en œuvre les recommandations, selon le niveau de réalisation du statut de la stratégie et du plan d'action d'ER/EE. Le COMESA et d'autres CER dirigeront également la prise de contact avec les organes continentaux tels que la CUA, AFREC, AFSEC, AFRAC, et AFUR afin d'assurer l'harmonisation de la REEESAP (AO-AA-OI) avec d'autres initiatives continentales.

Les CER donneront l'orientation politique et dirigeront la mobilisation des ressources dans leurs domaines de compétence, appuyées par leurs institutions spécialisées de l'énergie (pools d'électricité, régulateurs, CREEE, organes de normalisation et organes d'accréditation), en liaison avec les Ministères de l'énergie, de l'environnement et autres secteurs des Etats membres. Par ailleurs, les CER dirigeront la mise en œuvre et l'harmonisation collectives des cadres politiques, des programmes collectifs de formation et la mise en place des systèmes régionaux d'information.

Les régulateurs de RERA/REARESA/EREA et la COI orienteront les interventions liées à la création, la mise en œuvre et le suivi des cadres réglementaires. Les CREEE ont émergé comme de solides partenaires potentiels dans l'exécution des interventions régionales, et dans l'appui des entités des Etats membres chargées de la mise en œuvre des initiatives ER/EE. Les CREEE peuvent soutenir l'exécution à tous les niveaux de l'ER/EE (sur réseau, hors réseau, cuisson, biocombustibles) par le truchement des points focaux de leurs Etats membres. Les pools d'électricité (EAPP/SAPP) continueront d'orienter leur implication dans les interventions régionales sur réseaux, avec l'appui des services utilitaires de leurs Etats membres.

Etant donné les initiatives sur lesquelles les CREEE se sont déjà embarqués, ils sont mieux positionnés pour soutenir les Etats membres à définir leurs plans d'action nationaux d'exécution et la transposition de la REEESAP (AO-AA-OI), soutenus par les institutions spécialisées de l'énergie d'autres CER. Les CREEE mobiliseront alors leurs points focaux nationaux à cette fin.

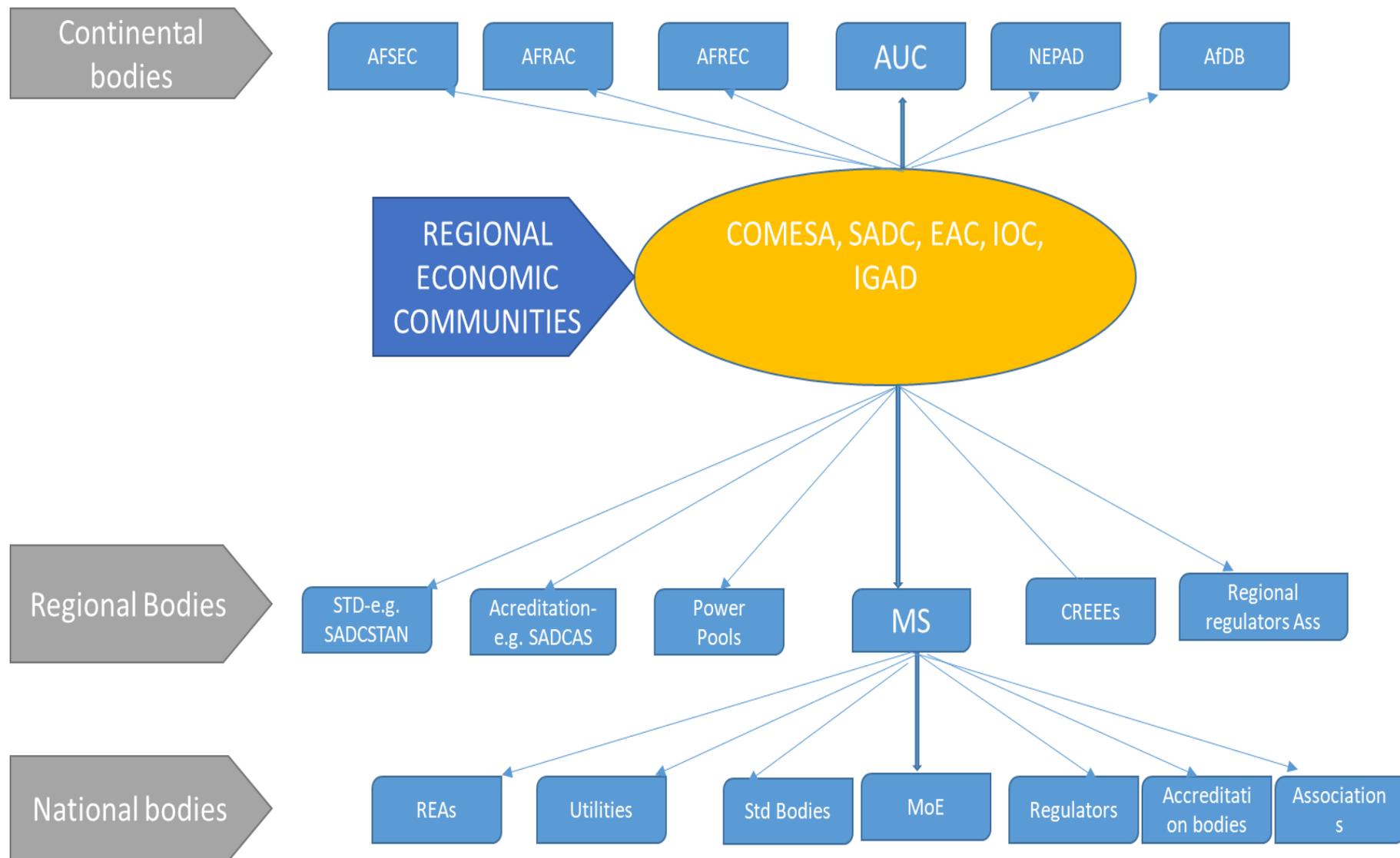


Figure 6.1. Les relations entre les cadres institutionnels pour la mise en œuvre

6.3 Mobilisation des ressources

6.3.1 Options de financement de la REEESAP (AO-AA-OI)

Le succès de l'exécution de la REEESAP dépendra de la disponibilité des ressources, particulièrement des ressources financières. Ces ressources seront requises pour la transposition de la REEESAP (AO-AA-OI) par les Etats membres, et aussi pour mettre en œuvre les initiatives au niveau régional et au niveau des Etats membres. Dans la mise en œuvre de la REEESAP (AO-AA-OI), les CER ont une grande capacité de mobilisation des ressources pour appuyer les interventions et plans d'action stratégiques stipulés ci-haut.

Les CER et les CREEE peuvent aider à la mobilisation de l'assistance des partenaires à la coopération et au développement, particulièrement en faveur des interventions et plans d'action mis en œuvre au niveau régional (tous les Etats membres ou géométrie variable). Les Etats membres ont la capacité de mobiliser leurs propres budgets pour certaines initiatives, mais aussi pour avoir accès au financement mondial, appuyer la création de programmes nationaux de financement et collaborer avec les institutions de financement. Les Etats membres peuvent approcher les partenaires internationaux à la coopération pour l'appui bilatéral des interventions qui sont spécifiques à leurs besoins et priorités.

Soit les partenaires internationaux à la coopération peuvent appuyer les Etats membres au niveau bilatéral, soit les Secrétariats des CER peuvent avoir une stratégie de financement coordonnée, en se servant de l'appui des partenaires à la coopération internationaux. D'autre part, un soutien peut être octroyé d'un Etat membre à l'autre à travers des échanges bilatéraux de savoir-faire et de technologies. Dans tous les cas, les Etats membres devraient démontrer leur engagement et appropriation en faisant une contribution à la formulation de leurs propres stratégies et plans d'action.

Il y a diversité d'instruments/sources de financement qu'on peut utiliser pour financer la mise en œuvre de la REEESAP. En conséquence, il sera important de conjuguer les sources et stratégies de financement avec des initiatives spécifiques de la REEESAP. Particulièrement, des mesures qui supposent le développement d'un environnement de facilitation (politiques, institutions, renforcement des capacités, systèmes d'information et planification), sont du ressort du financement des partenaires internationaux à la coopération par des subventions. Pour des actions de type projets, le financement du secteur public et du secteur privé peut être adopté. Le financement public sera une combinaison de budgets d'Etat, de subventions des partenaires internationaux à la coopération et de prêts. Les sources privées joueront un rôle de plus en plus important dans le financement des projets d'énergie propre lorsque l'environnement d'investissement est plus attrayant, sécurisé et mature.

Il existe diverses sources de financement que les promoteurs de projets peuvent obtenir avec la facilitation des CER et Etats membres en apportant l'appui nécessaire tel que les nantissements et lettres d'appui, et en créant des environnements politiques propices. Le rôle des banques multilatérales de développement est également central, particulièrement dans la conception, la préparation et l'exécution des projets. Outre l'application de leurs propres mécanismes de financement, ces institutions facilitent des projets d'énergie régionaux viables de grande envergure

en catalysant les fonds publics et privés et en mobilisant le financement concessionnel et novateur additionnel. Une autre source de financement pour ces projets est le financement du climat – en utilisant différents cadres tels que le Fonds mondial du climat.

Par ailleurs, les Etats membres et les CER peuvent créer des fonds d'investissement à but spécifique, particulièrement en faveur de petits projets (actuellement sans accès adéquat au financement, à cause de leurs coûts élevés de transaction) tout en impliquant les banques de développement nationales et régionales. Certaines banques régionales octroient déjà l'appui au développement, mais ces fonds doivent être mieux compris par les bénéficiaires cibles potentiels, outre leur viabilité à long terme.

Les procédures d'appel d'offres, particulièrement pour les projets ER, ont été innovantes quant à comment les garanties d'Etat et les investissements du secteur privé peuvent être utilisés pour réduire les coûts finaux de production de l'énergie. Une combinaison d'offres compétitives pour de grands projets ER (>5MW) et des tarifs connexes (par exemple, REFIT, GETFIT) pour les petits projets ER, a attiré les investissements du secteur privé vers les Etats membres, et devrait être explorée, le cas échéant, dans la mise en œuvre future du projet REEESAP.

Ce qu'il faut également mentionner, c'est l'utilisation des outils d'appel d'offre pour établir de nouveaux marchés pour les nouvelles technologies, surtout pour l'efficacité de l'énergie, et l'accès aux secteurs de l'énergie. Les gouvernements pourraient diriger la négociation/dialogue entre les acheteurs et les producteurs de ces types d'équipements afin d'introduire et accélérer leur adoption par les usagers finaux. Ces outils d'appel d'offres innovants renforceraient la confiance des producteurs, lesquels peuvent entrer sur ces nouveaux marchés et y adapter leurs technologies.

En résumé, la CER concernée aura la responsabilité de coordonner la mobilisation des ressources, entériner et donner son aval aux Etats membres pour assurer la mise en œuvre de la REEESAP (AO-AA-IOI). Les montants réels des ressources financières requises pour exécuter la REEESAP au niveau régional et au niveau des Etats membres, seront déterminés au cas par cas, étant donné qu'il faudra définir ensuite les actions identifiées sous forme de termes de référence.

6.3.2 Budget et programme de travail indicatifs

Le budget indicatif a été élaboré à partir des activités qui sont proposées sous les interventions et plans d'action stratégiques à la section 4.0. Les activités proposées comprennent la définition des lignes directrices qui peuvent être adoptées par tous les Etats membres et CER (le cas échéant), entreprendre un travail analytique qui peut formuler des recommandations aux CER et Etats membres, soutenir les études des Etats membres telles les études sur les coûts de services et études de base. De telles activités sont accompagnées par des ateliers de parties prenantes pour partager les conclusions avec les parties prenantes. L'hypothèse a été que la plupart des ateliers se tiendront au niveau de la région AO-AA-OI afin d'optimiser les coûts.

La formation/renforcement des capacités dans la budgétisation, comprend la préparation par les experts des matériels de formation et des coûts d'ateliers de formation à l'intention des participants sélectionnés des CER et Etats membres. D'autres services d'experts requis sont pour les rôles de consultation et de facilitation. Certaines des ressources seront employées pour la réalisation des

projets pilotes et l'établissement des systèmes d'information sur l'énergie – services d'experts et infrastructures. Des hypothèses ont été posées sur les coûts d'experts et d'ateliers sur la base des activités précédentes et des coûts réalistes. Le coût estimatif pour l'exécution des interventions de la REEESAP (EA-SA-IO) s'élève à près de 18 millions d'Euros (20 millions USD).

A partir de ce budget estimatif, une part importante de 30% sera affectée au renforcement des cadres politiques, juridiques, réglementaires et institutionnels, suite au coût des études sur les services. Le poste suivant est le renforcement des capacités, avec une part de près 25%, étant donné que les activités seront répétées durant la période, jusqu'à 2030. Les autres ont des parts allant de 12% à 3% du budget total. Le transfert de technologies et de savoir-faire, 12%, les questions transversales, 8%, la normalisation, l'accréditation, l'investissement et le financement de l'ER/EE, près de 7% pour les deux, et l'information, le plaidoyer et la sensibilisation, 3%.

Il est important de noter que ces chiffres peuvent changer au moment de l'élaboration des termes de référence des activités à entreprendre, selon les hypothèses pouvant être adoptées au moment de l'exécution.

Tableau 6.2. Budget indicatif de la mise en œuvre de la REEESAP (AO-AA-OI)

Interventions stratégiques	TOTAL
Processus d'approbation et d'adoption de la REEESAP (AO-AA-OI)	
Politiques et plans	€ 700,000.00
Cadres juridiques et réglementaires	€ 4,195,100.00
Cadres institutionnels	€ 539,400.00
Renforcement et harmonisation des cadres nationaux, régionaux et continentaux	€ 5,434,500.00
Normalisation et accréditation	€ 1,274,200.00
Investissement et financement d'ER/EE	€ 1,250,000.00
Savoir-faire technique et transfert	€ 2,223,500.00
Renforcement des capacités	€ 4,427,750.00
Information, plaidoyer et sensibilisation	€ 500,000.00
Questions transversales et trans-sectorielles	€ 1,570,000.00
Budget total	€ 16,679,950.00
Imprévus	€ 1,667,995.00
Total brut du budget estimatif	€ 18,347,945.00

Le programme de travail a stipulé à quelle période les actions et activités connexes seront entreprises jusqu'à 2030, ce qui est le calendrier adopté pour la REEESAP (EA-SA-IO). (Pour un programme de travail et un budget estimatif complet, voir l'annexe 8.5.)

Les actions qui sont plus faciles à entreprendre, qui ont déjà des ressources disponibles, commenceront bientôt après l'approbation de la REEESAP, qui est prévue pour la fin de 2020. On a pris le soin d'aligner l'engouement aux niveaux régionaux, telle l'adoption des tarifs reflétant

les coûts et l'adoption des lignes directrices régionales et continentales. La plupart des actions ont été placées dans les cinq premières années, à l'exception de celles qui continueront jusqu'à 2030 en tant qu'activités continues. Ainsi, les activités en cours sont flexibles en termes de quand elles peuvent éventuellement démarrer.

Pour que la formation requise maintienne la viabilité, elle doit être répétée trois à quatre fois durant la période allant à 2030. L'idée de placer les activités dans les cinq premières années, est de permettre la revue de la REESAP (AO-AA-OI) à mi-parcours à 2030, en basant la révision sur quelques résultats concrets des activités déjà entreprises. Un budget complet des activités et le plan de travail, se trouvent en annexe 8.4. Les hypothèses du budget sont également incluses dans la dernière colonne.

6.4 Suivi et évaluation

Toutes les CER sont invitées à mettre en place un système de suivi pour suivre la mise en œuvre des interventions et plans d'action de la REEESAP (AO-AA-OI), et vérifier si les objectifs stratégiques sont en train de se réaliser. Le cadre de suivi & évaluation a stipulé un système d'indicateurs que les CER peuvent utiliser à cette fin. Un système institutionnalisé de suivi & évaluation est requis, tel que:

- Nécessité d'établir une unité de suivi & évaluation (si elle n'existe pas encore), des ressources additionnelles et du développement des capacités spécifiques qui peuvent soutenir des processus viables de suivi et évaluation.
- Mettre en place une plateforme solide de données avec des informations mesurées pour soutenir les modifications futures de la REEESAP (AO-AA-OI) ainsi que la réorientation et la planification des futures interventions;
- Définir des procédures standardisées pour la collecte des données aux fins d'assurer la qualité des données;;
- Suggérer des activités d'évaluation pour évaluer l'exécution de la REEESAP (AO-AA-OI).
- Cadre harmonisé d'établissement de rapports sur le système de suivi & évaluation à l'appui de la prise de décisions.

Un tel système de suivi & évaluation consolidera les pratiques actuelles de suivi et évaluation déjà en place dans les CER et Etats membres. Par ailleurs, il s'associera au cadre de suivi mondial SE4ALL, qui propose une approche holistique pour assurer le suivi des progrès sur tous les trois objectifs de SE4ALL, assurant ainsi la fourniture des données les plus précises possibles à la communauté continentale et mondiale.

Les plans d'action des interventions de la REEESAP (AO-AA-OI), ont déjà stipulé les indicateurs clés d'exécution (KPI) qui seront suivis pour déterminer les progrès de l'exécution et des résultats connexes. Ci-après (tableau 6.3), une liste d'interventions, ce qu'il faut mesurer et les indicateurs proposés.

Tableau 6.3. Cadre de suivi & évaluation

Exécution de l'intervention stratégique	Ce qu'il faut mesurer	Indicateurs (mesurés et comparés à la base au début de l'exécution)
Politiques/stratégies d'ER/EE	<ul style="list-style-type: none"> • Formulation de politiques et stratégies nationales conformément à la REEESAP (AO-AA-OI) dans les Etats membres • Plans intégrés des ressources actualisés et complets élaborés dans les Etats membres 	<ul style="list-style-type: none"> • % d'Etats membres disposant des stratégies et plans d'action ciblés d'ER/EE • % d'Etats membres ayant des plans intégrés des ressources actualisés et complets

Exécution de l'intervention stratégique	Ce qu'il faut mesurer	Indicateurs (mesurés et comparés à la base au début de l'exécution)
Cadres juridiques/réglementaires d'ER/EE	<ul style="list-style-type: none"> • Cadre réglementaire harmonisé des mini/micro réseaux • Cadre harmonisé de la génération fixe et des facturations nettes • Coût des études d'enquêtes/études tarifaires conduites • Migration vers le mode d'acheteur unique ou d'acheteurs multiples • Accord d'achat d'électricité standardisé et harmonisé sur réseau ou hors réseau • Codes de réseaux harmonisés • Plafonnement des pertes de transmission et de distribution 	<ul style="list-style-type: none"> • Cadre régional et mise en œuvre du cadre par les Etats membres • % d'Etats membres ayant conduit des études sur les coûts de service dans les 3 dernières années, et adopté un modèle tarifaire harmonisé • % d'Etats membres ayant adopté MSMB/MBM • Cadre type d'accord d'achat d'électricité standardisé mis en œuvre par les Etats membres et % d'Etats membres utilisant l'accord d'achat d'électricité • Cadre type de code de réseau harmonisé mis en œuvre et % d'Etats membres utilisant le cadre • Règlements et cadre type pour la réduction des pertes de transmission et de distribution et % d'Etats membres ayant des pertes ciblées.
Cadres institutionnels	<ul style="list-style-type: none"> • Régulateurs régionaux d'énergie transformés en autorités • Mandats des entités régionales et budgets des Etats membres • Plateformes publiques-privées des programmes ER/EE • Organisation de pools pour les agences et associations d'ER/EE hors réseaux 	<ul style="list-style-type: none"> • % de régulateurs qui sont passés d'associations à autorités • Situation des protocoles d'accord IGMOU signés, statut légal des entités et allocation budgétaire en USD aux entités régionales • % d'Etats membres ayant des plateformes publiques et privées ainsi que les membres des plateformes et

Exécution de l'intervention stratégique	Ce qu'il faut mesurer	Indicateurs (mesurés et comparés à la base au début de l'exécution)
	<ul style="list-style-type: none"> • Plateformes AO-AA-OI et continentales et forums de partage d'information et d'expérience 	<ul style="list-style-type: none"> • réunions tenues. Statuts et Secrétariat de l'organisation. • Réunions programmés et agenda des objectifs aux niveaux continental et des CER
Normalisation et accréditation	<ul style="list-style-type: none"> • Normes définies et harmonisées et normes minimum (MEPS) à travers le continent ou au niveau des CER • Systèmes de suivi et mise en application des normes ER/EE et des normes minimum dans les Etats membres • Niveau d'adoption de l'essai, de l'inspection et de la certification par les organes d'évaluation de la conformité (CAB) • Système reconnu d'étiquetage des équipements ER/EE aux niveaux continental et des CER • Organes d'accréditation qualifiés à accréditer les organes d'évaluation de la conformité pour l'essai, l'inspection et la certification, y compris pour ISO 50001 • Système d'accréditation des prestataires de services en place aux niveaux continental et des CER. 	<ul style="list-style-type: none"> • Liste de normes et de normes minimum (MEPS) • Etats membres ayant des systèmes de suivi et de mise en application des normes minimum MEPS • Laboratoires accrédités pour l'essai, l'inspection et la certification • Etiquette et logo de l'énergie convenus, et % d'Etats membres ayant adopté l'étiquetage • Nombre d'organes d'accréditation de la région AO-AA-OI accréditant les organes d'évaluation de la conformité pour l'essai, l'inspection, et la certification et ISO 50001 • Liste des organes de certification des prestataires de services et prestataires de services accrédités par profession
Investissement et financement d'ER/EE	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'activités/programmes 	<ul style="list-style-type: none"> • Liste des projets ER/EE développés et financés

Exécution de l'intervention stratégique	Ce qu'il faut mesurer	Indicateurs (mesurés et comparés à la base au début de l'exécution)
	<p>ER/EE financés par les banques et institutions de financement du développement (IFD)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Financement fusionné du climat et autre financement ER/EE • Mécanisme de financement spécifique conçu pour les projets ER et EE 	<ul style="list-style-type: none"> • Financement du climat en USD obtenu pour les projets ER/EE • Mécanismes de financement et budget en USD mis en place pour les projets ER/EE
Savoir-faire technique	<ul style="list-style-type: none"> • Programmes régionaux pour la cartographie des ressources et l'évaluation de la capacité des réseaux • Programmes régionaux pour le partage des connaissances sur les technologies ER/EE • Rapports sur l'avancement et les applications de la technologie pour les mini/micro réseaux, réseaux informatisés, villes intelligentes, génération distribuée/fixe, récolte durable du bois pour la production du charbon • Documentation sur les protocoles d'essai • Système en place pour l'accréditation des prestataires de services 	<ul style="list-style-type: none"> • Documentation et rapports • Rapports analytiques • Documentation des protocoles et preuve d'application • Liste des centres d'excellence capables d'accréditer, et liste des professionnels accrédités
Renforcement des capacités sur l'ER/EE	<ul style="list-style-type: none"> • Programmes de formation pour la prévision des charges, la tarification et l'analyse des tarifs 	<ul style="list-style-type: none"> • Matériels de formation et liste d'experts formés et pratiquants, état de la prévision des charges et tarifs

Exécution de l'intervention stratégique	Ce qu'il faut mesurer	Indicateurs (mesurés et comparés à la base au début de l'exécution)
	<ul style="list-style-type: none"> • Normes minimum qualifiées pour l'accréditation de l'essai, l'inspection et la certification, y compris la certification ISO 50001 des équipements ER/EE. • Organes accrédités avec la portée ER/EE et assesseurs formés • Programmes de formation sur le développement des codes de réseaux et des plans intégrés des ressources • Prestataires de services compétents jusqu'au niveau d'accréditation (auditeurs d'énergie, gestionnaires, experts de mesurage & vérification, conception, installation et maintenance des projets ER) 	<ul style="list-style-type: none"> • reflétant les coûts dans les Etats membres • Matériel de formation et liste des OEC formés testant, inspectant/certifiant pour les normes minimum et ISO 50001 • % d'organes d'accréditation et leurs portées avec preuve d'accréditation • Modules de formation, preuve de formation et % d'Etats membres ayant adopté les codes de réseaux • Nombre de prestataires de services pour la pratique d'accréditation
Information, plaidoyer et sensibilisation	<ul style="list-style-type: none"> • Collecte et institutionnalisation des données au niveau des Etats membres • Systèmes d'information harmonisés de l'énergie aux niveaux continental, des Etats membres et des CER • Rapports annuels sur la performance d'ER/EE 	<ul style="list-style-type: none"> • % d'Etats membres ayant un système adopté et des études de base conduites • Existence de systèmes harmonisés d'information aux niveaux continental, des Etats membres et des CER • Rapports annuels
Interventions transversales et trans-sectorielles	<ul style="list-style-type: none"> • Programmes ciblant le genre et dirigés par les femmes, conçus et 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de programmes ER/EE dirigés par les femmes, réalisés par les Etats

Exécution de l'intervention stratégique	Ce qu'il faut mesurer	Indicateurs (mesurés et comparés à la base au début de l'exécution)
	<p>exécutés dans les CER et Etats membres</p> <ul style="list-style-type: none"> • Capacités d'auto-génération à des fins productives • Forums ministériels de l'énergie, l'eau, la terre et l'agriculture • Collecte de données et cadres de planification trans-sectoriels dans les Etats membres, les CER et au niveau continental 	<p>membres et au niveau de la région AO-AA-OI</p> <ul style="list-style-type: none"> • Capacité d'auto-génération à des fins productives (MW) • Forums sur le lien énergie-eau-alimentation constitués au niveau des CER et objectifs fixés pour les réunions • Systèmes de données pour les secteurs
<p>Communication, dissémination et sensibilisations</p>	<p>Existence de systèmes et pratiques de communication dans les CER et Etats membres</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Fonctions de communication renforcées dans les CER et Etats membres, et systèmes et outils des Etats membres pour la communication dans les CER et Etats membres • Preuve d'informations partagées et de dialogues des parties prenantes sur la formulation et l'exécution de la REEESAP (AO-AA-OI) et sur le développement du marché d'ER/EE en général

6.5 Plan d'évaluation

Le processus d'évaluation intègre des revues annuelles des progrès réalisés à travers les activités menées et la performance réalisée envers les cibles et objectifs qui sont fixés dans le cadre de la REEESAP (AO-AA-OI).

L'évaluation assurera une large perspective représentative sur les réalisations et les défis dans l'exécution des stratégies et du plan d'action de la REEESAP (AO-AA-OI), et permettra l'évaluation de l'adéquation de la stratégie adoptée, la réalisation des cibles fixées et la prise de toute mesure corrective, le cas échéant. L'évaluation devrait comprendre la formulation des recommandations pour les futures périodes de suivi. Par ailleurs, elle est censée guider la participation des parties prenantes à la mise en œuvre des actions de suivi de la REEESAP (AO-AA-OI) requises pour renforcer davantage la performance et les activités stratégiques.

En termes généraux, l'objet des activités d'évaluation est à deux volets:

- Contribuer à l'amélioration de l'efficacité et de la réalisation de la REEESAP (AO-AA-OI) en vue des objectifs stratégiques et de la Vision stipulée d'ici à 2030.
- Contribuer à l'alignement général des activités stratégiques de la REEESAP (AO-AA-OI) et s'assurer qu'elle demeure cohérente pour atteindre les objectifs au niveau des Etats membres, tout en étant également cohérente aux objectifs AO-AA-OI.

Durant l'évaluation annuelle de la REEESAP (AO-AA-OI), les CER passeront en revue les résultats réalisés durant la période courante de suivi par rapport aux cibles de base et aux progrès de l'année précédente sur les actions, en utilisant des indicateurs et jalons convenus. En outre, elle permettra d'identifier les actions requises pour l'année suivante.

6.6 Plan d'établissement de rapports

En utilisant les résultats du plan d'évaluation, toutes les CER concernées feront rapport bi-annuellement des progrès et de la performance envers la mise en œuvre de la REEESAP (AO-AA-OI) selon les informations collectées sur l'évaluation annuelle de l'exécution du Plan d'évaluation. Le présent rapport présente les progrès réalisés par rapport aux cibles et jalons fixés comparativement au statut de base présenté dans la section 2.0.

7 RÉFÉRENCES

- [1] AFDB, Environmental and Social Management Framework (ESMF) Zambia Renewable Energy Financing Framework: Scaling-Up Renewable Energy Program (SREP) Investment Plan for Kenya Draft May, 2011
- [2] Asami Miketa and Nawfal Saadi (IRENA) (2015), Africa Power Sector: Planning and Prospects for Renewable Energy Synthesis Report. IRENA.
- [3] Copenhagen centre on energy efficiency (2015). Accelerating energy efficiency: Initiatives and opportunities, Africa. Copenhagen Denmark
- [4] Darlan F. Martí, Growth Pole: renewable energy technologies. Chapter 4. Harnessing the potential of renewables: The case of energy access in rural areas. UNCTAD secretariat https://unctad.org/en/Docs/ditcted20092ch4_en.pdf
- [5] Dinkelman, T. (2011), “The effects of rural electrification on employment: new evidence from South Africa”, *The American Economic Review*, vol. 101/7, pp. 3078-3108.
- [6] Du Plessis W. Energy efficiency and the law: A multidisciplinary approach, p 7. *S Afr J Sci.* 2015; 111 (1/2), Art. #2013-0302, 8 pages. <http://dx.doi.org/10.17159/sajs.2015/20130302>
- [7] ECOWAs Energy Efficiency Policy Economic Community Of
- [8] ECREEE (ECOWAS Centre for Renewable Energy and Efficiency) (2015), Situation analysis of energy and gender issues in ECOWAS member states, ECREEE, Praia, Cape Verde.
Emanuele Taibi, Peter Journeay-Kaler & Andrea Bassi (2014) Renewable energy opportunities for Island tourism. IRENA
- [9] Emma Gordon (2018) The politics of renewable energy in east Africa 2018OIES Paper: EL 29
Energy efficiency program and activity plan Ethiopian energy authority
Ethiopian energy authority: General procedures for energy auditing
- [10] EUEI-PDF Kenya 2013 Project
- [11] Europe & Central Asia the World Bank Group 2015
- [12] Gauri Singh, Safiatou Alzouma Nouhou and Mohamed Youba Sokona (2015) Djibouti renewables readiness assessment. IRENA.
Global Status Report
- [13] Goodness C. Aye, Rangan Gupta and Peter Wanke, Energy efficiency drivers in South Africa: 1965-2014, University of Pretoria. Department of Economics working paper series
- [14] Hivos & Practical Action, Zambia: Energy Profile
- [15] IRENA (2019), Off-grid renewable energy solutions to expand electricity access: An opportunity not to be missed
- [16] IRENA 2018 Renewable energy auctions cases from Sub-Saharan Africa/
- [17] IRENA, OECD/IEA and REN21 (2018) Renewable energy policies in a time of transition

- [18] IRENA, Prospects for the African Power Sector Scenarios and Strategies for Africa Project IRENA, RE Opportunities for Island Tourism; Japan International Cooperation Agency (JICA) & the Institute of Energy Economics, Japan (IEEJ) (2013),
- [19] IRENA (2013) Southern African power pool: planning and prospects for renewable energy
IRENA (2013) Zambia renewables readiness assessment report
IRENA (2012) Electricity storage and renewables for Island power: a guide for decision makers
- [20] Kuungana Advisory Limited,(2018),Energy Africa – Zambia: Technical assistance to model and analyse the economic effects of fiscal policy options for off-grid technologies in Zambia final report. The UK department for international development
- [21] Manfred Hafner, Simone Tagliapietra, Giacomo Falchetta & Giovanni Occhiali Chapter 3: country-level analysis: power sector, energy resources, and policy context in renewables for energy access and sustainable development in east Africa (Book) see https://link.springer.com/chapter/10.1007/978-3-030-11735-1_3
- [22] Mapping of energy institutions and initiatives in Ethiopia
- [23] Master Plan report of wind and solar energy in the federal democratic republic of Ethiopia Hydro-China Corporation
- [24] Ministry of Water, Irrigation and Energy (2013)
- [25] Modernising building energy codes *to secure our global energy future* IEA/UNDP 2013
- [26] National electrification program 2.0: Integrated planning for universal access (2019),
- [27] OECD/IEA (2014) Capturing the multiple benefits of energy efficiency
OECD/IEA (2018) Perspectives for the energy transition: The role of energy efficiency
OECD/IEA, World Energy Outlook 2017
- [28] Power Africa (2018) Situation Analysis of gender and sustainable energy in the east African community, EACREEE Draft for review and comment
- [29] Professor Anthony D Owen (2016), Policy report on the electricity sector in Zambia. Freedom to create.
- [30] Professor Dr. Anton Eberhard, Wikus Kruger and Dennis Volk (2018) Renewable energy auctions cases from Sub-Saharan Africa
- [31] Regional energy efficiency policy recommendations: Latin America and the Caribbean 2014
- [32] Regional energy efficiency policy recommendations: Southeast Asia region 2014
- [33] Renewable energy regulatory capacity development: assessment of a net metering programme in Kenya. Volume 1: Main Report. March 2014
- [34] Renewable Energy: A Gender Perspective
- [35] Republic of Turkey: Institutional review of energy efficiency energy & extractives global practice
- [36] RL Angwe 23928042, Energy Efficiency: The Regulatory Framework for SADC and South Africa. Mini-Dissertation submitted in partial fulfillment of the requirements for the degree Magister Legum in Environmental Law and Governance at the Potchefstroom Campus of the North-West University. Supervisor: Prof W du Plessis November

- [37] Samson Yemane Hadush & Swetha Ravi Kumar Bhagwat (2019) A comparative study of renewable energy and electricity access policies and regulatory frameworks in the Indian ocean islands: The case of Mauritius, Seychelles, Madagascar and Comoros
- [38] Senay Habtezion (2013), Gender and energy gender and climate change training module 4 capacity development series Asia and the pacific
SNV Ethiopia, (2018) Review of policies and strategies related to the clean cooking sector in Ethiopia. Strengthening the enabling environment for clean cooking project, final report.
- [39] South Africa's standard offer model low carbon growth country studies program. Mitigating climate change through development
- [40] Stephen Heyns (Ed), Mitigating climate change through development implementing energy efficiency civil society view on sustainable and equitable transition to a low carbon and environmentally conscious energy future in South Africa Project 90 by 2030
- [41] Sustainable energy regulation and policymaking for Africa funded by the United Nations Industrial Development Organization (UNIDO) and the Renewable Energy and Energy Efficiency Partnership (REEEP).
- [42] The Energy Sector Management Assistance Program (ESMAP) 2015 Annual Report.
- [43] The study on energy efficiency in South Africa final report (2013).
- [44] The Study on Energy Efficiency in South Africa final report (2013) by Japan International Cooperation Agency
- [45] UNDP/UNEP Gender responsive national communications toolkit
Updated rapid assessment and gap analysis on Sustainable Energy for All (SE4All): The UN Secretary General initiative. Federal Democratic Republic of Ethiopia
- [46] Zambia, gender and energy mainstreaming strategy (2011 – 2013) Department of Energy, Ministry of Energy and Water Development, Zambia and ENERGIA, International Network on Gender and Sustainable Energy.

8 ANNEXES

Annexe 8.1 Liste des parties prenantes interrogées

PAYS	ORGANISATION	ACRONYME	NOM	ROLE
Égypte	Égypte Agence de régulation des services d'électricité et de la protection des consommateurs	Egypt ERA	Prof M.A.A Rahman	Président de l'exécutif
			Mme May Yousry	Ingénieur en planification
Égypte	Ministère de l'électricité et des Énergies renouvelables		Dr A Omran	Secrétaire adjoint
			Dr B.F Ahmed	Économiste en chef
			Mr R.M El Maghawry	
			Dr M.S El Din	Directeur
Égypte	Centre régional pour les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique	RCREEE	Dr A Badr	Directeur général
Kenya	La Commission de régulation de l'énergie est désormais rebaptisée Autorité de régulation de l'énergie et du pétrole		Dr F Nyangi	Directeur de la réglementation économique
			Mr G.Nyakiongora	Responsable de l'efficacité énergétique
			Mr F. Musonye	
			Mr I. Chirchir	
Kenya	Ministère de l'Énergie		Dr Eng J.K Njoroje	Secrétaire général
			Eng I. N. Kiva	Secrétaire à l'énergie renouvelable
			D.K Marangu	Directeur — Énergie renouvelable
Kenya	Service d'accréditation du Kenya	KENAS	Mr M. Chesia	Directeur général
			Mr A. Wakesa	Directeur adjoint de l'inspection et de la vérification
			Mr C. C. Ochogo	Agent préposé aux cas
Kenya	Bureau des normes du Kenya	KEBS	Mr Z. Mwatha	
Kenya	Société de développement géothermique	GDC	Dr G.Muia	
Ouganda	Centre de l'Afrique orientale pour les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique	EACREEE	Mr Michael Kiza	Expert en gestion du programme
			Prof M Okhure	Directeur exécutif par intérim
Ouganda	Ministère de l'Énergie et des minéraux		Mr W Wafula	Commissaire à l'énergie renouvelable

			Mr H Muyanja	Responsable/Agent de l'énergie (Département Énergie renouvelable)
			Mr U. L Kagwa	Agent/Responsable principal de l'énergie
			Mr A Tsongo	Agent de l'énergie (Département de l'efficacité énergétique et de la conservation de l'énergie)
Ouganda	Autorité de régulation de l'électricité	ERB	Mr P Kakeeto	Responsable de la conformité technique et du contrôle
Ouganda	Alliance nationale ougandaise pour les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique		Ms E.N Nyanzi	
Éthiopie	L'Association régionale des régulateurs de l'énergie pour l'Afrique orientale et australe	RAERESA	Mr. Getahun Moges	Directeur général
Éthiopie	Union Africaine	AU	Mr Atef Marzouk	Directeur par intérim, Infrastructure et énergie
Djibouti	Ministère de l'Énergie		Mr Gouled Mohamed	Directeur
Djibouti	Ministère de l'Énergie		Mr Houmed-gaba Omar Abdoukader	
Seychelles	Société d'énergie des Seychelles	SEC	Tony Imaduwa	Directeur général
	Société d'énergie des Seychelles	SEC	Cynthia Alexander	Administrateur principal pour les énergies renouvelables et la gestion de l'énergie
	Société d'énergie des Seychelles	SEC	Errol Renaud	
	Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et du changement climatique		Theodore Margret	Analyste principale en politique

	Bureau des normes des Seychelles	SBS	Patrick Marie	Responsable principal des instruments
	Bureau des normes des Seychelles	SBS	Herve Richemont	Météorologiste
	Bureau des normes des Seychelles	SBS	Elvis Nicette	Responsable de la certification et de la normalisation
	Éducation pour le développement durable		Lynndina Essack	Responsable principal de l'éducation
Botswana	Ministère de l'Énergie		Mr M Molosiwa	Responsable principal de l'énergie
			Mr G Motladi	Responsable principal de l'énergie
			Cyril Matshameko	Directeur Adjoint
Botswana	Bureau des normes du Botswana	BOBS	Mr Obonye Lopang — »	Responsable des normes d'ingénierie
			Lopang O. C	Chef des normes
			Mr Nana Ntiamoah	Ingénieur principal en électricité
			Mr Oarabile Ramatlakapela	Ingénieur principal en électricité
Botswana	Autorité de régulation de l'énergie du Botswana	BERA	Rose Nunu Seretse	Directeur général
Botswana	Secrétariat de la SADC — Division de l'énergie	SADC	Moses Ntlhamele	Division de l'eau
			Dumisani Mndzebele	Division de l'eau
			Dr Patrice Kabeya	Métrie
			Dr Faka Nsadisa	Métrie
Botswana	SADCAS-SADC, Système d'accréditation de la SADC	SADCAS-SADC	Mrs Maureen Mutasa	Directeur général
Namibie	Ministère des Mines et de l'Énergie		Mr Titus Abraham Hangula	Directeur Directeur de la Planification, de la Recherche
Namibie	Office de contrôle de l'électricité	ECB	Francois Robinson	Responsable des services de soutien à la réglementation
			Mathias Moyo	
			Charity Nsofu	Ingénieur principal de la qualité de l'offre

Namibie	Nampower		Grant Muller	Chef de la conception des projets
Namibia	Association régionale de réglementation de l'électricité		Samuel Innocent Mgweno	Responsable de projet COMESA-ESREM
Namibie	Institut national des normes		Nandaemua Maharero	
Namibie	SACREEE Centre pour les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique de la SADC		Ms Karin Reiss	UNIDO/SACREEE expert en énergie durable
			Asteria Markus	Assistant en Gestion de projet — EELA
Maurice	Ministère de l'Énergie et des Services publics		Mr D. Jahajeeah	Directeur par intérim des services techniques
			D Bekaroo	Ingénieur en chef par intérim
			N Seeburn	Ingénieur principal
			V Jumnaodoo	STM
Maurice	Office de gestion de l'efficacité énergétique		O sewtohul	Ingénieur principal de l'efficacité énergétique
Maurice	Office central de l'électricité	CEB	R.K. Dhununjoy	Planificateur principal par intérim
			Y Appasamy	Ingénieur principal (électricité, contrôle et instrumentation)
			M A Rujbally	Ingénieur en planification des systèmes
			Pramod Kokil	Ingénieur principal chargé de l'enregistrement, de la conformité et de la gestion de la demande
Maurice	Commission de l'océan Indien	COI	M. Mohammed J Mestre	Chef de programme
Maurice	Autorité de réglementation des services publics	URA	S Naiko	ingénieur électricien
			Ishad Hoolash	Agent responsable
			Marc Kwai Pun	

Maurice	Agence mauricienne pour les énergies renouvelables	MREA	Prof S Rughooputh	Directeur général
			K Dookayka	Responsable de la recherche
	Service d'accréditation de l'île Maurice	MAS	C Bheekhun	Gestionnaire de l'accréditation
			C Moioo	
Maurice	Affaires à l'île Maurice	BM	M Apaya	Energy & Env Coordinateur en charge de l'énergie et de l'environnement
Maurice	Bureau des normes de l'île Maurice	MSB	L.C. Bhujohory	Ingénieur en chef de l'unité
			F. Suhootoorah	Responsable du contrôle mécanique ou d'essai non destructif
Maurice	Ministère des Affaires étrangères — Division de l'intégration régionale		M D. Phokeer	Directeur de la Coopération
Afrique du Sud	Bureau des normes de l'Afrique du Sud	SABS	Mr Sabelo Hlatshwayo ;	Départements de l'électronique et de l'électroménager
Afrique du Sud	Délégation de l'Union européenne Pretoria	EU	AFONSO GALLEGOS Lidia	
			Darryn Allan	Responsable des Affaires politiques
Afrique du Sud	Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique	NEPAD Midrand	Mr Tichakunda Simbini	Expert en Infrastructure Énergétique
			Mr Benjamin Alobundu	
Afrique du Sud	Département de l'énergie — Producteur d'énergie indépendant	DOE IPP	Given Masuku	Ingénieur principal — Gestion des projets
	Régulateur national de l'énergie en Afrique du Sud	NERSA	Fiona Harrison	
Afrique du Sud	Énergie environnement Partenariat	EEP	Wim Jonker Klunne	Coordinateur en Chef

			Lauri Tuomaala	Chef du portefeuille et des finances
Afrique du Sud	Banque de développement de l'Afrique australe	DBSA	Tsitsi Musasike	Énergie, environnement et TIC
Afrique du Sud	South African National Accreditation System (SANAS)	SANAS	Thabo Chesalokile	Responsable des accréditations : Essais mécaniques et physiques, Laboratoires de vérification
Zimbabwe	Autorité de régulation du Zimbabwe	ZERA	Mr Mazambani Engineer Zaranyika Mr Samuel Ngoni	Directeur général par intérim
Zimbabwe	Département de la conservation de l'énergie et des ER		Mr. Barnabas Mangwende Mr. Manyundo Mr, Jonga Ms Mado	Directeur Adjoint
Zimbabwe	Association de normalisation du Zimbabwe	SAZ	Mrs. Eve Gadzikwa	Directeur général

Annexe 8.2 : Cadres juridiques et politiques en matière d'ER et d'EE pour la région AO-AA-OI

CADRES JURIDIQUES ET POLITIQUES EN MATIÈRE D'ER ET D'EE POUR LES PAYS DE LA SADC

Pays	Cadre juridique / politique	Analyse juridique /politique
Botswana	La vision du Botswana pour 2016	<ul style="list-style-type: none"> Reconnaît le rôle potentiel que l'énergie solaire et les autres énergies renouvelables peuvent jouer dans le bouquet énergétique par le biais de systèmes hors réseau.
	Le 11 ^e Plan national de développement (2017-2023)	<ul style="list-style-type: none"> A une orientation énergétique et cherche à développer une stratégie globale en matière d'énergies renouvelables dans le cadre de la création d'un environnement favorable pour attirer les investissements appropriés dans le secteur. Il reconnaît également le potentiel des énergies renouvelables pour répondre aux préoccupations du Botswana en matière de sécurité énergétique et pour atteindre ses objectifs en matière de changement climatique. Il reconnaît le potentiel des solutions hors réseau.
	La loi sur la réglementation de l'énergie du Botswana (2016)	<ul style="list-style-type: none"> Établie par l'Autorité de régulation de l'énergie du Botswana.
	La loi sur l'approvisionnement en électricité (1973, amendée en 2007)	<ul style="list-style-type: none"> Prévoit l'octroi de licences et le contrôle des entreprises en ce qui concerne la production et l'approvisionnement en électricité. Prévoit la participation du secteur privé en tant que producteur et fournisseur d'électricité indépendants. La loi prévoit également des allocations pour les services gouvernementaux et pour les producteurs qui fonctionnent avec une capacité inférieure à 25 kW.
	La politique énergétique nationale (2015)	<ul style="list-style-type: none"> Reconnaît l'importance de développer les sources d'énergies renouvelables telles que l'énergie solaire et le biogaz pour répondre aux besoins du pays en matière de sécurité énergétique. La politique encourage également les mesures d'efficacité énergétique dans tous les secteurs de l'économie. Elle vise à fournir un accès à 80 % et 60 % à l'ensemble du pays et aux zones rurales, respectivement, d'ici 2016
	La stratégie nationale d'efficacité énergétique	<ul style="list-style-type: none"> Elle vise une diminution de 25 % de la consommation totale d'énergie finale en 2023, par rapport à 2017, mais n'était pas encore finalisée en mi-2018.
	Le plan directeur de l'énergie du Botswana (1996, révisé en 2003)	<ul style="list-style-type: none"> Il identifie l'utilisation efficace des énergies renouvelables comme l'un des objectifs de l'électrification rurale.

		<ul style="list-style-type: none"> • Il décrit les initiatives gouvernementales qui comprennent l'énergie solaire, les solutions hors réseau, l'extension du réseau, la suppression des obstacles à l'investissement et la création de cadres institutionnels appropriés.¹⁵⁵.
	Les tarifs de rachat garantis pour les énergies renouvelables (REFiT)	<ul style="list-style-type: none"> • Encourage la participation du secteur privé à s'investir dans les technologies des énergies renouvelables
	Le programme d'électrification rurale basé sur les énergies renouvelables	<ul style="list-style-type: none"> • Cherche à réduire les émissions de dioxyde de carbone liées à l'énergie en adoptant dans les zones rurales des technologies renouvelables et à faible émission de gaz à effet de serre
	La stratégie pour l'énergie de la biomasse (2009)	<ul style="list-style-type: none"> • Identifie la demande en énergie de la biomasse, l'offre de biomasse ligneuse et non ligneuse, les interventions potentielles ainsi qu'une stratégie globale d'utilisation des ressources énergétiques de la biomasse.
Le cadre politique relatif au climat		
	Projet de politique de réponse face au changement climatique	<ul style="list-style-type: none"> • L'objectif est d'intégrer la durabilité et le changement climatique dans la planification du développement et, ce faisant, d'améliorer la résilience du Botswana et sa capacité à répondre aux impacts existants et anticipés du changement climatique. • La politique promeut également des voies et des approches de développement à faible émission de carbone qui contribuent de manière significative au développement socio-économique, à la protection de l'environnement, à l'éradication de la pauvreté et à la réduction des gaz à effet de serre (GES) de l'atmosphère.
	Les Contributions prévues déterminées au niveau national (INDC) (2015).	<ul style="list-style-type: none"> • Le Botswana cherche à réduire ses niveaux d'émission de 15 % d'ici 2030
RDC	Loi sur le secteur de l'électricité	<ul style="list-style-type: none"> • Les objectifs de cette loi comprennent la consolidation des lois relatives à la production, au transport, à la distribution, au commerce et à l'utilisation de l'électricité et la promotion de la concurrence dans le secteur, ainsi que la promotion de l'efficacité énergétique et d'une politique respectueuse de l'environnement. Elle vise également à accroître l'accès à l'énergie dans les zones rurales et dans les villes secondaires. La loi crée une Agence nationale d'électrification et un Fonds national d'électrification.

¹⁵⁵ <https://www.get-invest.eu/market-information/botswana/governmental-framework/>

Eswatini	Le cadre juridique/réglementaire sur les ER et l'EE	
	La loi sur l'électricité (2007)	<ul style="list-style-type: none"> • Prévoit des réformes et la consolidation de la loi qui régit la production, le transport, la distribution et la fourniture d'électricité. • La loi prévoit un Fonds d'électrification rurale (REF) qui est capitalisé par des prélèvements sur les ventes d'électricité. • Selon la Banque mondiale, « Il existe une possibilité importante d'améliorer l'accès des zones rurales grâce à des options renouvelables telles que les systèmes photovoltaïques solaires (...) ». ¹⁵⁶
	La loi sur la régulation de l'énergie (2007)	<ul style="list-style-type: none"> • Établit l'Autorité de régulation de l'énergie du Swaziland (SERA). • Elle donne mandat à l'autorité de régulation pour faire respecter les normes de conformité, approuver les tarifs, répondre aux préoccupations des consommateurs et promouvoir l'efficacité économique dans le secteur de l'énergie. • La loi encourage les développements dans le secteur libéralisé de l'énergie.
	La loi sur la compagnie d'électricité du Swaziland (2007)	<ul style="list-style-type: none"> • Prévoit la création de la compagnie d'électricité du Eswatini
	Le cadre politique pour les ER	
La politique énergétique nationale (2018)	<ul style="list-style-type: none"> • Les objectifs de la politique énergétique nationale sont d'améliorer l'emploi et de créer des emplois, de renforcer la sécurité de l'approvisionnement énergétique, de stimuler la croissance et le développement économiques et d'assurer la durabilité de l'environnement et de la santé. • La politique fixe un objectif de 50 % d'énergies renouvelables dans le mix énergétique. Cet objectif est conforme aux engagements pris dans le cadre de la CCNUCC et de l'initiative SE4ALL. • La politique soutient la création d'un fonds d'accès à l'électrification rurale visant à accélérer le rythme de l'électrification dans le pays ainsi que le soutien au secteur des énergies renouvelables. • La politique promeut les priorités de l'EE, en relation avec les bâtiments publics et commerciaux. Les principaux domaines d'intervention sont : le chauffage, la ventilation et les compresseurs ; l'efficacité de la mère ; l'efficacité des chaudières ; l'efficacité du traitement ; et l'irrigation. • La politique est progressive et identifie des questions transversales telles que l'énergie et le climat, l'énergie et le genre, et le genre et l'éducation. 	

¹⁵⁶ <http://documents.worldbank.org/curated/en/103841535772640382/pdf/Swaziland-ESwatini-PLR-final-08022018-08082018.pdf>

	<ul style="list-style-type: none"> • Les actions en faveur de l'égalité des sexes qu'elle a identifiées sont les suivantes : amélioration de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes ; établissement d'objectifs pour une participation équilibrée des hommes et des femmes ; et création et maintien de forums nationaux de parties prenantes et de communication promotionnelle. • Ses positions politiques sont les suivantes : le gouvernement encouragera la réduction de la pauvreté par le biais de la fourniture d'énergie et améliorera l'égalité des sexes dans le secteur de l'énergie.
La politique en faveur des producteurs indépendants d'électricité à partir de sources d'énergie renouvelable (2015)	<ul style="list-style-type: none"> • Cherche à attirer des promoteurs du secteur privé dans les systèmes de réseaux d'ER. Elle s'attaque aux obstacles au développement de la production d'électricité.
Le programme d'action « Énergie durable pour tous » d'Eswatini (Swaziland) (2014)	<ul style="list-style-type: none"> • Eswatini promeut les énergies renouvelables, comme le préconise l'initiative « Énergie durable pour tous » qui appelle à garantir l'accès à l'énergie et la sécurité de l'approvisionnement énergétique, qui est liée au développement à long terme d'un bouquet énergétique bien diversifié
La stratégie nationale de développement des biocarburants et le plan d'action (NBDSAP) (2008)	<ul style="list-style-type: none"> • Le NBDSAP a été développé pour étudier l'utilisation des biocarburants en remplacement des combustibles fossiles, et comme activité génératrice de revenus pour les agriculteurs ruraux.
Le plan directeur de l'énergie (2034)	<ul style="list-style-type: none"> • Couvre l'utilisation et la fourniture d'électricité et de combustibles primaires, qui comprennent les biocarburants, le pétrole, le charbon, la biomasse et le bois de chauffage. • Il fournit des conseils sur l'élaboration et l'évaluation de scénarios d'approvisionnement en énergie pour répondre à la future demande intérieure d'énergie, et décrit les voies de développement spécifiques à chaque secteur jusqu'en 2034
Document sur la libéralisation du marché de l'électricité	<ul style="list-style-type: none"> • Ce document reconnaît les acteurs tels que le ministère des Ressources naturelles et de l'Énergie, la compagnie d'électricité du Swaziland, la promotion des investissements du Swaziland, l'autorité de régulation de l'énergie du Swaziland et le ministère des Finances dans la libéralisation de l'électricité. • En outre, des organismes de délivrance de permis tels que l'Autorité environnementale du Swaziland et l'Autorité de gestion des terres sont reconnues.
Le cadre politique relatif au climat	
La politique nationale en matière de changement climatique (2016)	<ul style="list-style-type: none"> • Le plan d'action de la politique nationale sur le changement climatique vise à améliorer les questions énergétiques en augmentant l'efficacité énergétique et en répondant aux besoins énergétiques à partir de sources d'énergie diversifiées.

		<ul style="list-style-type: none"> • La politique reconnaît la nécessité de travailler avec les producteurs indépendants d'électricité (IPP) afin d'atteindre l'objectif. • La plupart des projets qui favorisent une plus grande suffisance en carburant dépendent largement des investissements étrangers.
	Les Contributions prévues déterminées au niveau national (INDC) (2015).	<ul style="list-style-type: none"> • Le Royaume d'Eswatini cherche à doubler la part des énergies renouvelables dans le bouquet énergétique national d'ici 2030. • Il cherche également à mettre en œuvre des technologies d'énergie renouvelable décentralisées à petite échelle pour les zones rurales et à réduire les pratiques non durables de récolte du bois.
Lesotho	Le cadre juridique/réglementaire sur les ER et l'EE	
	<ul style="list-style-type: none"> • La politique énergétique (2015-2025) 	<ul style="list-style-type: none"> • Favorise la participation des parties prenantes à la lutte contre « les effets du changement climatique et leurs causes par l'identification, l'intégration et la mise en œuvre de mesures d'adaptation et d'atténuation appropriées, tout en promouvant le développement durable ». • La politique vise à explorer les possibilités de développement à faible intensité de carbone aux niveaux nationaux et internationaux, afin de promouvoir l'utilisation durable des ressources. • La politique énergétique identifie les défis suivants : <ul style="list-style-type: none"> o La participation limitée du secteur privé local et des associations coopératives dans le secteur de l'énergie ; o Infrastructure de réseau inadapté et ancien pour le transport de l'électricité ; o Coordination insuffisante du secteur de l'énergie ; o Clarté limitée des responsabilités institutionnelles, ce qui entraîne une perte de responsabilité ; o programmes et activités limités en matière d'efficacité énergétique ; o une pénétration limitée des technologies et des services liés aux énergies renouvelables ; et o Accès limité au financement pour soutenir les infrastructures énergétiques . • La politique engage le gouvernement à améliorer l'accès aux services et technologies d'énergie renouvelable. • Les stratégies proposées comprennent : <ul style="list-style-type: none"> o La suppression progressive de l'utilisation de geysers électriques dans tous les bâtiments publics existants et l'introduction de systèmes de chauffage solaire de l'eau et de pompes à chaleur ; o obliger tous les nouveaux bâtiments publics qui ont besoin d'eau chaude à installer des chauffe-eau solaires ;

		<ul style="list-style-type: none"> o encourager le remplacement des geysers électriques par des chauffe-eau solaires dans les secteurs industriel, commercial, résidentiel et polyvalent ; o faciliter la création de sociétés de services énergétiques ruraux (RESCO) ; et o promouvoir l'application des technologies des énergies renouvelables aux activités génératrices de revenus. <ul style="list-style-type: none"> • Cette politique encourage l'efficacité énergétique dans le domaine de l'électricité dans tous les secteurs de l'économie en minimisant les pertes dans les processus énergétiques, en réduisant les importations d'énergie pour répondre à la demande, en introduisant un système de comptage et une structure tarifaire qui favoriseront l'efficacité énergétique et la gestion de la demande, et en décourageant l'utilisation de dispositifs à forte intensité énergétique tout en favorisant l'utilisation de technologies à haut rendement énergétique.
	Le plan national de développement stratégique (2012/13-2016/17)	<ul style="list-style-type: none"> • Rend explicite le potentiel de production d'énergie, basée sur des sources renouvelables sous réserve de ressources financières. • Le secteur de l'énergie est considéré comme une source de croissance économique, d'atténuation du changement climatique et, à terme, de revenus d'exportation.
	La politique en matière d'énergies renouvelables (2013)	<ul style="list-style-type: none"> • Cherche à renforcer la sécurité énergétique en réduisant la dépendance aux combustibles fossiles et à l'électricité importée. • Le pays cherche à ajouter 200 MW supplémentaires d'ici 2030 grâce à la production d'énergie renouvelable et à atteindre simultanément 75 % d'électrification des ménages, principalement grâce aux énergies renouvelables
Le cadre politique relatif au climat		
	La politique du Lesotho en matière de changement climatique (2017)	<ul style="list-style-type: none"> • Cherche à développer les sources d'énergie renouvelable et à accroître l'efficacité énergétique. • L'un des principes clés qui sous-tendent cette politique est basé sur la compréhension des besoins et des pratiques des différents secteurs économiques en matière de sources d'énergie et d'efficacité énergétique. • La politique a identifié plusieurs défis clés qui affectent le secteur de l'énergie, notamment <ul style="list-style-type: none"> o L'insuffisance des capacités institutionnelles, techniques et des ressources humaines ; o Un financement des investissements et un environnement favorable inadéquats pour renforcer les programmes d'énergies renouvelables et d'efficacité énergétique ; o un accès limité aux marchés pour accroître les investissements dans les énergies renouvelables ; o une forte dépendance à l'égard de l'énergie non durable de la biomasse pour le chauffage et la cuisson dans les zones rurales et les implications sur le changement climatique ;

		<ul style="list-style-type: none"> o l'accès insuffisant aux informations sur les dernières technologies disponibles en matière d'énergies renouvelables et d'efficacité énergétique et leur diffusion insuffisante ; o l'insuffisance des investissements du secteur privé dans les énergies renouvelables ; et • o Manque de données désagrégées sur les systèmes énergétiques du pays. • Elle propose de relever certains de ces défis par la promotion des énergies renouvelables telles que le solaire photovoltaïque, l'hydroélectricité, l'énergie éolienne et le biogaz ; et par la gestion de la demande et les systèmes d'efficacité énergétique tels que les cuisinières à haut rendement énergétique, l'éclairage public solaire et les chauffe-eau solaires.
	La stratégie nationale de mise en œuvre de la politique sur le changement climatique (2017)	<ul style="list-style-type: none"> • Soutient la mise en œuvre de la politique nationale en matière de changement climatique (2017). • Les objectifs de cette stratégie sont les suivants : <ul style="list-style-type: none"> o accroître la résilience du Lesotho aux impacts du changement climatique en réduisant les risques climatiques pour les populations, les écosystèmes et l'environnement bâti tout en restaurant et en assurant l'utilisation rationnelle et la protection des ressources naturelles ; o explorer les possibilités de développement à faible intensité de carbone, aux niveaux national et international, afin de promouvoir l'utilisation durable des ressources ; et o renforcer la gouvernance, les capacités institutionnelles et humaines, en permettant l'accès aux ressources technologiques et financières pour la mise en œuvre de la stratégie avec la participation égale des femmes, des hommes, des jeunes, des groupes vulnérables, de la société civile et du secteur privé. • Certaines de ses actions stratégiques visent à développer les sources d'énergie renouvelable, à accroître l'efficacité énergétique et à promouvoir la participation des femmes, des hommes, des jeunes et des groupes vulnérables. • La stratégie identifie l'énergie comme l'un des secteurs qui jouent un rôle de catalyseur dans la promotion de la transition vers des voies de développement à faible émission de carbone et une économie verte.
	Les Contributions prévues déterminées au niveau national (INDC) pour Lesotho (2017)	<ul style="list-style-type: none"> • Le Lesotho a pour objectif de réduire les émissions de GES du secteur énergétique en améliorant l'efficacité énergétique de 20 % d'ici 2020, de réduire les pertes de transmission et de distribution d'énergie entre 2015 et 2030 de 0,5 % par an et d'augmenter les sources d'énergie renouvelables de 200 MW d'ici 2020. • L'énergie solaire devrait contribuer à hauteur de 40 MW, l'énergie éolienne à hauteur de 35 MW et l'énergie hydraulique à hauteur de 125 MW d'ici 2025.
Cadre juridique/réglementaire sur les ER et l'EE		

Malawi	La loi sur l'électrification rurale (2004)	<ul style="list-style-type: none"> • Création du Fonds d'électrification rurale du Malawi • Le Fonds d'électrification rurale du Malawi a pour mandat de financer l'extension du réseau et l'électrification hors réseau et l'électrification rurale, ainsi que l'équipement des institutions publiques en systèmes solaires domestiques
	(b) Cadre politique en matière d'ER et d'EE	
	Le projet de politique énergétique nationale (2016)	<ul style="list-style-type: none"> • La politique énergétique nationale promeut l'accès à une énergie abordable, fiable, durable, efficace et moderne pour tous les Malawiens d'ici 2030. • Afin d'atteindre cet objectif, les ménages et les institutions sont encouragés à déplacer leur dépendance à l'égard de l'utilisation de la biomasse vers le gaz de pétrole liquide (GPL), le biogaz et le gaz naturel, comme principal combustible pour la cuisine et d'autres usages.
	La politique des tarifs de rachat (2012)	<ul style="list-style-type: none"> • Cherche à promouvoir les investissements dans les technologies des énergies renouvelables. • Cette politique reconnaît que le rendement maximal des centrales électriques peut être atteint par une exploitation prudente et efficace des centrales.
	La stratégie de croissance et de développement du Malawi (MGDS) (2006-2011)	<ul style="list-style-type: none"> • L'objectif général de la stratégie de croissance et de développement du Malawi est de « réduire la pauvreté par une croissance économique soutenue et le développement des infrastructures ». • La production et la fourniture d'énergie sont reconnues comme certains des domaines d'intervention qui peuvent mener à la réalisation de cet objectif
	La stratégie sur les énergies renouvelables (2017)	<ul style="list-style-type: none"> • Afin de réaliser la vision des énergies renouvelables au Malawi, la stratégie des énergies renouvelables identifie les énergies renouvelables à l'échelle du réseau, les mini-réseaux d'énergie propre, l'énergie solaire hors réseau et la bioénergie comme étant les principaux moteurs. • Le soutien du Groupe de partenariat pour les énergies renouvelables du Malawi (MREPG), de l'Agence des énergies renouvelables du Malawi (MREA), du Fonds d'électrification rurale, du financement et du soutien externe, et des responsables de l'énergie des districts est essentiel à la réalisation de cette vision.
	La stratégie pour l'énergie de la biomasse (2009)	<ul style="list-style-type: none"> • Cherche à promouvoir une utilisation efficace de l'énergie.
	Le cadre du producteur indépendant d'électricité (IPP) pour le Malawi (2017)	<ul style="list-style-type: none"> • Ce cadre pour les producteurs d'électricité indépendants (IPP) fournit des conseils aux parties intéressées qui cherchent à comprendre et à investir dans le secteur de l'électricité du Malawi. • Ce cadre IPP fournit des informations sur les rôles et les responsabilités, les structures et les processus qui sont pertinents pour les développeurs qui envisagent d'investir au Malawi.
Les Contributions prévues déterminées au niveau	<ul style="list-style-type: none"> • Le secteur de l'énergie est considéré comme l'un des principaux producteurs d'émissions de gaz à effet de serre au Malawi. 	

	national (INDC) pour le Malawi (2015)	<ul style="list-style-type: none"> La mise en œuvre d'activités d'atténuation inconditionnelles et conditionnelles, telles que les technologies et les investissements dans les énergies renouvelables, devrait permettre de réduire les émissions de 1,4 t de CO2e par habitant en 2010 à environ 0,7 à 0,8 t de CO2e par habitant en 2030.
	Le cadre politique relatif au climat	
	La politique de gestion du changement climatique au Malawi	<ul style="list-style-type: none"> La politique de gestion du changement climatique s'inspire de la section 13 (d) de la Constitution du Malawi (1995) qui soutient la gestion de « l'environnement de manière responsable afin de prévenir la dégradation de l'environnement, de fournir un cadre de vie et de travail sain au peuple du Malawi, d'accorder la pleine reconnaissance des droits des générations futures par le biais de la protection de l'environnement, de conserver et de renforcer la diversité biologique du Malawi ». Les objectifs de la politique sont les suivants : <ul style="list-style-type: none"> o gérer efficacement les impacts du changement climatique par des interventions qui renforcent et soutiennent la résilience sociale et écologique de tous les Malawiens ; et o Contribuer à la stabilisation des concentrations de gaz à effet de serre dans l'atmosphère à un niveau qui empêche toute interférence humaine dangereuse avec le système climatique dans un délai qui permette au développement social, économique et environnemental de se poursuivre de manière durable. o La politique encourage également la participation privée dans les ER.
	Le cadre juridique/réglementaire sur les ER et l'EE	
Mozambique	La loi sur l'électricité (1997)	<ul style="list-style-type: none"> Cherche à réglementer la production, la transmission, la distribution et la commercialisation de l'électricité. La loi a également ouvert un espace pour les opérateurs privés qui ne peuvent investir dans la chaîne de valeur qu'après avoir obtenu des contrats de concession, délivrés par le ministère des Ressources minérales et de l'Énergie.
	Le tarif de rachat (2014)	<ul style="list-style-type: none"> Promouvoir la production décentralisée d'électricité
	Le cadre politique en matière d'ER et d'EE	
	La stratégie pour le développement des énergies nouvelles et renouvelables (2011 - 2025)	<ul style="list-style-type: none"> Cherche à développer les ressources renouvelables nationales pour produire de l'électricité, diversifier le bouquet énergétique et préserver l'environnement. Le développement de petites centrales hydroélectriques de 125 MW ainsi que d'une centrale de 100 MW d'ici 2025 en est des exemples. Bien que la stratégie mentionne l'objectif d'utiliser le photovoltaïque solaire pour l'électrification hors réseau, aucun plan national concret d'électrification n'est actuellement en place pour

		<p>promouvoir le développement des ressources d'énergie renouvelable des applications sur réseau et hors réseau.</p> <ul style="list-style-type: none"> • La stratégie prévoit une exonération de la taxe à l'importation pour les équipements d'ER, une exonération de la TVA pour l'électrification rurale et les projets d'expansion, et une exonération de l'impôt sur les sociétés pour les entreprises qui investissent dans l'un ou l'autre de ces deux derniers. • Des recherches ont constaté que «le Mozambique n'a pas encore élaboré d'objectifs ou d'interventions spécifiques en matière d'efficacité énergétique». • Cependant, l'efficacité énergétique est démontrée par l'utilisation de cuisinières améliorées
	La politique énergétique (1998)	<ul style="list-style-type: none"> • Indique l'importance de fournir de l'énergie aux ménages et aux secteurs productifs en améliorant la gestion dans le secteur de l'électricité et en augmentant les exportations et l'efficacité. • Cette politique vise, entre autres, à : augmenter les options énergétiques disponibles pour la consommation des ménages ; assurer une meilleure efficacité dans l'utilisation de l'énergie ; et promouvoir le développement de technologies de conversion respectueuses de l'environnement, à savoir l'hydroélectricité, l'énergie solaire, l'énergie éolienne et la biomasse.
	La stratégie énergétique nationale (2014 - 2023)	<ul style="list-style-type: none"> • Cherche à répondre aux défis et aux opportunités dans le secteur de l'électricité. • Afin de réaliser cette vision, les principales interventions stratégiques identifiées par la stratégie comprennent la promotion de l'efficacité énergétique et l'établissement d'un tarif de rachat, entre autres
	La stratégie et le plan national d'électrification (2016).	<ul style="list-style-type: none"> • Promouvoir un accès universel accéléré à l'énergie au Mozambique d'ici 2030, grâce à des mini-réseaux
	La loi sur le partenariat public-privé de 2011	Il prévoit que les producteurs indépendants d'électricité IPP vendent directement l'électricité à EDM (la compagnie nationale d'électricité) et négocient les prix sur une base contractuelle.
Les politiques liées au climat		
	Changement climatique national — Stratégie d'adaptation et d'atténuation (2012)	<ul style="list-style-type: none"> • Ses objectifs spécifiques sont les suivants : (i) que le Mozambique devienne résilient aux impacts de la CC, en réduisant au minimum les risques climatiques pour les personnes et les biens, et en rétablissant et en assurant l'utilisation rationnelle et la protection du capital naturel et physique ; (ii) identifier et utiliser les possibilités de réduction des émissions de GES qui contribuent simultanément à l'utilisation durable des ressources naturelles et facilitent l'accès aux ressources financières et technologiques à des prix abordables, et réduisent la pollution et la dégradation de l'environnement, et favorisent un développement à faible intensité de carbone ; et (iii) renforcer les capacités institutionnelles et humaines, ainsi qu'explorer les possibilités d'accès aux ressources technologiques et financières pour la mise en œuvre de la stratégie nationale d'adaptation au changement climatique et d'atténuation de ses effets.

Namibie	Le cadre juridique/réglementaire sur les ER et l'EE	
	La loi sur les produits pétroliers et l'énergie (1990) et la loi sur le pétrole (exploration et production) (1991).	<ul style="list-style-type: none"> • Fournir le cadre pour le démarrage des activités de développement pétrolier dans le pays
	La loi sur l'électricité (2007)	<ul style="list-style-type: none"> • La Commission de contrôle de l'électricité est établie en vertu de la loi sur l'électricité. • La loi prévoit également les exigences et les conditions d'obtention des licences pour la fourniture d'électricité et les pouvoirs et obligations des titulaires de licences.
	La loi sur l'électricité (2016).	<ul style="list-style-type: none"> • Introduit diverses améliorations au cadre juridique de l'industrie de l'électricité et jette les bases d'un modèle de marché actualisé
	Le cadre politique en matière d'ER et d'EE	
La politique énergétique nationale (2017)	<ul style="list-style-type: none"> • La politique énergétique nationale reconnaît l'importance du développement du secteur énergétique du pays. • L'un de ses objectifs politiques est d'intégrer la planification énergétique dans toutes les activités de planification du développement national à tous les niveaux du gouvernement. • Elle met l'accent sur la découverte, le développement et l'utilisation bénéfique des diverses ressources énergétiques indigènes dont la Namibie est dotée. • La politique reconnaît les questions transversales telles que l'intégration des questions de genre, de la jeunesse et des personnes handicapées et l'autonomisation économique des groupes marginalisés par le biais de projets énergétiques. <p>Bonnes pratiques</p> <p>Intégration de la dimension de genre, des jeunes et des personnes handicapées</p> <p>La consommation d'énergie est universelle. Dans le même temps, les femmes jouent un rôle essentiel dans la fourniture de ressources énergétiques, en particulier dans le cadre domestique en Namibie rurale. Comme la biomasse ligneuse constitue la principale ressource énergétique utilisée pour la cuisine et le chauffage dans les ménages ruraux et urbains informels, les femmes sont souvent touchées de manière disproportionnée par les effets néfastes sur la santé de ses émissions polluantes. En revanche, s'il y avait accès à l'énergie moderne, le temps utilisé pour aller chercher du bois de chauffage peut être consacré à d'autres activités économiques.</p>	

		<p>Problèmes :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. La prédominance des femmes impliquées dans la collecte et l'utilisation du bois de chauffage les désavantage en termes d'opportunités économiques et les expose à des risques accrus pour leur santé ; 2. La participation des femmes, des jeunes et des personnes handicapées à la planification, à la gestion et à la fourniture de services énergétiques reste limitée ; 3. Les aspirations du gouvernement en matière d'équilibre entre les sexes dans le secteur de l'énergie ne sont pas encore satisfaites ; et 4. La capacité limitée de certains groupes de personnes à accéder à une énergie moderne et propre et à en avoir les moyens affecte leur possibilité de participer de manière significative à l'économie. <p>Objectif de la politique : Intégrer la participation des femmes, des jeunes et des personnes handicapées dans le secteur de l'énergie.</p> <p>Déclarations politiques P36 Intégration des questions de genre, des jeunes et des personnes handicapées</p> <p>Le gouvernement prend la résolution de :</p> <p>P36.a d'accroître la participation des femmes, des jeunes et des personnes handicapées dans tous les domaines du secteur de l'énergie</p> <p>P36.b promouvoir l'égalité et l'équité entre les sexes dans le secteur de l'énergie</p> <p>P36.c assurer la participation des femmes, des jeunes et des personnes handicapées à la formulation et à la mise en œuvre des interventions dans le domaine de l'énergie.</p>
	Le Livre blanc sur la politique énergétique (WPE) (1998)	<ul style="list-style-type: none"> • Contient des politiques spécifiques concernant les initiatives en matière d'énergies renouvelables.
	Le programme namibien pour les énergies renouvelables (NAMREP) (2005)	<ul style="list-style-type: none"> • Le programme a été conçu pour accroître l'accessibilité financière et l'accès aux services d'énergie renouvelable et pour accélérer le développement du marché des technologies d'énergie renouvelable en réduisant les obstacles existants, notamment la capacité humaine, les limites financières et techniques, la sensibilisation et d'autres limitations du marché.
	Le programme namibien pour les énergies renouvelables (NAMREP) (2007-2010)	<ul style="list-style-type: none"> • Cherche à supprimer les obstacles financiers, économiques, politiques et de sensibilisation du public à l'énergie solaire ainsi qu'aux autres sources d'énergie renouvelable.

	Le plan directeur pour l'énergie hors réseau (2007)	<ul style="list-style-type: none"> • Fournit un cadre pour l'électrification hors réseau. • Malgré ces plans, l'accès à l'énergie, en particulier dans de nombreuses zones rurales du pays, reste faible, mais la question d'un meilleur accès aux énergies modernes telles que l'électricité est et reste une priorité nationale.
	Le cadre politique relatif au climat	
	Politique de la Namibie en matière de changement climatique (2010)	<ul style="list-style-type: none"> • Elle fournit le cadre juridique et la stratégie nationale globale pour le développement, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des activités d'atténuation et d'adaptation au changement climatique. • Elle encourage le renforcement des synergies entre les secteurs et les parties prenantes pour des réponses efficaces et efficaces d'atténuation et d'adaptation au changement climatique en Namibie. • Elle facilite l'identification des stratégies et des actions sectorielles et transversales en matière de changement climatique à mettre en œuvre pour réduire les risques globaux de la Namibie, ainsi que les risques des groupes et des secteurs les plus vulnérables. • Elle fournit une base juridique pour la mobilisation des ressources en vue de l'adaptation au changement climatique et de l'atténuation de ses effets.
	Les Contributions prévues déterminées au niveau national (INDC) pour la Namibie (2015)	<ul style="list-style-type: none"> • La Namibie vise de réduire environ 89 % de ses émissions de GES d'ici 2030, comme le montrent ses INDC. • La réduction des émissions de GES prévue d'ici à 2030 est de 20 000 Gg d'équivalent CO₂, y compris la séquestration dans le secteur de l'agriculture, des forêts et des autres utilisations des terres.
Afrique du Sud	Le cadre juridique/réglementaire sur les ER et l'EE	
	Le Livre blanc sur la politique énergétique (1998)	<ul style="list-style-type: none"> • Elle appelle à la mise en place d'un bouquet énergétique plus durable en développant le potentiel d'énergie renouvelable du pays. • Elle décrit également les défis en matière d'offre et de demande d'énergie
	Le Livre blanc sur les énergies renouvelables (2003) a été révisé en 2011	<ul style="list-style-type: none"> • Le Livre blanc sur les énergies renouvelables (2003) a été révisé en 2011
	La loi nationale sur l'énergie (2008).	<ul style="list-style-type: none"> • Elle traite de la sécurité de l'approvisionnement en énergie, de l'optimisation et de l'utilisation de la production d'énergie et de la planification énergétique intégrée. • La loi soutient la mise en œuvre de mesures d'efficacité énergétique qui portent sur les niveaux minimums d'efficacité énergétique dans chaque secteur de l'économie ; les étapes et procédures nécessaires à l'application des technologies et procédures d'efficacité énergétique ; et les mesures d'étiquetage des appareils et dispositifs ménagers et des véhicules à moteur, indiquant leurs niveaux d'efficacité énergétique.

	<ul style="list-style-type: none"> • Il crée l'Institut national sud-africain de développement énergétique qui a pour mandat d'effectuer des recherches en relation avec le développement énergétique.
La loi 4 de 2006 sur la réglementation de l'électricité	<ul style="list-style-type: none"> • Elle promeut l'efficacité énergétique dans les bâtiments commerciaux tels que les bureaux, les hôtels et l'industrie hôtelière, les logements des employés dans les mines, les raffineries et les centrales électriques. • La loi a introduit des obligations de gestion de l'efficacité énergétique du côté de la demande (EEDSM) pour les titulaires de licences de production d'électricité.
La stratégie nationale d'efficacité énergétique et la gestion axée vers la demande GAD (2005)	<ul style="list-style-type: none"> • La stratégie nationale d'efficacité énergétique qui a été révisée en 2008 et 2012 visait à améliorer l'efficacité énergétique de 12 % d'ici 2015, l'année 2000 étant l'année de référence. • Ses objectifs sont les suivants : 15 % dans l'industrie et l'exploitation minière, 15 % dans les bâtiments commerciaux et publics, 10 % dans le secteur résidentiel et 9 % dans le secteur des transports. • La politique prévoit les rôles et les responsabilités de l'organisme de réglementation en ce qui concerne les interventions en matière d'EE/GAD • Elle prévoit une « planification intégrée des ressources » (PIR) qui comprend une norme de ressources pour l'EE ; un cadre pour une incitation financière basée sur les tarifs (l'offre standard) nécessaires pour stimuler l'EE ; une structure de gouvernance pour le modèle d'offre standard pour le financement des interventions d'EE/GAD y compris les rôles et responsabilités respectifs des différents acteurs ; une certitude réglementaire concernant la portée et l'étendue des incitations financières basées sur les tarifs pour l'EE/DSM ; et un cadre pour la fixation des objectifs relatifs aux diverses interventions d'EE/GAD dans les secteurs domestique, commercial et industriel
Le plan d'action national pour l'efficacité énergétique	<ul style="list-style-type: none"> • Le plan d'action promeut l'EE comme le « premier carburant » pour une croissance économique équilibrée, socialement inclusive et écologiquement durable, pour la création d'emplois et pour les innovations technologiques de pointe dans toute la région. • Il exige des municipalités qu'elles soumettent des stratégies d'EE alignées sur les stratégies provinciales. • Il promeut les systèmes de gestion de l'énergie (EnMS), les audits énergétiques, les Normes minimales de performance énergétique MEPS pour les moteurs électriques industriels, les normes minimales de conception des chaudières industrielles et les normes d'EE des véhicules.
Le règlement sur les nouvelles capacités de production (2015)	<ul style="list-style-type: none"> • Établir des règles et des lignes directrices applicables à la mise en place d'un programme d'appel d'offres PPI et à l'acquisition d'un PPI pour de nouvelles capacités de production de charbon, de gaz et d'énergies renouvelables. • Il facilite le traitement équitable et la non-discrimination entre les PPI et l'acheteur de l'énergie.

	<ul style="list-style-type: none"> Le règlement est donc l'épine dorsale juridique du programme d'achat de producteurs indépendants d'énergie renouvelable (REIPPPP).
Programme d'approvisionnement des producteurs indépendants d'énergie renouvelable de l'Afrique du Sud (REIPPPP) (2011)	<ul style="list-style-type: none"> Remplace le mécanisme de tarif de rachat en 2011 et consiste en plusieurs appels d'offres spécifiques à une technologie pour les énergies renouvelables
La Planification intégrée des ressources » (PIR) (2010-2030)	<ul style="list-style-type: none"> Promouvoir l'énergie propre, l'efficacité énergétique et la sécurité énergétique. La PIR prévoit de nouvelles capacités de production d'électricité, y compris le calendrier et les quantités de sources d'électricité. Il vise à doubler la capacité de production d'électricité en adoptant un bouquet énergétique diversifié qui comprend principalement le charbon, le gaz, le nucléaire et les énergies renouvelables. - La PIR encourage une forte dépendance aux technologies des énergies renouvelables. Par exemple, 42 % de toute la capacité ajoutée d'ici 2030 devrait provenir des énergies renouvelables, soit l'équivalent de 17 800 MW (contre 9 600 MW d'augmentation prévue de la capacité nucléaire du pays).
La stratégie d'électrification des nouveaux ménages (NHES) (2013)	<ul style="list-style-type: none"> La NHES cible 300 000 foyers ruraux avec une électrification hors réseau par des installations solaires et des technologies d'ER non connectées au réseau, comme les mini-réseaux ou les systèmes hybrides. La NHES est alignée sur les objectifs de l'initiative SE4All des Nations unies
Le plan de développement national 2030 (2013)	<ul style="list-style-type: none"> Prévoit un plan à long terme pour éliminer la pauvreté et réduire les inégalités en Afrique du Sud d'ici 2030. Le plan prévoit d'améliorer les infrastructures énergétiques de manière durable, d'augmenter les investissements dans l'efficacité énergétique, de réduire les émissions de carbone en diversifiant le bouquet énergétique et de fournir au moins 20 GW d'énergie renouvelable d'ici 2030
La stratégie industrielle en matière de biocarburants (2007)	<ul style="list-style-type: none"> La stratégie industrielle pour les biocarburants vise à assurer le développement durable de l'industrie des biocarburants.
Le règlement obligatoire sur les mélanges de biocarburants (2012)	<ul style="list-style-type: none"> Promeut le mélange obligatoire de bioéthanol (2 - 10 %) et de biodiesel (> 5 %) d'ici octobre 2015.
(b) Les politiques liées au changement climatique	

<p>Livre blanc sur la réponse nationale au changement climatique en Afrique du Sud</p>	<ul style="list-style-type: none"> • L'objectif du livre blanc est de « renforcer la résilience climatique du pays, de son économie et de sa population et de gérer la transition vers une économie et une société à faibles émissions de carbone, résistantes au climat, équitables et compétitives sur le plan international, de manière à répondre simultanément aux priorités nationales primordiales de l'Afrique du Sud en matière de développement durable, de création d'emplois, d'amélioration de la santé publique et environnementale, d'éradication de la pauvreté et d'égalité sociale ». • Le livre blanc reconnaît que la majorité des émissions proviennent de l'approvisionnement en énergie, en particulier du traitement des minerais et des processus industriels. • Le livre blanc promeut l'efficacité énergétique en termes de passage à des options de production d'électricité à faible teneur en carbone, d'augmentation significative des applications de l'efficacité énergétique, en particulier l'efficacité énergétique industrielle et l'efficacité énergétique dans les bâtiments publics, commerciaux et résidentiels, ainsi que dans les transports, et de promotion des interventions liées aux transports, y compris les transferts modaux de transport comme la route vers le rail, les transports privés vers les transports publics et les passages à des véhicules alternatifs tels que les véhicules électriques et hybrides et les carburants à faible teneur en carbone. • Il promeut le programme phare sur les énergies renouvelables, le programme phare sur l'efficacité énergétique et la gestion de la demande d'énergie, le programme phare sur les transports, le programme phare sur la gestion des déchets, le programme phare sur le captage et la séquestration du carbone et le programme phare sur la recherche en matière d'adaptation.
<p>Projet de loi sur le changement climatique</p>	<p>Ses objectifs sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Fournir une réponse coordonnée et intégrée au changement climatique et à ses impacts par toutes les sphères du gouvernement, conformément aux principes de la gouvernance d'entreprise ; • Assurer la gestion efficace des impacts inévitables du changement climatique en améliorant la capacité d'adaptation, en renforçant la résilience et en réduisant la vulnérabilité au changement climatique, en vue de renforcer la résilience sociale, économique et environnementale et de mettre en place une réponse d'adaptation nationale adéquate dans le contexte de la réponse au changement climatique mondial ; et • apporter une contribution équitable à l'effort mondial visant à stabiliser les concentrations de gaz à effet de serre dans l'atmosphère à un niveau qui évite toute interférence anthropique dangereuse avec le système climatique, dans un délai et d'une manière qui permettent au développement économique, social, environnemental et de l'emploi de se dérouler de manière durable.

	Les Contributions prévues déterminées au niveau national (INDC) pour l'Afrique du Sud (2015)	<ul style="list-style-type: none"> • L'Afrique du Sud cherche à réduire ses émissions de dioxyde de carbone, telles que définies dans la politique nationale, entre 2025 et 2030, de 398 à 614 Mt. • L'efficacité des mesures d'atténuation sera mesurée par rapport à l'objectif de réduction des émissions.
Tanzanie		
Zambie	Le cadre juridique/réglementaire sur les ER et l'EE	
	La Vision 2030 (2006)	<ul style="list-style-type: none"> • Plaide pour la réalisation de l'accès universel à une énergie propre, fiable et abordable au coût total économique, financier, social et environnemental le plus bas, conformément aux objectifs nationaux de développement d'ici 2030.
	La stratégie nationale de l'énergie (SNE) (2009-2030)	<ul style="list-style-type: none"> • Elle a fixé des objectifs pour la couverture des ménages et les différents modes et combinaisons d'énergie de l'électrification rurale qui comprennent les mini-réseaux, l'extension du réseau, l'hydroélectricité et les interconnexions au Pool énergétique de l'Afrique australe (SAPP).
	Stratégie et feuille de route de la réforme de l'industrie de l'approvisionnement en électricité (ESI) 2014–2025	<ul style="list-style-type: none"> • Il vise à créer une ESI financièrement saine en Tanzanie par l'augmentation des investissements du secteur privé et du secteur public, l'amélioration des niveaux de connexion et d'accès à l'électricité, l'utilisation de diverses ressources énergétiques pour la production d'électricité et le renforcement de l'accessibilité et de la fiabilité de l'approvisionnement en électricité.
	La politique énergétique nationale (2008)	<ul style="list-style-type: none"> • A libéralisé le secteur de l'électricité en ouvrant tous les segments du marché aux opérateurs privés. Elle identifie les mesures qui garantissent l'intégration de la dimension de genre dans tous les programmes d'accès à l'énergie. Elle identifie les femmes comme bénéficiaires, fournisseurs d'énergie et entrepreneurs.
	La loi sur l'électricité, 2008	<ul style="list-style-type: none"> • La loi prévoit que « le ministre peut, en consultation avec le ministre responsable des finances et l'Autorité, restructurer le secteur de la fourniture d'électricité afin de favoriser la concurrence pour une efficacité accrue, de renforcer le développement des investissements en capitaux privés et de promouvoir le commerce régional de l'électricité ».
	La loi sur la régulation de l'énergie (1995) modifiée en 2003	<ul style="list-style-type: none"> • Établit le Conseil de régulation de l'énergie (ERB) qui est responsable de l'établissement des prix des combustibles (y compris les tarifs de l'électricité). • L'ERB établit et contrôle l'application du code du réseau de la Zambie. • En partenariat avec le Bureau zambien des normes, l'ERBB élabore des normes relatives à la qualité, à la sécurité et à la fiabilité de l'approvisionnement en énergie.
	SI n° 32 et 33	<ul style="list-style-type: none"> • La réglementation prévoit l'exonération de la taxe sur les équipements d'ER.
	La loi sur l'électrification rurale (2003)	<ul style="list-style-type: none"> • L'autorité d'électrification rurale (REA) est établie par la loi sur l'électrification rurale. • Cette loi a créé un Fonds d'électrification rurale.

	<ul style="list-style-type: none"> • Ce fonds est financé par des fonds approuvés par le Parlement, des prélèvements sur l'électricité, des prêts, des subventions et des dons provenant d'autres sources en Zambie • Le Fonds contribue aux énergies renouvelables dans le cadre de la combinaison énergétique et de la pénétration de l'électrification pour les communautés connectées au réseau et hors réseau.
SI 74 de 2016 Règlements sur le contrôle des marchandises (fabrication locale et importation d'appareils d'éclairage à incandescence et à faible rendement) (interdiction)	<ul style="list-style-type: none"> • La fabrication locale et l'importation d'ampoules à incandescence ont été effectuées en janvier 2017.
Sixième plan de développement national révisé (2013 - 2016)	<ul style="list-style-type: none"> • Il définit des objectifs spécifiques qui sont pertinents pour le secteur des énergies renouvelables. • Ces objectifs comprennent l'augmentation de la capacité de production d'électricité d'au moins 1 132 MW et la construction de lignes de transport et de distribution appropriées. • Le plan vise également à porter à 8 % les niveaux d'électrification rurale. • Il étend l'utilisation des énergies renouvelables et alternatives dans le mix énergétique du pays.
Le tarif de rachat des énergies renouvelables (REFiT) (2014)	<ul style="list-style-type: none"> • Il vise à réduire les obstacles aux investissements du secteur privé dans la production d'énergie renouvelable et à diversifier le bouquet énergétique de la Zambie.
Le plan directeur du système électrique	<ul style="list-style-type: none"> • Les besoins de financement à court terme (2012 à 2017) s'élèvent à 11,4 milliards d'USD, soit environ 1,9 milliard d'USD par an, dont 73,5 % pour la production
Le cadre politique relatif au climat	
La politique de la Zambie en matière de changement climatique (2016)	<ul style="list-style-type: none"> • Reconnaît que le secteur de l'énergie est une composante importante de l'économie. • La politique met en évidence les effets du changement climatique sur la production d'hydroélectricité en raison de l'insuffisance d'eau pour la production d'électricité. • Elle encourage la mise à l'échelle des sources d'énergie alternatives, l'efficacité énergétique et les économies d'énergie. • Elle propose des mesures qui comprennent la promotion des investissements dans le développement des ressources énergétiques renouvelables et qui augmentent la proportion d'énergies renouvelables dans la combinaison énergétique totale ; et la fourniture d'incitations pour les technologies à faibles émissions.

	Les Contributions prévues déterminées au niveau national (INDC) pour la Zambie (2015)	<ul style="list-style-type: none"> • La Zambie a l'intention de réduire ses émissions de dioxyde de carbone dans les secteurs de l'énergie, de la sylviculture et de l'agriculture. • Elle a élaboré des programmes qui s'inspirent des plans et des actions de la Zambie. • Ces programmes sont soutenus par diverses activités liées au climat, telles que l'évaluation des besoins technologiques (TNA).
Zimbabwe	Le cadre juridique/réglementaire sur les ER et l'EE	
	La loi sur le fonds d'électrification rurale [Chapitre 13:20]	<ul style="list-style-type: none"> • Cette loi a créé une Agence d'électrification rurale (REA) financée par un système de surcharge de 6 % sur la consommation d'électricité afin de soutenir les solutions hors réseau et de faciliter une électrification rapide et équitable des zones rurales du Zimbabwe. • La REA soutient les initiatives qui améliorent l'accès à l'énergie rurale hors réseau en fournissant des systèmes solaires aux cliniques et aux écoles.¹⁵⁷ • La loi encourage également le développement d'infrastructures telles que l'électricité en réseau et l'électricité solaire et mini hydraulique hors réseau qui soutiennent l'électrification rurale. • La loi reconnaît que le développement rural et les moyens de subsistance dépendent des projets d'électrification qui incluent l'énergie solaire. • Elle a adopté des objectifs pour l'électrification rurale qui incluent la production d'énergie solaire photovoltaïque et de biogaz. • Elle subventionne l'électrification rurale des écoles et des centres de santé. Cependant, cette subvention a été affectée par le manque de fonds.¹⁵⁸
	La loi sur le Fonds d'électrification rurale (REF) (2002)	<ul style="list-style-type: none"> • Prévoit la création du Fonds d'électrification rurale. • Le Fonds soutient les projets d'électrification rurale en utilisant une taxe de 6 % prélevée sur les factures d'électricité. • La loi a facilité l'extension du réseau électrique national aux institutions gouvernementales rurales, aux centres d'affaires et aux propriétés des chefs. • Elle permet également l'électrification décentralisée des énergies renouvelables
	La loi sur l'électricité	<ul style="list-style-type: none"> • Création de la Commission de réglementation de l'électricité du Zimbabwe. • Cette agence est responsable de l'octroi de licences aux opérateurs et à la PIP dans tout le secteur de l'électricité, de la fixation des tarifs de l'électricité, ainsi que de la réglementation générale du secteur de l'électricité.

¹⁵⁷ Danish Energy Management & Esbensen (2017) Renewable Energy Market Landscape Study covering 15 countries in Southern and East Africa. Vol II Country Profiles Stakeholder Maps, p 134

¹⁵⁸ SADC RENEWABLE ENERGY AND ENERGY EFFICIENCY STATUS REPORT 2015, p 44.

		<ul style="list-style-type: none"> • La loi encourage la participation des producteurs d'électricité indépendants sur le réseau et hors réseau.
	La loi sur l'autorité de régulation de l'énergie du Zimbabwe	<ul style="list-style-type: none"> • Cette loi a créé l'Autorité de régulation de l'énergie du Zimbabwe (ZERA) qui a pour mission de superviser et de réguler l'approvisionnement, la production, le transport, la transmission, la distribution, l'importation et l'exportation de l'énergie provenant de toute source d'énergie. • Elle fixe les prix et les tarifs de l'énergie et délivre également des licences aux producteurs d'électricité indépendants, y compris ceux hors réseau. ZERA forme et certifie les entreprises du secteur solaire.
	Le règlement sur l'électricité (octroi de licences) (2008).	<ul style="list-style-type: none"> • Mandate ZERA en tant qu'autorité d'octroi de licences pour l'achat, la production, le transport, la transmission, la distribution, l'importation et l'exportation d'énergie
	La loi sur la gestion de l'environnement (2002)	<ul style="list-style-type: none"> • La loi sur la gestion de l'environnement prévoit la gestion durable des ressources naturelles et la protection de l'environnement conformément aux engagements mondiaux. • L'énergie est une activité prescrite à l'annexe 1 de la loi. • La loi exige que tous les projets énergétiques soient soumis à une évaluation des incidences sur l'environnement (EIA).
	SI 23 of 2013 Petroleum (Fuel Quality) Regulations, 2013	<ul style="list-style-type: none"> • Les règlements sur le pétrole (qualité des carburants) ont été promulgués en vertu de l'article 57 de la loi sur le pétrole. • Prévoir des systèmes de gestion de la qualité¹⁵⁹, le mélange de l'essence sans plomb avec l'éthanol¹⁶⁰, labelling spécifications¹⁶¹, infractions et sanctions¹⁶².
	SI 17 de 2013 Pétroles (Mélange obligatoire d'éthanol anhydre et d'essence sans plomb)	<ul style="list-style-type: none"> • - Adopté en vertu de l'article 57 de la loi sur le pétrole. • - Elles réglementent l'essence sans plomb qui est importée au Zimbabwe par chemin de fer ou par pipeline et prévoient également des exigences de mélange obligatoire avec un minimum de 5 % d'éthanol anhydre de qualité E5 produit localement.
	SI 103 de 2008 Règlements sur l'électricité (octroi de licences), 2008	<ul style="list-style-type: none"> • Le règlement sur l'électricité (octroi de licences) prévoit que « sous réserve des paragraphes 2, 3 et 4, toute entreprise d'électricité qui produit, transporte, distribue et utilise de l'électricité d'une puissance supérieure à 100 kilowatts (KW), y compris tout titulaire présumé d'une licence, doit demander une ou plusieurs licences ».

¹⁵⁹ Section 6 of SI 23 of 2013 Petroleum (Fuel Quality) Regulations.

¹⁶⁰ Section 7 of SI 23 of 2013 Petroleum (Fuel Quality) Regulations.

¹⁶¹ Section 8 of SI 23 of 2013 Petroleum (Fuel Quality) Regulations

¹⁶² Section 10 of SI 23 of 2013 Petroleum (Fuel Quality) Regulations

	<ul style="list-style-type: none"> • Ces licences sont destinées aux IPP qui produisent, transportent, fournissent en gros et distribuent de l'électricité à la fois sur le réseau et hors réseau.
SI 21 de 2017 Règlements sur les produits d'éclairage inefficaces (interdiction et étiquetage)	<ul style="list-style-type: none"> • Le Zimbabwe a interdit tout commerce, fabrication et utilisation d'ampoules à incandescence inefficaces.
Le règlement sur l'électricité (chauffage solaire de l'eau), 2016	<ul style="list-style-type: none"> • Le règlement rend obligatoire l'installation de geysers d'eau solaires dans tous les nouveaux projets de logement
Instrument statutaire 147 de 2010, Règlement sur les douanes et accises (suspension) (modification), (n ° 29)	<ul style="list-style-type: none"> • Le Règlement exonère les droits sur l'équipement solaire et l'éclairage écoénergétique comme les ampoules à diodes électroluminescentes (LED).
Le code de réseau du Zimbabwe (2013)	<ul style="list-style-type: none"> • Le code du réseau est en cours de révision afin qu'il tienne compte des énergies renouvelables. • Les règlements, codes et normes suivants ont également été élaborés : <ul style="list-style-type: none"> o Codes de performance en matière de production, de transport et de distribution o Tarifs de rachat des énergies renouvelables ; o Réglementation de l'industrie solaire photovoltaïque ; o le code d'accès des tiers ; et o Plans nationaux intégrés de ressources.
Le cadre politique en matière d'ER et d'EE	
La politique énergétique nationale (NEP) (2012)	<ul style="list-style-type: none"> • Cherche à utiliser le fort potentiel des énergies renouvelables comme levier pour adopter un programme à long terme, dirigé par le gouvernement, sur les technologies des énergies renouvelables. • -Elle vise également l'installation de 1 250 MW supplémentaires de grande capacité hydroélectrique d'ici 2020. • Cette politique reconnaît le rôle important des énergies renouvelables pour augmenter les taux d'électrification et assurer un approvisionnement fiable sur le réseau. • La NEP reconnaît également le rôle que devraient jouer les énergies renouvelables dans le mix énergétique et l'efficacité énergétique. • Elle encourage également le développement de l'utilisation d'autres sources d'énergie renouvelables telles que le solaire, l'éolien, le biogaz, la géothermie et la cuisine solaire/le séchage des récoltes.

La politique en matière d'énergies renouvelables (2019)	<ul style="list-style-type: none"> • Identifie une agence nodale pour le développement des énergies renouvelables ; les modèles d'approvisionnement en énergies renouvelables tels que les appels d'offres, les tarifs de rachat, l'accès des tiers ; les normes/objectifs du portefeuille d'énergies renouvelables pour différentes technologies ; les mécanismes d'incitation et de financement ; l'intégration au réseau national ; et la production décentralisée.
La politique nationale de biocarburants (2019)	<ul style="list-style-type: none"> • Encourage le mélange obligatoire de carburant avec de l'éthanol de canne à sucre. Il promeut également l'importation en franchise de droits de douane de voitures à carburant flexible, la distribution et l'installation de kits de conversion à carburant flexible et l'utilisation de l'E85 comme outil de démonstration par les parcs de véhicules gouvernementaux. • Le projet de politique a l'objectif E15 pour le mélange de biocarburants ; le mandat B5 pour l'éthanol biodiesel.
Le projet de plan national intégré des ressources énergétiques (NIERP)	<ul style="list-style-type: none"> • Explore les ressources énergétiques disponibles afin de déterminer les options d'approvisionnement énergétique les moins coûteuses ; évalue les options de sécurité d'approvisionnement tout en fournissant des informations sur les possibilités d'investissement dans de nouveaux projets énergétiques ; et examine des politiques publiques spécifiques, notamment celles relatives à la sécurité de l'approvisionnement énergétique et aux risques associés au système actuel.
Le projet de plan d'action national pour l'efficacité énergétique	<ul style="list-style-type: none"> • Promouvoir les économies d'énergie dans tous les secteurs. Elle promeut également l'approvisionnement, la production, le transport, la transmission et la distribution de l'énergie en fonction de la demande publique et ces processus seront conformes aux normes internationales.
Le projet de plan directeur de l'énergie rurale (2017)	<ul style="list-style-type: none"> • Favorise le développement d'une électrification rurale techniquement, financièrement, écologiquement et économiquement viable sur le réseau et d'une énergie renouvelable hors réseau. • Il soutient également un système énergétique décentralisé visant à améliorer l'accès à l'énergie. • Il soutient la mise en place d'un fonds pour les énergies renouvelables afin de financer des projets d'électrification.
Le projet de tarif de rachat d'énergie renouvelable (REFiT)	<ul style="list-style-type: none"> • Favorise l'accélération des projets à plus petite échelle qui couvrent l'énergie solaire photovoltaïque, la petite hydroélectricité, le biogaz et la biomasse et l'énergie éolienne.
Le projet de politique des producteurs d'électricité indépendants (IPP)	<ul style="list-style-type: none"> • Le projet de politique indiquait que les programmes PIP doivent faire partie intégrante du programme de développement national. • Il plaide pour un cadre politique et une réglementation clairs ; clarté des rôles des IPP ; la nécessité de lutter contre les pratiques de corruption ; la nécessité d'un climat d'investissement favorable qui inclut la facilité de faire des affaires ; et les processus d'achat d'appels d'offres.
Le cadre politique lié au climat	

La politique climatique (2017)	<ul style="list-style-type: none"> • Reconnaît le lien important entre les énergies renouvelables et les secteurs des infrastructures, de l'eau, des transports et de l'agriculture. • La politique demande au gouvernement de promouvoir les énergies renouvelables et l'utilisation d'équipements et de technologies écoénergétiques dans tous les secteurs de l'économie ; et promouvoir la recherche, le développement, l'adoption et le déploiement de technologies vertes durables, robustes et sensibles au genre en supprimant les barrières fiscales et commerciales. • Elle recommande la promotion des technologies d'énergies renouvelables dans l'agriculture telles que la culture de cultures bioénergétiques et de biodigesteurs pour le bétail en enclos. • La Politique recommande également que le gouvernement examine les politiques sectorielles nationales et liées à l'eau existante telles que l'énergie, l'agriculture et l'environnement pour s'assurer qu'elles répondent de manière adéquate aux défis liés au climat.
Le projet de loi sur le changement climatique	<ul style="list-style-type: none"> • Le projet de loi intègre, coordonne et intègre les réponses au changement climatique et à ses impacts par toutes les sphères de gouvernement et les personnes. • Il cherche à gérer efficacement les effets inévitables du changement climatique grâce à des interventions qui renforcent et soutiennent la résilience sociale, économique et environnementale du Zimbabwe et sa capacité d'intervention en cas d'urgence. • Il promeut également les technologies à faible émission de carbone, l'amélioration de l'efficacité et la réduction des efforts d'intensité des émissions conformément à la CCNUCC.
La politique nationale de l'environnement	<ul style="list-style-type: none"> • Reconnaît le lien entre les énergies renouvelables et l'économie verte.
La stratégie nationale de réponse aux changements climatiques	<ul style="list-style-type: none"> • L'importance des énergies renouvelables dans la promotion de l'accès à l'énergie. • La stratégie recommande l'élaboration d'une politique en matière d'énergie renouvelable et d'efficacité énergétique ; adoption de l'utilisation de technologies d'économie d'énergie, de biocarburants et d'énergie éolienne.
Les Contributions prévues déterminées au niveau national (INDC) pour le Zimbabwe (2015)	<ul style="list-style-type: none"> • Le Zimbabwe cherche à réduire ses émissions de dioxyde de carbone de 33 % d'ici 2013. • Il faut des sources d'énergie abordables pour alimenter la croissance économique du Zimbabwe, mais les investissements dans les capacités d'énergie propre à forte intensité de capital sont limités.

CADRES JURIDIQUES ET POLITIQUES EN MATIÈRE DE RE ET D'EE POUR LES PAYS D'AFRIQUE ORIENTALE

Pays	Cadre juridique / politique	Analyse juridique /politique
Burundi	Le cadre réglementaire / juridique sur les ER et l'EE	
	Loi n ° I / 014 de 2000	<ul style="list-style-type: none"> • Elle prévoit la participation du secteur privé à la fourniture d'eau et d'électricité
	Une loi sur les partenariats public-privé (PPP) <ul style="list-style-type: none"> • Loi n ° 1/23 de 2008 • Loi n ° 1/24 de 2008 • • Décret n ° 100/318 de 2011 	<ul style="list-style-type: none"> • Elle prévoit des incitations fiscales pour les investisseurs
		<ul style="list-style-type: none"> • Elle prévoit un code d'investissement pour attirer les investissements étrangers.
		<ul style="list-style-type: none"> • Elle établit l'Agence d'électrification rurale
	Le cadre politique pour les ER et l'EE	
	Vision du Burundi pour 2025	<ul style="list-style-type: none"> • Le Burundi vise à atteindre un taux d'électrification de 25 % d'ici 2025, en réduisant la combustion de bois pour le chauffage et la cuisine dans les ménages tout en se concentrant sur les micros et mini-installations renouvelables (y compris l'hydroélectricité)
	La stratégie nationale d'approvisionnement en énergie	<ul style="list-style-type: none"> • La stratégie nationale d'approvisionnement en énergie
	Stratégie sectorielle pour le secteur de l'énergie au Burundi (2011)	<ul style="list-style-type: none"> • Elle favorise la production hydroélectrique.
La stratégie d'électrification rurale décentralisée (2015-2017)	<ul style="list-style-type: none"> • Elle vise à maximiser l'impact social des énergies renouvelables décentralisées pour apporter les avantages des technologies énergétiques modernes aux enfants et aux familles des zones rurales, et à promouvoir le transfert de compétences et d'approches vers les structures institutionnelles, commerciales et communautaires. 	
La stratégie nationale d'approvisionnement en énergie et le plan d'action	<ul style="list-style-type: none"> • Ils favorisent la reprise et l'expansion du secteur de l'énergie qui ont été affectées par des conflits en termes de systèmes de production, de transport et de distribution d'énergie. 	
Cadre politique lié au climat		

	Stratégie nationale et plan d'action national face au changement climatique (2012)	<ul style="list-style-type: none"> • Ils identifient une série de plans d'action nationaux d'adaptation qui présentent les activités prioritaires à entreprendre pour répondre aux besoins urgents et immédiats du Burundi et concernant les objectifs d'adaptation aux effets néfastes résultant du changement climatique. • Ils développent des mesures d'adaptation, en fonction de la situation nationale. • Ils promeuvent le renforcement des capacités humaines et institutionnelles en matière de changement climatique.
Djibouti	Vision 2035	<ul style="list-style-type: none"> • La Vision reconnaît le besoin urgent d'améliorer et de moderniser les infrastructures de Djibouti d'ici 2035. • Il est prévu que les investissements des secteurs public et privé dans les transports, l'énergie et les technologies de l'information et de la communication seront les moteurs de cette Vision. • Son objectif est de promouvoir l'utilisation des ressources énergétiques renouvelables pour la production d'électricité.
	La politique de l'énergie	<ul style="list-style-type: none"> • Elle n'a pas de politique énergétique nationale globale. • « Des politiques sont à l'étude pour répondre aux besoins énergétiques croissants du pays et à son potentiel de production d'énergie à partir de sources renouvelables ». ¹⁶³
	La stratégie de développement de l'électricité	<ul style="list-style-type: none"> • Est basée sur les questions liées au changement climatique conformément à la Convention des Nations Unies sur le changement climatique. • Elle s'adresse aux pays en développement non industrialisés en réduisant les émissions par l'adoption de technologies d'énergie renouvelable. • La stratégie de développement de l'électricité porte principalement sur l'approche, les responsabilités, les sources de financement pour l'électrification conventionnelle et décentralisée, et pour la promotion des sources d'énergie renouvelable.
	Loi sur l'électricité	<ul style="list-style-type: none"> • Est publiée par un décret. • Elle prévoit des PPI afin que le secteur privé puisse investir directement dans l'ER. • L'objectif est d'inciter le secteur privé à répondre aux besoins/demandes énergétiques du pays. • Elle s'applique également aux partenariats public-privé. • Elle se concentre sur les accords d'achat d'électricité pour le secteur des énergies renouvelables. • Elle définit également les rôles et les responsabilités des différentes parties prenantes, notamment les institutions chargées de la promotion, des mesures d'incitation et du financement.
	Le cadre politique de l'EE	

¹⁶³ Gauri Singh, Safiatou Alzouma Nouhou and Mohamed Youba Sokona (2015) Djibouti Renewables Readiness Assessment. p 17. IRENA.

	Stratégie et plan d'action en matière d'EE.	<ul style="list-style-type: none"> Djibouti a récemment adopté une stratégie et un plan d'action en matière d'efficacité énergétique
	(c) Les politiques liées au climat	
	Politique en matière de changement climatique	<ul style="list-style-type: none"> Il existe un projet de politique en matière de changement climatique.
Égypte	Le cadre juridique/réglementaire sur les ER et l'EE	
	Article 32 de la Constitution de la République arabe d'Égypte, 2014	<ul style="list-style-type: none"> Prévoit l'optimisation des bénéfices des ER, la promotion des investissements, l'encouragement de la R&D et de la fabrication locale.
	Nouvelle loi sur l'électricité n° 87 de 2015	<ul style="list-style-type: none"> Fournit un cadre législatif et réglementaire qui est une condition nécessaire à la réalisation des objectifs de la réforme du marché de l'électricité. Elle permet à la compagnie égyptienne de transport d'électricité (EETC) « d'acheter de l'électricité aux producteurs et de la vendre aux clients qui ne sont pas éligibles dans le cadre du régime de marché concurrentiel, y compris les clients au niveau résidentiel BT et MT ». Elle prévoit également des tarifs reflétant les coûts qui incluent « le coût de production de l'énergie (ou d'un service énergétique) et ses variables associées, notamment le coût de transmission de l'énergie, le taux d'inflation, le coefficient de consommation de carburant et, plus récemment, les objectifs fixés par la réforme des subventions ». Cette méthode est basée sur la méthodologie de calcul établie par l'ERA de l'Égypte.
	La loi sur les énergies renouvelables (2014)	<ul style="list-style-type: none"> L'Égypte a adopté la loi sur les énergies renouvelables en 2014 afin d'encourager le secteur privé à produire de l'électricité à partir de sources d'énergie renouvelable. La loi sur les énergies renouvelables a introduit plusieurs programmes de développement pour le développement privé de projets d'énergie renouvelable, y compris des appels d'offres, des tarifs de rachat et la production indépendante d'électricité par l'accès de tiers.
	Loi n° 102 de 1986 (telle que modifiée en 2015)	<ul style="list-style-type: none"> Loi n° 102 de 1986 (telle que modifiée en 2015)
	Décret du Cabinet n° 1947 de 2014 sur les tarifs de rachat	<ul style="list-style-type: none"> A établi la base du FIT pour l'électricité produite à partir de projets d'ER et a encouragé les investissements dans les ER
	Décret du Premier ministre n° (37/4/15/14) de 2015	<ul style="list-style-type: none"> Prévoit une réglementation qui facilite l'obtention de terrains pour les projets d'ER

La loi sur les investissements n° 72 de 2017	<ul style="list-style-type: none"> • Elle prévoit des garanties d'investissement, établit un nouveau centre d'arbitrage pour le règlement des différends, codifie la responsabilité sociale des entreprises et attire les investissements étrangers en Égypte.
La stratégie sur les énergies renouvelables pour 2020 (2008)	<ul style="list-style-type: none"> • L'objectif principal de la stratégie sur les énergies renouvelables est de réglementer, de superviser et de contrôler toutes les questions liées aux activités de l'énergie électrique, que ce soit au niveau de la production, du transport, de la distribution ou de la consommation. • La stratégie vise à garantir la disponibilité et la continuité de l'approvisionnement en électricité, les considérations de protection de l'environnement et la satisfaction des intérêts des consommateurs d'électricité ainsi que des intérêts des producteurs, des transporteurs et des distributeurs. • La stratégie vise à augmenter la part de l'énergie produite à partir de sources d'énergie renouvelable à 20 % de l'énergie totale produite en Égypte d'ici 2022, dont 6 % à partir de sources hydroélectriques, 12 % à partir de l'énergie éolienne et 2 % à partir d'autres sources d'énergie renouvelables, notamment l'énergie solaire. • Elle comprend la construction de projets éoliens, avec la participation du secteur privé, pour porter la capacité totale installée à 7200 MW d'ici 2022. • Certains des plans d'action adoptés par la stratégie en matière d'énergies renouvelables comprennent de grandes mises en œuvre pilotes basées sur un financement souple, comme le solaire thermique Korimatte, l'électrification des zones rurales et la mise en œuvre d'initiatives régionales telles que les initiatives régionales.
La stratégie de développement durable (SDD) (2030) (à considérer comme PND)	<ul style="list-style-type: none"> • La stratégie de développement durable encourage l'élaboration d'une vision politique, économique et sociale intégrée à long terme, qui servira de base aux plans de développement à court et moyen terme aux niveaux national, local et sectoriel¹⁶⁴. • La stratégie vise à répondre aux exigences nationales en matière de développement durable en maximisant l'utilisation efficace des diverses ressources traditionnelles et renouvelables, en contribuant à la croissance économique, à la compétitivité, à la justice sociale et à la préservation de l'environnement. <p>La stratégie vise à adopter des domaines de performance clés qui comprennent : l'élaboration d'une stratégie énergétique intégrée à moyen et long terme, la restructuration du secteur de l'énergie, la réforme du cadre législatif existant, l'amélioration de l'efficacité des subventions énergétiques, la promotion de l'innovation dans le secteur, l'application de normes environnementales et de mesures précises et la création d'une centrale nucléaire à Dab'aa.¹⁶⁵</p>

¹⁶⁴ <http://www.arabdevelopmentportal.com/publication/sustainable-development-strategy-sds-egypt-vision-2030>.

¹⁶⁵ *Ibid.*

		•
	Politiques liées au climat	
	Stratégie nationale d'adaptation au changement climatique et de gestion des risques de catastrophe	<ul style="list-style-type: none"> Il identifie les déterminants suivants qui sont essentiels pour réussir l'adaptation au changement climatique : (i) volonté politique à tous les niveaux (ii) disponibilité des ressources humaines, financières et naturelles (iii) réforme et ajustement des cadres institutionnels (iv) modifications de la législation et des lois (v) renforcement du système national d'échange d'informations (vi) identification et contrôle, évaluation et suivi des indicateurs de performance, et (vii) élaboration d'un modèle national d'analyse et de projections sociales et économiques.
	Les Contributions prévues déterminées au niveau national (INDC) pour l'Égypte (2015)	<ul style="list-style-type: none"> Les INDC ont souligné le fait que le changement climatique dans la production d'énergie était un facteur majeur dans les plans d'action du secteur de l'énergie. Afin d'atténuer les effets du changement climatique, les INDC encouragent l'utilisation accrue des énergies renouvelables comme alternative aux sources d'énergie non renouvelables, réforment les subventions énergétiques, renforcent les capacités institutionnelles et techniques des différentes unités du secteur de l'énergie et adoptent des stratégies identifiées qui favorisent l'utilisation efficace de l'énergie, en particulier par les utilisateurs finaux.¹⁶⁶
Érythrée	Le cadre juridique/réglementaire sur les ER et l'EE	
	Proclamation n° 68/1995	<ul style="list-style-type: none"> Favorise le développement des ressources minérales et géothermiques.
	La proclamation révisée n° 108/2000	<ul style="list-style-type: none"> Régit sur les opérations pétrolières et prévoit des « accords pétroliers » avec des sociétés privées en ce qui concerne l'exploration et l'exploitation du pétrole et du gaz
	La proclamation sur l'électricité n° 141/2004	<ul style="list-style-type: none"> Fournit aux producteurs d'électricité indépendants des services de production, de transport, de distribution et de vente d'électricité d'origine éolienne, solaire et géothermique. Elle encourage l'efficacité énergétique, la sécurité, la protection de l'environnement et la participation du secteur privé. La proclamation régleme les importations et les exportations d'électricité.
	Proclamation n° 142/2004	<ul style="list-style-type: none"> Création de l'Eritrean Electric Corporation et promotion des réformes dans le secteur de l'énergie
	Proclamation n° 161/2008	<ul style="list-style-type: none"> Création de l'Eritrean Petroleum Corporation.
	b) Le cadre politique en matière d'ER et d'EE	
La politique énergétique (2009).	<ul style="list-style-type: none"> Encourage l'utilisation des énergies renouvelables dans son bouquet énergétique dans le but d'assurer la sécurité énergétique par la réduction de la forte dépendance aux combustibles fossiles et des émissions de gaz à effet de serre. 	

¹⁶⁶ *Ibid.*

	<ul style="list-style-type: none"> • Elle a identifié les énergies renouvelables comme un objectif principal de la lutte contre la pauvreté, de l'éducation, de l'eau et de la durabilité de l'environnement. • Elle comporte huit (8) domaines prioritaires qui comprennent des mesures de réforme énergétique, la promotion des investissements, la promotion des économies d'énergie et la protection de l'environnement au niveau de l'approvisionnement et des utilisateurs finaux, la promotion de l'électrification rurale, la promotion de la coopération régionale dans le commerce de l'énergie et la participation au développement de technologies énergétiques modernes. • - La politique soutient l'expansion du programme d'électrification rurale et les investissements dans les énergies renouvelables, y compris les applications de l'énergie éolienne, solaire et géothermique à court et à long terme, respectivement.
Programme de renforcement de l'accès à l'énergie et de la sécurité énergétique en Érythrée (2014)	<ul style="list-style-type: none"> • A identifié que son objectif à long terme d'améliorer le niveau de vie par le développement du secteur de l'énergie. • Sa vision est d'électrifier tous les ménages à long terme ; et de réduire de moitié la proportion de ménages n'ayant pas accès à un éclairage adéquat et dépendant de méthodes de cuisson non durables entre 2014 et 2020.
Le cadre politique et de développement des énergies renouvelables (2010)	<ul style="list-style-type: none"> • Vise à augmenter de 15 % l'accès des zones rurales à l'électricité d'ici 2020 en électrifiant 50 villages par an ; et de 100 % l'accès à l'électricité d'ici 2030. • Il prévoit que les sources d'énergie renouvelables devraient contribuer à hauteur de 15 % et 50 % respectivement d'ici 2020 et 2030, et que d'ici 2020, les pertes techniques et non techniques d'électricité devraient être réduites de moins de 10 %.¹⁶⁷
La politique du sous-secteur des énergies renouvelables (1997)	<ul style="list-style-type: none"> • Favorise l'utilisation de combustibles de biomasse durables et l'exploitation du potentiel des ER.
Le plan indicatif de développement quinquennal (2014-2018)	<ul style="list-style-type: none"> • Encourage l'investissement direct étranger.
Politiques liées au climat	
La politique de développement économique durable	<ul style="list-style-type: none"> • Cherche à traiter les effets de l'adaptation et de l'atténuation des changements climatiques et à assurer une voie de développement économique résiliente à long terme. • Sa vision est que l'Érythrée facilite une transition rapide vers une économie sans carbone.

¹⁶⁷ country_fiche_and_annexes_eritrea.pdf

	résilient au climat (CRSEDP)	
	Les Contributions prévues déterminées au niveau national (INDC) pour l'Érythrée (2018)	<ul style="list-style-type: none"> • L'Érythrée s'est engagée dans une voie de développement durable neutre en carbone pour les quinze prochaines années grâce aux énergies renouvelables.¹⁶⁸ • Afin d'améliorer la production d'énergie, l'Érythrée sensibilise aux énergies renouvelables tout en améliorant l'efficacité dans les secteurs de la demande et de l'offre. En outre, pour améliorer les économies d'énergie, le pays cherche à introduire un système de transport en commun rapide par bus (transport ferroviaire) pour couvrir environ 2000 km pour le transport en masse de passagers et de marchandises ; ainsi que l'utilisation de gros bus pour le transport de passagers longue distance.¹⁶⁹
Éthiopie	Le cadre juridique/réglementaire sur les ER et l'EE	
	Proclamation sur les partenariats public-privé n° 1076/2018	<ul style="list-style-type: none"> • Il prévoit des investissements privés dans les grands travaux d'infrastructure qui incluent le secteur de l'électricité.
	Proclamation n° 810/2013, « La proclamation sur l'énergie ».	<ul style="list-style-type: none"> • Elle a créé l'Autorité éthiopienne de l'énergie (EEA) qui régit le secteur de l'électricité. • Elle encourage l'amélioration de l'efficacité énergétique et la conservation de l'énergie par le biais d'audits énergétiques. • Intègre les politiques précédentes du secteur de l'énergie pour inclure la fourniture d'AAE indépendant, de systèmes hors réseau et d'efficacité énergétique sur le réseau
	Le règlement du Conseil des ministres n° 308/2014 « Création de l'EEE ».	<ul style="list-style-type: none"> • Le règlement prévoit les rôles et les responsabilités de l'AEE.
	Règlement sur l'énergie 4472018	<ul style="list-style-type: none"> • Les règlements prévoient l'octroi de licences aux auditeurs, entrepreneurs et services de conseil en matière d'EE ; la promotion de la sensibilisation à l'EE et la réglementation des activités liées à l'EE ; la fixation de normes minimales de performance énergétique et la création de labels d'efficacité pour les équipements et appareils ; la promotion de l'efficacité énergétique dans les industries ; la promotion de l'efficacité énergétique dans les bâtiments ; et la création d'un fonds pour l'efficacité énergétique.
	Les règlements du Conseil des ministres sur l'énergie (2016)	<ul style="list-style-type: none"> • Il prévoit des procédures d'octroi de licences pour les opérations énergétiques, les droits et obligations des titulaires de licences, la réglementation des tarifs, les normes de sécurité et de qualité du service et la résolution des conflits. • Ce règlement remplacera le règlement de 1999 sur les opérations d'électricité.

¹⁶⁸ <https://www4.unfccc.int/sites/ndcstaging/PublishedDocuments/Eritrea%20First/NRC%20Eritrea.pdf>

¹⁶⁹ Ibid.

<p>Proclamation n° 317/2003 Proclamations relatives à l'établissement du Fonds d'électrification rurale</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Il crée le Fonds d'électrification rurale. • Les objectifs du Fonds sont de fournir des prêts et des services techniques pour les projets d'électrification rurale réalisés par des opérateurs privés, des coopératives et des communautés locales et plus particulièrement pour les projets utilisant des sources d'énergie renouvelables ; et d'encourager l'utilisation de l'électricité à des fins de production et de bien-être social dans les zones rurales.
<p>Proclamation n° 1076/2018 : Proclamation sur les partenariats public-privé</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Il prévoit des partenariats public-privé pour les projets d'infrastructure. • Les objectifs du régime de PPP sont de créer un cadre favorable pour promouvoir et faciliter la mise en œuvre de projets à financement privé afin de soutenir la croissance économique éthiopienne ; d'améliorer la transparence, l'équité, l'optimisation des ressources, l'efficacité et la durabilité à long terme ; d'améliorer la qualité des activités du service public ; et de maintenir la stabilité macroéconomique en réduisant la croissance de la dette publique. • La sélection des parties privées est basée sur : la passation de marchés par le biais d'un processus d'appel d'offres ouvert ; et les appels d'offres.
<p>Le plan national de développement — Plan de croissance et de transformation (GTP II) (2015/16-2019/20)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Formulé en 2016, il s'appuie sur le GTPI. • Il expose la vision du gouvernement visant à accroître l'accès à l'énergie, en particulier l'électrification rurale et le développement de mini-réseaux. • Le GTPII cherche à résoudre les problèmes identifiés dans le GTPI tels que la prestation de services, le retard dans la réhabilitation des anciennes lignes et les longues réformes institutionnelles dans le secteur de l'électricité
<p>L'objectif de développement durable Croissance et Transformation (GTP II, 2015–2020)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Le plan promeut une approche sectorielle de l'électrification ainsi qu'une planification sectorielle intégrée. • Il reconnaît que « le secteur de l'énergie est un moteur essentiel des objectifs du GTP II de l'Éthiopie et que la réalisation de l'électrification universelle (connectivité) est au cœur de son programme de réduction de la pauvreté et de développement pour 2025, intégré dans le GTP II en cours ». • Il reconnaît également le fait que l'électricité est un catalyseur pour la réalisation de tous les ODD.
<p>Le cadre politique des ER et de l'EE</p>	
<p>La politique énergétique nationale éthiopienne (2013)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • La politique énergétique nationale a mis à jour la politique de 1994. • La politique reconnaît le potentiel d'autres sources d'énergie renouvelables telles que la petite hydraulique (mini, Micro et Pico), le vent, le solaire et la géothermie à faible enthalpie en plus des biocarburants liquides et du biogaz pour l'accès à l'énergie des établissements ruraux dispersés. • L'un des défis de cette politique est la faible participation des investissements du secteur privé dans les mécanismes de financement du secteur de l'énergie qui n'offrent pas de tarifs de rachat, d'exonérations fiscales ou d'autres incitations financières.

Stratégie d'efficacité énergétique pour les industries, les bâtiments et les appareils Éthiopiens (2019)	<ul style="list-style-type: none"> • La stratégie a identifié les ressources d'énergie renouvelable comme l'hydroélectricité, le Pico et la microhydroélectricité, le solaire, la biomasse, le vent et la géothermie. • Elle favorise la gestion de la demande. • La stratégie couvre les cadres stratégiques pour les industries, les bâtiments et les appareils. • Elle fournit également des bases de données pour les technologies d'EE et les acteurs de l'énergie ; formation technique des ingénieurs ; et programmes de financement de l'EE.
Programme national d'électrification 2.0 : planification intégrée pour l'accès universel	<ul style="list-style-type: none"> • Le programme promeut l'accès universel à l'électricité d'ici 2025. • Ses principaux composants sont : l'accès au réseau ; Accès hors réseau —Rural profond à long terme ; Accès hors réseau —Pré-électrification à moyen terme ; et Accès hors réseau —Pré-électrification à court terme.
Plan d'action pour l'efficacité énergétique	<ul style="list-style-type: none"> • Ce plan guide la mise en œuvre des activités, programmes et projets d'EE conformément à la proclamation relative à l'énergie. • Il faut que tous les programmes aient un suivi et une évaluation des impacts et des résultats.
Projets de normes d'efficacité énergétique et d'étiquetage de l'AEE Ligne directrice	<ul style="list-style-type: none"> • Cela a guidé le lancement d'un programme d'étiquetage et de normes d'efficacité énergétique qui réduira les investissements en capital liés à l'infrastructure d'approvisionnement en électricité.
Stratégie énergétique de la biomasse Éthiopie (2013)	<ul style="list-style-type: none"> • Il répond à la demande d'énergie de la biomasse rurale et urbaine au niveau des ménages. • Il identifie l'approvisionnement en énergie de la biomasse à partir du bois naturel, des arbres de ferme, du charbon de bois, des résidus de culture et du fumier.
Le projet de politique sur les tarifs de rachat (2012)	<ul style="list-style-type: none"> • Un projet de politique tarifaire d'achat définissant les tarifs à payer aux IPP a été élaboré en 2012, mais n'a jamais été adopté.
Le plan directeur d'évaluation des ressources éoliennes et solaires (2013)	<ul style="list-style-type: none"> • Le plan directeur d'évaluation des ressources éoliennes et solaires recommande la mise en place et l'expansion de l'énergie éolienne et solaire. • Cinquante et un projets éoliens (d'une capacité totale prévue de 6 820 MW) et cinq (5) projets solaires photovoltaïques (d'une capacité totale prévue de 135 MW) sont prévus pour la période allant jusqu'en 2030.
Le système de réglementation national pour assurer la conservation de l'électricité et l'efficacité énergétique	<ul style="list-style-type: none"> • Les stratégies de mise en œuvre visent à répondre à la demande croissante d'énergie en encourageant les investisseurs privés et le service public public engagé dans le secteur. • Certaines des actions adoptées comprennent l'octroi de licences aux candidats et l'octroi de certificats de compétence à des producteurs d'énergie potentiels.

Plan directeur mis à jour	<p>Le plan prend en compte :</p> <ul style="list-style-type: none"> (i) l'équilibre entre l'offre et la demande dans le pays afin d'identifier les besoins en investissements de production sur la base d'une évaluation et d'une estimation de la demande dans l'ensemble du pays ; (ii) l'évaluation de la capacité du réseau de transport à évacuer et à transférer l'énergie entre les générateurs et les points d'injection des réseaux de moyenne tension en prévision de l'augmentation prévue de la demande provenant des connexions du NEP, de sa reconfiguration et de sa mise à niveau nécessaires (iii) la conception technique pour la construction de lignes de distribution (33 kV et 0,4 kV) et l'installation de la sous-station de distribution (33 kV) pour soutenir le déploiement des connexions dans le cadre du programme et du NEP jusqu'en 2025 et au-delà.
La stratégie de développement et d'utilisation des biocarburants en Éthiopie	<ul style="list-style-type: none"> • L'objectif de la stratégie est de produire une énergie biocarburant adéquate à partir des ressources nationales pour remplacer les produits pétroliers importés et exporter les produits excédentaires. • Son objectif est d'assurer la production de biocarburants sans affecter l'autosuffisance alimentaire, la substitution des importations et d'améliorer la balance des paiements. • Les objectifs généraux sont les suivants : Remplacer les combustibles minéraux par des biocarburants produits localement, afin d'économiser et de gagner des devises étrangères ; contribuer au développement rural par une croissance fondée sur l'agriculture en créant des emplois dans la production de matières premières, la fabrication de biocarburants et le transport et la distribution de matières premières et de produits ; et réduire la pollution de l'environnement par des polluants nocifs provenant des gaz d'échappement des véhicules (émissions de GES). • Afin d'assurer la sécurité nationale en matière de carburants, le gouvernement encourage la production locale de carburants tels que les biocarburants, principalement à partir d'éthanol et de biodiesel.
Le cadre politique relatif au climat	
La stratégie pour une économie verte résistante au climat (CRGE) (2013-2030)	<ul style="list-style-type: none"> • Les objectifs de la CRGE (Climate Resilient Green Economy) comprennent l'utilisation des ressources hydroélectriques, éoliennes et géothermiques du pays, le développement de fours à faible consommation de combustible et l'arrêt complet de la production d'énergie à base de combustible d'ici 2025. • L'Éthiopie a l'intention de déployer une production d'énergie renouvelable et propre, de construire une capacité de production d'énergie renouvelable, d'arrêter la production d'énergie à partir de combustibles fossiles et d'exporter de l'énergie renouvelable comme substitut à la production d'énergie à partir de combustibles fossiles d'ici 2025.
Le programme éthiopien d'adaptation au changement	<ul style="list-style-type: none"> • - Le Programme d'adaptation au changement climatique (EPAC) prévoit l'intégration de l'adaptation au changement climatique dans les plans nationaux/subnationaux ou sectoriels. • - L'engagement aux niveaux politique et décisionnel est un facteur essentiel pour le lancement et la mise en œuvre des NAP

	climatique (EPAC) (2011)	
	Les Contributions prévues déterminées au niveau national (INDC pour l'Éthiopie) (2015)	<ul style="list-style-type: none"> - L'Éthiopie a engagé des ressources importantes pour la réduction des GES et le renforcement de la résilience, ainsi que pour la mise en œuvre de la production et de la distribution d'électricité à partir de sources propres et renouvelables
Kenya	Le cadre juridique/réglementaire sur les ER et l'EE	
	La loi sur l'énergie (n° 1 de 2019)	<ul style="list-style-type: none"> • Cette loi regroupe toutes les lois relatives à l'énergie. • Elle a créé des entités du secteur de l'énergie telles que l'Agence pour l'énergie et la puissance nucléaire et l'Autorité de régulation de l'énergie et du pétrole en tant que régulateur. • La loi encourage les énergies renouvelables, l'exploration, la récupération et l'utilisation commerciale de l'énergie géothermique, la réglementation, la production, la fourniture et l'utilisation de l'électricité et d'autres formes d'énergie. • La loi prévoit l'élaboration d'une politique et d'un plan énergétiques qui doivent être révisés tous les cinq ans. • Elle prévoit également l'élaboration de plans énergétiques intégrés en ce qui concerne le charbon, les énergies renouvelables et l'électricité afin de garantir la fourniture de services énergétiques fiables au moindre coût. • La loi garantit la fourniture de services énergétiques abordables à toutes les personnes au Kenya. • Elle prévoit la mise en place d'un système de tarifs de rachat des énergies renouvelables. • La loi facilite l'octroi de licences aux producteurs d'électricité indépendants pour la production, l'exportation, l'importation, la transmission, la distribution et la fourniture d'électricité au détail. • En outre, la loi prévoit l'octroi de licences de transmission pour que le titulaire d'une licence puisse exploiter le réseau de transmission indiqué dans la licence et connecter son réseau de transmission, s'il est indiqué dans la licence, à un autre réseau de transmission ou de distribution au Kenya ou à l'étranger. • Cette disposition prévoit des interconnexions électriques. • La loi prévoit l'élaboration de règlements pour, entre autres, prescrire la valeur de l'énergie géothermique à la tête du puits ; fournir des directives sur les utilisations directes de l'énergie géothermique ; et l'octroi de licences et la gestion des sources d'énergie renouvelables, y compris, mais sans s'y limiter, l'énergie éolienne, solaire, hydraulique, le biogaz, la biomasse, la cogénération, les déchets municipaux et l'énergie marémotrice.

Le règlement sur le chauffage solaire de l'eau	<ul style="list-style-type: none"> Le règlement prévoit l'installation obligatoire de geysers d'eau dans la juridiction d'une autorité locale.
The Energy Management Regulations	<ul style="list-style-type: none"> Ils encouragent l'efficacité énergétique et les économies d'énergie.
Le règlement sur l'énergie (octroi de licences pour l'électricité), 2012	<ul style="list-style-type: none"> Le règlement prévoit des exigences en matière de permis pour les projets dont la capacité est inférieure à 3 MW) et d'autorisation (pour les projets supérieurs à 3 MW).
Le règlement sur l'énergie (plaintes et règlement des litiges), 2012	<ul style="list-style-type: none"> Le règlement traite des litiges entre un titulaire de licence et ses clients.
Le tarif de rachat (2008, 2010 et 2012)	<ul style="list-style-type: none"> Les tarifs de rachat visent à permettre aux producteurs d'électricité indépendants de vendre de l'électricité à un prix fixe pour une durée déterminée de 20 ans, en fonction de la technologie qui aurait été utilisée. Les tarifs varient et dépendent du type particulier de technologie utilisée.
Guide pour l'octroi de licences à une société de services énergétiques de mini-réseau au Kenya (2016)	<ul style="list-style-type: none"> Promouvoir la promotion par la GIZ du projet de mini-réseaux solaires hybrides.
Le code de réseau électrique (2008)	<ul style="list-style-type: none"> Le code de réseau électrique prévoit des règles et des réglementations qui régissent la production d'électricité ainsi que la chaîne d'approvisionnement. Toutefois, il est dépassé et ne prévoit pas de manière adéquate le « développement des sources d'énergie renouvelables qui représenteront à l'avenir 15 à 25 % du mix de production ». »¹⁷⁰
Le cadre politique en matière d'ER et d'EE	
La politique énergétique (2004)	<ul style="list-style-type: none"> Identifie l'efficacité énergétique comme une partie intégrante du cadre de la politique énergétique.
Le plan de développement de l'électricité au moindre coût LCPDP (2013 - 2033)	<ul style="list-style-type: none"> Le LCPDP promeut le Plan énergétique national qui vise à augmenter la capacité électrique installée à 22,7 GW d'ici 2033. Il encourage également l'adoption de diverses sources d'énergie renouvelables, notamment l'hydroélectricité, la géothermie, le solaire et l'éolien, ainsi que d'autres sources d'énergie telles que le charbon et le nucléaire.

¹⁷⁰ <https://kepsa.or.ke/electricity-grid-code-review/>

Le plan directeur national de l'eau (2014) (discussion sous NDP — Plan de développement national)	<ul style="list-style-type: none"> • Reconnaît le potentiel du développement de l'hydroélectricité pour une production efficace d'énergie renouvelable. • Cependant, le plan n'indique pas comment la coordination sera encouragée avec les autres utilisateurs d'eau, tels que les ménages et l'irrigation, en prévision d'une augmentation de la demande en eau à l'avenir et de l'équilibre avec l'offre disponible.
Le Plan directeur pour l'électrification rurale (2008-2018)	<ul style="list-style-type: none"> • Se concentre à la fois sur l'extension du réseau central et sur les systèmes hors réseau. • Le Plan prévoit l'identification de sites pour le développement de mini-réseaux. Il complète également les politiques nationales sur l'énergie et les tarifs de rachat.
Politique nationale sur l'énergie et le pétrole (2015)	<ul style="list-style-type: none"> • Prévoit l'élaboration d'une stratégie d'électrification.
Les politiques liées au climat	
La loi sur les changements climatiques (2016)	<ul style="list-style-type: none"> • Prévoit, entre autres, un cadre réglementaire pour une réponse renforcée au changement climatique ; et un mécanisme et des mesures pour parvenir à un développement climatique à faible émission de carbone. • La loi prévoit également l'élaboration, la gestion, la mise en œuvre et la réglementation de mécanismes visant à renforcer la résilience au changement climatique et le développement à faible intensité de carbone pour le développement durable du Kenya • Par ailleurs, la loi est applicable à tous les secteurs de l'économie des gouvernements nationaux et des comtés. • Il invite notamment à intégrer l'équité intergénérationnelle et entre les genres dans tous les aspects des réponses aux changements climatiques ; prévoit des incitations et des obligations pour la contribution du secteur privé à la réalisation d'un développement à faible intensité de carbone et résistant au climat ; et encourage l'utilisation des technologies à faible intensité de carbone, améliore l'efficacité et réduit l'intensité des émissions en facilitant les approches et l'adoption de technologies qui favorisent un développement à faible intensité de carbone et résistant au climat ¹⁷¹.
La politique-cadre nationale du Kenya sur les changements climatiques (2016)	<ul style="list-style-type: none"> • La politique reconnaît que l'énergie est un catalyseur pour propulser le Kenya vers une économie à revenu moyen d'ici 2030. • Certains des objectifs de cette politique sont les suivants : <ul style="list-style-type: none"> ○ Établir et maintenir un cadre institutionnel efficace et efficient pour intégrer les réponses aux changements climatiques dans les secteurs concernés et dans la planification, la budgétisation, la prise de décision et la mise en œuvre intégrée, à la fois au niveau national et au niveau des comtés ;

¹⁷¹ Section 3(2)

		<ul style="list-style-type: none"> ○ Catalyser la transition du Kenya vers un développement plus propre, moins polluant et moins intensif en carbone ; et ○ inciter le secteur privé à s’impliquer dans la construction de la résilience au changement climatique et à s’engager dans des opportunités de développement à faible émission de carbone.
	Le Plan d’action national sur les changements climatiques (NCCAP) (2018-2022).	<ul style="list-style-type: none"> ● Le plan d’action national sur le changement climatique (NCCAP) actualisé guide les actions prioritaires d’adaptation et d’atténuation du changement climatique qui contribuent à définir la voie du développement à faible intensité de carbone du Kenya et mènent à l’atteinte des objectifs du NDC¹⁷². ● En ce qui concerne les options d’atténuation proposées pour examen dans le sous-secteur de l’alimentation en énergie ou de la production d’électricité à des fins d’analyse et de priorisation, le NCCAP (2018-2022) vise à : promouvoir l’utilisation des ressources énergétiques renouvelables (petites centrales hydroélectriques, énergie solaire, biogaz, biomasse, énergie éolienne et systèmes hybrides) et mener des recherches sur les applications possibles et l’étendue de l’utilisation des ressources énergétiques renouvelables d’ici 2022 ; et améliorer l’efficacité opérationnelle de la production et la réduction des pertes de transport et de distribution¹⁷³
	La contribution prévue déterminée à l’échelle nationale (INDC) pour le Kenya (2015)	<ul style="list-style-type: none"> ● Le Kenya cherche à réduire les émissions de gaz à effet de serre de 30 % d’ici 2030. Par exemple, le secteur de l’énergie vise à réduire de 15,4 MtCO₂e (9,32 MtCO₂e provenant de la production d’électricité et 6,09 MtCO₂e de la demande d’énergie)
	Cadre institutionnel	
	L’Autorité de réglementation de l’énergie et du pétrole	<ul style="list-style-type: none"> ● La loi sur l’énergie (2019) décrit les fonctions de l’Autorité de réglementation de l’énergie et du pétrole et comprend la régulation de la production, de l’importation, de l’exportation, du transport, de la distribution, de l’alimentation et de l’utilisation de l’énergie électrique, à l’exception de l’octroi de licences aux installations nucléaires ; l’importation, le raffinage, l’exportation, le transport, le stockage et la vente du pétrole et des produits pétroliers, à l’exception du pétrole brut ; la production, la conversion, la distribution, l’approvisionnement en , la commercialisation et l’utilisation des énergies renouvelables ; et l’exploration, l’extraction, la production, le traitement, le transport, le stockage, l’exportation, l’importation et la vente du gaz méthane de houille et d’autres formes d’énergie. ● En ce qui concerne l’EE, l’Autorité de régulation de l’énergie et du pétrole coordonne l’élaboration et la mise en œuvre d’un plan d’action national pour l’efficacité énergétique et les la conservation d’énergie, en consultation avec les autorités statutaires compétentes et les autres parties prenantes ; élabore des procédures de test et de certification, en collaboration avec les organismes statutaires compétents, pour la certification et le test de la consommation d’énergie des équipements et des appareils ; veille, en collaboration avec le Bureau

¹⁷² Government of Kenya (2018). National Climate Change Action Plan (Kenya): 2018–2022. Volume 3 : Mitigation Technical Analysis Report. Nairobi : Ministry of Environment and Forestry, 1.

¹⁷³ Ibid.

		des normes du Kenya, à ce que seuls des appareils et des équipements efficaces et rentables soient importés dans le pays ; certifie les gestionnaires de l'énergie et délivre des licences aux vérificateurs en matière de l'énergie ; et encourage, en consultation avec le Service national d'accréditation du Kenya, la création de laboratoires accrédités pour l'efficacité énergétique.
	Le Comité consultatif sur les ressources en énergie renouvelable	<ul style="list-style-type: none"> • La loi sur l'énergie (2019) établit un comité interministériel qui est connu sous le nom de Comité consultatif sur les ressources d'énergie renouvelable. • Son rôle est de conseiller le secrétaire du Cabinet sur : les critères d'attribution des ressources énergétiques renouvelables ; l'octroi de licences pour les zones de ressources énergétiques renouvelables ; la gestion des châteaux d'eau et des bassins versants ; le développement de projets polyvalents tels que les barrages et les réservoirs pour la production d'électricité, l'eau potable, la lutte contre les inondations et l'irrigation, en vue d'assurer une bonne coordination aux niveaux politique, réglementaire, de la conservation et de l'exploitation sur les questions relatives aux diverses utilisations des ressources en eau ; et la gestion et le développement des ressources énergétiques renouvelables.
	La Société d'électrification rurale et d'énergie renouvelable	<ul style="list-style-type: none"> • La loi sur l'énergie (2019) décrit les fonctions de la Société d'électrification rurale et d'énergie renouvelable. • Il s'agit notamment de superviser la mise en œuvre du programme d'électrification rurale ; de gérer le fonds du programme d'électrification rurale ; de mobiliser des fonds supplémentaires pour le programme d'électrification rurale et des énergies renouvelables ; d'élaborer et d'actualiser les plans directeurs d'électrification rurale, en consultation avec les gouvernements des comtés ; d'élaborer et d'actualiser le plan directeur des énergies renouvelables, en tenant compte des besoins spécifiques des comtés et du principe d'équité dans le développement des ressources énergétiques renouvelables ; et de soutenir la création de centres énergétiques dans les comtés ; de promouvoir, en collaboration avec d'autres agences, le développement de capacités locales appropriées pour la fabrication, l'installation, la maintenance et l'exploitation de technologies renouvelables telles que les biodigesteurs, les systèmes solaires, les turbines et autres technologies d'énergie renouvelable ; et de promouvoir des programmes de coopération internationale axés sur les sources d'énergie renouvelable • La loi prévoit des enquêtes et des évaluations de toutes les ressources d'énergie renouvelable ; de préparer des cartes des ressources et de faire un inventaire des ressources d'énergie renouvelable ; et de promouvoir le développement et l'utilisation des technologies d'énergie renouvelable, y compris, mais sans s'y limiter, la biomasse, le biodiesel, le bioéthanol, le charbon de bois, le bois de chauffage, l'énergie solaire, le vent, les raz-de-marée, l'hydroélectricité, le biogaz et les déchets municipaux.
Libye	Le cadre juridique/réglementaire sur les ER et l'EE	
	La feuille de route des énergies renouvelables (2030)	<ul style="list-style-type: none"> • La Libye élabore des plans à long terme visant à ce que 25 % de son énergie provienne d'énergies renouvelables d'ici 2025, et à ce que cette proportion atteigne 30 % d'ici 2030. Une augmentation de 6 % d'ici 2015 et de 10 % d'ici 2020 se trouve parmi les objectifs intermédiaires identifiés dans la politique.

		<ul style="list-style-type: none"> • La feuille de route fixe également des objectifs pour la production d'électricité renouvelable, à savoir 10 % d'ici 2020 et 30 % d'ici 2030.
	Plan stratégique pour les énergies renouvelables en Libye 2013-2025	<ul style="list-style-type: none"> • Il vise à atteindre une contribution de 7 % d'énergies renouvelables dans le bouquet • Il vise à atteindre une contribution de 7 % d'énergie renouvelable au bouquet d'énergie électrique d'ici 2020 et de 10 % d'ici 2025. Cette contribution proviendra de l'énergie éolienne, de l'énergie solaire concentrée, du photovoltaïque et du chauffage solaire de l'eau.
Rwanda	Le cadre réglementaire sur les ER et l'EE	
	La loi sur l'Autorité de réglementation des services publics du Rwanda (RURA) (2013)	<ul style="list-style-type: none"> • L'Autorité de réglementation des services publics du Rwanda (RURA) a le mandat légal de contribuer à l'élaboration de la politique énergétique, à l'octroi de licences aux fournisseurs de services énergétiques et à la protection des consommateurs d'énergie. RURA réglemente les technologies électroniques, l'énergie renouvelable et non renouvelable, les gaz industriels, les pipelines et les installations de stockage.
	La loi sur l'électricité (2011)	<ul style="list-style-type: none"> • La loi sur l'électricité prévoit la production, le transport, la distribution et le commerce de l'électricité à l'intérieur du Rwanda et au-delà de ses frontières. Elle prévoit l'octroi au secteur privé de licences pour des systèmes de mini-réseaux à différentes échelles. La loi inclut les énergies renouvelables dans la section de définition des termes, mais ne mentionne pas spécifiquement les sources d'énergie dans l'ensemble de la chaîne de valeur.
	Règlement sur les tarifs de rachat pour les énergies renouvelables (REFIT) (2012)	<ul style="list-style-type: none"> • Le règlement sur les tarifs de rachat des énergies renouvelables prévoit les tarifs de rachat pour les microprojets hydroélectriques allant de 50 kW à 10 MW en vertu de la loi RURA.
	Règlement sur l'octroi de licences d'électricité (2015)	<ul style="list-style-type: none"> • Prévoit des exigences de licence différentes pour les grands, moyens, petits et microréseaux.
	Le règlement sur l'installation des chauffe-eau solaires (2015)	<ul style="list-style-type: none"> • L'installation obligatoire des chauffe-eau solaires, les directives d'installation, les règles d'accréditation des installateurs et la délivrance de permis pour l'exercice de ce métier sont prévues par le règlement sur l'installation des chauffe-eau solaires.
	Les lignes directrices pour la promotion des mesures d'efficacité énergétique (2013)	<ul style="list-style-type: none"> • Les lignes directrices pour la promotion des mesures d'efficacité énergétique aident à améliorer l'utilisation de l'efficacité énergétique.

	<ul style="list-style-type: none"> • Ils apportent également des conseils techniques et des conseils utiles pour économiser l'électricité à partir d'utilisations courantes et les appareils sont fournis à différents utilisateurs finaux ciblés tels que les entreprises / l'industrie, les grandes institutions publiques, et les consommateurs résidentiels. • Les lignes directrices stipulent que tous les appareils et équipements consommateurs d'énergie doivent être étiquetés et répondre à des normes de performance énergétique (MEPS) pour une utilisation efficace et une conservation de l'énergie
Le cadre politique des ER et de l'EE	
La politique énergétique nationale (2015)	<ul style="list-style-type: none"> • La politique énergétique nationale vise à promouvoir un meilleur accès à l'énergie, une utilisation efficace des ressources énergétiques et la promotion des technologies d'énergie renouvelable grâce à des cadres favorables. • L'amélioration de l'efficacité dans le secteur des transports et la réduction des importations de pétrole d'environ 75 % sont encouragées par la politique • Les mini-réseaux sont initialement reconnus comme une stratégie complémentaire pour l'électrification rurale. En 2015, ils ont été reconnus comme l'un des principaux objectifs pour répondre aux besoins énergétiques et relever les défis énergétiques au Rwanda. • Cette politique identifie les besoins nécessaires à l'électrification rurale accélérée par mini-réseau. Elle encourage les investissements et la participation du secteur privé à la fourniture d'électricité au moyen de systèmes hors réseau. • Cette politique vise à lever les obstacles à l'énergie par l'électrification rurale, à promouvoir la transparence par une gouvernance sectorielle efficace et à renforcer les cadres institutionnel, organisationnel, juridique et réglementaire (Mininfra, 2015b). • Cette politique est appuyée par le programme de déploiement de l'accès à l'électricité qui est axée sur la construction de réseaux électriques visant à accroître les connexions d'accès à l'électricité sur le réseau, les utilisateurs à forte consommation tels que les infrastructures sociales qui comprennent les établissements de santé, les écoles et les bureaux administratifs.
Le Plan stratégique du secteur énergétique du Rwanda (ESSP) (2015 et mis à jour en 2018)	<ul style="list-style-type: none"> • Simplifie la vision à long terme en objectifs à court terme et en mesures concrètes d'électrification complète, comme indiqué dans la politique énergétique nationale (2015). • Les actions comprennent des plans d'action pour le développement de sept sous-secteurs prioritaires qui incluent l'énergie solaire, la bioénergie et l'hydroélectricité. L'objectif est d'atteindre un taux d'accès à l'électricité de 100 % d'ici 2024.
Le plan national d'électrification (2018)	<ul style="list-style-type: none"> • Identifie les zones réservées à l'expansion sur le réseau et hors réseau jusqu'en 2024.

	<ul style="list-style-type: none"> • Il prévoit que 10 % des objectifs hors réseau seront atteints par des mini-réseaux et auraient connecté plus de 300 000 ménages.¹⁷⁴
Le plan stratégique du secteur de l'énergie (2018-2024).	<ul style="list-style-type: none"> • vise à atténuer le risque associé à l'incertitude entourant l'expansion du réseau par la mise en œuvre de la politique énergétique nationale
La stratégie d'électrification rurale (2016)	<ul style="list-style-type: none"> • L'objectif de la stratégie d'électrification rurale est de garantir que 70 % des Rwandais disposent d'électricité d'ici 2018 et à atteindre un taux de pénétration de 100 % d'ici 2020 grâce à des systèmes solaires autonomes, des mini-réseaux isolés et des connexions au réseau. • La stratégie identifie quatre programmes prioritaires qui comprennent le développement de mini-réseaux. Le secteur privé est invité à fournir des mécanismes de financement abordables. • La stratégie d'électrification rurale décrit les mécanismes visant à accroître le développement des mini-réseaux. • Elle habilite RURA à délivrer des licences aux producteurs, distributeurs et émetteurs d'électricité pour des applications d'électrification rurale.
La Stratégie de développement économique et de réduction de la pauvreté II (EDPRS) (2013-2018)	<ul style="list-style-type: none"> • Le Rwanda vise une croissance économique de 11,5 % d'ici 2018, dans le cadre de l'économie verte. • Toutefois, les énergies renouvelables ne sont pas identifiées dans la stratégie, alors que l'efficacité énergétique est considérée comme un facteur clé pour atteindre cet objectif.
La stratégie sur l'énergie de la biomasse (BEST) (2008).	<ul style="list-style-type: none"> • La stratégie sur l'énergie de la biomasse s'intéresse à la fois à la consommation de charbon de bois en milieu urbain et à l'utilisation du bois de chauffage dans les zones rurales
Tarif de rachat garanti des énergies renouvelables (REFiT) (2012)	<ul style="list-style-type: none"> • Les tarifs de rachat garantis des énergies renouvelables favorisent l'accès à l'énergie et la vente obligatoire d'énergie renouvelable hors réseau des petites et minicentrales hydroélectriques au réseau principal. • Il reconnaît d'autres sources d'énergie qui comprennent les technologies solaires, éoliennes et géothermiques.
Le plan stratégique du secteur de l'énergie (ESSP) (2018 / 19-2023 / 24)	<ul style="list-style-type: none"> • Le plan stratégique du secteur de l'énergie guide le statut et les plans du secteur de l'énergie dans les secteurs de l'électricité, de la biomasse et du pétrole uniquement. • Les objectifs ciblés de haut niveau comprennent la réduction des pertes d'énergie à 15 % dans les réseaux de transmission et de distribution.

¹⁷⁴ IRENA (2018), Policies & Regulations for RE Mini-Grids, p 29

		<ul style="list-style-type: none"> • Bien que la stratégie cherche à réduire de 50 % le nombre de ménages utilisant des technologies de cuisson traditionnelles, le secteur des énergies renouvelables n'est pas identifié comme une option pour atteindre cet objectif.
	Le cadre politique lié au climat	
	La croissance verte et la résilience climatique : Stratégie nationale sur les changements climatiques et la réduction des émissions de carbone (2011)	<ul style="list-style-type: none"> • La croissance verte et la résilience climatique : La stratégie nationale pour le changement climatique et la stratégie de développement à faible émission de carbone établissent un cadre pour s'engager dans une approche nationale de croissance verte. • Les éléments clés de l'approche de la croissance verte sont la sécurité énergétique et l'approvisionnement en énergie à faible teneur en carbone (énergie renouvelable).
	Projet de politique nationale sur l'environnement et les changements climatiques pour le Rwanda (2018)	<ul style="list-style-type: none"> • La politique proposée est alignée sur les politiques sectorielles telles que la politique énergétique.
	La contribution prévue déterminée à l'échelle nationale du Rwanda (INDC) (2015)	<ul style="list-style-type: none"> • L'un des objectifs de l'INDC du Rwanda est d'élargir l'accès à l'énergie par l'adoption de grandes centrales hydroélectriques et de mini-réseaux solaires photovoltaïques dans les zones rurales. • L'INDC reconnaît les multiples avantages d'un accès accru à l'électrification tel que les activités génératrices de revenus pour les entreprises rurales, le programme national de gestion forestière et l'atténuation du changement climatique. • Le Rwanda reconnaît que les pertes d'énergie sont de 23 % et que la promotion de l'efficacité énergétique peut être abordée par la mise en œuvre de programmes ciblant la demande, en particulier pendant les périodes de pointe.
La Somalie	Le cadre juridique / réglementaire sur les ER et l'EE	
	Somaliland Electrical Energy Act (2013) La loi sur l'énergie électrique du Somaliland	<ul style="list-style-type: none"> • La loi fournit des directives pour le Puntland et le centre-sud de la Somalie

	Politique énergétique du Somaliland (2010)	<ul style="list-style-type: none"> • La politique énergétique vise à stimuler le développement social et économique en favorisant une production et une utilisation durables de l'énergie ayant des impacts négatifs minimaux sur l'environnement. • La gestion de l'environnement et l'efficacité énergétique sont identifiées comme des actions stratégiques clés pour la réalisation de cette politique.
	Programme d'action nationale d'adaptation aux changements climatiques (NAPA, 2013)	<ul style="list-style-type: none"> • Le plan reconnaît la « nécessité de mesures globales pour réduire la vulnérabilité des agriculteurs et des éleveurs à la variabilité climatique tout en augmentant les investissements dans l'agriculture et les pratiques [pastorales] durables ».
	La contribution prévue déterminée à l'échelle nationale (INDC) de la Somalie (2015)	<ul style="list-style-type: none"> • La Somalie reconnaît la nécessité de s'éloigner de la dépendance importante aux combustibles de biomasse qui représentent 82 % de la consommation énergétique totale du pays. • Le solaire est identifié comme l'alternative durable pour la production d'énergie hors réseau en milieu rural ainsi que pour la réhabilitation des bâtiments municipaux dans le secteur de la santé. • Certains des objectifs sont d'introduire le biogaz comme source d'énergie alternative dans les zones à forte charge de matières premières biodégradables ; d'établir un marché de l'énergie solaire et d'accélérer la diffusion des équipements d'énergie solaire pour réduire la production locale de charbon de bois.
	Le cadre politique lié au climat	
Le Soudan	Le cadre juridique / réglementaire sur les ER et l'EE	
	La loi sur l'Autorité de réglementation de l'électricité du Sud-Soudan	<ul style="list-style-type: none"> • Création de l'Autorité de réglementation de l'électricité du Sud-Soudan. Ses fonctions consistent à délivrer des licences et à réglementer la production, le transport, la distribution et l'approvisionnement en électricité.
	Le décret du Conseil des ministres n° 30/2006	<ul style="list-style-type: none"> • Création de la South Sudan Electricity Corporation (Compagnie d'électricité du Sud-Soudan) qui est responsable de la production, du transport et de la vente d'électricité aux distributeurs. • La South Sudan Electricity Corporation a pour mandat d'acheter de l'électricité aux IPP et de promouvoir l'interconnexion avec les pays voisins.
	Le plan stratégique national pour le Soudan (2018)	<ul style="list-style-type: none"> • Afin de promouvoir un développement économique durable, le plan stratégique national pour le Soudan donne la priorité à la construction de réseaux de distribution d'électricité et à des projets d'électrification en milieu rural.
	Le plan directeur pour les énergies	<ul style="list-style-type: none"> • Le plan directeur pour les énergies renouvelables encourage l'utilisation des sources d'énergie renouvelable, même dans les projets prioritaires tels que les installations photovoltaïques et la coproduction à biomasse,

	renouvelables au Soudan (2005)	<p>afin d'éviter la dépendance technologique d'un marché pétrolier dans le développement du secteur énergétique. Il prévoit qu'un plan à moyen terme (jusqu'en 2015) nécessite un financement de 15 millions USD pour les options renouvelables.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les domaines prioritaires pour les énergies renouvelables comprennent l'augmentation de l'utilisation de l'énergie éolienne pour le pompage de l'eau et l'agriculture et la mise à l'échelle de projets photovoltaïques au niveau communautaire.
	Cadre politique lié au climat	
	La contribution prévue déterminée à l'échelle nationale (INDC) du Soudan (2015)	<ul style="list-style-type: none"> • Le Soudan cherche à poursuivre et à mettre en œuvre des interventions de développement à faibles émissions de carbone dans le domaine de l'énergie comme étant l'une de ses principales priorités. • Il vise une intégration de 20 % des énergies renouvelables dans le système électrique grâce à l'énergie éolienne (1000 MW), l'énergie solaire photovoltaïque (1000 MW), la technologie solaire CSP (100 MW), la transformation des déchets en énergie (80 MW) et les petites centrales hydroélectriques (50 MW) d'ici 2030. • Il a également pour objectif l'efficacité énergétique de 6500 GWh provenant de l'énergie à consommer entre 2016 et 2030.
Le Soudan du Sud	Le cadre juridique/réglementaire sur les ER et l'EE	
	La vision du Soudan du Sud 2040 (2016)	<ul style="list-style-type: none"> • La Vision 2040 cherche à ne plus dépendre de l'utilisation des réserves pétrolières en encourageant l'utilisation de l'énergie durable et l'adoption de l'hydroélectricité ainsi que d'autres sources d'énergie durables pour la production d'électricité.
	La loi nationale sur l'électricité (2015)	<ul style="list-style-type: none"> • Règle le secteur des ER.
	Le cadre politique des ER	
	Programme de mise en valeur des sources d'énergie en zones rurales (2011 – 2025)	<ul style="list-style-type: none"> • Cherche à développer et à diffuser les technologies d'EE et d'ER, telles que les poêles à biomasse efficaces, les digesteurs de biogaz et les technologies d'énergie solaire dans les zones rurales. • Il soutient le développement d'une énergie propre et de qualité. • Le programme contribue à l'atténuation du changement climatique par la réduction des émissions de gaz à effet de serre grâce à l'adoption de poêles à biomasse efficaces et aux technologies solaires et de biogaz.
	Cadre politique lié au climat	
	La contribution prévue déterminée à l'échelle nationale (INDC) (2015)	<ul style="list-style-type: none"> • Le Soudan du Sud vise à accroître l'utilisation d'une énergie propre et neutre en carbone ; accroître l'utilisation du potentiel élevé du pays en matière d'énergie solaire et éolienne pour répondre à la demande énergétique ; accroître l'efficacité de l'utilisation de la biomasse (en particulier le bois de chauffage et le charbon de bois) dans le secteur énergétique traditionnel ; accroître l'efficacité de l'utilisation de l'électricité dans le secteur formel de l'énergie, et assurer la meilleure utilisation de l'hydroélectricité par le biais d'une gestion prudente des ressources en eau.

Tanzanie	Le cadre réglementaire sur les ER et l'EE	
	Vision du développement de la Tanzanie (TDV) (2025)	<ul style="list-style-type: none"> • La vision de développement de la Tanzanie est de transformer la nation en une nation à revenu moyen et semi-industrialisée en mettant en place une économie forte et compétitive d'ici 2025.
	La stratégie nationale pour la croissance économique et la réduction de la pauvreté (NSGRP II) (2005)	<ul style="list-style-type: none"> • Le NSGRP II ou MKUKUTA II favorise une croissance économique accélérée réduisant la pauvreté avec comme sous-domaine clé la provision d'une énergie abordable et fiable.
	The Rural Energy Act (2005) La loi sur l'énergie en zones rurales (2005)	<ul style="list-style-type: none"> • La loi sur l'énergie en milieu rural encourage un meilleur accès aux services énergétiques modernes dans les zones rurales de la Tanzanie continentale. Elle accorde des subventions aux développeurs de projets sur l'énergie en milieu rural pour les investissements dans la distribution du réseau rural. La loi prévoit la création d'un conseil, d'un fonds et d'une agence de l'énergie rurale.
	La loi sur l'électricité (2008)	<ul style="list-style-type: none"> • Cette loi libéralise la production et la distribution d'électricité en Tanzanie par le biais des IPP. • Il prévoit le développement de systèmes électriques hors réseau dans le but de fournir de l'électricité aux zones rurales. • La loi prévoit également de faciliter et de réglementer la production, le transport, la transformation, la distribution, l'approvisionnement et l'utilisation de l'énergie électrique, le commerce transfrontalier de l'électricité, ainsi que la planification et la réglementation de l'électricité en zones rurales en Tanzanie.
	Le cadre politique des ER et de l'EE	
	La politique énergétique nationale (2015)	<ul style="list-style-type: none"> • Elle prévoit l'amélioration de la sécurité et de l'efficacité énergétiques, un cadre juridique et réglementaire complet pour l'électricité et les énergies renouvelables, ainsi que le dégroupage du secteur de l'énergie
	Mise à jour du plan directeur du réseau électrique (2012)	<ul style="list-style-type: none"> • Il met en œuvre le projet d'accès au développement énergétique de la Tanzanie (Tanzania Energy Development Access Project) (TEDAP) pour l'électrification en milieu rural
	Tarifs de rachat garantis (FI)	<ul style="list-style-type: none"> • La Tanzanie introduit un régime de tarifs de rachat garantis pour les petits producteurs d'électricité (100 kW à 10 MW) en 2008, et le cadre est révisé en 2015. • Dans le cadre de la deuxième génération de petits producteurs d'énergie (SPP), l'EWURA applique deux approches, en fonction de la technologie : • Les tarifs de rachat des énergies renouvelables sont appliqués pour les petits projets hydroélectriques et de biomasse, tandis qu'une procédure d'appel d'offres est appliquée pour les projets solaires et éoliens.

		<ul style="list-style-type: none"> • Le cadre de la deuxième génération des SPP repose sur des principes directeurs qui prévoient que les SPP bénéficient d'un tarif fixe pendant toute la durée de la Convention d'achat de petite puissance (SPPA).
	Le Fonds pour l'énergie rurale (REF)	<ul style="list-style-type: none"> • Le Fonds pour l'énergie rurale (REF) est administré par l'Agence pour l'énergie rurale (REA). • Il aide les programmes conçus pour accroître l'accès à l'énergie dans les zones rurales de la Tanzanie en subventionnant des projets énergétiques ruraux, en utilisant des subventions destinées à couvrir les coûts d'investissement de projets mis en œuvre par des organisations publiques et privées ainsi que par des coopératives et des groupes communautaires • Le Fonds est capitalisé grâce aux allocations budgétaires du gouvernement, aux intérêts ou au retour sur investissement, aux taxes spécifiques sur les produits pétroliers et l'électricité, et aux agences de développement. Par exemple, le programme de subventions pour le financement basé sur les résultats (RBF) pour les minis et microréseaux, qui est soutenu par SIDA et le DFID, lance son premier appel à propositions à la fin de 2016.
	Cadre pour les petits producteurs d'énergie (SPP)	<ul style="list-style-type: none"> • Il cherche à attirer le secteur privé dans le développement de mini-réseaux isolés et reliés au réseau. • Il prévoit également des exigences de licence sur mesure et des réglementations tarifaires spécifiques à la capacité des SPP. • La Tanzanie « facilite l'investissement en simplifiant les exigences réglementaires en matière d'environnement pour le développement de mini-réseaux, et fournit un guichet unique de dédouanement et un portail consacré à toutes les informations relatives aux politiques et réglementations sur les mini-réseaux ».
	Les règles sur l'électricité (développement de petits projets d'électricité), 2016	<ul style="list-style-type: none"> • Prévoir des procédures relatives à l'élaboration de petits projets sur l'énergie.
	Il est important de noter que le cadre politique des ER pour la Tanzanie a été applaudi pour être « bien défini ; il est également l'un des meilleurs en Afrique ». ¹⁷⁵	
	Le cadre politique lié au climat	
	Stratégie nationale sur les changements	<ul style="list-style-type: none"> • Les stratégies sur l'adaptation aux changements climatiques comprennent : amélioration de la résilience du secteur de l'énergie climatique ; promotion et amélioration de l'utilisation des sources alternatives de l'énergie ; promotion de l'utilisation et de l'acquisition de technologies énergétiques efficaces dans les

¹⁷⁵ IRENA (2018), Policies & Regulations for RE Mini-Grids, p 19.

¹⁷⁶ Policy Catalogue for Green Mini-Grids Systems (GMGs) in Africa, p 13.

	climatiques de la Tanzanie (2012)	secteurs domestique, public et industriel ; et promotion du développement et de l'utilisation de technologies à haut rendement énergétique. <ul style="list-style-type: none"> • Les stratégies d'atténuation du changement climatique incluent les actions suivantes: promouvoir l'utilisation de technologies énergétiques efficaces, améliorer l'approvisionnement et l'utilisation des énergies renouvelables et promouvoir l'utilisation d'autres énergies propres. • Les interventions stratégiques identifiées par la Stratégie incluent le renforcement de l'utilisation de la part des énergies renouvelables dans le réseau national et hors réseau, l'amélioration de l'approvisionnement en électricité hors réseau des zones rurales et la promotion de la diversification des sources d'énergie.
	La contribution prévue déterminée à l'échelle nationale (INDC) pour la Tanzanie (2015)	<ul style="list-style-type: none"> • La Tanzanie cherche à promouvoir son économie sur la voie d'un développement résistant au climat en explorant et en investissant dans un système de diversification énergétique ; en promouvant l'utilisation de technologies et de comportements efficaces sur le plan énergétique ; en améliorant la gestion intégrée des bassins versants et des terres en amont pour les sources hydroélectriques ; et en renforçant l'utilisation du potentiel des énergies renouvelables dans tout le pays (hydraulique, solaire, éolienne, biomasse et géothermique).
La Tunisie	Le cadre juridique / réglementaire sur les ER et l'EE	
	La Constitution de la Tunisie (2014)	<ul style="list-style-type: none"> • L'article 44 de la Constitution oblige le gouvernement à « fournir les moyens nécessaires pour garantir un environnement sain et équilibré et contribuer à l'intégrité du climat ».
	La Loi 2015-12 (2015)	<ul style="list-style-type: none"> • La loi 2015-12 fournit le cadre juridique pour la production d'électricité à partir de technologies d'énergie renouvelable et pour attirer les investissements dans les ER.
	Le Décret 2016-1123 (2016)	<ul style="list-style-type: none"> • Stipule les modalités et conditions de réalisation des projets ainsi que la vente de la production d'électricité provenant de sources d'énergie renouvelable.
	Loi N° 2004-72 de 2004, Loi sur l'efficacité énergétique	<ul style="list-style-type: none"> • Elle encourage l'utilisation rationnelle de l'énergie. • Elle encourage la bonne gestion de l'énergie afin de parvenir à un développement durable. • Elle favorise l'EE et la consommation d'électricité. • Les lois créent l'Agence nationale tunisienne de la gestion de l'énergie (ANME) pour la promotion de l'EE et la diversification des sources d'énergie.
	Loi N° 96-27 du 1er avril 1996	<ul style="list-style-type: none"> • Elle introduit les IPP pour vendre de l'électricité à la STEG. • Elle crée la Commission indépendante de production d'électricité.
	Loi N° 62-8 de 1962	<ul style="list-style-type: none"> • Elle crée la Société tunisienne d'Électricité et du Gaz (STEG). • Elle prévoit la production, le transport et la distribution exclusifs de l'électricité par la STEG.
	Loi N° : 2005-106	<ul style="list-style-type: none"> • Elle crée le Fonds national de l'énergie qui soutient les systèmes de gestion de l'énergie visant à promouvoir l'efficacité énergétique.

Décret N ° 2005-2234 du 22 août 2005	<ul style="list-style-type: none"> • Il prévoit un système d'installation photovoltaïque.
Loi 2009-7 de 2009	<ul style="list-style-type: none"> • Elle modifie la loi de 2004 sur les économies d'énergie. • La loi prévoit le secteur privé comme les IPP.
Le plan de développement 2016-2020 de la Tunisie	<ul style="list-style-type: none"> • L'un des piliers du plan de développement est le développement d'une économie « verte ». • Son objectif est d'investir dans les ER et de soutenir des solutions d'efficacité des ressources dans tous les secteurs.
La stratégie énergétique	<ul style="list-style-type: none"> • La stratégie repose sur deux piliers : accroître l'efficacité énergétique et développer la production d'énergies renouvelables.
Le plan d'action national pour la conservation de l'énergie	<ul style="list-style-type: none"> • Il crée un régulateur indépendant de l'énergie. • Il favorise l'EE en termes d'audits, de cogénération, d'éclairage, d'appareils électroménagers, de bâtiments et de transports.
Le Plan solaire tunisien (2010 – 2016)	<ul style="list-style-type: none"> • Il prévoit une part de 30 % d'énergies renouvelables dans le mix électrique d'ici 2030. • Il favorise les partenariats public-privé. • Its implementation is supported by the National Fund for Energy Efficiency. • Le Fonds national pour l'efficacité énergétique soutient sa mise en œuvre. • Il cherche à attirer les investissements dans les ER
Le projet d'amélioration du secteur de l'énergie	<ul style="list-style-type: none"> • Le projet est soutenu par la Banque mondiale en ce qui concerne le dialogue politique, l'assistance technique, les services de conseil et les prêts.
Le Programme Prosol	<ul style="list-style-type: none"> • Le programme travaille sur la promotion de chauffe-eau solaires.
Le cadre politique lié au climat	
La stratégie nationale sur le changement climatique	<p>Ses objectifs sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réduire l'intensité de carbone de l'économie à environ 60 % en 2030 par rapport aux niveaux de 2009 : • Promouvoir des politiques et des mesures d'EE qui contribuent à la diminution continue de l'intensité de carbone d'environ 2 à 3 % par an ; • Porter la part des énergies renouvelables dans la consommation d'électricité à 30 % en 2030 (moins de 1 % aujourd'hui). • Stabiliser les émissions de GES d'ici 2050.
La contribution prévue déterminée à l'échelle nationale (INDC) pour la Tunisie (2015)	<ul style="list-style-type: none"> • La Tunisie reconnaît l'importance du secteur de l'énergie dans la lutte contre le changement climatique. • Il vise à intensifier la promotion de l'efficacité énergétique dans tous les secteurs de consommation et pour tous les usages énergétiques ; à atteindre une capacité installée d'énergie renouvelable de 3 815 MW en 2030, dont 1 755 MW pour l'énergie éolienne, 1 610 MW pour le solaire photovoltaïque (PV) et 450 MW pour le

		solaire à concentration (CSP) ; et à tripler le taux de distribution des chauffe-eau solaires, qui dépassera 220 m ² de collecteurs pour 1 000 habitants en 2030, contre 73 en 2015.
L'Ouganda	La Constitution de la République de l'Ouganda (1995)	<ul style="list-style-type: none"> • La Constitution est le principal cadre juridique régissant l'utilisation des énergies renouvelables et l'efficacité énergétique.¹⁷⁷ • Elle identifie l'importance pour le développement et la mise en œuvre de politiques énergétiques qui répondent aux besoins fondamentaux de la population et favorisent la préservation de l'environnement.¹⁷⁸
	La Vision 2040 (2007)	<ul style="list-style-type: none"> • La Vision 2040 de l'Ouganda vise à faire passer le pays d'une nation paysanne et à faible revenu à un pays à revenu moyen supérieur. • La Vision 2040 identifie les opportunités dans les secteurs du pétrole et du gaz et voit également la construction de centrales hydroélectriques. • Cette vision reconnaît le potentiel d'atténuation des programmes élargis d'énergie renouvelable et de promotion de l'efficacité énergétique.
	Le deuxième plan de développement national (NDP II) (2015/16 - 2019/2020)	<ul style="list-style-type: none"> • Le deuxième plan national de développement (NDP II) reconnaît l'importance des investissements dans les infrastructures énergétiques pour les sources d'énergie renouvelable, y compris l'hydroélectricité et la géothermie. • Le NDP (Plan de développement national) vise une augmentation de la production d'électricité de 825 MW en 2012 à 2 500 MW d'ici 2020. • La promotion de l'efficacité énergétique et l'utilisation de sources d'énergie alternatives sont également identifiées dans le NDP II.
	La loi sur l'électricité (1999).	<ul style="list-style-type: none"> • La loi sur l'électricité définit le cadre général de la production, du transport, de la vente, de l'exportation, de l'importation et de la distribution de l'énergie électrique en Ouganda. • Cette loi identifie l'énergie électrique comme étant l'énergie produite à partir de l'eau, de l'huile minérale, du charbon, du gaz, de l'énergie solaire, de l'énergie éolienne, de l'énergie atomique ou de tout autre moyen. • La loi prévoit la création et la mise en place de l'Autorité de régulation de l'électricité et du Fonds national d'électrification rurale. • Elle libéralise le marché de l'électricité et le dégroupage du secteur en production, transport et distribution
	La loi sur les énergies renouvelables	<ul style="list-style-type: none"> • La loi introduit des tarifs de rachat pour les centrales d'une capacité inférieure à 20 MW et des PPA pour les ER.
	La loi sur les biocarburants (2018)	<ul style="list-style-type: none"> • Réglemente la production, le stockage et le transport des biocarburants, et le mélange des biocarburants avec les produits pétroliers, entre autres fonctions.

¹⁷⁷ Section XXVII (iii).

¹⁷⁸ Constitution of Uganda.

Le cadre politique des ER et de l'EE	
La politique énergétique de l'Ouganda (2007-2017)	<ul style="list-style-type: none"> • L'objectif de la politique énergétique de l'Ouganda est d'assurer que les besoins énergétiques de la population ougandaise équilibrent les préoccupations économiques, sociales et environnementales dans le cadre du mandat constitutionnel. • Cette politique prévoit la production d'énergie renouvelable. Elle définit des objectifs en matière d'énergies renouvelables qui devraient être portés de 4 % à 61 % d'ici 2017. • Elle prévoit l'électrification rurale par le déploiement de réseaux isolés.
La politique nationale des énergies renouvelables (2007)	<ul style="list-style-type: none"> • Cherche à augmenter le mix énergétique renouvelable de 4 % en 2007 à 61 % d'ici 2017. • Cette politique encourage la production d'électricité à partir de minicentrales hydroélectriques, de biomasse, d'énergie éolienne, solaire, géothermique et de tourbe • Elle favorise un cadre juridique et institutionnel qui facilite les investissements dans les énergies renouvelables, établit un cadre approprié pour les investissements dans les technologies des énergies renouvelables, encourage la recherche et le développement, et l'efficacité énergétique. • La politique sur les ER prévoit des études de faisabilité ainsi que des subventions pour les systèmes de mini-réseaux.
La stratégie sur la biomasse	<ul style="list-style-type: none"> • L'objectif de la stratégie dans le domaine de la biomasse est axé sur les questions de politique et de cadre réglementaire, les interventions concernant la demande de biomasse, y compris l'efficacité énergétique, la propreté de l'environnement de cuisson et le remplacement des combustibles, les interventions concernant l'approvisionnement en biomasse, y compris la plantation d'arbres et l'amélioration des fours à charbon, et les mécanismes de financement de technologies efficaces et des ER.
Stratégie et plan d'électrification rurale (2013-2022)	<ul style="list-style-type: none"> • Cette stratégie met à jour la stratégie et le plan précédents de 2001-2010. • Son objectif est d'accroître l'accès à l'énergie pour plus d'un demi-million de nouveaux clients grâce à l'extension du réseau, aux mini-réseaux photovoltaïques et aux systèmes autonomes. • Elle identifie le Fonds d'électrification rurale, le Conseil d'électrification rurale et l'Agence d'électrification rurale (REA) comme étant des institutions clés dans l'expansion de l'électrification rurale. • La stratégie et le plan d'électrification en milieu rural prévoient des ressources pour la planification et des subventions pour les mini-réseaux.
Le tarif de rachat pour les énergies renouvelables (REFiT) (2016)	<ul style="list-style-type: none"> • Le tarif de rachat des énergies renouvelables (REFiT) fournit le dernier ensemble de lignes directrices qui encouragent et soutiennent une participation accrue du secteur privé dans la production d'électricité, en utilisant des technologies d'énergie renouvelable.

Les lignes directrices sur les rabais énergétiques pour la construction d'infrastructures de distribution d'électricité (2017)	<ul style="list-style-type: none"> • Les lignes directrices sur les rabais énergétiques pour la construction d'infrastructures de distribution d'électricité visent à attirer les investisseurs étrangers dans le secteur des énergies renouvelables par l'octroi de rabais énergétiques et de remises fiscales pour la construction d'infrastructures de distribution d'électricité. • Des lignes directrices détaillées et structurées sont également prévues pour aider les investisseurs qui conçoivent, financent et construisent l'infrastructure de distribution d'électricité.¹⁷⁹
Le guide sur les incitatifs fiscaux pour les investisseurs en Ouganda (2017)	<ul style="list-style-type: none"> • Le Guide sur les incitatifs fiscaux/exemptions fiscales dont bénéficient les investisseurs en Ouganda offre des motivations dans divers secteurs de l'économie qui utilisent les énergies renouvelables. • Les secteurs qui peuvent bénéficier d'exemptions comprennent les exploitants d'aéronefs, les exportateurs de biens de consommation et d'équipement finis, les agrotransformateurs pour les questions liées aux ampoules fluorescentes compactes et aux équipements et accessoires solaires spécialisés, les équipements solaires et éoliens spécialisés.¹⁸⁰
Programme de promotion des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique (PREEEP)	<ul style="list-style-type: none"> • Le programme prévoit l'accès à des services énergétiques modernes, à l'électrification rurale et aux technologies de l'EE et de la biomasse. • Il soutient la mise en œuvre de la politique énergétique.
Stratégie et plan d'électrification rurale	
Subvention pour l'énergie solaire (2007)	<ul style="list-style-type: none"> • Il prévoit des subventions pour le marché de l'énergie solaire.
La contribution prévue déterminée à l'échelle nationale (INDC) pour l'Ouganda (2015)	<ul style="list-style-type: none"> • Les INDC se concentrent sur la réduction des émissions de GES de 22 % des émissions nationales de gaz à effet de serre d'ici 2030. • Les mécanismes adoptés pour atteindre cet objectif comprennent la promotion des énergies renouvelables et d'autres sources d'énergie, l'augmentation de l'efficacité du secteur énergétique moderne et la gestion prudente des ressources en eau pour l'hydroélectricité. • Parmi les objectifs figurent la réduction de la demande énergétique de 1,5 million de tonnes d'équivalent en dioxyde de carbone d'ici 2030 et la production d'environ 4,6 à 5,2 Tera watts (TWh) (millions de watts) à partir de sources d'énergies renouvelables telles que l'hydraulique, le solaire, la biomasse et la géothermie.¹⁸¹

¹⁷⁹ Energy Rebate Guideline for Construction of Electricity Distribution Infrastructure July 2017.

¹⁸⁰ A Guide on Tax Incentives/Exemptions available to Investors in Uganda.

¹⁸¹ Intended Nationally Determined Contribution. However, the World Bank puts these targets at 3200 MW from electricity generations capacity by 2030. See Climate Policy Team 'Sub Saharan Africa, Uganda Intended Nationally Determined Contribution' *World Bank* 2016.

Le cadre politique lié au climat		
La politique nationale sur le changement climatique (NCCP) (2015)	<ul style="list-style-type: none"> • La politique identifie le besoin de promouvoir l'accès et l'utilisation de l'énergie durable dans la mise en œuvre de la politique des énergies renouvelables (REP) par l'utilisation de sources d'énergie renouvelable. • Par ailleurs, il reconnaît la nécessité d'une utilisation efficace de l'énergie dans les industries, les ménages et les bâtiments commerciaux et institutionnels. • Cette politique privilégie une approche harmonisée et coordonnée en vue d'un développement durable résistant au climat et à faible émission de carbone. Elle s'appuie sur les principes qui incluent l'intégration et la réponse coordonnée au changement climatique. • En ce qui concerne la production d'énergies, l'une des priorités de la politique d'atténuation est de soutenir et d'accélérer la mise en œuvre de la politique sur les énergies renouvelables (REP) afin de promouvoir et de développer de nouvelles technologies énergétiques propres et de réduire les GES. 	
Le Programme d'action nationale d'adaptation (NAPA) (2007)	<ul style="list-style-type: none"> • Cherche à éradiquer la pauvreté et la faim, à assurer la durabilité de l'environnement et l'égalité des genres, et à lutter contre les principales maladies. • La promotion des technologies d'économie d'énergie et des sources d'énergie alternatives sont quelques-uns des moyens qui sont adoptés pour atteindre les objectifs du NAPA. 	

CADRES JURIDIQUE ET POLITIQUE DES ER ET DE L'EE POUR LES PAYS DE L'OCÉAN INDIEN

Pays	Cadre juridique/ politique	Analyse du cadre juridique / politique
Union des Comores		
	La stratégie nationale de l'énergie (2008)	<ul style="list-style-type: none"> • Favorise le développement des énergies renouvelables.
	Stratégie pour le développement de l'énergie géothermique	<ul style="list-style-type: none"> • Encourage la révision des lois afin qu'elles favorisent la participation publique et privée, notamment en ce qui concerne la propriété et le développement des ressources.
	Stratégie pour la croissance accélérée et le développement durable (SCA2D) (2015-2019)	<ul style="list-style-type: none"> • Elle succède à la stratégie pour la croissance et la réduction de la pauvreté (GPRS 2009-14). • Son objectif stratégique est de « poser les bases de l'émergence future des Comores ». • Elle s'appuie sur les principaux axes ci-après : (i) Accélération, diversification et durabilité de la croissance ; (ii) Développement des infrastructures de soutien à la croissance ; (iii) Renforcement de l'accès

		<p>aux services sociaux de base et de la résilience des ménages ; (iv) Renforcement de la gouvernance et des capacités de résilience institutionnelle/humaine ».</p> <ul style="list-style-type: none"> • La stratégie encourage le renforcement de la gouvernance dans les secteurs de l'énergie et des routes par le biais de la mise en œuvre effective de réformes sectorielles.
	Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté et la croissance (PRGSP) (2010-2015)	<ul style="list-style-type: none"> • Cherche à clarifier et à renforcer le cadre institutionnel, à fournir une stratégie pour améliorer la gestion de l'énergie ; à renforcer les infrastructures de stockage, de production et de distribution de l'énergie ; à réduire les pertes techniques et non techniques liées à la production, à la distribution et à la commercialisation de l'énergie, grâce à un programme national de gestion et d'efficacité énergétique ; et sécurise et renforce la production et la distribution de l'énergie, notamment en améliorant le taux d'accès à l'électricité. • Elle cherche à augmenter de 20 % le mix énergétique des énergies renouvelables. • Afin de diversifier les sources d'énergie, le PRGSP encourage l'adoption de sources d'énergie renouvelable telle que l'énergie solaire, hydraulique, éolienne et géothermique.
	Programme d'aide à la gestion du secteur énergétique (ESMAP) du PNUD/Banque mondiale	<ul style="list-style-type: none"> • Il facilite l'accès et la vente de l'équipement solaire sur le marché local.
	Le PNUD/FEM (2008)	<ul style="list-style-type: none"> • Elle cherche à réduire la dépendance aux combustibles fossiles importés en adoptant des sources d'énergie renouvelable qui comprennent des microréseaux hydroélectriques, des installations communautaires de biogaz ainsi que l'utilisation domestique de l'énergie solaire thermique
	Description du Programme local du PNUD (2015-2019)	<ul style="list-style-type: none"> • Promouvoir les technologies d'énergie renouvelable pour l'Union des Comores afin de répondre à leurs besoins énergétiques.
Le cadre politique lié au climat		
	Cadre stratégique de programme sur l'environnement naturel, les changements climatiques et la réduction des risques de catastrophe (2011-2016)	<ul style="list-style-type: none"> • L'un des piliers est le changement climatique et l'adaptation. • Ce pilier se concentre sur : (i) l'amélioration de la résilience des écosystèmes et des capacités d'adaptation ; et (ii) le soutien, entre autres, des approches d'adaptation innovantes.
	La contribution prévue déterminée à l'échelle nationale INDC pour	<ul style="list-style-type: none"> • L'Union des Comores cherche à réduire ses émissions de gaz à effet de serre de 46 % d'ici 2020, 69 % d'ici 2025 et 84 % d'ici 2030.

	l'Union des Comores (2015)	<ul style="list-style-type: none"> • Le pays adoptera des technologies d'énergie renouvelable, en particulier l'exploitation des ressources géothermiques comme stratégie d'atténuation, à moyen et à long terme. • Pour atteindre cet objectif de réduction de 84 % d'ici 2030, les Comores cherchent à établir une capacité géothermique installée de 14 MW.
	Cadre stratégique de programmation (2011-2016)	<ul style="list-style-type: none"> • Cherche à aborder le problème de changement climatique, l'environnement naturel et la réduction des risques de catastrophes.
Madagascar	Le cadre juridique/réglementaire sur les ER et l'EE	
	Nouveau code de l'électricité	<ul style="list-style-type: none"> • Il oblige les gestionnaires de réseaux de transport et de distribution ainsi que les mini-réseaux à donner la priorité aux demandes de raccordement des producteurs d'énergie renouvelable, dans la mesure où cela est techniquement possible
	Le Plan d'action de Madagascar (MAP) (2007-2012)	<ul style="list-style-type: none"> • Cherche à augmenter la capacité de production d'électricité par la mise en place d'un nouveau générateur thermique. • En outre, le MAP a mis en place des producteurs d'électricité indépendants. • Il vise également à étendre l'accès à l'électricité dans les zones rurales et périurbaines et à promouvoir les zones à forte croissance économique par la promotion de sources d'énergie alternatives et/ou renouvelables telles que le jatropha et l'éthanol.¹⁸²
	La nouvelle politique énergétique (NEP) (2015-2030)	<ul style="list-style-type: none"> • Encourage l'augmentation rapide de la production d'énergie renouvelable, y compris l'hydroélectricité et l'énergie solaire, et le développement de programmes de partenariat public-privé et de concessions.¹⁸³ • Les objectifs identifiés dans la politique incluent le secteur des énergies renouvelables qui contribue à 85 % du mix énergétique du pays d'ici 2030, composé de 75 % d'énergie hydraulique, 5 % d'énergie éolienne et 5 % d'énergie solaire. • L'efficacité énergétique est également considérée comme un attribut important qu'il convient de promouvoir, avec une proportion de 60 % provenant du secteur des entreprises et de l'industrie
	Le Code fiscal (2015)	<ul style="list-style-type: none"> • Le code fiscal prévoit de nombreuses incitations à la production et à la distribution d'énergies renouvelables équivalant à 50 % de l'investissement. • En outre, le code fiscal exonère de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) certains articles utilisés dans la production de produits d'énergie renouvelable tels que les générateurs d'énergie éolienne, les générateurs d'énergie hydraulique, les chauffe-eau solaires, les panneaux solaires photovoltaïques

¹⁸² Madagascar Action Plan 2007–2012, 46.

¹⁸³ The World Bank (2018) Madagascar Power Sector Operations Improvement Project - AF to ESOGIP (P164318).

	Cadre politique lié au climat	
	Politique nationale sur le changement climatique (2010)	<ul style="list-style-type: none"> • Elle encourage à la fois l'atténuation du changement climatique et l'adaptation à ce changement. • Elle intègre le changement climatique dans tous les secteurs et à tous les niveaux de gouvernement. • Elle met également en place un Fonds national pour le changement climatique.
	La contribution prévue déterminée à l'échelle nationale (INDC) pour Madagascar (2016)	<ul style="list-style-type: none"> • Afin de contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre, Madagascar cherche à faciliter l'accès à l'énergie en renforçant les systèmes existants et en promouvant les énergies renouvelables et alternatives dans le cadre de la Contribution prévue déterminée à l'échelle nationale (INDC) • Les INDC prévoient également la nécessité d'augmenter les énergies renouvelables (hydraulique et solaire) du niveau actuel de 35 % à 79 % d'ici 2030, tout en améliorant simultanément l'efficacité énergétique.¹⁸⁴
Maurice	Le cadre juridique/règlementaire des ER et de l'EE	
	Loi sur l'efficacité énergétique (2011)	<ul style="list-style-type: none"> • La loi met en place le Bureau de gestion de l'efficacité énergétique. • Ce bureau a pour mandat de promouvoir l'efficacité énergétique, de sensibiliser à l'utilisation efficace de l'énergie dans le but de réduire les émissions de carbone et de protéger l'environnement.
	Projet de Règlement sur l'efficacité énergétique des bâtiments	<ul style="list-style-type: none"> • Il fournit des informations techniques sur le respect des exigences minimales en matière d'efficacité énergétique dans les bâtiments et décrit un mécanisme de mise en conformité et d'inspection.
	Loi sur l'efficacité de l'industrie sucrière	<ul style="list-style-type: none"> • Cette loi encourage les sucreries à utiliser la bagasse pour produire efficacement de l'électricité et l'exporter vers le réseau.
	Plan directeur et plan d'action pour l'efficacité énergétique (2016-2030)	<ul style="list-style-type: none"> • Lancé en 2016 • Cherche à promouvoir les investissements dans l'efficacité énergétique et à donner au secteur privé la possibilité d'obtenir des informations sur les investissements. • Le plan directeur vise également à sensibiliser, à promouvoir l'éducation et à modifier le comportement des consommateurs d'énergie afin qu'ils puissent mettre en pratique les techniques d'économie d'énergie dans leur vie quotidienne.
	Le régime de tarifs de rachat garantis	<ul style="list-style-type: none"> • Ce régime est destiné aux investissements dans une production distribuée à petite échelle (SSDG) par des producteurs privés.
	Facturation nette pour le SSDG	<ul style="list-style-type: none"> • Il est introduit dans le cadre d'un projet pilote dans lequel la compagnie d'électricité intègre 5 MW de nouvelle énergie renouvelable basée sur la SSDG dans le réseau mauricien et 200 kW à Rodrigues.

¹⁸⁴ <https://www4.unfccc.int/sites/ndcstaging/PublishedDocuments/Madagascar%20First/Madagascar%20INDC%20Eng.pdf>

		<ul style="list-style-type: none"> • Il vise à offrir aux petits producteurs d'électricité la possibilité d'utiliser les technologies photovoltaïques et éoliennes pour produire de l'électricité.
	Le Code de réseau (2009)	<ul style="list-style-type: none"> • Le code de réseau ouvre le secteur de l'électricité en encourageant la participation des petits producteurs indépendants d'électricité (IPP). • Le code simplifie également la réglementation régissant la production par raccordement au réseau, encourage l'intégration des technologies de production d'énergie renouvelable et fournit un cadre pour le fonctionnement du secteur de l'électricité.
	La taxe Maurice Ile Durable (MID) (2008)	<ul style="list-style-type: none"> • La taxe MID sur les carburants vise à financer des projets d'énergie propre, en subventionnant les lampes fluorescentes compactes et les chauffe-eau solaires.
	Plan stratégique à long terme (2009-2025)	<ul style="list-style-type: none"> • En cours de révision en 2019. • Une feuille de route pour l'électricité (non pas l'IRP) est en cours d'élaboration et passe par le processus d'approbation en attendant l'approbation du cabinet. • La feuille de route informe également de la mise à jour de ce plan.
Cadre politique lié au climat		
	Cadre stratégique national d'adaptation aux changements climatiques	<ul style="list-style-type: none"> • Il encourage l'élaboration de politiques, de stratégies, de plans et de processus visant à éviter et à minimiser les effets négatifs du changement climatique sur les secteurs clés, à s'y adapter, ainsi qu'à éviter ou à réduire les pertes de vies humaines et les dommages causés par le changement climatique aux établissements humains et aux infrastructures. • Il intègre le changement climatique dans les principales politiques, stratégies et plans de développement de base.
Les Seychelles	Le cadre juridique / réglementaire sur les ER et l'EE	
	La politique énergétique nationale (2010 - 2030)	<ul style="list-style-type: none"> • Identifie l'énergie fiable comme un objectif stratégique clé. • Cette politique prévoit des « perspectives et des plans d'action décennaux pour la sécurité énergétique, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables ». ¹⁸⁵ • Elle encourage l'adoption des ER dans le mix énergétique de 5 % et 15 % en 2020 et 2030, respectivement. • La politique n'a pas d'objectifs spécifiques en matière d'EE, mais recommande ces mêmes objectifs. Le NEP fait également l'objet d'un examen continu afin que les points d'action deviennent plus clairs.
	Élaboration continue de la politique sur l'EE	<ul style="list-style-type: none"> • L'élaboration d'une politique d'efficacité énergétique est en cours, avec des objectifs clairs pour des secteurs tels que le bâtiment, les transports et les appareils électriques.

¹⁸⁵ Danish Energy Management & Esbensen (2017) Renewable Energy Market Landscape Study covering 15 countries in Southern and East Africa. Vol II Country Profiles Stakeholder Maps, p 80.

Stratégie de développement durable des Seychelles (2011-2020)	<ul style="list-style-type: none"> • La stratégie identifie tous les programmes et politiques liés à l'environnement dans lesquels la promotion des énergies renouvelables et des énergies alternatives est l'un des objectifs de la stratégie.
La loi sur l'énergie (2012)	<ul style="list-style-type: none"> • La loi sur l'énergie donne à la société de services publics (Public Utilities Corporation) et aux producteurs d'électricité indépendants (Independent Power Producers) la possibilité de vendre de l'énergie sur le réseau principal. La loi vise également à promouvoir les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique. • Cette loi a ouvert le marché de la vente de systèmes solaires photovoltaïques aux Seychelles, et à ce jour, il y a au moins 6 fournisseurs/installateurs aux Seychelles qui proposent une gamme de panneaux et d'onduleurs.
Amendement 3 du règlement 2010 de la loi de 2001 relative à la taxe sur les biens et services (Règlement 163F)	<ul style="list-style-type: none"> • Le règlement prévoit que « les marchandises importées à être utilisées dans le processus de conservation, de génération ou de production de sources d'énergie renouvelable ou respectueuse de l'environnement, tel qu'il est approuvé par la Commission de l'énergie des Seychelles, sont exonérées de la taxe sur les biens et service ».
2010 « Promotions d'un règlement sur l'énergie respectueux de l'environnement » en vertu de la Loi sur l'impôt commercial	<ul style="list-style-type: none"> • Une exemption similaire est proposée pour les technologies d'énergie renouvelable.
Programme des Seychelles pour l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables (SEEREP)	<ul style="list-style-type: none"> • Le SEEREP met à disposition de tous les ménages une facilité de prêt des banques commerciales et de la Seychelles Credit Union, initialement autour de 100 000 SCR (environ 7 400 USD) par ménage et récemment révisée à 150 000 SCR (environ 11 100 USD). • Le prêt est utilisé exclusivement pour l'achat et l'installation de systèmes d'énergie renouvelable, d'appareils à haut rendement énergétique et de dispositifs d'économie d'énergie. La durée du prêt est de 1 à 5 ans, avec un taux d'intérêt de 5 % par an.
Le régime de prêts aux petites et moyennes entreprises (PME)	<ul style="list-style-type: none"> • Ce régime encourage les entreprises et l'esprit d'entreprise dans divers secteurs, à l'exclusion des détaillants et des grossistes. • Il couvre les prêts jusqu'à 3 millions SCR (environ 220 000 USD) pour les nouvelles demandes de prêts aux entreprises, avec un chiffre d'affaires annuel ne dépassant pas 5 millions SCR (environ 370 000 USD). • Il est également disponible pour l'achat et l'installation de systèmes photovoltaïques solaires, mais il est destiné aux établissements commerciaux.

Cadre politique lié au climat	
Stratégie nationale des Seychelles sur les changements climatiques (SNCCS) (2009)	<ul style="list-style-type: none"> • La stratégie reconnaît la nécessité de réduire les émissions de gaz à effet de serre afin de parvenir à une sécurité énergétique durable en intégrant les considérations relatives au changement climatique dans les politiques, stratégies et plans nationaux.
La contribution prévue déterminée à l'échelle nationale (INDC) pour les Seychelles (2015)	<ul style="list-style-type: none"> • L'objectif des Seychelles est de réduire les émissions de GES de l'ensemble de l'économie de 122,5 ktCO₂e (21,4 %) en 2025 et de 188 ktCO₂e en 2030 (29,0 %).¹⁸⁶ • L'objectif que les Seychelles se sont fixé doit être atteint par la mise en œuvre de programmes nationaux d'efficacité énergétique qui favorisent l'utilisation d'appareils à haut rendement énergétique (10 % d'économie d'énergie), le chauffage solaire de l'eau (80 % dans les ménages et 80 % dans les services), l'adoption de réglementations sur l'utilisation de la climatisation (20 % dans le secteur des services) et l'adoption d'un code de construction des habitations (50 % d'économie d'énergie sur les ventilateurs et les climatiseurs dans les ménages).¹⁸⁷

Annexe 8.3 : Énergie, changements climatiques et questions de genre

Liens entre l'énergie/les ER et les questions de genre

Les liens entre l'énergie/les ER et les questions de genre peuvent être retracés dans les politiques suivantes :

La politique énergétique d'Eswatini	<ul style="list-style-type: none"> • Elle favorise l'apparition de processus de changements climatiques et facilite la participation des CSO et des organisations d'agriculteurs afin de garantir que les pratiques agricoles et autres moyens de subsistance sont conformes à des normes acceptables.
La stratégie énergétique à long terme de Maurice	<ul style="list-style-type: none"> • Elle reconnaît le rôle des femmes en tant que consommatrice d'énergie et productrices d'énergie pour les ménages et les entreprises. Grâce à ces rôles, elles peuvent « dans une plus large mesure atteindre les objectifs d'économie d'énergie et d'efficacité énergétique ». ¹⁸⁸
La politique énergétique du Rwanda	<ul style="list-style-type: none"> • Elle reconnaît que les femmes sont des entrepreneurs dans le domaine de l'énergie en ce sens qu'elle prévoit l'élaboration de programmes d'amélioration du crédit et de microfinancement. Ces programmes ciblent les femmes afin qu'elles puissent stimuler des investissements qui soutiennent l'adoption de technologies énergétiques propres.

¹⁸⁶ Danish Energy Management & Esbensen (2017) Renewable Energy Market Landscape Study covering 15 countries in Southern and East Africa. Vol II Country Profiles Stakeholder Maps, p 81.

¹⁸⁷ The Republic of Seychelles Intended Nationally Determined Contribution (INDC) September 2015

¹⁸⁸ The *Long-Term Energy Strategy for Mauritius*

La Stratégie nationale des Seychelles sur les changements climatiques	<ul style="list-style-type: none"> • Les objectifs stratégiques prioritaires comprennent la compréhension du changement climatique, de ses impacts et des réponses appropriées ; la mise en place de mesures pour s'adapter, renforcer la résilience et minimiser la vulnérabilité aux impacts du changement climatique ; la réalisation d'une sécurité énergétique durable par la réduction des émissions de gaz à effet de serre.
La politique énergétique pour l'Afrique du Sud	<ul style="list-style-type: none"> • Elle invite le ministère des Mines et de l'Énergie à élaborer un plan d'équité en matière d'emploi qui puisse attirer des personnes suffisamment qualifiées et remédier aux déséquilibres entre les genres.

Liens entre le changement climatique et les questions de genre

Les liens entre les changements climatiques et les questions de genre peuvent être retracés dans les politiques suivantes :

La politique énergétique du Botswana	<ul style="list-style-type: none"> • Elle intègre des indicateurs de genre tels que le nombre d'emplois créés pour les femmes dans le secteur des énergies renouvelables.
La politique nationale sur les changements climatiques du Kenya (2016)	<ul style="list-style-type: none"> • Elle reconnaît que le cadre réglementaire sur le changement climatique doit prendre en considération l'égalité des genres, comme le stipule la Constitution du Kenya (2010). • Elle encourage « l'adoption d'une approche d'intégration de la dimension de genre qui implique l'évaluation des implications pour les femmes et les hommes de toute action planifiée sur les changements climatiques, y compris la législation, les politiques ou les programmes, dans tout domaine et à tous les niveaux du gouvernement pour atteindre l'égalité des genres ». • Elle reconnaît le rôle de la jeunesse dans la planification et la prise de décision par concernant les changements climatiques et la participation à la gouvernance des changements climatiques. L'un des objectifs de cette politique est l'adoption d'approches « intergénérationnelles, de besoins spéciaux et d'intégration de la dimension de genre dans tous les aspects de la réponse du Kenya aux changements climatiques ». • Les principes directeurs de la politique comprennent l'équité et l'inclusion sociale, les besoins et circonstances spéciaux qui incluent, mais sans s'y limiter, les groupes vulnérables tels que les femmes, les enfants, les personnes âgées et les personnes handicapées ; et la promotion de la consultation et de la participation du public

	<p>et des parties prenantes, y compris avec les groupes vulnérables, pour renforcer la capacité d'adaptation et la résilience au climat.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Elle encourage l'intégration du changement climatique dans les processus de planification au niveau national et des comtés, y compris les politiques et les plans de développement nationaux, les plans de développement intégré des comtés, les contrats de performance et le processus d'élaboration du budget à court et moyen terme ; et l'intégration des questions de genre, les jeunes et les groupes ayant des besoins spécifiques dans les actions de lutte contre le changement climatique. • La politique appelle à des mesures pour « veiller à ce que les disparités existantes entre les femmes et les hommes soient traitées afin de réduire ou d'éliminer la vulnérabilité et la pauvreté qui sont exacerbées par les changements climatiques ». • Ci-après sont quelques-unes des mesures proposées par la politique : Entreprendre une analyse systématique de sa réponse aux changements climatiques de la dimension de genre, par la collecte et l'utilisation de données ventilées par genre, et dans les processus budgétaires ; veiller à ce que la marginalisation et la vulnérabilité résultant des disparités entre les genres soient prises en compte à tous les stades de la réponse aux changements climatiques ; et adopter une approche d'intégration de la dimension de genre à tous les stades du cycle de la politique sur les changements climatiques, de la recherche à l'analyse, à la conception et à la mise en œuvre des actions.
<p>La politique du Lesotho sur les changements climatiques (2017)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Elle est guidée par le principe d'équité sociale qui reconnaît et respecte les droits de l'homme et l'atténuation et l'adaptation aux changements climatiques devraient en résulter ; le principe d'égalité ; le principe de parité des sexes et la participation et la représentation des femmes dans les organes de prise de décisions et de gestion des changements climatiques
<p>La politique de gestion des changements climatiques du Malawi (2012)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Elle cherche à réduire les impacts socio-économiques des effets néfastes des changements climatiques à long terme, tandis que son objectif à moyen terme est d'améliorer « la résilience des communautés aux changements climatiques par le développement de moyens de subsistance durables et la réduction des émissions de GES ». • Cette politique encourage les approches sectorielles dans les programmes gouvernementaux et la réalisation des objectifs de développement durable. • Cette politique s'appuie sur plusieurs principes, dont celui de l'égalité des genres.

	<ul style="list-style-type: none"> • Elle reconnaît que « les femmes et les filles sont touchées de manière disproportionnée par le changement climatique et sont plus vulnérables à ses effets. L'égalité des genres doit donc être promue en tant que réponse à la fois en termes d'intégration, et par des interventions spécifiques et ciblées ».
Le projet de loi sur les changements climatiques de l'Afrique du Sud	<ul style="list-style-type: none"> • Il vise à promouvoir « une réponse efficace aux changements climatiques et une transition juste et à long terme vers une économie et une société résistantes au climat et à faible émission de carbone dans le cadre d'un développement écologiquement durable ». • Le préambule prévoit que « chacun a le droit constitutionnel à la dignité, à la vie et à un environnement qui ne nuit pas à sa santé et à son bien-être, le droit de voir son environnement protégé au profit des générations présentes et futures tout en permettant un développement économique et social justifiable et écologiquement durable ; et reconnaît les besoins des groupes vulnérables aux changements climatiques ». • Ainsi, le projet de loi défend les droits des générations actuelles et futures, et les droits des différents groupes qui sont vulnérables aux effets des changements climatiques.
Stratégie nationale sur les changements climatiques de la Tanzanie (2012)	<ul style="list-style-type: none"> • Elle encourage l'intégration des « préoccupations des femmes et des groupes vulnérables lors de l'adaptation aux changements climatiques et de l'atténuation de leurs effets, dans le but de renforcer l'équité des mesures prises pour faire face aux changements climatiques ».
La politique nationale sur les changements climatiques de l'Ouganda	<ul style="list-style-type: none"> • Les priorités politiques communes sont les suivantes : fournir un soutien approprié pour le partage d'informations et la recherche nécessaire à la compréhension des impacts des changements climatiques en Ouganda et des vulnérabilités de groupes et de populations particuliers ; et intégrer les questions de genre dans les approches d'adaptation aux changements climatiques et d'atténuation de ses effets afin de réduire la vulnérabilité des femmes et des enfants aux impacts des changements climatiques et reconnaître leur rôle clé dans la lutte contre ce phénomène.
La politique sur les changements climatiques de la Zambie (2016)	<ul style="list-style-type: none"> • Elle prévoit que « Toutes les actions relatives aux changements climatiques doivent être écologiquement durables et contribuer positivement à la croissance économique nationale et aux objectifs de développement social, y compris la réduction de la pauvreté, l'accès aux ressources naturelles et aux commodités de base, l'égalité et l'équité entre les genres et le développement des infrastructures ». • Cette politique encourage les programmes et les activités engendrés par les changements climatiques afin de renforcer l'égalité des genres et l'équité dans la mise en œuvre des programmes de lutte contre ce problème. • Ses interventions spécifiques visent à promouvoir la différenciation des sexes et à mettre en œuvre des mesures sexospécifiques sur le changement climatique ; à améliorer la participation des femmes, des jeunes et des

	<p>enfants aux programmes de lutte contre le changement climatique ; à promouvoir l'égalité des genres dans l'accès aux financements pour le climat ; et à promouvoir l'intégration de la dimension de genre dans tous les programmes de lutte contre le changement climatique.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Elle souligne que le changement climatique a des effets différents sur les hommes, les femmes, les jeunes, les enfants et les personnes handicapées
--	---

Aspects du changement climatique et de l'énergie/ER dans les politiques de genre

Les aspects du changement climatique et de l'énergie/ER peuvent être retracés dans les politiques de genre suivantes :

La politique de genre du Rwanda	<ul style="list-style-type: none"> • Elle ne fait pas référence au changement climatique, mais à l'énergie.
La politique de genre de l'Ouganda (2007)	<ul style="list-style-type: none"> • Elle favorise une approche sectorielle.
La politique nationale de genre du Malawi (2011)	<ul style="list-style-type: none"> • Elle reconnaît que le changement climatique est une question de genre. L'un de ses objectifs politiques est de renforcer l'intégration de la dimension de genre dans les ressources naturelles, l'environnement et le changement climatique afin de parvenir à l'égalité et au développement environnemental durable. • Bien que la politique vise à réduire la pauvreté des femmes et d'autres groupes vulnérables par l'autonomisation économique, elle ne reconnaît pas l'importance de l'énergie en tant que catalyseur. • Cette politique encourage également l'intégration de la dimension de genre dans la gestion des ressources naturelles, de l'environnement et du changement climatique. Elle est essentielle pour garantir la participation des femmes, des hommes, des filles et des garçons à tous les niveaux, en tant que priorité nationale. • La politique ne fait pas référence aux questions énergétiques.
La politique nationale de genre du Rwanda (2010)	<ul style="list-style-type: none"> • Elle reconnaît que les hommes et les femmes sont préoccupés par l'accès à l'énergie, mais que les femmes sont touchées de manière disproportionnée, car elles passent beaucoup de temps à aller chercher du bois de chauffage pour la cuisine et d'autres activités domestiques connexes. • Finalement, les femmes sont incapables d'utiliser leur temps pour des activités productives et autosuffisantes comme l'éducation. • La politique propose, entre autres, qu'il soit nécessaire de « veiller à ce que les femmes et les hommes soient impliqués dans le développement des sources d'énergie renouvelables ; et de faire en sorte que les ménages

	<p>ruraux soient formés à l'utilisation de poêles à faible consommation d'énergie et qu'il leur soit facilité d'y accéder ».</p>
<p>Le cadre politique de l'Afrique du Sud sur le genre (2000)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Il a identifié comme l'un de ses points focaux la mesure visant à inclure l'accès aux services sociaux de base et aux ressources productives pour les femmes rurales en particulier. • L'un des indicateurs est l'amélioration de l'accès à l'éducation de base, aux services et installations de formation, à l'eau potable et aux infrastructures d'assainissement, à l'énergie, aux services de communication, au logement, aux soins de santé et à la protection sociale, aux terres et à la sécurité d'occupation.
<p>La politique nationale du genre pour la Zambie (2014)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Elle reconnaît le changement climatique comme une question transversale et l'énergie comme une question sectorielle de genre. • La politique reconnaît que « la concentration sur la fourniture d'énergie pour le développement industriel au détriment de l'utilisation domestique a désavantagé les femmes, en particulier dans les zones rurales. Les femmes sont toujours surchargées avec des moyens peu fiables, malsains et généralement lourds pour acquérir de l'énergie à usage domestique ». • Cette politique encourage un accès plus équitable à des énergies renouvelables abordables, à une eau propre et sûre ainsi qu'à des services d'assainissement afin d'atteindre son objectif en matière d'énergie, d'eau et d'assainissement. • Certaines des mesures politiques comprennent la promotion d'énergies renouvelables alternatives appropriées pour une utilisation à grande échelle ; l'identification d'énergies renouvelables alternatives appropriées ; la réalisation de campagnes de sensibilisation sur les avantages des énergies renouvelables alternatives ; et la garantie d'un accès facile aux énergies renouvelables alternatives disponibles.
<p>La politique nationale du genre pour le Zimbabwe (2013-2017)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Elle identifie le genre, l'environnement et le changement climatique comme l'un des domaines thématiques. Elle reconnaît que les hommes et les femmes ont des vulnérabilités différentes face au changement climatique et que les inégalités entre les genres sont exacerbées par les effets du changement climatique.

Annexe 8.4 : Analyse détaillée des forces, faiblesses, opportunités et menaces de la région AO-AA-OI

Aspect	Forces	Faiblesses	Opportunités	Menaces
Environnement politique	<ul style="list-style-type: none"> - Engagement politique et volonté croissante pour l'adoption des ER/EE. - Certains États membres sont soit en train de réviser leurs politiques et plans d'action en matière d'énergie, soit en train d'élaborer des politiques et stratégies et des plans d'action sur les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique. - La plupart des pays ont soit modifié leurs lois sur l'électricité, soit adopté des lois sur l'énergie qui favorisent les IPP dans la production, le transport et la distribution de l'électricité. - Les PPP incorporés dans certains des projets conclus entre investisseurs publics et privés - Des politiques fiscales innovantes et des incitations pour attirer les investissements sous 	<ul style="list-style-type: none"> - Aucune politique spécifique en matière d'ER/EE, les stratégies dans de nombreux États membres et les objectifs ne sont pas stipulés ou basés sur des études analytiques crédibles - Le développement de l'IRP ne prévaut pas dans quelques pays utilisant le plan comme outil pour attirer les investissements dans les ER/EE. Très peu d'États membres disposent d'un IRP complet et ne contribuent pas à la planification des ER/EE ou à l'élaboration de plans de pool énergétique. Dans certains États membres, les IRP sont soit obsolètes, soit mal développés. - Absence d'approches sectorielles et de planification intégrée des ressources énergétiques, en particulier dans le 	<ul style="list-style-type: none"> - Construire un cadre politique basé sur les cadres REEESAP de la SADC et de l'AO-AA-OI - Apprendre à tirer le développement et le processus de l'IRP des EM qui ont de l'expérience. - Créer des synergies entre l'élaboration des politiques et d'autres secteurs, tels que le changement climatique, qui sont fortement axés sur les ER/EE. 	<ul style="list-style-type: none"> - Insuffisance et faiblesse de la certitude politique sur un certain nombre d'aspects des ER/EE, tels que les incitatifs fiscaux et l'application future des FIT

	<p>forme d'appels d'offres compétitifs et de BOO/BOT/BOOT, etc.</p>	<p>contexte de l'électrification rurale.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le REFIT est utilisé pour déclencher le marché des investissements dans les ER, mais il n'est plus populaire, car l'escalade peut obliger les gouvernements à payer les tarifs et à donner des garanties. Le modèle GETFIT est adapté, mais a tendance à être soutenu par l'aide au développement. 		
<p>Cadres juridiques et réglementaires</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Des études sur le coût des services pour guider la fixation des tarifs sont réalisées dans certains États membres. - On se rend compte que des tarifs reflétant les coûts sont importants pour attirer les investissements, en particulier pour les ER/EE, mais l'objectif est toujours d'atteindre des tarifs reflétant les coûts dans la majorité des États membres - La migration du modèle à acheteur unique vers le modèle modifié à acheteur unique pour permettre la 	<ul style="list-style-type: none"> - La détermination des tarifs en fonction des coûts n'est pas réalisée malgré les objectifs et les dates fixés. La majorité des États membres n'ont pas réalisé d'études sur le coût des services pour éclairer la détermination des tarifs. Les tarifs reflétant les coûts ne signifient pas la même chose dans tous les États membres, car il n'existe pas de méthodologie tarifaire convenue. - Les modèles à acheteur unique, dont les services publics, dominant le 	<ul style="list-style-type: none"> - Baser la détermination des tarifs sur des études du coût des services et tirer les leçons des initiatives continentales sur la détermination des tarifs et des lignes directrices sur les normes minimales de performance environnementale MEPS et les initiatives d'application. - Promouvoir des initiatives/incitations telles que les MSBM, la facturation nette pour la production distribuée, 	<p>Manque de ressources pour entreprendre les études, en particulier les études sur le coût des services</p>

	<p>vente directe de IPP à de gros clients doit avoir lieu dans certains pays.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Des PPA standardisés sont appliqués pour les petits projets d'ER et certains grands projets d'ER en concurrence avec le cadre bien établi de la IPP en cours. - Des initiatives d'EE au niveau continental et au niveau des CER informant de l'adoption de normes pour les appareils, par exemple les projets AUC et EELA en cours. - Des mini-réseaux et des systèmes décentralisés d'énergie renouvelable/production intégrée/distribuée sont en place, mais sans certitude politique ou réglementaire claire. - Les États membres ont sérieusement envisagé des codes de réseau pour 	<p>marché, sont encore très répandus. Le dégroupage n'est pas populaire parmi certaines entreprises de services publics.</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'adoption de PPA standardisé n'est pas possible dans les États membres sans un marché des PIP à part entière. - L'efficacité énergétique n'a pas encore joué un rôle significatif dans l'agenda énergétique — ni par le gouvernement ni par le secteur privé.¹⁸⁹ - Les lampes fluocompactes et les LED qui constituent un élément important des programmes de gestion de la consommation des services publics sont réduites, car ces derniers n'ont pas adopté une politique de gestion de la 	<p>les incitations hors taxes pour les appareils/équipements ER/EE et tirer les leçons des expériences des États membres qui ont déjà pris ces initiatives.</p>	
--	--	--	---	--

¹⁸⁹ Danish Energy Management & Esbensen (2017) Renewable Energy Market Landscape Study covering 15 countries in Southern and East Africa. Vol II Country Profiles Stakeholder Maps, p 72.

	<p>permettre la participation de différents acteurs et l'introduction de l'apport d'énergies renouvelables.</p>	<p>consommation aussi dynamique que par le passé.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les normes relatives aux appareils sont reconnues comme importantes, mais leur application reste limitée, même après l'adoption des normes IEC, par exemple - L'accréditation des institutions (par exemple, les organismes de normalisation) et des prestataires de services (par exemple, les auditeurs énergétiques) fait défaut ou n'est pas encore harmonisée. - L'adoption de la norme ISO 50001 sur les systèmes de gestion de l'énergie est limitée par le manque d'organismes accrédités pour la certification de cette norme. - L'application inadéquate du cadre légal/réglementaire pour l'EE. 		
--	---	---	--	--

		<ul style="list-style-type: none"> - La majorité des États membres n'ont pas encore élaboré de cadre réglementaire clair pour les mini-réseaux/le stockage sur batterie/la production intégrée, bien que certaines activités et certains intérêts soient enregistrés. - Des codes de réseau ont été ou sont en cours d'élaboration, mais certains États membres se rendent compte que les codes ne sont pas suffisants pour satisfaire les réseaux nationaux ou pour permettre l'apport en ER. 		
Cadres institutionnels	<ul style="list-style-type: none"> - La région compte un mélange de nouveaux régulateurs énergétiques matures qui sont à différents stades de développement de leur cadre réglementaire. 	<ul style="list-style-type: none"> - La plupart des États membres des régions AO-AA-OI ne séparent pas les fonctions des ministères responsables de l'énergie, des régulateurs et des services publics conformément aux principes de 	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place un cadre institutionnel solide en tirant parti des expériences des États membres qui sont en avance dans la création d'autorités de régulation, d'autres 	<ul style="list-style-type: none"> - Faible volonté politique pour approuver et signer l'IMOUA pour la création d'agences des CER. - Faibles contributions au budget des agences

	<ul style="list-style-type: none"> - Les services publics adoptent désormais les technologies des énergies renouvelables dans les régions de la SADC et de la CAE. - Les RECREEES sont déjà opérationnelles dans les régions de la SADC et de la CAE, l'IGAD promouvant les initiatives d'ER/EE - Certains États membres ont déjà un dialogue fort entre le secteur public et le secteur privé sur la promotion de l'adoption des ER/EE, par exemple à Maurice ou dans des associations, par exemple en Afrique du Sud. - Tripartite pour les plateformes de dialogue exemplaire des CER de l'EAC/SADC/COMESA - Les agences déjà existantes au niveau 	<p>gouvernance d'entreprise, ce qui entraîne un chevauchement des mandats entre les décideurs politiques, les régulateurs et les services publics.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les cadres institutionnels pour les régions hors réseau/rurales/ER/EE sont variés. Il existe parfois des agences spécialisées, ou la responsabilité relève des services publics ou des ministères. - Soutien limité aux CREEE régionaux et aux institutions des CER avec un soutien limité des États membres. - Les services publics sont toujours dominants dans le secteur de l'électricité. - Certaines des associations d'ER/EE ne sont pas bien coordonnées et sont donc trop faibles pour faire pression sur les gouvernements 	<p>agences régionales telles que les pools énergétiques, la création de partenariats public-privé et également la collaboration régionale et continentale sur l'adoption des ER/EE.</p> <p>-</p>	<p>des CER pour employer plus de personnel</p> <p>Les petites agences d'ER/EE hors réseau doivent se transformer en grandes agences régionales telles que les pools d'électricité ou former des associations de chaînes comme celles qui existent en Afrique du Sud.</p>
--	--	--	--	--

	<p>continental, par exemple l'AFREC (statistiques), l'AFSEC (normalisation), l'AFRAC (accréditation), l'APUA (services publics), le Forum africain des régulateurs des services publics (AFUR) pour collaborer avec</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Les États membres ont créé des agences d'électrification rurale/des agences d'énergie rurale et, dans certains cas, des agences d'énergie renouvelable (REA, par exemple MARENA de Maurice), mais elles ne sont pas suffisamment coordonnées au niveau régional pour assurer l'échange d'expériences, les économies d'échelle et les synergies dans le cadre de leur mandat visant à assurer l'accès à l'énergie propre par des systèmes hors réseau. 		
<p>Investissements et financement des projets d'ER/EE</p>	<p>Certains projets de préparation et de structuration des projets d'ER/EE existent déjà, par exemple par l'intermédiaire de l'unité de soutien du SAPP, de la DBSA, etc.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Le financement des petits projets d'ER et d'EE souffre toujours d'un manque d'accès facile au financement. Les banques commerciales et les institutions de financement du développement ont des seuils de taille des projets qu'elles peuvent financer. 	<ul style="list-style-type: none"> - Peut s'appuyer sur des packages de financements spécifiques tels que les fonds d'encouragement et le EEP qui peuvent faire l'objet d'appels à propositions spéciaux. - Créer des cadres réglementaires, fournir des éclaircissements 	<ul style="list-style-type: none"> - Le financement de la préparation des projets, lorsqu'il existe, exige un cofinancement et, en général, il n'y a pas d'accès facile aux capitaux pour les promoteurs de petits projets. - L'absence d'apport de fonds propres et

		<ul style="list-style-type: none"> - Les incitations sont limitées et il n'existe pas de programmes de financement spécifiques pour l'ER/EE destinés aux petits investisseurs ou aux promoteurs de projets, ce qui limite les investissements dans ces projets, notamment les mini-réseaux et les systèmes hors réseau, ainsi que les projets de la chaîne de valeur de l'ER. - Même pour les projets d'ER de petites tailles sur le réseau, les banques commerciales et les DFI ne souhaitent pas financer ces projets et préfèrent recommander une approche programmatique pour atteindre une échelle minimale pouvant être financée. 	<p>sur les licences, les tarifs et les normes afin de donner confiance aux financiers que ces projets peuvent réellement être mis en œuvre dans les pays où ils sont proposés.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Exploiter les possibilités de mélange avec d'autres sources de financement telles que le financement climatique. - Soutenir la création de financements innovants pour les petits promoteurs de projets d'ER/EE. 	<p>les banques et les DFI exigent jusqu'à 50 % d'apport de fonds propres.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Dans le cas des projets publics, la majorité des services publics et des gouvernements ne sont pas solvables. - Il n'y a pas d'actifs à reprendre et pas de preuve facile des économies réalisées ou du remboursement du financement et donc de la bancabilité de l'EE.
Savoir-faire technique	<ul style="list-style-type: none"> - Un certain nombre d'initiatives se sont lancées dans la cartographie des ressources dans les États membres, en particulier pour la biomasse solaire, éolienne et, dans des pays 	<ul style="list-style-type: none"> - Les capacités techniques de mise en œuvre des projets d'ER et d'EE sont encore limitées. - La capacité d'essai actuelle des États membres est limitée pour 	<ul style="list-style-type: none"> - Amélioration des compétences en élaboration de cartographie des ressources en s'appuyant sur les initiatives en cours et 	<ul style="list-style-type: none"> - — certains équipements/appareils sont fabriqués dans la région, mais la majorité des appareils RE/EE sont importés de différents

	<p>spécifiques comme le Kenya, pour la géothermie.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les États membres sont soit membres, soit affiliés à la IEC et à l'ISO et ont ainsi pu adopter (et parfois adapter) les normes relatives aux énergies renouvelables et à l'efficacité énergétique. - Les organismes régionaux et continentaux tels que la SADCSTAN, l'AFSEC sont mobilisés pour soutenir les efforts de normalisation et d'harmonisation. - Les CAB ont commencé à tester, inspecter et certifier les technologies/appareils ER/EE dans certains pays, tant pour les importations que pour les produits manufacturés - On observe un intérêt croissant et des expériences dans l'application de la technologie des batteries pour les systèmes de stockage qui peuvent soutenir la stabilisation du 	<p>certains appareils d'ER/EE</p> <ul style="list-style-type: none"> - Absence d'étiquetage, en particulier pour les technologies telles que les ER/EE, au niveau régional et au niveau des États membres. - Le savoir-faire général sur les applications complètes des systèmes d'ER/EE est requis de la part des régulateurs et des organismes d'accréditation. - Les concepts de réseaux intelligents, de numérisation et de villes intelligentes ne sont pas largement mis en œuvre dans la région - Absence de spécialisation dans les systèmes, par exemple, la vapeur, la réfrigération et l'exposition supplémentaire à des applications pratiques. - La production durable de charbon de bois est un défi dans les pays qui utilisent ce combustible, 	<p>en créant des approches harmonisées.</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'évaluation de la capacité des réseaux permettra de mieux apporter les ER dans les réseaux. - Une exposition peut être fournie aux différents groupements à l'occasion de leurs réunions annuelles, par exemple les organismes d'accréditation lors des réunions annuelles de l'AFRAC. - L'application de technologies de microréseau similaires à celles que le NEPAD teste au Zimbabwe et au Ghana est considérée comme une forme d'enseignement pour l'autonomisation des communautés, la durabilité de tels projets, 	<p>marchés : l'Europe, l'Asie et l'Amérique.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les initiatives ad hoc en cours au niveau des États membres, des CER et du continent doivent être harmonisées
--	---	---	---	--

	<p>système de réseau et la gestion de la demande de pointe. Par exemple, le NEPAD, l'ESKOM, le CSIR explorent également la science et la technologie sur le développement et les applications de la technologie des batteries, en travaillant avec des entreprises internationales et régionales de batteries.</p> <ul style="list-style-type: none"> - La production intégrée/distribuée gagne en dynamisme et en reconnaissance tant dans le secteur public que dans le secteur privé, par exemple en Afrique du Sud où elle fait désormais partie de l'IRP 2050. Des cadres réglementaires existent désormais dans un certain nombre de municipalités et quelques centres commerciaux ont une capacité installée importante. L'audit énergétique n'est pas une science nouvelle et un certain nombre d'États membres forment leurs professionnels/praticiens en tant qu'auditeurs 	<p>par exemple dans la région de l'Afrique de l'Est et dans certains pays de la SADC, comme la Zambie, le Malawi et la RDC. Le défi réside à la fois dans la gestion des forêts et dans la technologie des fours utilisée.</p>	<p>l'automatisation des systèmes, les liaisons au réseau et le couplage avec les stockages de batteries.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Des normes harmonisées pour les équipements/appareils d'ER/EE qui peuvent être utilisées pour certifier (et faire respecter les normes) les produits fabriqués et importés dans la région AO-AA-OI seront utiles et généreront des échanges d'équipements/appareils dans toute la région. - Une gamme d'appareils divers sera testée au fur et à mesure de l'augmentation des infrastructures et des capacités humaines. - L'harmonisation est nécessaire tant pour les essais que pour la vérification des certificats qui accompagnent les appareils. 	
--	---	--	--	--

	<p>énergétiques, par exemple à Maurice, en Afrique du Sud, en Zambie et au Zimbabwe.</p>		<ul style="list-style-type: none"> - Tirer les leçons des initiatives en cours sur l'application des mini-réseaux/micro-réseaux/production intégrée et sur la durabilité, l'autonomisation et la fixation des tarifs. - Tirer les leçons des initiatives en cours sur le savoir-faire en matière d'efficacité énergétique concernant des mesures complexes telles que les corrections du facteur de puissance, les réseaux intelligents, l'infrastructure de comptage avancée. - Déployer des modèles commerciaux pour l'adoption de combustibles et de technologies de cuisson, y compris la production de charbon de bois - Les prestataires de services complémentaires, par exemple les auditeurs énergétiques, les 	
--	--	--	---	--

			<p>professionnels de la mesure et de la vérification (M&V), les gestionnaires de l'énergie, les concepteurs de systèmes d'ER/EE, les installateurs, les prestataires de services d'O&M.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Savoir-faire en matière de réduction des pertes de transmission et de distribution et de durabilité des réseaux 	
Renforcement des capacités	<ul style="list-style-type: none"> - Initiatives de renforcement des capacités en cours sur la formation des prestataires de services et des décideurs tels que les régulateurs, les services publics/les pools d'énergie et les ministères en charge de l'énergie 	<ul style="list-style-type: none"> - Les technologies spécialisées et les applications complexes exigent toujours que des formations soient dispensées aux acteurs clés au niveau des EM et des CER. Les parties prenantes indiquent où une partie de la formation est nécessaire. - <ul style="list-style-type: none"> o Développer des normes IRP, des cadres IPP, entreprendre la prévision 	<ul style="list-style-type: none"> - Apprendre des États membres ayant une expérience sur les capacités requises et s'inspirer des meilleures pratiques pour le renforcement des diverses compétences requises. 	<ul style="list-style-type: none"> - Déplacement du personnel formé et manque d'exposition à des situations réelles et de formation continue pertinente

		<p>de la charge et la fixation et l'analyse des tarifs.</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Aucune capacité à développer l'accréditation , les essais de portée des équipements d'ER/EE n'étant pas entrepris actuellement ○ Évaluation des ressources et des capacités du réseau ○ Renforcer les capacités des institutions bancaires qui manquent de financements innovants pour les projets d'ER/EE et développer des projets bancables 		
--	--	--	--	--

<p>Plaidoyer et sensibilisation à l'information</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Les organismes de statistiques savent bien comment mener des enquêtes de collecte de données - Il existe des unités de statistiques énergétiques qui fonctionnent au sein du CER et des organismes continentaux, tels que l'AFREC, sur lesquels elles s'appuient avec les points focaux nationaux pour la collecte et la soumission des données - La plupart des EM et des CER ont des fonctions de communication, mais voudraient apprendre comment sensibiliser et gérer une communication efficace à partir des meilleures pratiques des organisations nationales et des organismes régionaux et se familiariser avec les diverses initiatives ER/EE menées dans la région AO-AA-OI. 	<ul style="list-style-type: none"> - Les séries de données dans les États membres sont dépassées et aucune étude de base régulière sur la consommation d'énergie n'est menée. Cela a un impact négatif sur les ensembles de données au niveau des CER/continents. - L'état actuel des données de l'AFREC présente également des lacunes. L'effort d'amélioration de la situation des données devrait s'accompagner du développement d'un système d'information énergétique solide et utile au niveau des EM et des CER. - Il existe une faible coopération Sud-Sud pour favoriser le partage de l'expertise de la région et découvrir quelle expertise est disponible dans la région. - Certains États membres ont fait part de leurs difficultés à suivre les différentes initiatives des CER au sein des 	<ul style="list-style-type: none"> - Des systèmes/infrastructures de gestion de l'information sur l'énergie et un savoir-faire seront nécessaires pour faciliter le partage des données et la planification. - Interactions étroites des institutions énergétiques avec les organismes de statistiques nationaux - Les rapports de données peuvent être harmonisés entre les régions AO-AA-OI et au niveau continental à des fins de comparaison, de partage et de rapport général. 	<p>La volonté politique de disposer de systèmes de collecte de données fiables et d'allouer des ressources n'est pas évidente.</p>
---	---	--	--	--

		<p>institutions jusqu'à ce qu'un projet sur les consultations arrive.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Il existe une conscience générale des dimensions de genre de l'énergie/ER et du changement climatiques, mais aucune étude ou étude de base n'a été réalisée pour fournir des recherches fondées sur des preuves et des « données différenciées par genre ». ¹⁹⁰ 		
Genre et questions intersectorielles	<ul style="list-style-type: none"> - En ce qui concerne le lien entre l'énergie, le développement et le genre, les États membres sont désireux de promouvoir des programmes sensibles au genre qui bénéficieront aux femmes, aux filles et aux jeunes. - Les fonds de défi tels que le EEP Afrique ont encouragé un soutien sensible au genre par le biais d'appels à propositions ciblés. Il peut s'agir d'un moyen ciblé de s'assurer que les projets soutenus couvrent 	<ul style="list-style-type: none"> - Les capacités et les connaissances sur la manière dont l'énergie et le genre se croisent sont faibles, de même que les outils permettant d'orienter les actions sur le développement de l'intégration de la dimension de genre. - Les rapports sur le genre ont tendance à se concentrer sur la proportion de femmes dans les organisations. La ventilation en différents groupes tels que les femmes, les 	<ul style="list-style-type: none"> - Le modèle d'intégration de la dimension de genre dans les domaines de l'énergie, de l'eau, du changement climatique et la production des données de planification nécessaires favoriseront l'harmonisation de l'intégration de la dimension de genre dans la planification. Cela sera combiné avec une planification conjointe des secteurs 	<ul style="list-style-type: none"> - Aucun EM ne consacre de ressources aux projets d'énergie/CC basés sur le genre. - Secteurs actuellement en cours de planification isolée.

¹⁹⁰Tigere Chagutah 2010, Climate Change Adaptation Vulnerability and Adaptation Preparedness, p 11.

	<p>adéquatement les perspectives de genre.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Il existe plusieurs points d'entrée pour l'intégration de la dimension de genre, tels que les liens entre l'énergie et la santé (3 SDG), et l'accès à l'énergie pour des utilisations productives (SDG 1, 8 et 9). - L'engagement et la volonté politiques se manifestent dans les politiques nationales et les cadres juridiques/réglementaires sur le changement climatique, l'eau, l'environnement, l'égalité des genres et l'intégration de la dimension de genre. - Dans certains États membres, il existe également des groupements d'initiatives menées par des femmes, comme les femmes dans l'énergie, les programmes d'électrification rurale. Des femmes sont également formées pour devenir des prestataires de services pour les 	<p>enfants et les personnes handicapées fait défaut.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une planification et une mobilisation des ressources plus étroites entre les entités chargées de l'énergie et du changement climatique ne sont pas encore démontrées dans certains États membres, mais cela pourrait faciliter le mélange du financement climatique et d'autres sources de financement ciblant les ER/EE. - Les terres et l'énergie figurent dans la mise en œuvre des projets d'ER/EE, par exemple pour les parcs solaires et éoliens, les biocarburants et la gestion des projets hydroélectriques dans les bassins fluviaux, mais les plateformes de planification conjointe ne sont pas évidentes. - Absence de modèle de politique ou de lignes directrices sur les ER et l'EE pour guider l'intégration de la dimension de genre dans 	<p>par la collecte et le traitement de données pour la prise de décision.</p>	
--	--	--	---	--

	<p>installations solaires et la maintenance.</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'énergie à des fins productives est exploitée dans le cadre de la production agricole, du pompage de l'eau et s'étend aux aspects sociaux de la santé, de l'éducation. - La terre devient de plus en plus importante pour la propagation des projets d'ER, principalement les fermes solaires et les parcs éoliens, et est devenue une condition préalable à l'approbation et à l'autorisation des projets IPP, même pour le fameux programme SA REIPPP. - Les ministres de la SADC responsables de l'énergie, de l'eau et de la sécurité alimentaire organisent des forums pour délibérer sur les questions relatives au lien entre l'énergie, l'eau et l'alimentation. 	<p>les politiques relatives à l'énergie, aux ER, à l'EE et au changement climatique, etc.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Absence de politique modèle ou de lignes directrices sur les ER et l'EE pour guider l'intégration du genre dans l'énergie et le changement climatique, et leur inclusion dans la planification du développement national en général. - Absence de dispositions relatives à la protection des consommateurs dans les lois et les politiques, en particulier pour les mini-réseaux - Absence de dispositions sur les audits de genre, les évaluations d'impact et de besoins dans les politiques relatives aux énergies renouvelables et au changement climatique. - Le manque de compréhension de l'interconnexion entre l'énergie, le changement climatique et les 		
--	--	---	--	--

		<p>questions de genre chez les experts</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les ministères responsables de l'égalité des sexes ne sont pas considérés comme des acteurs importants dans les discours sur l'énergie et le changement climatique et y sont donc rarement inclus. - Absence de données ventilées par genre sur les impacts des ER et du changement climatique sur les femmes et les autres groupes vulnérables. - Absence de cadre de suivi et d'évaluation pour la collecte, le suivi et la surveillance des données ventilés par sexe dans le secteur des énergies renouvelables. 		
NDCs	<p>Les États membres font partie de la UNFCCC et à l'accord de Paris. Les États membres ont soumis des CDN (contributions déterminées à l'échelle nationale) à l'accord de Paris.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Bien que les CDN (contributions déterminées à l'échelle nationale) cherchent à promouvoir l'égalité des sexes et l'intégration dans les réponses au climat, la plupart d'entre eux ne 	<ul style="list-style-type: none"> - Opportunité d'engendrer les CDN 2020. - Les rapports des CDN (contributions déterminées à l'échelle nationale) incluent également des projets 	

	<p>Il existe également des ressources, par exemple dans le cadre du FEM, qui sont utilisées pour promouvoir des projets d'ER/EE, par exemple à Maurice et en Zambie.</p>	<p>parviennent pas à identifier les groupes concernés ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'analyse de genre est limitée dans les visions à long terme et les actions stratégiques ; - Questions de genre limitées en ce qui concerne les écarts, les obstacles et les besoins des femmes et des hommes dans le contexte des réponses au changement climatique ; - Absence de résultats en matière d'égalité des sexes dans les politiques et les actions climatiques ; - Absence d'indicateurs de genre dans les objectifs des CDN ; - Absence d'objectifs liés au genre pour les NDC, ce qui indique que les ministères responsables du genre ne sont pas impliqués dans la formulation des CDN ; - Inclusion limitée des femmes dans les initiatives de 	<p>d'ER/EE, mais ne sont pas clairs concernant la mobilisation collective du financement de ces projets au sein des ministères de l'énergie et des ministères responsables du changement climatique.</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'exploitation des ressources au sein du GCF devrait être propagée dans toute la région AO-AA-OI. - Une opportunité d'explorer le deuxième cycle des CDN développant des projets d'ER/EE qui ciblent le financement climatique et favorise l'analyse et l'intégration du genre dans les NDC. - Une opportunité pour les EM de suivre les SDG liés au genre et à l'énergie. 	
--	--	---	---	--

		renforcement des capacités.		
Communication	Les États membres ont des ministères compétents responsables de la communication.	- Il existe une disparité dans la capacité des fonctions de communication des différentes organisations. D'autres entités ne disposent pas de leur propre personnel de communication et s'appuient sur les responsables de la communication des ministères.	- Partage d'expériences, études de cas et leçons apprises entre les entités, en s'inspirant de celles qui ont une forte expertise en matière de communication dans les États membres et dans la région AO-AA-OI. - Des bureaux d'intégration régionale actifs et progressifs dans chaque État membre sont souhaitables pour garantir que les projets du COMESA/CER soient bien soutenus au niveau des États membres.	Bien que tous les États membres aient des ministères compétents responsables de la communication, les inclure dans la communication sectorielle introduira de la bureaucratie.

Annexe 8,5 Budgets prévisionnels globaux et programme de travail

G — Lignes directrices/cadres, A — travail analytique, RW/W — ateliers, TA/SP — rôle consultatif, F — facilitation, S — études, PIL- pilote ; EIS — développement du système d'information sur l'énergie/serveur.

1. Couleurs sombres — participation intensive
2. Des couleurs plus claires — une implication intermittente
3. La contingence couvrira également le budget de la communication

Strategic Interventions	Sub Intervention	Action plans			2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	TOTAL	Assumptions	
		REESAP (EA-SA-IO) Approval and adoption process																	
Strengthening and Harmonization of national, regional and continental frameworks	Policies and Plans	Create a harmonized RE/EE policy/strategy/action plan framework with stipulated realistic targets.	From as early as 2021 then on going	G													350000	Developing regional Guidelines requires expert time max EUR 200000. 2xworkshops EUR 150000	
		Development and harmonization of MS IRPs	2022	G													€ 350,000.00	Guidelines estimate as above	
	Sub Total	Policies and Plans															€ 700,000.00		
		Develop and harmonize regulatory framework for mini-grids/microgrids/Off-grid systems	2022 (develop)-2023 harmonize	G														€ 350,000.00	Man days and 2x workshops
		Develop and harmonize regulatory framework for embedded/distributed generation including the net-metering instruments	2023(develop)-harmonize up to 2030	G														€ 350,000.00	Man days and 2x workshops
		Support MS to complete their cost of service studies (COSS) to determine cost reflective tariffs	2021-2023, cost reflective tariffs in MS by 2024	S														€ 2,000,000.00	Study can be as high as EUR 200000 per country for about 10 MS that have not started on the COSS
		Support adoption of harmonized tariff model	2022	A														€ 100,000.00	Analytical work can be EUR 100000.00including 1 workshop
		Develop Guidelines to support MS to migrate to Modified Single buyer model or Multi-buyer model	2022-2030	A														€ 100,000.00	man days and 1 workshop to report findings
		Support development and adoption of standardized PPA for both small and large RE projects learning from PPAs deployed in some EA-SA-IO countries.	2022	A														€ 100,000.00	man days and 1 workshop to report findings
		Harmonized approach to development of MS grid codes for RE injection and application of EE measures	2021-	A														€ 1,000,000.00	man days and 1 workshop to report findings
		Set Cap for Tx and Dx losses in national grids and adopt Continental Guidelines and strategies for loss reduction	2022	A&W														€ 195,100.00	workshop of at least 1 stakeholder per MS. May require mini workshops at MS level, 1 workshop at REC level and 1 workshop at EA-SA-IO level
	Subtotal	Legal and Regulatory Frameworks																€ 4,195,100.00	
		Support for Regulators' Associations to be regulatory authorities	2022	P														€ 250,000.00	Project can be as high as EUR 250000.00
		MS to Support adequately the REC regional entities through provision of resources and according mandates	2020-onwards															€ 72,000.00	Facilitation and lobbying MS and RECS
		Creation of public and private stakeholder platforms to guide RE/EE programmes in MS	starting 2021 and meetings on going	Ws														€ 135,000.00	This will require series of workshops at MS level
		Creation of regional institutional framework of REAs and establish REAs at national level where they do not exist	2022	SP														€ 71,400.00	1 workshop per REC+ 1 EA-SA-IO workshop -travel and DSA for 3 days per MS rep
		Support creation/establishment of private sector RE/EE Associations	2021	SP														€ 6,000.00	Members pay for attendance but require Facilitation for 10 days
	Creation of formalized platforms for regional and continental bodies to exchange experiences and planning	Starting 2020-On going	M														€ 5,000.00	Facilitation only and mobilization	
Sub total	Institutional frameworks																€ 539,400.00		
Subtotal	Strengthening and Harmonization of national, regional and continental frameworks																		

Standardization and Accreditation	Adoption, implementation and harmonization of standards and MEPs for RE/E equipment and appliances	Starting 2021 onwards	W														€ 224,200.00	REC workshop and EA-SA-IO workshop
	Creation of monitoring and enforcement mechanisms for compliance to Standards/MEPS	Starting 2021	TA														€ 250,000.00	estimated from previous assignment
	Adoption of harmonized Testing, inspection and certification protocols for Conformity Assessment Bodies (CABs)	2021-2022	G														€ 350,000.00	Man days and 2x workshops
	Adoption of recognized labelling system for RE/EE equipment and appliances	2023	A														€ 100,000.00	man days and 1 workshop to report findings
	Development and adoption of scope by accreditation bodies to accredit CABs for certification of ISO 50001	Starting from 2021	A														€ 100,000.00	man days and 1 workshop to report findings
	Development and adoption of scope by Accreditation Bodies to accredit CABs for RE/EE appliance testing	Starting from 2021	A														€ 100,000.00	man days and 1 workshop to report findings
	Develop a system of accreditation of service providers (Energy auditors, M&V, energy managers, RE designers, installers, O&M) across EA-SA-IO Region	2023-2024	P														€ 150,000.00	Estimated from previous assignment
Sub Total	Standardization and Accreditation																€ 1,274,200.00	
Investment and Financing RE/EE	Support development and adoption of programmatic approach required by banks/DFIs for small scale and off-grid RE/EE projects	2021	G														€ 350,000.00	Man days and 2x workshops
	Share experiences of blending financing including with climate financing and national energy funds.	Starting from 2021 On going	A														€ 350,000.00	man days and 1 workshop to report findings
	Engage banks/DFIs to create innovative financing mechanisms for equity and debt for RE/EE projects	2021-2022	A														€ 100,000.00	man days and 1 workshop to report findings
	Support the preparation of bankable projects for RE/EE projects in MS	2021-2023	G														€ 350,000.00	Man days and 2x workshops
	Support setting up of dedicated funds that can support off-grid/small RE/EE projects	2021-2024	A														€ 100,000.00	man days and 1 workshop to report findings
Subtotal	Investment and Financing of RE/EE																€ 1,250,000.00	man days and 1 workshop to report findings
Technical Know How and Transfer	Create and develop MS systems for resource mapping	2023	G														€ 350,000.00	Guidelines estimate
	Create and develop MS systems for grid capacity assessment	2023	G														€ 350,000.00	Guidelines estimate
	Create mechanisms for sharing of technical know-how on testing protocols for RE/EE technologies among regulators, standard bodies and accreditation bodies	2022 – on going	A														€ 100,000.00	analytical work estimate
	Tracking, monitoring and sharing mechanisms for developments in technologies and applications e.g. microgrids, battery technologies, digitalization, smart grids and smart cities	2021-On going	A														€ 100,000.00	analytical work estimate
	Market Study for potential embedded/distributed generation	2023	S														€ 300,000.00	Study estimated
	Support skills specialization of service providers and their recognition/reward system	2021-on going	W														€ 1,006,000.00	workshop of at least 1 stakeholder per MS. May require mini workshops at MS level, 1 workshop at REC level and 1 workshop at EA-SA-IO level- repeated 4 times to 2030
	Promotion of Sustainable Wood Harvesting through introduction of Alternative Coupe and Shelter Strip System (ACOSSS)	2022	PIL														€ 17,500.00	Pilot in 5 selected countries- costs of experts working with communities on their land- say 5 days per country
Sub total	Technical Know How and Transfer																€ 2,223,500.00	

Capacity Building	Identify models, develop and organize Training programme for relevant players (Ministries responsible for energy, utilities and regulators) on load forecasting	On-going starting late 2021	RW													€ 164,900.00	£ per MS for 5 days workshop and 20 days preparation by consultant.
	Develop and provide training on tariff setting and analysis for utilities, regulators and Ministries responsible for Energy	On-going starting late2021	RW													€ 164,900.00	£ per MS for 5 days workshop and 20 days preparation by consultant.
	Train Accreditation bodies on development and implementation of new scopes for RE/EE they require to accredit CABS	On-going starting 2021	RW													€ 76,750.00	Region has barely 10 accreditation bodies under AFRAC- can train 3 people from each body. 30 days preparation by expert
	Training of CABS to be ready for accreditation for testing, inspection and certification of RE/EE and ISO 50001	On-going starting 2021	RW													€ 679,600.00	Training 3 people from each MS and 30 days expert repeated 4 times to 2030
	Training of utilities and regulators on grid capacity assessment and stability analysis	On-going starting late 2021	RW													€ 719,600.00	
	Training of MS (utilities and regulators) on development of grid codes	On-going starting late 2021	RW													€ 486,400.00	training 3 from each MS, 50 days expert time repeated 4 times to 2030
	Training on development of IRP using Guidelines developed under Policies and Plans	On-going starting 2021	RW													€ 719,600.00	3 from each MS for 5 days and 50 days experts-repeated 4 times to 2030
	Skills enhancement for energy auditors, M&V, energy managers, RE service providers through exposure for accreditation.	On-going starting 2021	RW													€ 1,206,000.00	5 service providers for 1 week workshops and field exposure- experts 100 days-repeated 4 times to 2030
	Training project developers on project preparation and financing for RE/EE project funding and implementation as required by financial institutions	On going starting 2022	RW													€ 105,000.00	training two banks per MS and 50 days preparation by experts. Banks to pay for their costs but workshop room EUR 10000 repeated 3 times to 2030
	Training of banking institutions on lending and due diligenceforRE/EE projects	On going starting 2023	AW													€ 105,000.00	training two banks per MS and 50 days preparation by experts-repeated 3 times to 2030
Sub Total	Capacity Building															€ 4,427,750.00	
Information, advocacy and awreness	Develop/adopt a standardized data collection tool and protocol-based on baseline surveys and frequency, derivation of energy balances and energy planning indicators, including development of energy information systems	On-going starting 2021	G													€ 350,000.00	Guidelines-man days and workshops
	Agreed awareness and Communication Protocol on critical RE/EE information sharing best practice on experiences of other organizations and MS.	On-going starting 2022	EIS													€ 150,000.00	estimated from previous assignment
Sub total	Information, advocacy and Awareness															€ 500,000.00	

Cross Cutting	Support capacity building and institutional strengthening for gender and climate change mainstreaming in RE Projects.	2022	G																€ 350,000.00	Man days, x2workshops
	Support evidence-based research that produce hard gender disaggregated data for energy, water and effects of climate change on women and other vulnerable groups.	By 2022	G																€ 350,000.00	Man days, x2workshops
	Create targeted mainstreaming mechanisms for gender focussed RE/EE projects. e.g. call for proposals focussing on women led projects and demonstrated benefits	2022-on going	G																€ 350,000.00	Man days, x2workshops
	Supporting self-generation for productive uses sectors through distributed/embedded generation.	Every 3 years starting 2023	A																€ 100,000.00	analytical man days and 1 workshop
	Create coordinated energy, water, land agriculture and food planning in MS through political fora of the ministries concerned	starting in 2024	F																€ 420,000.00	analytical man days and 1 workshop-repeated 3 times to 2030
Subtotal	Cross Cutting and Cross sectoral issues																		€ 1,570,000.00	
GROSS TOTAL																			€ 16,679,950.00	
Contingency 10%																			€ 1,667,995.00	
Final Budget Estimate																			€ 18,347,945.00	